SEDHIOU 2017-2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou

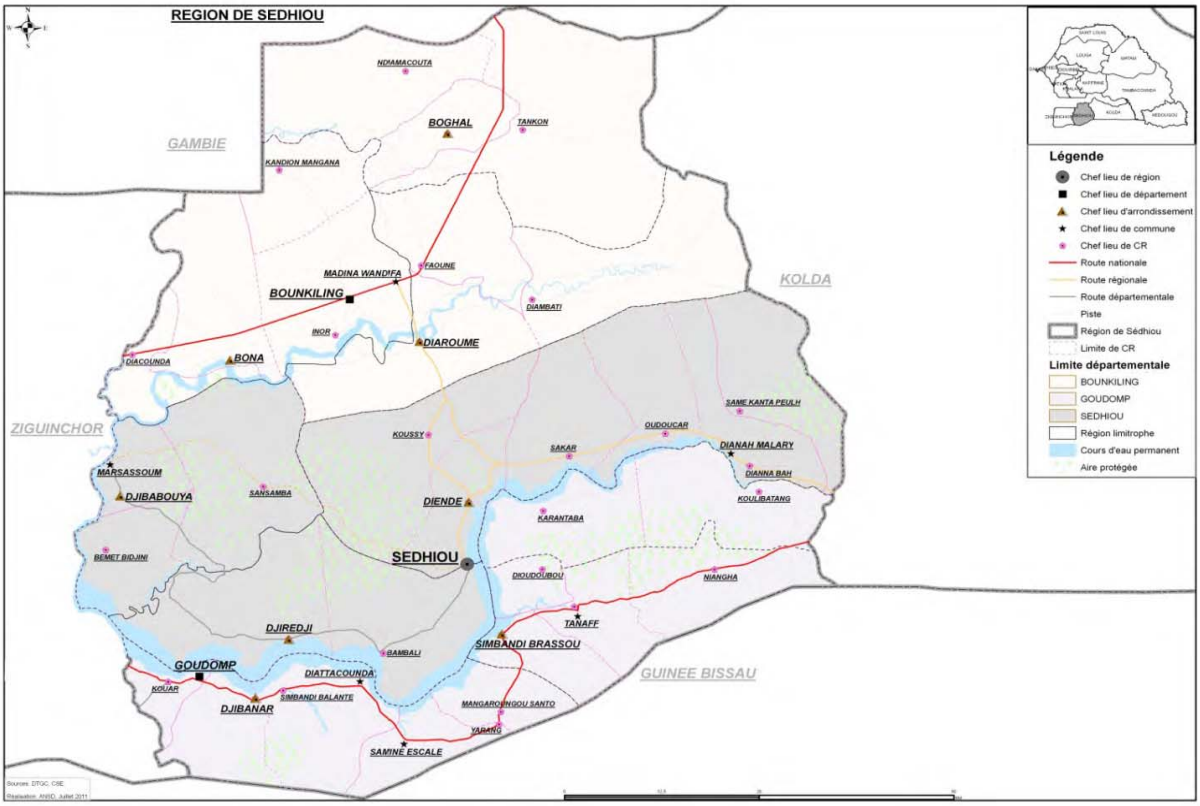

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE RÉGIONALE EDITION SPECIALE 2017-2018

Mars 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrique MALOU
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service régional	Ibrahima DIOUF
Adjoint	Alioune Badara DIAO
Stagiaire, Géomaticienne	Sory Binta BA

APPUI A LA COLLECTE DES DONNEES	
Agent d'appui	Ansoumana SADIO
Chauffeur	Ibrahima CISSE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Sédhiou
Adresse : Quartier Mansacounda
Tél : 33 995 01 33

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ____ xiv

LISTE DES GRAPHIQUES ____ xix

SIGLES ET ABREVIATIONS ____ xx

AVANT-PROPOS ____ xxiii

RESUME ____ xxiv

INTRODUCTION GENERALE ____ xxvii

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION ____ ***30***

I.1. DONNEES PHYSIQUES ____ 30

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL ____ 31

I.3. VEGETATION ET FAUNE ____ 32

I.3.1. vegetation ____ 32

I.3.2. faune ____ 32

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ 33

I.4.1. pluviometrie ____ 33

I.4.2. temperature ____ 33

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES ____ 33

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ____ 34

I.6.1. agriculture ____ 34

I.6.2. elevage ____ 34

I.6.3. peche et aquacultue ____ 35

I.6.4. tourisme ____ 35

I.6.5. voies de communication ____ 35

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE ____ ***36***

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION ____ 36

II.1.1. niveau et evolution de la population ____ 36

II.2. Structure par âge et par sexe ____ 37

II.2.1. analyse de la pyramide des ages ____ 37

II.2.2. rapport de masculinite par groupe d'ages ____ 38

II.3. Répartition spatiale de la population et densité ____ 39

II.3.1. repartition spatiale ____ 39

II.3.2. densites de population ____ 41

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT ____ ***42***

III.1. URBANISATION ____ 42

III.1.1. taux d'urbanisation ____ 42

III.1.2. repartition de la population urbaine ____ 43

III.1.3. lotissements et distributions des parcelles ____ 44

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT ____ 45

III.2.1. autorisations de construire ____ 45

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ____ 48

III.3.1. atouts ____ 48

III.3.2. contraintes ____ 48

III.3.3. perspectives ____ 48

CHAPITRE IV : EDUCATION 49

IV.1. PETITE ENFANCE 50
IV.1.1. infrastructures 50
IV.1.2. personnel 52
IV.1.3. effectifs 55
IV.1.4. intensite de la prescolarisation 58

IV.2. ELEMENTAIRE 59
IV.2.1. infrastructures 59
IV.2.2. personnel 61
IV.2.3. effectifs 64
IV.2.4. intensite de la frequentation scolaire et les performances dans l'elementaire 65

IV.3. MOYEN SECONDAIRE GENERAL 70
IV.3.1. transition 71
IV.3.2. infrastructures 72
IV.3.3. personnel 73
IV.3.4. effectifs 77
IV.3.5. intensite de frequentation scolaire et les performances du moyen secondaire 78

IV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 80
IV.4.1. atouts et potentialites 80
IV.4.2. contraintes 81
IV.4.3. perspectives 81

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 83

V.1. SANTE 84
V.1.1. infrastructures de sante 84
V.1.2. personnel de sante 88
V.1.3. bilan des programmes de sante 90
V.1.3.1 Santé de la reproduction 90
V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV) 91
V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme 92
V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose 93
V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida 94
V.1.3.6 Surveillance des maladies chroniques 94
V.1.3.7 Activités de nutrition 95

V.2. HYGIENE PUBLIQUE 96
V.2.1. visites domiciliaires 97
V.2.2. inspections des erp 97
V.2.3. activites d'iec 99

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 99
V.3.1. atouts et potentialites 99
V.3.2. contraintes 100
V.3.3. perspectives 101

CHAPITRE VI : ASSISTANCE 103

VI.1. ACTION SOCIALE 104
VI.1.1. introduction 104
VI.1.2. appui-conseil-orientation 104
VI.1.3. promotion economique et sociale des personnes agees 107
VI.1.4. programme de bourse de securite familiale 107

VI.2. SAPEURS POMPIERS 107
VI.2.1. sorties 108
VI.2.1.1 Secours aux victimes 108

VI.2.1.2 Sorties pour opérations diverses 108
VI.2.1.3 Lutte contre les incendies 109
VI.2.1.4 Activités diverses 109

VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 109
VI.3.1. atouts et potentialites 109
VI.3.2. contraintes 109

CHAPITRE VII : JUSTICE 111

VII.1. SITUATION CARCERALE 112
VII.1.1. la population carcerale 112
VII.1.1.1 Les écroués 112
VII.1.1.2 Les détenus 113
VII.1.1.3 Les sorties 114
VII.1.1.4 Les conditions de détention 114

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 115
VII.2.1. enfants en conflit avec la loi et enfants en danger 116

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 117
VII.3.1. atouts 117
VII.3.2. contraintes 117
VII.3.3. perspectives 118

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 119

VIII.1. EAU 119
VIII.1.1. services techniques et autres intervenants 119
VIII.1.1.1 Services techniques 119
VIII.1.1.2 Autres intervenants 120
VIII.1.2. ressources en eau 120
VIII.1.2.1 Eaux de surface 120
VIII.1.2.2 Eaux souterraines 120
VIII.1.3. acces a l'eau 120
VIII.1.3.1 En milieu urbain 120
VIII.1.3.2 En milieu rural 122
VIII.1.3.3 Qualité de l'eau 125

VIII.2. ASSAINISSEMENT 125
VIII.2.1. services techniques, autres intervenants et infrastructures 125
VIII.2.1.1 Services techniques 125
VIII.2.1.2 Autres intervenants 125
VIII.2.2. infrastructures 125
VIII.2.3. acces 126

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 127
VIII.3.1. atouts et potentialites 127
VIII.3.2. contraintes 128
VIII.3.3. perspectives 129

CHAPITRE IX : AGRICULTURE 130

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS 131
IX.1.1. les services techniques 131
IX.1.2. les autres intervenants 131

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 131
IX.2.1. la mise en place des semences (riz) 131
IX.2.2. la mise en place des engrais et autres fertilisants 132

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 133
IX.3.1. les cultures cerealieres 133
IX.3.2. les cultures de rentes 134
IX.3.3. les cultures maraicheres 135
IX.3.4. autres cultures 136
IX.3.4.1 L'arboriculture 136
IX.3.4.2 La production de banane 136

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 137
IX.4.1. atouts 137
IX.4.2. contraintes 137
IX.4.3. perspectives 137

CHAPITRE X : ELEVAGE ***139***

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 139
X.1.1. les services techniques 140
X.1.2. les autres intervenants 140

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 142

X.3. LES PRODUCTIONS 143
X.3.1. la production de viande et d'œufs 143
X.3.2. la production controlee de lait 145
X.3.3. la production controlee de miel 146
X.3.4. la production controlee des cuirs et peaux 146

X.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL 147
X.4.1. entrees et sorties 147
X.4.2. le transit du betail (situation de 2016) 149

X.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 149
X.5.1. les foyers declares 149
X.5.2. les resultats des campagnes de vaccination 151

X.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 153
X.6.1. atouts et potentialites 153
X.6.2. contraintes 154
X.6.3. perspectives 154

CHAPITRE XI : PECHE ET AQUACULTURE ***155***

XI.1. PECHE : SERVICES TECHNIQUES, INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTION 156
XI.1.1. services techniques 156
XI.1.2. autres intervenants 156
XI.1.3. infrastructures 157
XI.1.4. moyens de production 158
XI.1.4.1 Acteurs de la pêche 158
XI.1.4.2 Parc piroguier 159
XI.1.5. production 160
XI.1.6. ventilation de la production 161
XI.1.6.1 Les ventes locales 161
XI.1.6.2 Le mareyage vers l'extérieur 161

XI.2. AQUACULTURE : INSFRASTRUCTURE, PRODUCTION ET PROMOTEURS 161
XI.2.1. infrastructures aquacoles 161
XI.2.2. etat des infrastructures aquacoles 162
XI.2.3. production aquacole 163

XI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 164
XI.3.1. atouts et potentialites 164
XI.3.2. contraintes 165

XI.3.3. perspectives 166

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES 167

XII.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS 167
XII.1.1. services techniques 167
XII.1.2. autres intervenants 168

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 169
XII.2.1. presentation du domaine forestier regional 169
XII.2.2. lutte contre les feux de brousse 169
XII.2.2.1 Lutte préventive 170
XII.2.2.2 Lutte active 172
XII.2.3. reboisement et conservation des sols 174
XII.2.3.1 Production de plants 174
XII.2.3.2 Plantations réalisées 176

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES (situation de 2016) 177

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 178
XII.4.1. potentiel faunique 178
XII.4.2. resultats des campagnes de chasse 178

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 179
XII.5.1. atouts 179
XII.5.2. contraintes 179
XII.5.3. perspectives 180

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT 181

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 181
XIII.1.1. collecte et l'evacuation des dechets 181

XIII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 182

XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 183

XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 184

XIII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 184
XIII.5.1. atouts et potentialites 184
XIII.5.2. contraintes 185

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL 186

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL 186

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 188
XIV.2.1. ouvertures et fermetures d'etablissements 188
XIV.2.2. situation globale 189

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL 192

XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 192

XIV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 193
XIV.5.1. atouts et potentialites 193
XIV.5.2. contraintes 193

CHAPITRE XV : TRANSPORT 194

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 194
XV.1.1. le transport routier 195
XV.1.1.1 Classification du réseau routier 195

XV.1.1.2 Le réseau routier 195

XV.2. Les types de transport routier 198
XV.2.1. les transports voyageurs : urbain et interurbain. 198
XV.2.2. le transport de marchandises 198
XV.2.3. le transport fluvial 198
XV.2.4. parc automobile et permis de conduire (situation de 2016) 198
XV.2.4.1 Le parc automobile 198
XV.2.4.2 Les permis de conduire 200

CHAPITRE XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE 203

XVI.1. INDUSTRIE 203

XVI.2. MINES 204
XVI.2.1. situation des carrieres et des mines 204
XVI.2.2. production des mines et carrieres 204

XVI.3. ENERGIE 205
XVI.3.1. energie electrique 205
XVI.3.1.1 La production 205
XVI.3.1.2 Les abonnés 206
XVI.3.2. autres sources d'energie 206
XVI.3.2.1 Energie pour la cuisson 206

XVI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 206
XVI.4.1. atouts et potentialites 206
XVI.4.2. contraintes 207
XVI.4.3. perspectives 207

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 208

XVII.1. COMMERCE 208
XVII.1.1. marches et acteurs 208
XVII.1.1.1 Marchés 209
XVII.1.1.2 Commerçants 209
XVII.1.2. commerce des principales denrees consommees 210
XVII.1.2.1 Stocks 210
XVII.1.2.2 Prix 212
XVII.1.3. Vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 213
XVII.1.3.1 Vérification des instruments de mesure 213
XVII.1.3.2 Contrôle de la qualité des produits 214

XVII.2. ARTISANAT 215
XVII.2.1. corps de métiers répertoriés 215
XVII.2.2. artisans inscrits à la chambre de métiers 216

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 216
XVII.3.1. atouts 216
XVII.3.2. contraintes 217
XVII.3.3. perspectives 217

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS 219

XVIII.1. JEUNESSE 219
XVIII.1.1. structures et associations de jeunes 219

XVIII.2. SPORT 220
XVIII.2.1. disciplines sportives pratiquees 220
XVIII.2.2. infrastructures sportives 222
XVIII.2.3. associations et centres de formation sportive 222

XVIII.2.4. pratiquants 223

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 224
XVIII.3.1. atouts et potentialites 224
XVIII.3.2. contraintes 224
XVIII.3.3. perspectives 225

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 226

XIX.1. TOURISME 227
XIX.1.1. situation des réceptifs 227

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS 228
XIX.2.1. infrastructures culturelles 228
XIX.2.2. patrimoine culturel 228
XIX.2.2.1 Patrimoine matériel 229
XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel 229
XIX.2.3. activites culturelles 230

XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 230
XIX.3.1. atouts et potentialites 230
XIX.3.2. contraintes 231
XIX.3.3. perspectives 231

CHAPITRE XX : POSTE ET SFD 232

XX.1. POSTE (situation de 2016) 232
XX.1.1. couverture 232
XX.1.2. mandats emis 233
XX.1.3. mandats payes 234
XX.1.4. origine et destination des mandats 235
XX.1.5. trafic postal 236

XX.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 236
XX.2.1. epargne et credits 238
XX.2.2. objet et secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordes 241

XX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 242
XX.3.1. atouts et potentialités 242
XX.3.2. contraintes 242

CHAPITRE XXI : SAISIES DOUANIERES 244

XXI.1. SITUATION DE LA FRAUDE 244
XXI.1.1. tendances des saisies douanières 244
XXI.1.2. Evolution des saisies douanières 245
XXI.1.3. affaires contentieuses 246
XXI.1.4. personnel des douanes de sedhiou 247

XXI.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 247
XXI.2.1. atouts et potentialites 247
XXI.2.2. contraintes 247

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2016 37
Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe 40
Tableau II-3 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département en 2017 et 2018 41
Tableau III-1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe 43
Tableau III-2 : Répartition des lotissements et attribution de parcelles 44
Tableau III-3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire 45
Tableau III-4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 46
Tableau III-5 : Répartition des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat 47
Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 50
Tableau IV-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 52
Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 54
Tableau IV-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative 55
Tableau IV-5 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 56
Tableau IV-6 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 57
Tableau IV-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 59
Tableau IV-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 61
Tableau IV-9 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 62
Tableau IV-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 62
Tableau IV-11 : Répartition et évolution du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique 63
Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 64
Tableau IV-13 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 65
Tableau IV-14 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 65
Tableau IV-15 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 66
Tableau IV-16 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative 67
Tableau IV-17 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription 69
Tableau IV-18 : Evolution du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative 70
Tableau IV-19 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative..... 71
Tableau IV-20 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative..... 72
Tableau IV-21 : Répartition et évolution du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 75

Tableau IV-22 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 75
Tableau IV-23 : Répartition évolution des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général public selon le diplôme académique et le sexe 76
Tableau IV-24 : Evolution des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 77
Tableau IV-25 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 79
Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative 84
Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 86
Tableau V-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 87
Tableau V-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 88
Tableau V-5 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 89
Tableau V-6 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts .. 90
Tableau V-7 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district 91
Tableau V-8 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016 et 2017 92
Tableau V-9: Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 93
Tableau V-10 : Prise en charge de la tuberculose selon le district en 2015 94
Tableau V-11 : Indicateurs VIH/sida selon de DS 94
Tableau V-12 : Répartition des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Sédhiou en 2018 96
Tableau V-13 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 97
Tableau V-14 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département 98
Tableau V-15 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 99
Tableau VI-1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Sédhiou selon le type de demande 105
Tableau VI-2 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre l'exécution PED selon l'axe d'intervention 105
Tableau VI-3 : Répartition des bénéficiaires d'appui dans le cadre du projet PAPA selon la nature de l'intervention 107
Tableau VI-4 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département. 107
Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 112
Tableau VII-2 : Répartition et évolution des détenus selon le sexe et le département en 2017-2018 113
Tableau VII-3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 114
Tableau VII-4 : L'occupation des chambres et leurs dimensions 115
Tableau VII-5 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 116
Tableau VII-6 : Motif des infractions commises par les mineurs 117
Tableau VIII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 121
Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 121
Tableau VIII-3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 122

Tableau VIII-4 : Répartition des points d'eau de la région de Sédhiou selon l'état 123
Tableau VIII-5 : Projets et réalisations des ? 126
Tableau VIII-6 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance 126
Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Sédhiou..... 133
Tableau IX-2 : Répartition et évolution des cultures céréalières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 134
Tableau X-1 : Répartition et évolution du personnel des services techniques de la région..... 140
Tableau X-2 : Liste des autres intervenants..... 141
Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative 142
Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 143
Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Sédhiou selon les espèces..... 144
Tableau X-6 : Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce, par circonscription administrative..... 145
Tableau X-7 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative 146
Tableau X-8 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative.. 147
Tableau X-9 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 148
Tableau X-10 : Evolution de la situation des affections par circonscription administrative selon le type de maladie 150
Tableau X-11 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative..... 151
Tableau X-12 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination ciblée selon l'affection, par circonscription administrative..... 152
Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service 156
Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 157
Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative 158
Tableau XI-4 : Répartition et évolution de l'armement de la pêche artisanale selon la circonscription administrative 159
Tableau XI-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type d'espèces capturées, par circonscription administrative..... 160
Tableau XI-6 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination (tonnes) 161
Tableau XI-7 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives 162
Tableau XI-8 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou 164
Tableau XII-1: Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 168
Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 169
Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 169
Tableau XII-4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 171
Tableau XII-5 : Situation et évolution des pare feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative 172
Tableau XII-6 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 173

Tableau XII-7 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative *174*
Tableau XII-8 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation *176*
Tableau XII-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative *176*
Tableau XII-10 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative *177*
Tableau XII-11 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative *178*
Tableau XII-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative *179*
Tableau XIII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe par circonscription administrative *183*
Tableau XIV-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe, par circonscription administrative *186*
Tableau XIV-2 : Evolution des taux d'activité et de chômage dans la région *188*
Tableau XIV-3 : Distribution et évolution des établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative *189*
Tableau XIV-4 : Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon la forme juridique (%) *190*
Tableau XIV-5 : Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon le régime juridique (%) *190*
Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative *196*
Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région *197*
Tableau XV-3 : Répartition du parc automobile selon le type de véhicule et l'âge *199*
Tableau XV-4 : Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon le type *200*
Tableau XV-5 : Répartition des inscrits et d'admis aux examens de code de la route et de la conduite selon le type de permis *200*
Tableau XVI-1 : Situation des carrières *204*
Tableau XVI-2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur *205*
Tableau XVI-3 : Evolution de la puissance installée et de l'énergie non distribuée à la clientèle entre 2014 et 2015 ..... *205*
Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative *209*
Tableau XVII-2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative *210*
Tableau XVII-3 : Evolution des stocks en tonne des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative *211*
Tableau XVII-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative *212*
Tableau XVII-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits *215*
Tableau XVII-6 : Les corps de métier *215*
Tableau XVII-7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative *216*
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'associations de jeunes de selon le type, par circonscription administrative *219*
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre des structures de jeunesse de selon le type, par circonscription administrative *220*
Tableau XVIII-1 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région *221*
Tableau XVIII-1 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives de la région *222*
Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative *222*
Tableau XVIII-1 : Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative *223*
Tableau XVIII-1 : Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe *223*
Tableau XIX-1 : Evolution du taux d'occupation, de la durée moyenne et du nombre de touristes *228*

Tableau XIX-2 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 228
Tableau XIX-3 : Liste des sites et monuments historiques de la région, par département..... 229
Tableau XIX-4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 229
Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative 232
Tableau XX-2 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... 233
Tableau XX-3 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... 234
Tableau XX-4 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative..... 235
Tableau XX-5 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative..... 236
Tableau XX-6 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative 237
Tableau XX-7 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative..... 237
Tableau XX-8 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire 238
Tableau XX-9 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence 239
Tableau XX-10 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative 240
Tableau XX-11 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence 241
Tableau XXI-1 : Evolution des saisies douanières selon le type de produit..... 246
Tableau XXI-2 : Evolution des affaires et recettes contentieuses de la Brigade Mobile de Sédhiou 246
Tableau XXI-3 : Répartition du personnel des douanes de la région selon la Hiérarchie 247

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE I-1 : CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REGION 31
Graphique I-2 : Carte réseau hydrographique 34
Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Sédhiou en 2018 38
Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou en 2018 39
Graphique III-1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2010 et 2017 43
Graphique IV-1 : Répartition des structures du DIPE selon le type 51
Graphique IV-2 : Evolution des structures du DIPE entre 2010 et 2018 52
Graphique IV-3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 53
Graphique IV-4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 58
Graphique IV-5 : Répartition du personnel enseignant du moyen général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative 74
Graphique IV-6 : Répartition des effectifs du corps enseignant du secondaire général privé selon le diplôme académique 76
Graphique IV-7 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 80
Graphique VI-1 : Répartition des dossiers complets et validés dans le cadre du programme PAPCEC par circonscription administrative 106
Graphique VI-2 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature 108
Graphique VIII-1 : Répartition des forages par tranche d'âge 122
Graphique VIII-2 : Evolution des taux d'accès à l'eau en milieu rural dans la région de Sédhiou 124
Graphique VIII-3 : Accès par puits modernes et branchements privés en 2015 124
Graphique VIII-4 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées 127
Graphique IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région 132
Graphique IX-2 : Répartition des cultures de rente selon les superficies, rendements et productions 135
Graphique IX-3 : Répartitions des cultures maraîchères selon les superficies, les productions et les rendements 136
Graphique X-1 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative 145
Graphique X-2 : Evolutions des espèces qui ont transité par Bounkiling entre 2015 et 2016 149
Graphique XI-1 : Répartition des sites et des pêcheurs par circonscription administrative 158
Graphique XI-2 : Répartition des acteurs de la pêche selon la catégorie socioprofessionnelle 159
Graphique XI-3 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative 163
Graphique XII-1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 170
Graphique XII-2 : Evolution du nombre de plants produits selon l'espèce 175
Graphique XIII-1 : Mode d'évacuation des ordures ménagères 182
Graphique XIII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative 184
Graphique XIV.1 : Evolution du taux d'occupation dans la région 187
Graphique XIV.2 : Répartition des entreprises selon le statut juridique 189
Graphique XIV.3 : Répartition des entreprises selon la branche d'activité 191
Graphique XIV.4 : Evolution du nombre d'établissements fermés ou en cessation d'activité dans la région entre 2015 et 2018 191
Graphique XV-1 : Répartition du réseau routier de la région selon l'état 197
Graphique XV-2 : Répartition du parc automobile selon le type de véhicule 199
Graphique XV-3 : Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon l'état 200
Graphique XVII-1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure 214
Graphique XIX-1 : Répartition des réceptifs par circonscription administratives 227
Graphique XXI.1 : Répartition de la valeur marchande selon le type de produit 245

SIGLES ET ABREVIATIONS

Ad.	administrative
AEMO	Action Educative en Milieu ouvert
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	l'Agence Française de Développement
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARV	Antirétroviraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASP	Agent de Sécurité de Proximité
ASUFOR	Associations des Usagers des Forages
ATEF	Agents Techniques des Eaux et Forêts
AVC	Accident Vasculaire Cérébrale
BAC	Baccalauréat
BCG	Vaccin bilié de Calmette et Guérien
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CBV	Coups et blessures volontaires
CCP	Centre de Chèques Postaux
CE 1	Cours Elémentaire 1er année
CE 2	Cours Elémentaire 2ème année
CEAP	Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique
CFEE	Certificat de Fin d'études Elémentaires
CI	Cours d'initiation
CIMD	Conseil Interministériel Délocalisé
CM 1	Cours Moyen 1er année
CM 2	Cours Moyen 2ème année
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
Cons.	Consommation
CPN	Consultation Prénatale
CPoN	Consultation Postnatale
CRODT	Centre de recherches océanographiques Dakar - Thiaroye
DAC	Domaines Agricoles Communautaires
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRT	Direction de la Règlementation du Tourisme
DS	Districts Sanitaires
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EPS	Education Physique et Sportive
EPS1	Etablissement Public de Niveau 1
ERSEN	Electrification Rurale Sénégal
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ETFP	Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
G.	Garçon
F.	Fille
Ens.	Ensemble
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GNSP	Groupement National des Sapeur-Pompiers
ha	Hectare
hbts	Habitants
IA	Inspection d'Académie
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IDEE Casamance	Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
IEF	Ingénieur des Eaux et Forêts

IMCEC	Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit
IMF	Institution de Microfinance
Inf	Infirmier
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRD/PADEC	Programme d'Appui au Développement de la Casamance
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITEF	Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JICA	Agence Japonaise de la Coopération Internationale
kg	kilogramme
km	kilomètre
Km^2	Kilomètre carré
LA	Langue Arabe
M^2	Mètre carré
m3/h	Mètre cube par heure
MAC	Maison d'arrêt et de Correction
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural
mèd	médecin
ml	Mètre linéaire
Nb	Nombre
Nd	Non défini
NINEA	Numéro d'Immatriculation National des Entreprises et Associations
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORCAV	Organisation
PAEF-PLUS	Projet d'Appui à l'Education Féminine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPA	Appui à la Promotion des Aînés
PAPEJF	Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes
PAPSEN	Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PASME	Projet d'amélioration de la sante de la mère et de l'enfant
PBSF	Programme de Bourse de Sécurité Familiale
PDIS	Programme de Développement des Infrastructures Sportives
PED	Programme Enfance Déshéritée
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNEL	Programme National d'Elimination de la Lèpre
PNGD	Programme National de Gestion des Déchets
PNRBC	Programme National de Réadaptation à Base Communautaire
PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance au Sénégal
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRAO	Programme régional des pêches de l'Afrique de l'Ouest
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRGTE	Projet de Renforcement de la Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance
Prod	Production
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PRODELEC	Projet de Développement de l'Elevage en Casamance
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	partenaires techniques et financiers
PUDC	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
Qté	Quantité
Rdt	Rendement
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RM	Région Médicale
SDE	Sénégalaise Des Eaux

SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SF	Sage-femme
SFD	Système Financier Décentralisé
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SN HLM	Société Nationale des Habitations à Loyers Modérés
SRJ	Service Régional de la jeunesse
SRS	Service Régional des Sports
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
Sup	Superficie
T	Tonne
TAP	Taux Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Accès
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
Techn.	Technique
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAD	Visite à Domicile
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VPI	Vaccin Polio Injectable

AVANT-PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;

ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;

iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;

iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;

v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Allé Nar DIOP
Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME

Cette édition spéciale s'est déroulée dans un contexte où le Sénégal vient de boucler la mise en œuvre du premier Plan d'Action Prioritaire (2014-2018) du plan Sénégal Emergent. Les niveaux des indicateurs contenus dans ce document permettront, d'une part, d'apprécier les résultats enregistrés dans l'ensemble des secteurs d'activité de la région et d'autre, de mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques consolidées.

L'étude est descriptive et les sources des données sont diverses (administratives, enquêtes et recensements). Au total, 32 secteurs d'activités ont été analysés pour cette présente édition.

Une Transformation économique progressive avec la mise en valeur des potentialités de la région…

Région à vocation agro-sylvo-pastorale, Sédhiou a des atouts à faire valoir dans l'atteinte des objectifs nationaux.

Durant la campagne 2017/2018, 3 579 tonnes de fertilisants ont été distribuées aux cultivateurs ce qui a permis d'atteindre 62 354 tonnes de cultures de rentes et 278 658 tonnes de céréales dont 142 025 tonnes de riz pluvial.

Concernant l'élevage, l'estimation du nombre de têtes de bétail s'établit à 1 316 273. Les productions du secteur se sont accrues (757 tonnes de viande, 47 tonnes de poulets de chair, 608 306 œufs, 61 200 litres de lait et 10819 litres de miel). De même, la situation zoo sanitaire et les infrastructures pastorales se sont améliorées.

Dans le domaine de la pêche, les captures de 2018 s'élèvent à 4 067 tonnes pour une valeur marchande de plus de 5 milliards. 1 731 tonnes sont consacrées à la consommation locale et 2 333 tonnes au mareyage. La modernisation du secteur se poursuit avec l'augmentation de 7,7% des pirogues motorisées. Pour le sous-secteur de l'aquaculture, 20 fermes aquacoles sont recensées dans la région.

En ce qui concerne l'industrie, de petites unités de transformation sont notées par endroit. Lors du RGE de 2016, 14 058 unités économiques étaient répertoriées dans la région. Pour les ressources minières, l'extraction de sable et de latérite a atteint respectivement 11 410 m^3 et 53 070 m^3 en 2018. Toutefois, des gisements non exploités de phosphate sont répertoriés dans la région (Tanaff, Samine et Diannah Malary). En termes d'énergie électrique, la SENELEC dispose d'une puissance installée de 4 MW.

Pour le tourisme, Sédhiou dispose d'atouts culturels, cultuels et naturels en dépit de la faiblesse de ces réceptifs (9).

Sur le plan du transport, le réseau routier de la région s'établit à 1 628 km. Le bitumage de la première section, longue de 73 km, de la boucle du Boudié constitue un pas important vers le désenclavement interne de la région.

Concernant le secteur du commerce, la population commerçante s'est accrue de 5,3% de même que les produits échangés. Pour le riz, le volume de consommation des variétés locales a progressé de 8,2% contre 1,8% pour le riz parfumé. Dans le domaine de l'artisanat, 122 inscrits dans les sections production, art et service ont été enregistrés en 2017.

Le SFD ont fortement participé au financement de l'économie de la région avec plus de 3,8 milliards de FCFA injectés dans une dizaine de secteurs d'activité. Par la même occasion, ces institutions de micro finance ont collecté 4,06 milliards d'épargne en 2018.

Un capital humain et une protection sociale renforcés pour un développement économique durable…

Pour l'éducation, l'offre éducative s'est améliorée grâce à l'augmentation des structures d'accueil (212 pour le DIPE, 500 pour l'élémentaire, 65 pour le moyen et 37 pour le secondaire). Dans le même sillage, le personnel est renforcé avec 458, 2 671, 985 et 672 pour respectivement le DIPE, l'élémentaire, le moyen et le secondaire général. De même, les indicateurs scolaires, les résultats aux examens et concours ont fortement évolué.

Dans le domaine sanitaire, la couverture en structure s'est améliorée grâce à la hausse de 6,5% des infrastructures. De même, la hausse du personnel soignant surtout les sages-femmes a entrainé une amélioration des indicateurs liés à la santé de la reproduction (45% de taux d'accouchements assistés par un personnel de santé, taux d'achèvement des CPN de 48, etc.). Pour le Programme Elargie de Vaccination, l'objectif régional a été atteint pour la plupart des antigènes. En outre, un bilan satisfaisant a été obtenu dans les autres programmes de santé (paludisme, Sida, tuberculose, etc.).

Dans le domaine de l'hygiène, les inspections des Etablissements Recevant du Public ont progressé de 53,1% en 2017. En 2018, 11 531 activités de sensibilisation ont été menées par la Brigade d'Hygiène dans le cadre de ses missions de prévention.

Sur le plan hydraulique, l'accès par Adduction Eau Potable (AEP) s'établit à 24,7% en 2014 contre 35,5% en 2015 en milieu rural. En zone urbaine, la couverture en eau potable est satisfaisante avec une production plus importante que la consommation.

Pour l'assainissement, les investissements massifs de l'Etat et des PTF en termes d'ouvrages d'assainissement individuels et collectifs sont entrain réduire le retard accusé par la région dans le sous-secteur.

En termes d'assistance, 15 201 ménages bénéficient de bourses familiales, 30 personnes âgées sont appuyées et 547 sorties ont été effectuées par les sapeurs-pompiers.

Dans le domaine de l'environnement, un nombre de 31 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont répertoriées en 2018. En outre, 6 Etudes d'Impact Environnemental ont été réalisées à la même date.

Sur le plan de la justice, la population carcérale s'établit à 123 et 64 enfants en danger ou en conflit avec la loi, pris en charge par l'AEMO.

INTRODUCTION GENERALE

La Situation Economique et Sociale (SES) régionale est une publication annuelle élaborée par le Service Régional de Statistique et de la Démographie (SRSD). Elle décrit la situation économique et sociale de la région en s'efforçant de dégager des tendances, des atouts, des contraintes et des perspectives. La collecte des données et la rédaction se sont déroulées sur la période du mois d'août 2017 à janvier 2018.

Contexte et justification

Cette édition intervient dans un contexte international et national particulier. Au plan international, l'agenda 2030 constitue un nouveau baromètre pour un monde plus juste. L'atteinte de cet objectif passe par le suivi et l'évaluation de 17 objectifs phares.

Au plan national, le Gouvernement du Sénégal a mis en œuvre deux réformes majeures. Premièrement, le pays s'est engagé dans un nouveau chantier de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le nouveau cadre de référence des politiques publiques auquel tous les outils de planification doivent s'aligner. Apres la mise en œuvre du premier Plan d'Action Prioritaire 2014-2018, le Sénégal entame le PAP2 du PSE. Ainsi, les données secondaires issues de ce document pourraient être utilisées en fins de suivi-évaluation au niveau régional à travers d'indicateurs statistiques définis en début d'exécution de ce plan.

Deuxièmement, L'Acte 3 de la décentralisation, institué en 2013, est venu approfondir le processus de décentralisation avec trois changements majeurs que sont la suppression de la région en tant que collectivité locale, la communalisation intégrale et l'érection des départements en collectivités territoriales. Cette réforme suscite un besoin supplémentaire en information statistique aux niveaux départemental et communal pour la mise en œuvre des plans communaux et départementaux de développement (PDC et PDD). Après plus six années de mise en œuvre, cette réforme est en phase d'être évaluée pour mieux cerner son impact sur l'économie locale et nationale.

Cette édition, contrairement aux autres, prend en charge simultanément deux années (2017 et 2018).

Par ailleurs, les efforts consentis par L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie allant dans le sens de l'amélioration de la qualité des données, de l'élargissement des champs couverts et de la réduction des délais de diffusion ont porté leurs fruits avec l'adhésion du Sénégal à la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI en 2017. Ainsi, des productions de données suivant un calendrier bien

déterminé (exemple : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal qui se réalise sur une base trimestrielle) sont assurées par l'ANSD.

A travers ce rapport, l'ANSD consolide et diffuse les données produites par le Système Statistique Régional (SSR) puisque la SES (nationale et régionale) fait partie des publications les plus consultées de l'Agence.

Objectifs

Cette publication phare du SRSD a pour objectif général de dresser un panorama de la situation de la région sur le plan économique et social en mettant en exergue l'information quantitative.
De façon plus spécifique, la SES :

- ✓ met à la disposition des utilisateurs des statistiques fiables ;
- ✓ aide les décideurs locaux dans leur prise de décisions ;
- ✓ donne des informations sur l'activité économique et sociale de la région ;
- ✓ met en exergue les performances réalisées dans les différents secteurs d'activités.

Méthodologie

❖ Cadre institutionnel

De façon générale, les activités de production et de diffusion de statistiques publiques sont régies par un cadre institutionnel organisé. Il s'agit de la Loi n°2012-03 du 03 janvier 2012 modifiant et complétant la Loi n° 2004-21 du 21 juillet 2004. En outre, cette loi traite du fonctionnement et de la coordination du système statistique national. Dans ce sillage, chaque région devrait disposer d'un Comité Technique Régional des Programmes Statistiques (CTRPS) présidé par le Gouverneur.

Le CTRPS a pour missions de coordonner le système statistique régional (SSR) en général, et en particulier, la collecte des données, la correction et la pré validation du document portant sur la « Situation Economique et Sociale Régionale (SES/R) ».

❖ Cadre conceptuel

La SES décrit la situation de chaque secteur d'activité de la région à travers :

- des analyses sommaires qui portent sur les tendances observées et les évolutions par rapport aux années précédentes ;
- des diagnostics des secteurs (atouts/potentialités, contraintes et perspectives).

L'élaboration de la SES suit un processus méthodologique qui peut être subdivisé en trois phases à savoir : (i) la collecte des données, (ii) la rédaction et (iii) la validation du document.

Pour la première phase (collecte des données), c'est Monsieur le Gouverneur de la région qui a saisi tous les sectoriels à travers une lettre circulaire pour leur demander de transmettre les statistiques de leur service au Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD).

La phase de rédaction du document démarre avec les premières données qui sont parvenues au SRSD ; elle se poursuit au fur et à mesure que les différents secteurs envoient leurs données.

Pour la validation, elle se fait en trois étapes. D'abord, une fois la rédaction d'un chapitre bouclée, il est envoyé aux secteurs concernés pour correction et pré validation. Ensuite, le premier draft qui a fait l'objet de pré validation sectorielle est soumis au comité de lecture qui se trouve à l'ANSD. Après l'examen du document par ledit comité, il est renvoyé au Chef du Service Régional de la Statistique et de la Démographie qui doit intégrer les remarques et suggestions préconisées. Enfin, la validation définitive est faite au cours d'un Comité Régional de Développement (CRD) présidé par Monsieur le Gouverneur de la région. Le document définitif est mis à la disposition du grand public sur le site de l'ANSD (http://www.ansd.sn/).

Plan du document

Ce rapport se compose de 21 chapitres. Le chapitre 1 présente la région de Sédhiou à travers les données physiques, le relief et le type de sol, la végétation, les données climatologiques et hydrographiques et les principales activités économiques.

Le chapitre 2 traite de la démographie de la région. Les informations analysées dans ce chapitre sont issues principalement des données du dernier recensement. L'urbanisation, la construction et l'habitat sont abordés au chapitre 3. Le chapitre 4 donne la situation du secteur de l'éducation en commençant par la petite enfance. Il fait aussi le point de l'élémentaire, du moyen, du secondaire et de la formation professionnelle. La santé et l'hygiène publique sont analysées dans le chapitre 5. Le sixième chapitre traite de l'assistance apportée aux nécessiteux par l'entremise de l'action sociale et de la 43ième Compagnie d'Incendie et de Secours. La justice, à travers la population carcérale et l'éducation surveillée, est traitée au chapitre 7. Le chapitre 8 donne la situation des secteurs de l'eau et de l'assainissement. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont traités respectivement dans les chapitres 9, 10 et 11. Les questions des ressources naturelles et de l'environnement sont évoquées dans les chapitres 12 et 13. Les chapitres 14, 15, 16, et 17 analysent respectivement le secteur de « l'emploi et du travail », du transport, de « l'industrie, des mines et de l'énergie » et du « commerce et de l'artisanat ». Les questions liées à la jeunesse et aux sports sont abordées au chapitre 18. Le chapitre 19 traite de la situation de la région dans le domaine du tourisme, de la culture et des loisirs. La finance et les saisies douanières sont analysées dans les chapitres 20 et 21.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Sédhiou est créée par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant les articles premier et deuxième de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale.

Elle s'étend sur une superficie de 7 330 km², soit 3,7 % du territoire national. Elle est limitée, au Nord, par la République de Gambie, au Sud, par les Républiques de Guinée Bissau et de Guinée Conakry, à l'Est, par la région de Kolda, à l'Ouest, par la région de Ziguinchor.

Cette position, qui en fait une région frontalière à trois pays et située au centre de la Casamance, lui confère un potentiel géostratégique énorme dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles de la sous-région.

La région est arrosée par le fleuve Casamance, qui sépare le département de

Goudomp de celui de Sédhiou, et le Soungrougrou qui sépare le département de Bounkiling de celui de Sédhiou.

Le département de Bounkiling est le plus vaste avec 38,6% de la superficie régionale, suivi de Sédhiou et Goudomp avec respectivement 37,2% et 24,2%.

La région compte 941 villages officiels dont 369 villages dans le département de Bounkiling, 298 dans celui de Goudomp et 274 dans celui de Sédhiou.

GRAPHIQUE I-1 : CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REGION

Source : ARD Sédhiou, 2015

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief est essentiellement composé de plateaux, de vallées et de bas-fonds. Les types de sol rencontrés sont les suivants :

- les sols ferrugineux, tropicaux et/ou ferralitiques avec des variantes suivant les conditions bioclimatiques. Ils sont communément appelés sols « Deck » et couvrent la majeure partie de la région. Ils sont aptes à la culture des céréales et de l'arachide.
- les sols argilo limoneux localisés sur les pentes des vallées. C'est le domaine des palmeraies et une zone apte à l'arboriculture et au maraîchage.
- les sols hydro morphes ou sols gris se situent en bas des pentes. Ces sols sont aptes à la riziculture.
- les sols hydro morphes à Gley salés sont issus du contact alluvial fluviomarin et bordent les fleuves Casamance et Soungrougrou. Ces sols sont rizicultivables en hivernage mais sont souvent exposés à l'intrusion de la langue salée.
- les sols halomorphes acidifiés par la forte teneur en sel qui les rend inutilisables.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

I.3.1. VEGETATION

Les formations végétales sont caractérisées par une prédominance de la savane boisée.

La région présente les formations végétales suivantes :

- la savane arborée au Nord composée d'essences dominées par les combrétacées, les Ficus glumosa, les Parian biglobosa et les Pterocarpus erinaceus ; les feux de brousse et les coupes clandestines constituent un danger pour cette formation végétale ;
- la palmeraie qui abrite d'importants peuplements de palmiers à huile (Elacis guineensis) avec des superficies estimées environ à 25 000 hectares. Cependant, elle est surtout caractérisée par son état de dégradation avancée et l'absence de régénération naturelle devant assurer sa pérennité ;
- la rôneraie est répertoriée dans les arrondissements de Djibabouya, Djirédji et Bona. Dans la zone de Diafilon, les coupes clandestines et les effets néfastes des dernières années de sécheresse ont fini par détériorer profondément la rôneraie qui, jadis, faisait la fierté de ces localités.
- la mangrove, localisée dans les Bolongs et le long du Soungrougrou, est composée de Rhizophora racemosa en bordure et d'Avicenia nitida en vasière. Suite aux années de sécheresse, elle a presque disparu.

Aussi, importe-t-il de noter que la nouvelle région de Sédhiou compte 12 forêts classées qui s'étendent sur une superficie de 83 543 ha.

I.3.2. FAUNE

Le potentiel faunique de la région est constitué de gibier à poils et à plumes. Les principales espèces répertoriées sont les phacochères, les biches, les singes, les tourterelles, les pintades, les perroquets, les pigeons verts, les perdrix, les oies et canards sauvages, etc. Pour ce qui est de l'avifaune, la région constitue une plateforme assez importante dans la migration de certaines espèces telles que les cigognes et les anatidés. L'importance et la diversité des ressources fauniques offrent des possibilités de développement du tourisme cynégétique dans la région. Ainsi, les superficies considérées sont évaluées à plus de 200 000 hectares (source BIC, IREF/Sédhiou, 2010).

Cependant, la dégradation de l'habitat sauvage liée au braconnage, à diverses autres actions anthropiques, aux aléas climatiques et aux travaux routiers explique en partie la disparition de certaines espèces comme l'hippopotame, le caïman, le buffle, le lion, la tortue d'eau douce, etc.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.4.1. PLUVIOMETRIE

Le climat est de type soudano guinéen présentant des précipitations qui s'étalent de juin à octobre et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. La moyenne des précipitations tourne autour de 1 000 mm par an.

I.4.2. TEMPERATURE

Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient entre 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre mars et septembre avec des variations de 30 à 40°C.

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Sédhiou dispose d'un réseau hydrographique assez dense composé essentiellement du fleuve Casamance (la moyenne), de l'affluent Soungrougrou, des mares temporaires et permanentes et de bolongs.

La nappe maestrichtienne, d'une profondeur voisine de 400 m à l'Ouest de l'axe Sénoba-Bafata est accessible à moins de 160 m dans la partie Centre Sud-est de la région. Quant à la nappe lutétienne, elle est exploitable à moins de 60 m à l'Ouest avec des débits de 200 à 300 m3/heure. Au Nord-Ouest, la nappe semi-profonde, résidant dans les sables, peut être atteinte entre 50 et 150 m de profondeur avec des débits pouvant atteindre 20 à 280 m3/heure. Les nappes continentales sont alimentées par les pluies et les cours d'eau. Leurs profondeurs se situent à moins de 40 m. La qualité de l'eau y est bonne et les débits peuvent varier de 5 à 10 m3/heure pour les puits et de 10 à 60 m3/heure pour les forages.

Graphique I-2 : Carte réseau hydrographique

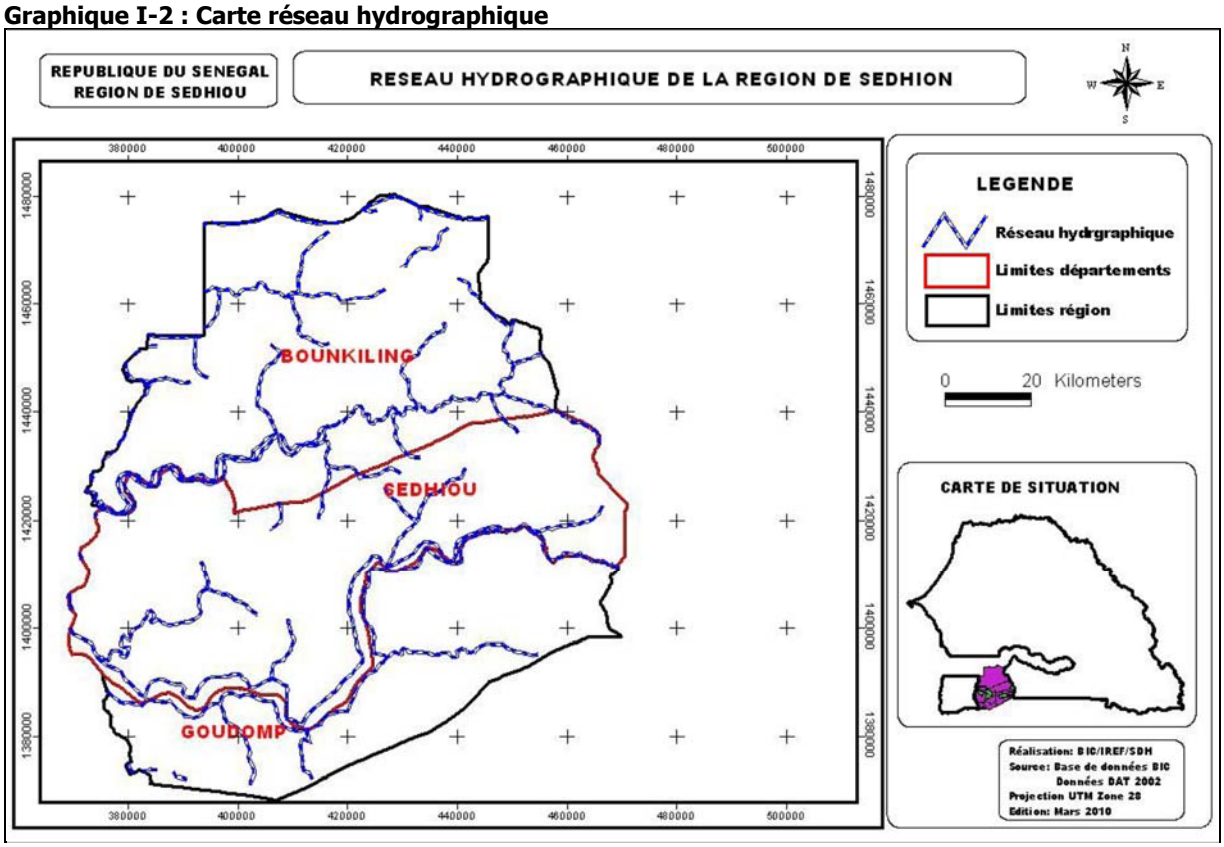

Source : ARD Sédhiou, 2016

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

I.6.1. AGRICULTURE

L'économie régionale est pour l'essentiel une économie à vocation agricole. D'après le RGPHAE, plus de 4/5 des ménages pratiquent l'agriculture. Les spéculations dominantes restent le riz pluvial, l'arachide et le mil. L'exploitation forestière et l'arboriculture, notamment, fruitière constitue un secteur d'espoir pour les populations. Dans ce sillage, la région de Sédhiou est deuxième en termes production d'anacarde avec 33%. Idem pour la filière banane et mangue.

I.6.2. ELEVAGE

En majorité de type extensif sédentaire, il constitue une activité essentielle de l'économie régionale. Les espèces élevées dans la région sont essentiellement composées des bovins, avec une dominance de la race N'dama et de quelques métis issus de races locales (département de Bounkiling) et de races exotiques (produits des campagnes d'insémination artificielle).

I.6.3. PECHE ET AQUACULTUE

Arrosé par le fleuve Casamance et ses affluents, Sédhiou est une région où se développent d'importantes activités piscicoles. Les principales espèces rencontrées sont les carpes, les mulets et les crustacés. Il faut cependant noter la raréfaction de plus en plus accrue de la ressource halieutique. Concernant l'aquaculture, la région de Sédhiou est érigée en pôle aquacole national en 2015.

I.6.4. TOURISME

La région de Sédhiou, de par ses potentialités culturelles et forestières, offre de réelles possibilités de développement du tourisme. En plus des sites et monuments historiques, l'existence de forêts offre des possibilités non négligeables de développer le tourisme cynégétique. La chasse constitue une belle perspective dans la région de Sédhiou. Les réceptifs hôteliers sont pour la plupart localisés dans les communes de Sédhiou et de Diendé.

I.6.5. VOIES DE COMMUNICATION

Une des contraintes (l'enclavement interne et externe) majeures qui freinait l'essor de la région est en train d'être levée. En effet, la construction du pont de la Sénégambie au niveau de Farafégné a permis de régler la problématique de l'enclavement externe de la région. Au niveau interne, des efforts sont notés ces dernières années avec la construction de quelques pistes rurales et du pont de Marsassoum (en cours de réalisation).

A cette faible mobilité des personnes et des biens, s'ajoute le déficit en moyens de télécommunications. Mais plus généralement, la région de Sédhiou bute sur un déficit en infrastructures. Dans certaines parties de la région de Sédhiou, les populations n'ont pas encore accès au téléphone et l'accès à internet très faible est principalement concentré dans les grandes agglomérations.

En matière de transport aérien, le seul aérodrome, situé à Diendé, est configuré pour de tout petits avions et uniquement pour des opérations d'atterrissage et d'envol.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

Introduction

Les projections démographiques estiment la population régionale à 517 012 habitants en 2017 soit 3,4% par rapport au niveau national. En 2025, cette population atteindra 679 840 habitants ce qui correspond à une hausse de 162 828 habitants en 8 ans. A l'instar de la région, le Sénégal connait un rythme assez rapide de croissance (3,1% par an) de sa population. Cette croissance de la population a des répercussions d'ordre multiples : (i) aggravation des problèmes sociaux (exode rural, tensions sur le marché de l'emploi, etc.), (ii) pressions anthropiques sur le milieu écologique et (iii) hausse des dépenses de santé et d'éducation (la population scolarisable au primaire va passer de 2 391 343 en 2017 à 3 113 644 en 2025 au niveau national).

Ces quelques exemples montrent que la démographie revêt un caractère transversal en ce sens, qu'en sus de la dimension quantitative, plusieurs autres aspects caractérisant la population humaine peuvent être analysés (économiques, historiques, sociologiques, etc.).

Les données analysées dans ce chapitre proviennent essentiellement de l'Agence nationale de Statistique et de la Démographie à travers les différents recensements, enquêtes par sondage, etc.

Ainsi il sera question dans ce chapitre d'étudier les caractéristiques de la population régionale (l'état, la structure de la population et son évolution) et sa répartition dans l'espace régionale.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013 est le quatrième du genre que le Sénégal a réalisé après ceux de 1976, de 1988 et de 2002. Les résultats issus de ces différents recensements ainsi que les données de projection de ces cinq dernières années (après 2013) sont contenus dans le tableau ci-après.

Tableau II-1: Evolution de la population de la région de Sédhiou entre 1976 et l'année 2016

Désignation \ Année	1976(1)	1988(2)	2002(3)	2013(4)	2014(5)	2015(5)	2016(5)	2017(5)	2018
Population résidente	212804	282248	341144	452 994	468098	483768	500064	517012	354646
Taux d'accroissement moyen annuel en %		**2,4**	**1,4**	**2,6**	**3,3**	**3,3**	**3,4**	**3,4**	**3,4**

Source : (1) ANSD. RGPH 1976
(2) ANSD. RGPH 1988
(3) ANSD. RGPH 2002
(4) ANSD. RGPHAE 2013
(5) ANSD. Données de projection

En 42 ans (entre 1976 et 2018), la population de la région de Sédhiou a plus que doublé, passant de 212 804 à 534 646 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,2%. L'analyse des résultats enregistrés lors des différents recensements montrent que la population de la région a progressé plus rapidement durant les périodes intercensitaires 1976-1988 (2,4%) et 2002-2013 (2,6%) que durant la période 1988-2002 (1,4%). En dépit de cet accroissement constaté à partir des années 2000, plusieurs indicateurs indiquent plutôt une maitrise des principaux déterminants de l'augmentation de la population. En effet, selon les données de l'Enquête Démographique et Santé (EDS) de 2016, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'établit à 6,3 à Sédhiou ce qui est inférieur à la descendance finale (6,8), ce qui indique une baisse de la fécondité. Dans la même veine, la mortalité, bien qu'étant relativement élevée, tend à baisser.

La baisse de la fécondité peut résulter de : l'usage de la contraception (14,3%), le recul des mariages précoces.

II.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.1. ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges de la région de Sédhiou présente une base large avec un rétrécissement progressif vers le sommet témoignant ainsi la prédominance des jeunes au sein de la population totale de la région.

Le nombre de naissances est important (pyramide à base large) et la pyramide s'affine au fur et à mesure que l'âge augmente sous l'effet de la mortalité. La population de la région se caractérise par sa jeunesse. En effet, l'examen du graphique révèle qu'en 2018, 47,1% des habitants de la région ont moins de 15 ans, 58,2% ont moins de 20 ans alors que 3,0% ont 65 ans et plus.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Sédhiou en 2018

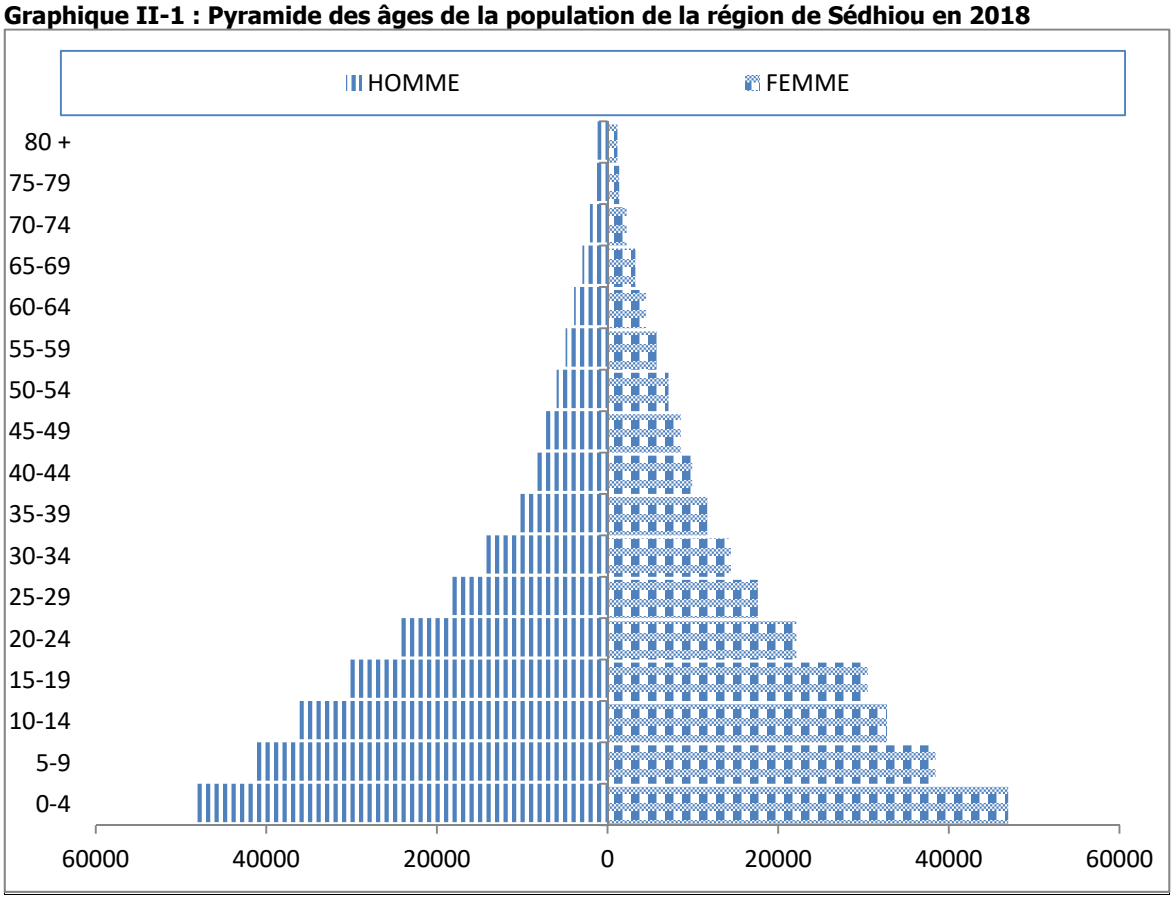

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2018

Cette pyramide met en exergue la prépondérance des enfants de sexe masculin dans la tranche des moins de 5 ans (50,6%). Par contre, à partir de 25 ans, on observe une diminution progressive de la population masculine. En effet, cette période coïncide avec l'âge d'entrée dans la vie active. Ceci pourrait s'expliquer par le fait d'une part que les hommes sont beaucoup exposés aux travaux durs qui augmentent les risques d'exposition à la mortalité et d'autre part à la migration (travail ou études).

II.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour 100 femmes, est fonction de la répartition par sexe de la population.

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âge dans la région de Sédhiou en 2018

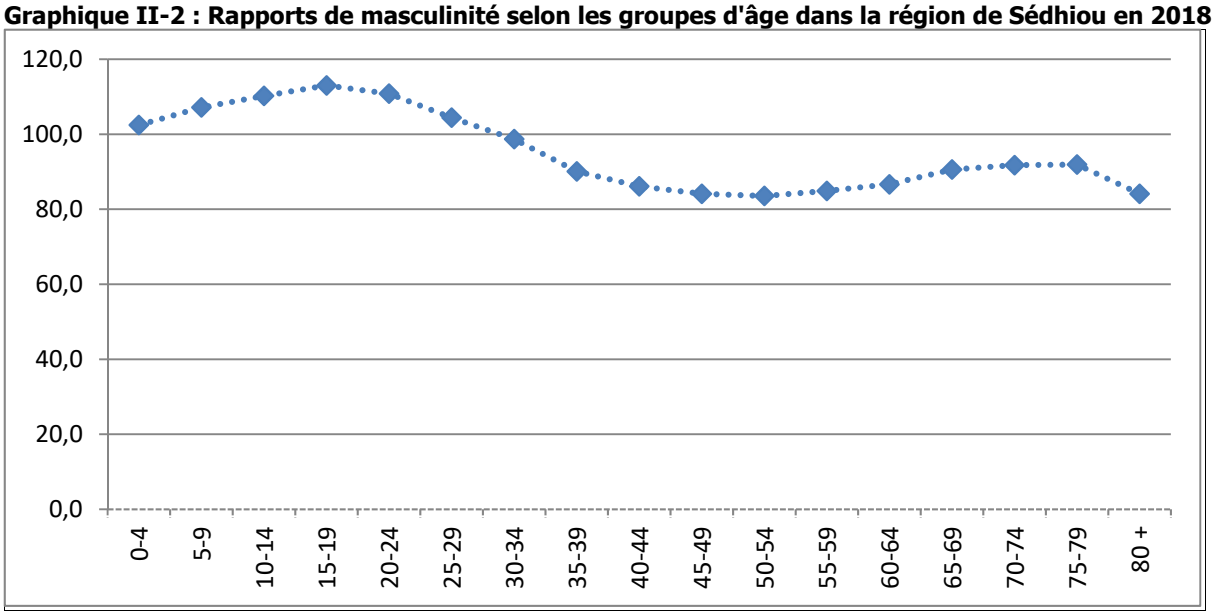

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2018

Les rapports de masculinité par tranche d'âge montrent que, d'une manière générale, un déséquilibre entre les sexes. En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 98% soit 98 hommes pour 100 femmes.

L'avantage numérique des hommes s'observe jusqu'à 33 ans. Toutefois à partir de cet âge les femmes prédominent.

Cet état de fait pourrait être expliqué par l'effet conjugué de la mortalité et de la migration (surtout l'exode vers les autres centres urbains du pays) qui touche plus les hommes que les femmes.

II.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.3.1. REPARTITION SPATIALE

La situation de la répartition spatiale de la population par zone de résidence à travers les trois départements de la région pour les années 2017 et 2018 est contenue dans le tableau et le graphique ci-dessous.

Graphique II.3 : Répartition de la population de la région de Sédhiou en 2017 et 2018

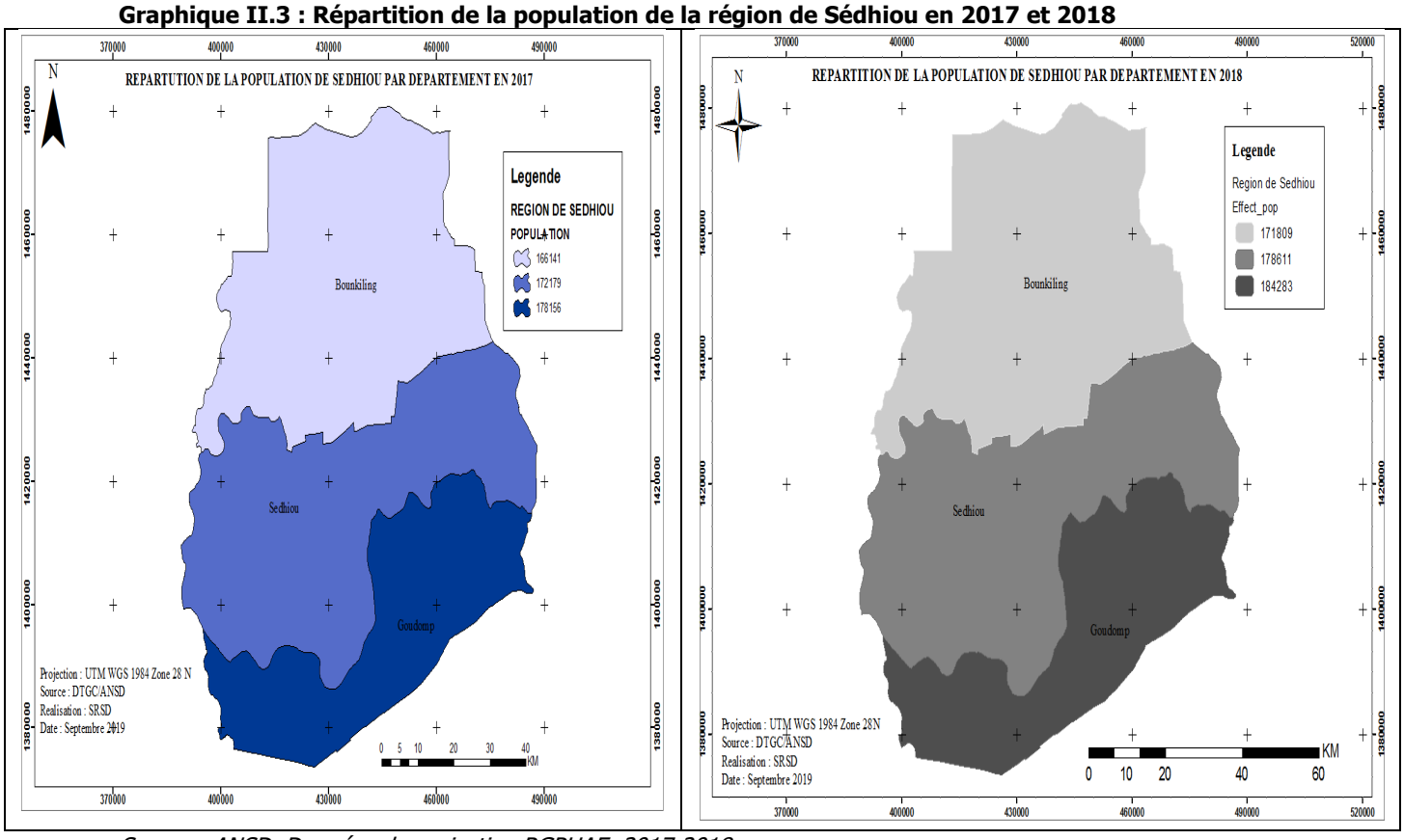

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2017-2018

Au regard du graphique ci-dessus, il existe une disparité dans la répartition de la population en 2017 marquée par une prédominance du département de Goudomp qui concentre 34,5% (178 154 habitants) de la population totale. Il est suivi par Sédhiou avec 172 717 habitants, soit 33,4%. Bounkiling est moins peuplé avec 166 141 habitants (32,1%). Les mêmes tendances sont observées en 2018.

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Sédhiou selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Sédhiou	20287	18869	39156	67567	65994	133561	87854	84863	172717
Bounkiling	15168	14277	29445	69460	67236	136695	84628	81513	166141
Goudomp	16055	14649	30704	73356	74094	78846	89411	88743	178154
Région	51515	47795	99310	210383	207324	349102	261898	255119	517012

Source : ANSD. Données de projection RGPHAE, 2017

Suivant la zone de résidence, on observe une inégale répartition de la population urbaine selon le département de résidence. 39,4% de la population urbaine de la région se trouve à Sédhiou contre 30,9% à Goudomp et 29,6% à Bounkiling.

II.3.2. DENSITES DE POPULATION

Pour rendre compte de la concentration ou de la dispersion de la population, la densité fait partie des indicateurs les plus appropriés. Celle-ci est le rapport entre la population totale de la circonscription administrative sur sa superficie.

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Sédhiou selon le département en 2017 et 2018

Département	Superficie (km^2)	Année 2017		Année 2018	
		Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Sédhiou	2 726,80	172717	61,3	178609	65,5
Bounkiling	2 829,40	166141	56,8	171807	60,7
Goudomp	1 773,90	178154	97,1	184230	103,9
Région	**7 330**	**517012**	**68,2**	**534646**	**72,9**

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2017-2018

Le tableau ci-dessus permet de mettre en exergue la pression démographique exercée sur chaque département de la région. La population de la région de Sédhiou représente 3,4% de la population sénégalaise et elle occupe par ailleurs 3,7% du territoire national. Cependant, la population est inégalement répartie à l'intérieur du territoire régional. En effet, en 2017, le département de Sédhiou, avec 172 717 habitants (34,4% de la population régionale) sur une superficie de 2 726,8 km², soit une densité de 61,3 hts/km², constitue un pôle démographique important. Cette situation pourrait être expliquée par le niveau de concentration des activités économiques dans ce département qui, par ailleurs, fait office de chef-lieu de région. Le département de Bounkiling, avec ses 166 141 habitants répartis sur une superficie de 2 829,4 km², soit une densité de 56,8 hbt/ km², dispose du ratio le plus faible au niveau régional. En effet, ledit département concentre 38,6% du territoire régional.

Goudomp est plus densément peuplé avec 97,1 hts/km² du fait de sa superficie qui est relativement faible (1 773,9 km², soit 24,2% du territoire régional). En 2018, la densité de ce département a atteint 103,9 hts/km².

Conclusion

L'analyse de la démographique de la région à travers la structure par sexe et par âge met en exergue le caractère jeune (âge moyen est 21 ans) de sa population. En outre, les hommes prédominent (50,7%). Une bonne partie de cette population vit en zone rurale (255 119). L'analyse dynamique met en évidence l'accroissement rapide de la population durant la dernière période intercensitaire. Il est donc important de prendre en compte ces faits dans les politiques de planifications pour une prise en charge correcte et pérenne des besoins de la population.

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

Introduction

Le développement économique s'accompagne d'une urbanisation accrue. En effet, Les commodités qui existent en milieu urbain, comparées aux zones rurales (cadre de vie attrayant, industries, commerce, hôpitaux, possibilités de trouver un emploi, etc.) sont à l'origine des mouvements de populations vers les villes. Le taux d'urbanisation de la région de Sédhiou (19,6% en 2018) connait un accroissement depuis 2010.

Avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), les autorités ont pris des initiatives dans le domaine de l'habitat. Dans ce sillage, l'Etat a l'ambition de dérouler un vaste programme de logements sociaux à travers la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP) et la Société Nationale des Habitations à Loyer Modérés (SN HLM).

Dans la région de Sédhiou, aucun projet de logements sociaux n'y est enregistré depuis les HLM des années 1980.

Ce chapitre fait d'abord l'état des lieux de l'urbanisme, il s'intéresse ensuite à l'habitat et à la construction et, enfin, il met en exergue les contraintes ainsi que les potentialités du secteur.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

La population urbaine de la région s'établit à 113 226 habitants sur un total de 517 012, soit un taux d'urbanisation de 21,9%. Par rapport à 2010, la population urbaine s'est passée de 67 136 à 113226 habitants soit un accroissement moyen annuel de 7,8%.

Graphique III-1 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Sédhiou entre 2010 et 2017

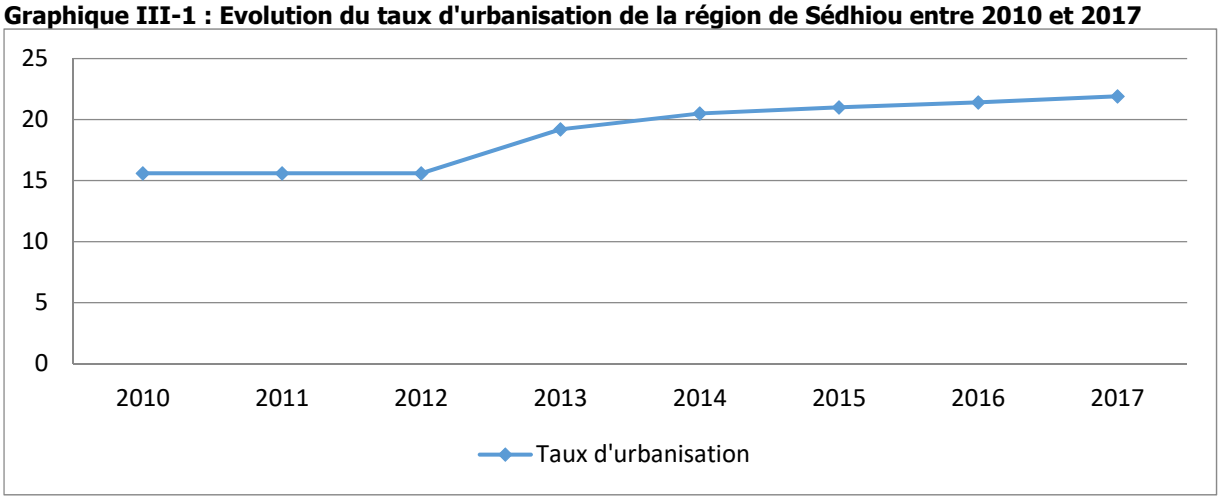

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2017

Cette hausse spectaculaire de la population urbaine peut être expliquée par le développement de certains centres urbains qui attirent les ruraux à la recherche d'emploi ou de meilleures conditions de vie. Il s'agit principalement des communes de Sédhiou, de Madina Wandifa et de Goudomp qui abritent par ailleurs 49,7% de la population urbaine de la région. Les populations urbaines desdites communes ont augmenté de 3,4% durant ces quatre dernières années (2013-2017).

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

Dix communes urbaines sont répertoriées dans la région (Sédhiou, Marsassoum, Dianah malary, Bounkiling,Madina Wandifa, Ndiamacouta, Goudomp, Diattacounda, Samine et Tanaff). La plus petite commune en termes de population est celle de Dianah Malary avec 3 499 habitants soit 3,5% de la population urbaine. La commune de Sédhiou représente 24,4% de la population urbaine.

Tableau III-1 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe

Localités	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Région de Sédhiou	261711	255301	517012	53275	49425	102699
Département de Sédhiou	**87856**	**84863**	**172719**	**20982**	**19513**	**40494**
Commune de Sédhiou	14228	13408	27636	14714	13865	28579
Commune de Marsassoum	4249	3775	8022	4394	3904	8296
Commune de Dianah Malary	1812	1686	3499	1874	1744	3619
Département de Bounkiling	**84629**	**81513**	**166141**	**15688**	**14764**	**30451**
Commune de Bounkiling	3836	3487	7323	3967	3606	7573
Commune de Madina Wandifa	7188	6742	13930	7434	6972	14405

Localités	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Commune de Ndiamacouta	4145	4048	8194	4287	4186	8473
Département de Goudomp	**89413**	**88743**	**178156**	**16605**	**15148**	**31754**
Commune de Goudomp	7564	7124	14688	7822	7367	15189
Commune de Diattacounda	2652	2319	4972	2743	2398	5141
Commune de Samine	2890	2643	5533	2989	2733	5722
Commune de Tanaff	2951	2563	5514	3051	2650	5702

Source : ANSD. Données de projection RHPHAE, 2017-2018

La répartition de la population urbaine selon le sexe révèle que les hommes sont plus nombreux. En effet, ils représentent 50,6%de la population urbaine contre 49,4% pour les femmes. Cette tendance globale caractérise les différentes communes de la région.

III.1.3. LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DES PARCELLES

Au cours de l'année 2017, 6210 parcelles ont été loties dans 6 communes de la région (Bambaly, Marsassoum, Samine, Diattacounda, Médina Wandifa et Bounkiling). En dépit de l'importance de ces projets d'urbanisation qui contribuent à améliorer l'occupation de l'espace, aucune attribution de parcelles n'a été notée en 2017. Par contre en 2018, l'ensemble des parcelles loties (2062) ont été attribuées.

Tableau III-2 : Répartition des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Sédhiou	**Année 2016**	2471	2471	Bambali
	Année 2017	3260	0	Marsassoum
	Année 2018	2062	2062	Bambali
	Variation 2016/2017 %	31,9	-100	
	Variation % 2017/2018	-36,7%	Nd	
Goudomp	**Année 2016**	2146	0	Samine
	Année 2017	2250	0	Diattacounda
	Variation %	4,8	nd	
Bounkiling	**Année 2016**	2173	2173	Medina Wandifa
	Année 2017	700	0	Bounkiling
	Variation %	-67,8	-100	
Région	**Année 2016**	**6790**	**4644**	
	Année 2017	**6210**	**0**	
	Année 2018	**2062**	**2062**	
Variation	**16/2017**	**-8,5**	**-100**	
	17/18	**-66,8%**	**Nd**	

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à 2016, les statistiques ont fortement baissé (-8,5% pour les parcelles loties et -100% pour celles attribuées).

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

La Division Régionale de l'Urbanisme de Sédhiou a reçu 43 demandes d'autorisation de construire en 2017 contre 35 en 2018 soit une baisse de 18,6% suite aux replis enregistrés à Ggoudomp (-100%), Bounkiling (-50%) et Sédhiou (8,3%). Après traitement desdits dossiers, 36 autorisations ont été délivrées, soit un taux de 83,7%. Ledit taux diffère selon le département. Par ailleurs 9 demandes d'autorisation de construire sur 10, déposées en 2018, concernent le département de Sédhiou. Cette forte demande peut être expliquée par le fait que ladite localité constitue un pôle d'attraction puisqu'elle est le chef-lieu de région.

Tableau III-3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Sédhiou	**Année 2016**	55	48
	Année 2017	36	31
	Année 2018	33	18
	Variation % 2016/2017	-10,9	-2,1
	Variation % 2017/2018	-8,3	-41,9
Bounkiling	**Année 2016**	12	8
	Année 2017	4	4
	Année 2018	2	1
	Variation % 2016/2017	-41,7	-50
	Variation % 2017/2018	-50,0	-75,0
Goudomp	**Année 2016**	5	3
	Année 2017	3	1
	Année 2018	0	0
	Variation % 2016/2017	-40	-66,7
	Variation % 2017/2018	-100,0	-100,0
Région	**Année 2016**	**72**	**59**
	Année 2017	**43**	**36**
	Année 2018	**35**	**19**
Variation en %	**2016/2017**	**-40,3**	**-39,0**
	2017/2018	**-18,6**	**-47,2**

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2017-2018

De 2016 à 2017, les demandes d'autorisation de construire ont sensiblement fléchi en passant de 72 à 43, soit un repli de 40,3%. Dans la même veine, les autorisations se sont repliées (-39%).

Tableau III-4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Sédhiou				Bounkiling				Goudomp				Région				
		Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation % 2016/2017	Variation % 2017/2018
Lieux d'habitation	**Rez de chaussée**	39	13	5		8	0	0		5	0	0		52	13	5	-75	-61,5
	Etage	13	14	11		4	2	0		0	0	0		17	16	11	-6	-31,3
	Total	52	27	16		12	2	0		5	0	0		69	29	16	-58	-44,8
Etablissements commerciaux	**Rez de chaussée**	2	1	0		0	0	0		0	1	0		2	2	0	0	-100,0
	Etage	0	0	1		0	0	0		0	0	0		0	0	1	Nd	Nd
	Total	2	1	1		0	0	0		0	1	0		2	2	1	0	-50,0
Lieux de culte	**Rez de chaussée**	1	2	0		0	2	0		0	0	0		1	4	0	300	-100,0
	Etage	0	0	0		0	0	0		0	0	0		0	0	0	Nd	Nd
	Total	1	2	0		0	2	0		0	0	0		1	4	0	300	-100,0
Autres	**Rez de chaussée**		0	1			0	1			0	0			0	2	Nd	Nd
	Etage		1	0			0	0			0	0			1	0	Nd	-100,0
	Total		1	1			0	1			0	0			1	2	Nd	100,0
Total	**Rez de chaussée**	**42**	**16**	**6**		**8**	**2**	**1**		**5**	**1**	**0**		**55**	**19**	**7**	**-65**	**-63,2**
	Etage	**13**	**15**	**12**		**4**	**2**	**0**		**0**	**0**	**0**		**17**	**17**	**12**	**0**	**-29,4**
	Total	**55**	**31**	**18**		**12**	**4**	**1**		**5**	**1**	**0**		**72**	**36**	**19**	**-50**	**-47,2**

Source : Division Régionale d'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie de Sédhiou, 2017-2018

Selon la destination de la construction, une forte disparité est observée suivant le département.

Dans les départements de Goudomp et Bounkiling, l'ensemble des nouvelles constructions qui ont fait l'objet d'autorisation en 2017 sont à usage d'habitation. Par contre, à Sédhiou, en sus des habitations, un établissement commercial et un lieu de culte y ont été construits en 2017. En outre, 2 établissements commerciaux sont construits à Sédhiou en 2018.

La répartition des autorisations de construire montre que 22,0% des constructions de 2017 sont des maisons à étage.

Cette nouvelle tendance à construire des maisons à étage contraste avec la situation de 2013 où 76,4% des concessions étaient des constructions basses.

Tableau III-5 : Répartition des ménages par département selon les caractéristiques de l'habitat

		Circonscription administrative			
		Sédhiou	**Bounkiling**	**Goudomp**	**Ensemble**
Type de logement	**Autre**	1,3	1,4	1,7	1,5
	Case	9,4	28,2	16,3	17,9
	Baraque	1,7	1,4	1,7	1,6
	Maison basse	86,5	67,4	75,3	76,4
	Maison à étage	0,8	1,5	4,9	2,4
	Immeuble à Appartement	0,2	0,1	0,1	0,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Statut d'occupation	**Propriétaire**	83,7	89,3	82,0	85,0
	Co Propriétaire	4,9	4,8	8,2	6,0
	Locataire	7,7	3,3	4,9	5,3
	Co Locataire	0,4	0,4	0,6	0,5
	Location-vente	0,0	0,0	0,0	0,0
	Logé par l'employeur	0,8	0,3	0,6	0,6
	Logé par parents/amis	1,9	1,2	3,0	2,0
	Autre	0,5	0,6	0,8	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Mode d'acquisition	**Auto construction**	90,7	90,8	86,8	89,4
	Promoteur immobilier	0,8	0,9	0,6	0,8
	Coopérative d'habitat	0,5	0,9	1,2	0,9
	Héritage	5,5	5,1	7,0	5,9
	Autre	2,6	2,3	4,3	3,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPHAE, 2013

Concernant le statut d'occupation, 85,0% des ménages de la région sont propriétaires de leurs maisons contre 5,3% pour les locataires. Le principal mode d'acquisition des logements reste l'auto construction (89,4%), d'où la nécessité d'un accompagnement de l'Etat à travers les sociétés immobilières comme la SN-HLM et la SICAP pour permettre aux ménages de disposer de toit.

Depuis les HLM des années 1980, aucun projet immobilier de l'État n'a pas vu le jour dans la Région de Sédhiou.

Néanmoins, certaines structures essayent de se positionner dans la commune de Goudomp et de Bambaly sur des sites devant servir de constructions d'habitations à loyer modéré.

III.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.3.1. ATOUTS

- Existence de projets et programmes de l'Etat ;
- Appui des partenaires techniques et financiers.

III.3.2. CONTRAINTES

- La dégradation du cadre de vie qui se manifeste par la prolifération des ordures ménagères, des déchets plastiques, les dépôts sauvages ;
- L'insuffisance de réseaux d'évacuation et d'épuration des eaux usées et pluviales ;
- Les inondations ;
- L'encombrement de la voie publique ;
- L'insuffisance d'espaces verts.

III.3.3. PERSPECTIVES

- Le Programme de modernisation de la commune de Sédhiou et de Marsassoum.

Conclusion

Avec un taux d'urbanisation de 21,9%, la région doit consentir beaucoup d'effort pour se rapprocher de la moyenne nationale (45,2%). En ce qui concerne l'habitat et le cadre de vie, la situation de la région n'est guère meilleure. Même si 85,0% des ménages possèdent leur logement, 17,9% de ces maisons sont des cases contre 76,4% pour les maisons basses. Toutefois, une nouvelle tendance à construire des maisons à étage est observée dans la région.

CHAPITRE IV : EDUCATION

Introduction

L'éducation est un droit humain fondamental comme le stipule l'article 26 de la déclaration universelle des droits de l'Homme « toute personne a droit à l'éducation … ». Ainsi, tous les enfants ont besoin d'avoir accès à une éducation de qualité pour réaliser leur potentiel d'apprentissage et profiter des bienfaits de celle-ci. En effet, elle est le moteur du capital humain gage de transformation de la vie, d'éradication de la pauvreté et des inégalités et de promotion du développement durable. Toutefois, plus de 758 millions d'adultes, dont 2/3 de femmes, ne savent ni lire ni écrire et plus 263 millions d'enfants et d'adolescents sont non scolarisés. En outre, seuls 14% des jeunes, et seulement 1% des filles, terminent leurs études secondaires dans les pays à faible revenu.

Pour corriger ce paradoxe, un programme mondial d'éducation 2030 a été conçu par l'intermédiaire de l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD) assorti de 10 cibles qui recouvrent de très nombreux aspects de l'éducation.

Au plan national, un programme opérationnel constitue le socle de notre politique éducative sur la période 2013-2030. Il s'agit du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-ET).

A l'échelle, la région bénéficie des interventions de l'Etat et de certains partenaires techniques et financiers (PTF) comme l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA), le Projet d'Appui à l'Education Féminine (PAEF-PLUS), etc.

Au niveau régional, l'Inspection d'Académie (IA) qui est chargée de mettre en œuvre les politiques de développement du secteur, a sous responsabilité trois Inspections de l'Education et de la Formation (IEF) à raison d'une IEF par département. Concernant les structures d'accueil des élèves, elle en compte 966 dont 379 pour la petite enfance, 488 pour l'élémentaire, 66 pour le moyen, 33 pour secondaire et d'une structure pour la formation professionnelle.

Dans présent chapitre il sera question d'analyser le domaine de l'éducation et de la formation de la région à travers les structures d'accueil, les indicateurs scolaires et le diagnostic du secteur.

IV.1. PETITE ENFANCE

L'éducation préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans pour trois années d'études (petite, moyenne et grande section). Au terme de la scolarisation préscolaire, ces enfants s'inscrivent directement au cours d'initiation (CI) de cycle élémentaire.

IV.1.1. INFRASTRUCTURES

Le réseau des structures de prise en charge de la petite enfance s'est renforcé ces deux dernières années. Au total, la région de Sédhiou en dispose de 112 en 2018 soit 9 de plus que l'année 2017. Ces dites structures sont inégalement réparties sur le territoire régional. Le département de Sédhiou est le mieux servi avec respectivement 113 (55,7%) en 2017 et 115 (54,2%) en 2018. Il est suivi par Goudomp qui dispose de 59 structures en 2017 contre 60 en 2018. Nonobstant la dernière place qu'il occupe en termes d'implantation de structures de prise en charge de la petite enfance, le département de Bounkiling enregistre la plus forte progression (7 structures supplémentaire par rapport à 2017).

Tableau IV-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Circonscriptions administratives/Année							
		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018
Ecole communautaire	Public	-	1	-	1	-	1	-	3
	Com/Ass	89	78	11	14	14	13	114	105
	Total	89	79	11	15	14	14	114	108
Case des Tout Petits	Public	6	19	4	4	17	17	27	40
	Total	6	19	4	4	17	17	27	40
Classe préscolaire à l'élémentaire	Public	8	1	13	9	23	22	44	31
	Com/Ass	-	-	-	1	-	-	-	1
	Total	8	1	13	10	23	22	44	33
Ecole maternelle	Public	6	12	2	5	1	1	9	18
	Total	6	12	2	5	1	1	9	18
Garderie d'enfants	Privé	4	4	1	3	4	5	9	12
	Com/Ass	-		-		-	1	-	1
	Total	4	4	1	3	4	6	9	13
Total	**Public**	**20**	**33**	**19**	**19**	**41**	**41**	**80**	**93**
	Privé	**4**	**4**	**1**	**3**	**4**	**5**	**9**	**12**
	Com/Ass	**89**	**78**	**11**	**15**	**14**	**14**	**114**	**107**
	Total	**113**	**115**	**31**	**37**	**59**	**60**	**203**	**212**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Selon le statut, le communautaire prédomine avec 56,2% et 50,5% respectivement en 2017 et 2018. Toutefois, sa part du diminue au profit du public (39,4% en 2017 et 43,9% en 2018) et du privé (4,4% en 2017 contre 5,7% en 2018). En 2018, l'essentiel des structures communautaires se trouvent dans le département de Sédhiou (7 établissements sur 10) alors que le département de Goudomp abrite 4 structures publiques sur 10. Par contre pour le privé, la répartition entre départements est un peu homogène (4 structures à Sédhiou, 3 à Bounkiling et 5 à Goudomp).

Concernant la répartition par type, il ressort du graphique ci-dessous que les écoles communautaires et les classes préscolaires à l'élémentaires prédominent durant la période avec respectivement 56,2% et 21,7% en 2017 et 50,9% et 15,6% en 2018. Les cases des tout-petits suivent avec 20,6%. Cependant, le réseau des cases des tout-petits, des écoles maternelles et des garderies d'enfants se densifie. Les premières passent de 13,3% des structures en 2017 à 18,9% en 2019. Les deuxièmes ont gagné 4,1 points et les troisièmes 1,7 point en deux ans.

Graphique IV-1 : Répartition des structures du DIPE selon le type

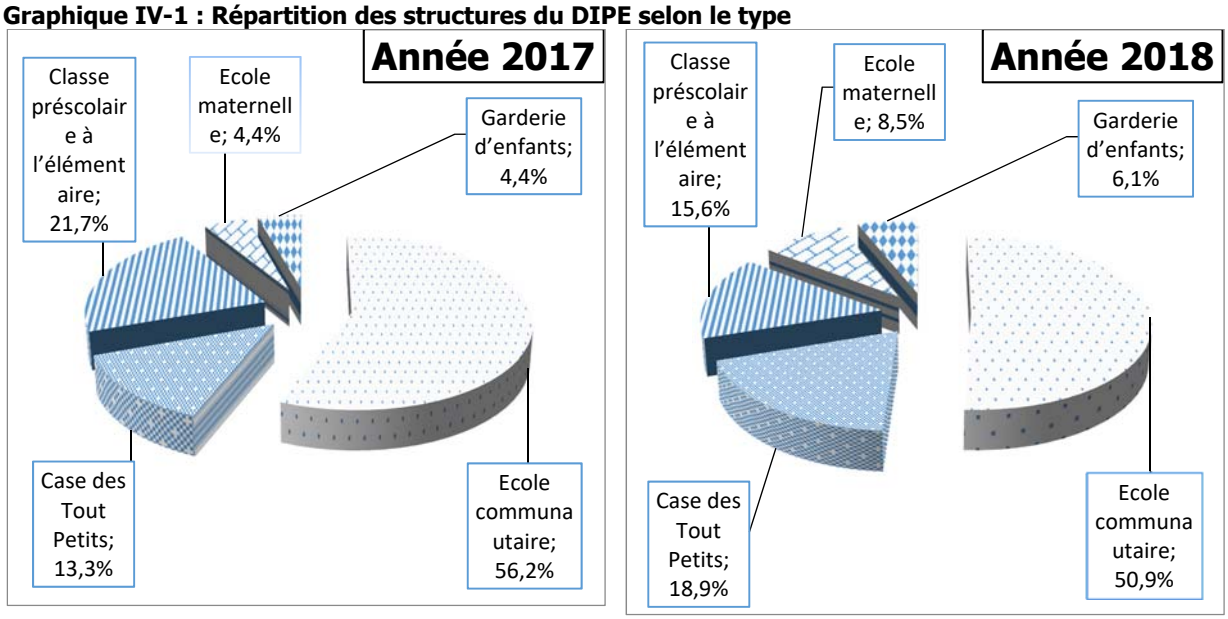

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Le graphique qui suit donne l'évolution des structures de prise en charge de la petite enfance entre 2010 et 2016. Le nombre total de structures a connu une ascension fulgurante en passant de 45 en 2010 à 212 en 2018, soit un taux accroissement moyen annuel de 21,4%. Il existe cependant des disparités selon les départements. En effet, les départements de Sédhiou et Goudomp se détachent avec des TAMA de 21,6% et 23,4%.

L'accroissement des établissements de la petite enfance est plus faible à Bounkiling avec 17,8%.

Graphique IV-2 : Evolution des structures du DIPE entre 2010 et 2018

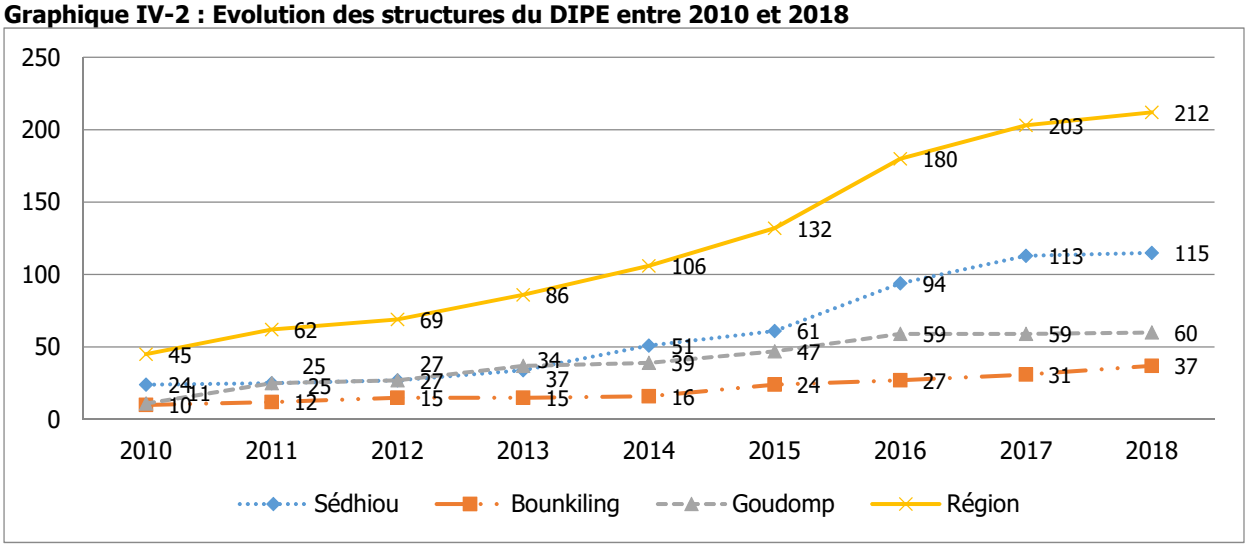

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

IV.1.2. PERSONNEL

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance s'établit à 443 en 2017 et 458 en 2018. Sur toute la période, les statistiques font état d'une prédominance de Sédhiou (59,1% en 2017 contre 58,1% en 2018), suivi de Goudomp et de Bounkiling qui enregistrent 26,4% contre 25,1% et 14,5% contre 15,5% en 2017 et 2018 respectivement. Ces tendances départementales se justifient par le poids de chaque circonscription dans les structures de prise en charge de la petite enfance.

Tableau IV-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Circonscriptions administratives/ Année							
		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Sédhiou	
		2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018
Ecole communautaire	Hommes	120	90	10	11	18	13	148	114
	Femmes	64	65	10	13	11	9	85	87
	Ensemble	184	155	20	24	29	22	233	201
Case des Tout Petits	Hommes	13	36	4	4	31	29	48	69
	Femmes	11	25	11	9	18	20	40	54
	Ensemble	24	61	15	13	49	49	88	123
Classe préscolaire à l'élémentaire	Hommes	2		3	5	16	14	21	19
	Femmes	11	1	11	6	7	8	29	15
	Ensemble	13	1	14	11	23	22	50	34
Ecole maternelle	Hommes	8	10	5	8	3	3	16	21
	Femmes	18	32	8	12	4	4	30	48
	Ensemble	26	42	13	20	7	7	46	69
Garderie d'enfants	Hommes	1		1	2	0	3	2	5
	Femmes	14	11	1	3	9	12	24	26
	Ensemble	15	11	2	5	9	15	26	31
Total	**Hommes**	**144**	**136**	**23**	**30**	**68**	**62**	**235**	**228**
	Femmes	**118**	**134**	**41**	**43**	**49**	**53**	**208**	**230**
	Ensemble	**262**	**270**	**64**	**73**	**117**	**115**	**443**	**458**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Par ailleurs, en 2017, la répartition par sexe des enseignants du préscolaire montre que les hommes sont majoritaire avec 53,0% contre 47% pour les femmes. Par contre, en 2018 la situation s'est renversée avec 50,2% pour le personnel enseignant féminin. Ceci peut s'expliquer par la prédominance des femmes dans les garderies d'enfants (8 enseignants sur 10) et dans les écoles maternelles (7 enseignants sur 10). L'effectif des hommes est plus important surtout dans les cases des tout-petits (56,7%) et les écoles communautaires (56,1%) en 2018.

Graphique IV-3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

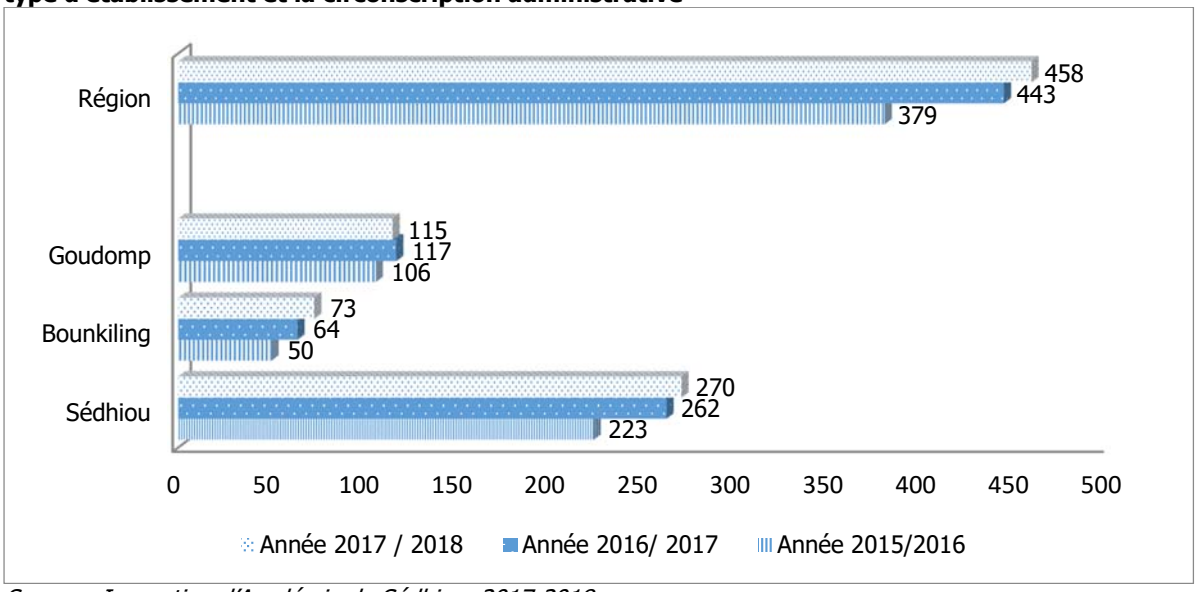

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'effectif régional du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance a connu une forte évolution en passant de 379 en 2016 à 443 en 2017, soit une hausse de 16,9%. Par contre en 2018, le taux d'accroissement s'établit à 3,4%.

En 2017, l'augmentation la plus importante est enregistrée à Sédhiou avec 39 enseignants supplémentaires contre 14 à Bounkiling et 11 à Goudomp.

Par contre, la hausse de 2018 est obtenue essentiellement grâce à l'augmentation des effectifs de Sédhiou (+3,1%) et de Bounkiling (+14,1%) puis qu'à Goudomp ils se sont repliés de 1,7% par rapport à 2017.

Par ailleurs, la répartition du personnel selon le diplôme et la fonction durant la période montre que l'essentiel de ces professionnels ont un niveau inférieur ou égal au BAC. En effet, en 2017, sur 128 directeurs, seuls 24 ont un niveau supérieur ou égal au BAC. En 2018, cette statistique s'établit à 33.

Pour les éducateurs "craie en main", les titulaires du BFEM dominent (84,9% en 2017 ; 78,1% en 2018). Il y a cependant 1,4% éducateurs "craie en main" qui n'ont aucun diplôme.

Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circonscription administrative / Fonction		Maitrise et +	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans Diplôme	Total
Département de Sédhiou									
Année 2016/2017	**Directeur**		1	2	11	91	1		106
	Educateur " craie en main"				7	142	5	2	156
Année 2017/2018	**Directeur**	-	-	1	19	80	2	3	105
	Educateur " craie en main"	-	-	-	13	134	16	2	165
Département de Bounkiling									
Année 2016/2017	**Directeur**			1	4	12		1	18
	Educateur " craie en main"		2		14	27	1	2	46
Année 2017/2018	**Directeur**	1	-	2	4	14	3		24
	Educateur " craie en main"	-	-	-	11	33	4	1	49
Département de Goudomp									
Année 2016/2017	**Directeur**				5	35	2		42
	Educateur " craie en main"		2		11	58	4		75
Année 2017/2018	**Directeur**	-	-	-	6	33	2	-	41
	Educateur " craie en main"	-	1	-	10	58	5	-	74
Région de Sédhiou									
Année 2016/2017	**Directeur**		1	3	20	138	3	1	166
	Educateur " craie en main"		4		32	227	10	4	277
Année 2017/2018	**Directeur**	1	-	3	29	127	7	3	170
	Educateur " craie en main"	-	1	-	34	225	25	3	288

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

La répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel révèle qu'en 2017, 70,9% sont sans diplôme, 16,3% ont le CEAP et 12,9% sont titulaires d'un CAP. En 2018, ces statistiques s'établissent respectivement à 65,7%, 19,2% et 15,1%.

L'essentiel des enseignant sans diplôme professionnel sont dans le communautaire (71,0% en 2017 contre 66,4% en 2018). De même, sur les 26 enseignants du privé en 2017, 22 sont sans diplôme professionnel, soit 91,7% contre 82,8% en 2018. Par contre dans le public, 6 enseignants sur 10 ont au moins un diplôme professionnel (62,5% en 2017 contre 66,4% en 2018).

Tableau IV-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement/ Année scolaire	CAP		CEAP		Sans diplôme		Total	
		2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018
Sédhiou	**Public**	27	36	28	38	8	31	63	105
	Privé	1	1	3	3	11	7	15	11
	Com/Ass	1	0	8	0	175	154	184	154
	Total	29	37	39	41	194	192	262	270
Bounkiling	**Public**	14	15	13	15	15	14	42	44
	Privé	0	0	0	0	2	5	2	5
	Com/Ass	0	0	0	0	20	24	20	24
	Total	14	15	13	15	37	43	64	73
Goudomp	**Public**	13	17	20	31	46	32	79	80
	Privé	0	0	0	1	9	12	9	13
	Com/Ass	1	0	0	0	28	22	29	22
	Total	14	17	20	32	83	66	117	115
Région	**Public**	**54**	**68**	**61**	**84**	**69**	**77**	**184**	**229**
	Privé	**1**	**1**	**3**	**4**	**22**	**24**	**26**	**29**
	Com/Ass	**2**	**0**	**8**	**0**	**223**	**200**	**233**	**200**
	Total	**57**	**69**	**72**	**88**	**314**	**301**	**443**	**458**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Dans le département de Sédhiou, sur 262 enseignants, 194 sont sans diplôme professionnel, soit une proportion de 74,1% en 2017. A Bounkiling, cette statistique s'établit à 57,8% contre 70,8% à Goudomp. Par contre en 2018, à l'image du niveau régional, les enseignants sans diplôme ont baissé dans tous les départements (71,4% à Sédhiou, 58,9% à Bounkiling et 57,4% à Goudomp).

IV.1.3. EFFECTIFS

Les statistiques régionales de l'éducation en 2017 donnent un effectif total de 14 383 enfants inscrits officiellement dans les établissements d'accueil de la petite enfance. Le département de Sédhiou enregistre plus de la moitié de l'effectif total soit 8030 élèves ce qui représente en terme relatif 55,8%. Le département de Bounkiling est le troisième de par l'importance de son effectif (13,0%) derrière Goudomp (31,2%). Comme en 2017, l'effectif régional de 2018, qui s'établit à 14 272 élèves, se concentre à Sédhiou (55,3%) ; suivi de Goudomp (29,8%). Toutefois, le département de Bounkiling a gagné 2 points par rapport à 2017 (15,0%).

Tableau IV-5 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Circonscriptions administratives/ Année							
		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018	2016/ 2017	2017/ 2018
Ecole communautaire	Garçons	3037	2392	305	324	485	425	3827	3141
	Filles	2928	2225	279	373	461	371	3668	2969
	Ensemble	5965	4617	584	697	946	796	7495	6110
Case des Tout Petits	Garçons	308	903	178	163	946	981	1432	2047
	Filles	333	944	228	208	1016	943	1577	2095
	Ensemble	641	1847	406	371	1962	1924	3009	4142
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	252	16	232	174	636	563	1120	753
	Filles	284	14	262	231	572	478	1118	723
	Ensemble	536	30	494	405	1208	1041	2238	1476
Ecole maternelle	Garçons	245	539	170	222	63	68	478	829
	Filles	238	534	166	241	72	64	476	839
	Ensemble	483	1073	336	463	135	132	954	1668
Garderie d'enfants	Garçons	221	158	28	102	131	176	380	436
	Filles	184	161	22	99	101	180	307	440
	Ensemble	405	319	50	201	232	356	687	876
Total	**Garçons**	**4063**	**4008**	**913**	**985**	**2261**	**2213**	**7237**	**7206**
	Filles	**3967**	**3878**	**957**	**1152**	**2222**	**2036**	**7146**	**7066**
	Ensemble	**8030**	**7886**	**1870**	**2137**	**4483**	**4249**	**14383**	**14272**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

La distribution par sexe en 2017 montre la présence de plus en plus remarquable des filles dans les effectifs des petites classes dans le département de Bounkiling. En effet, sur les 1870 élèves de la petite enfance nous avons 913 filles, ce qui représente en terme relatif plus de 51,2%. A l'exception dudit département, le nombre de garçons est supérieur à celui des filles au niveau régional et au niveau des deux autres départements. Sur un effectif total de 14 383, 7237 sont des garçons soit 50,3%. Ce taux s'établit à 50,6% à Sédhiou et 50,4% à Goudomp. Les statistiques de 2017 se confirment en 2018 puisque les garçons représentent 50,5% de l'effectif régional (14272). Dans le même sillage, ils atteignent 50,8%, 52,1% et 46,1% respectivement à Sédhiou, Goudomp et Bounkiling où ils sont minoritaires.

Tableau IV-6 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Circonscriptions administratives			
		Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Ecole communautaire	année 2015 / 2016	4150	50	171	4371
	Année 2016/ 2017	5965	584	946	7495
	Année 2017 / 2018	4617	697	796	6110
Case des Tout Petits	année 2015 / 2016	1785	445	1931	4161
	Année 2016/ 2017	641	406	1962	3009
	Année 2017 / 2018	1847	371	1924	4142
Classe préscolaire à l'élémentaire	année 2015 / 2016	625	686	1575	2886
	Année 2016/ 2017	536	494	1208	2238
	Année 2017 / 2018	30	405	1041	1476
Ecole maternelle	année 2015 / 2016	297	308	149	754
	Année 2016/ 2017	483	336	135	954
	Année 2017 / 2018	1073	463	132	1668
Garderie d'enfants	année 2015 / 2016	426	86	261	773
	Année 2016/ 2017	405	50	232	687
	Année 2017 / 2018	319	201	356	876
Total	année 2015 / 2016	7283	1575	4087	12945
	Année 2016/ 2017	**8030**	**1870**	**4483**	**14383**
	Année 2017 / 2018	**7886**	**2137**	**4249**	**14272**
	Variation 2016/2017	**10,3%**	**18,7%**	**9,7%**	**11,1%**
	Variation 2017/2018	**-1,8%**	**14,3%**	**-5,2%**	**-0,8%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Entre 2016 et 2017, l'effectif des élèves est passé de 12 945 à 14383, soit une hausse de 11,1% sous l'effet de l'accroissement obtenu à Bounkiling (+18,7%), à Sédhiou (+10,3%) et à Goudomp (+18,1%). Par contre, entre 2017 et 2018, cette population scolaire a légèrement baissé (0,8%). La situation des départements de Sédhiou (-1,8%) et de Goudomp (-5,2%) explique ce repli. Seul le département de Bounkiling a enregistré une hausse de son effectif (+14,3%).

De 2010 à 2018, soit une période de 8 ans, l'effectif des élèves des établissements de la petite enfance est passé de 2 510 à 14 272 avec un taux d'accroissement moyen de 24,3% 31,4%.

IV.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) régional est ressorti à 25,9% en 2018 après avoir atteint 27,0% en 2017 soit une baisse de 1,1 point. Toutefois, entre 2016 et 2017, l'indicateur a connu une légère hausse (+0,8 point).

Cette fluctuation s'explique par la situation de l'indicateur dans les différents départements. A l'exception du département de Bounkiling où l'indicateur a connu une hausse continue durant toute la période (9,4% en 2016, 10,6% en 2017 et 11,7% en 2018), les deux autres ont suivi la tendance régionale. Cependant, en termes de niveau atteint, le TBPS de Sédhiou représente, sur toute la période, le double de celui de Goudomp et plus du quadruple du TBPS de Bounkiling.

Graphique IV-4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

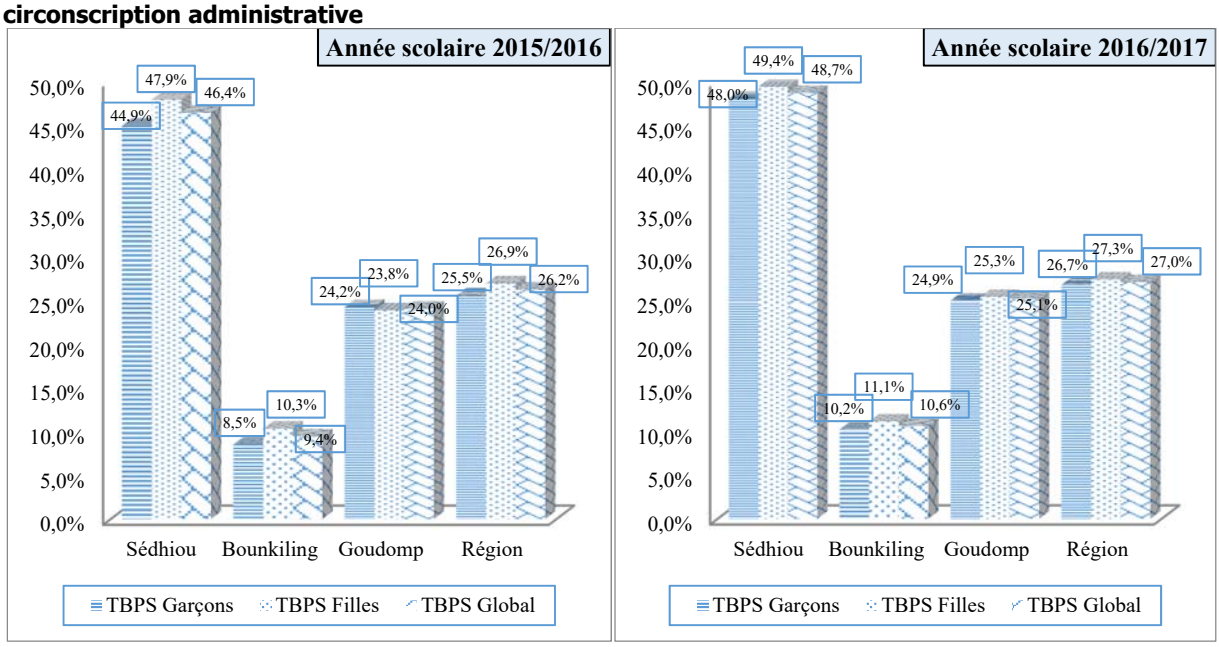

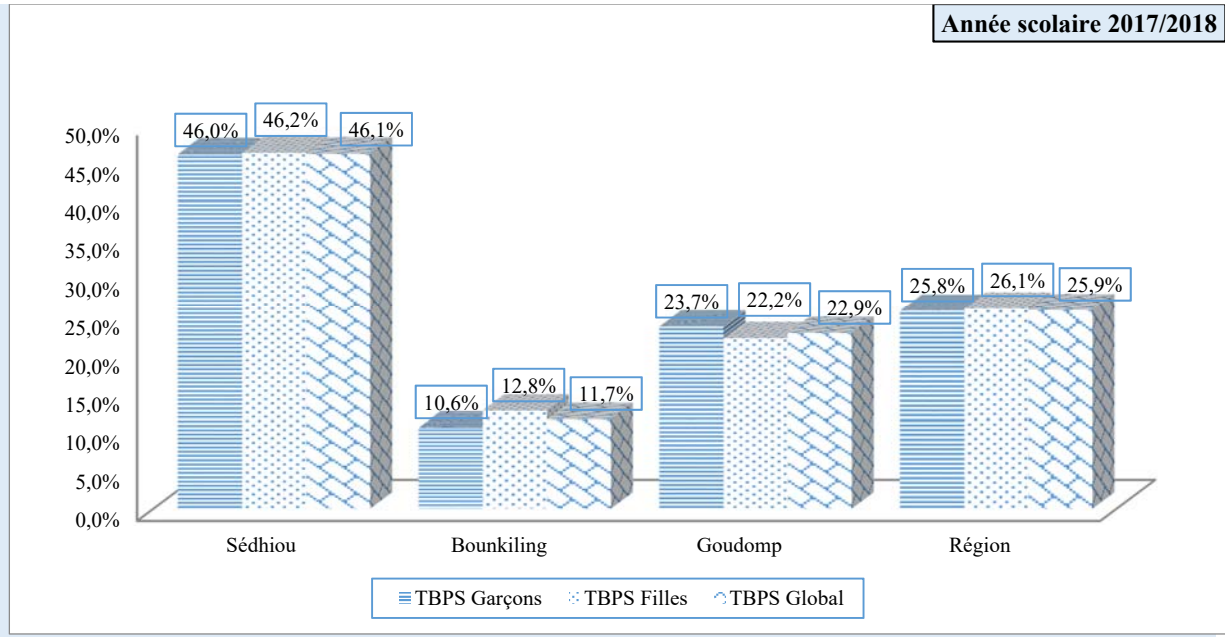

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

La distribution de l'indicateur suivant le sexe fait état d'une prédominance des filles sur les garçons (25,5% et 26,9% en 2016 ; 26,7% et 27,5% en 2017 ; 25,8% et 26,1%).

IV.2. ELEMENTAIRE

L'élémentaire reçoit les enfants âgés de 6 à 11 ans pour leur faire acquérir certaines connaissances de base dont notamment l'écriture, la lecture et le calcul. Il dure six années d'études et est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires (CFEE).

IV.2.1. INFRASTRUCTURES

Au total, 500 établissements d'enseignement élémentaire sont répertoriés dans la région en 2018. Selon le type d'établissement, le public est le plus répandu avec 97,6% contre 2,4% pour le privé. Cependant, le privé reste plus développé dans le département de Goudomp. En effet ledit département abrite 8 des 12 structures privées de la région.

Tableau IV-7 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	Année 2015 / 2016			Année 2016 / 2017			Année 2017 / 2018		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Sédhiou	150	3	153	152	3	**155**	155	3	**158**
Bounkiling	160	0	160	163	0	**163**	163	1	**164**
Goudomp	167	8	175	170	7	**177**	170	8	**178**
Région	**477**	**11**	**488**	**485**	**10**	**495**	**488**	**12**	**500**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à l'année scolaire 2015/2016, les établissements élémentaires ont connu une évolution. En effet, de 2016 à 2017, ces structures sont passées de 488 à 495 soit une hausse de 1,4%. Entre 2017 et 2018 l'accroissement s'établit à 1,0%.

Cette hausse globale cache certaines disparités. Le département de Sédhiou a enregistré 5 écoles élémentaires supplémentaires en 2 ans contre 4 pour Bounkiling et 3 pour Goudomp. Le département de Sédhiou étant le moins doté en écoles primaires (31,6%), ces constructions publiques permettront de combler le gap par rapport aux deux autres départements.

Le tableau qui suit donne la répartition des classes des établissements primaires de la région durant les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018. Il ressort de ce dernier que la région dispose respectivement de 2568 et 2641 classes.

Les flux simples sont plus répandus dans la région (82,3% en 2017 contre 79,1% en 2018). Ils sont suivis des classes multigrades qui représentent respectivement 15,5% en 2017 contre 18,8% en 2018. Les doubles y sont par contre un rare (moins de 3% sur la période).

Dans le privé, l'essentiel des groupes pédagogiques sont à flux simple (97,3% en 2017 contre 92,0% en 2018). Par contre, l'ensemble des classes à double flux et l'essentiel des multigrades sont dans le public.

Toutefois, la région a fait des efforts importants dans la réduction des écarts entre les objectifs fixés dans le cadre du PAQUET-ET1 et les résultats qui y sont obtenus. En effet, les classes multigrades représentent 18,8% en 2018 contre un objectif de 13,8%. Dans le même sillage, les classes à flux simple représentent 79,1% pour un objectif de 79,8%.

En revanche, la région a fait mieux que les objectifs fixés en termes de classes à double flux. En effet, elles représentent 2,0% contre un objectif de 6,4%.

[1] L'objectif étant, in fine, d'avoir seulement des classes à flux simples.

Tableau IV-8 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique						Total Général	
		Simple		double flux		multigrade			
		Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Sédhiou	Public	796	485	26	29	70	199	892	713
	Privé	31	4					31	4
	Total	827	489	26	29	70	199	923	717
Bounkiling	Public	539	698	16	11	147	226	702	935
	Privé	-	35	-		-	6		41
	Total	539	733	16	11	147	232	702	976
Goudomp	Public	709	838	15	14	179	66	903	918
	Privé	38	30			2		40	30
	Total	747	868	15	14	181	66	943	948
Région	**Public**	**2044**	**2021**	**57**	**54**	**396**	**491**	**2497**	**2566**
	Privé	**69**	**69**	**0**	**0**	**2**	**6**	**71**	**75**
	Total	**2113**	**2090**	**57**	**54**	**398**	**497**	**2568**	**2641**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

En termes d'évolution, le nombre de groupes pédagogiques s'est accru de 2,8% entre 2017 et 2018 sous l'effet de la hausse des classes multigrades. En effet, de 398 en 2017 elles passent à 497 en 2018 soit une hausse de 23,4%. Cependant, les classes flux simple et à double flux ont connu des baisse respectives de 1,1% et 5,3%.

IV.2.2. PERSONNEL

L'effectif du personnel des établissements élémentaires est ressorti à 2677 en 2018 après avoir atteint 2654 en 2017. Ce personnel est essentiellement formé d'hommes puis que ces derniers représentent respectivement 84,0% et 86,4% en 2017 et 2018.

Durant la période 2017-2018, la répartition des établissements élémentaires suivant le statut montre que seuls 3,1% du personnel sont dans le privé contre 96,9% pour le public. Cette situation s'explique par la prédominance des écoles publiques.

Tableau IV-9 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	année 2015 / 2016			Année 2016 / 2017			Année 2017 / 2018		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Sédhiou	Hommes	777	26	803	807	23	830	832	23	855
	Femmes	163	10	173	172	14	186	175	15	190
	Ensemble	940	36	976	979	37	1016	1007	38	1045
Bounkiling	Hommes	602	0	602	583	0	583	563	2	565
	Femmes	102	0	102	101	0	101	99	1	100
	Ensemble	704	0	704	684	0	684	662	3	665
Goudomp	Hommes	768	40	808	795	33	828	809	35	844
	Femmes	108	9	117	114	12	126	116	7	123
	Ensemble	876	49	925	909	45	954	925	42	967
Région	**Hommes**	**2147**	**66**	**2213**	**2185**	**56**	**2241**	**2204**	**60**	**2264**
	Femmes	**373**	**19**	**392**	**387**	**26**	**413**	**390**	**23**	**413**
	Ensemble	**2520**	**85**	**2605**	**2572**	**82**	**2654**	**2594**	**83**	**2677**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

D'un effectif de 2605 en 2015/2016, le personnel des établissements élémentaires atteint 2654 en 2016/2017, soit une hausse de 1,9%. Cette statistique est tirée par les départements de Sédhiou (+4,1%) et Goudomp (+3,1%) puis qu'à Bounkling un repli de 2,8% a été enregistré. Par contre, entre 2016/2017 et 2017/2018, des hausses plus modérée sont obtenues à Sédhiou et à Goudomp (2,9% et 1,4% respectivement) ce qui explique la tendance régionale (+0,9%).

Tableau IV-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	année 2015 / 2016	Année 2016 / 2017	Année 2017 / 2018	Var 16/17	Var 17/18
Sédhiou	Permanents	509	568	583	11,6%	2,6%
	contractuels	430	411	424	-4,4%	3,2%
	Autre	1	0	0	nd	nd
	Ensemble	940	979	1007	4,1%	2,9%
Bounkiling	Permanents	232	328	339	41,4%	3,4%
	contractuels	467	353	316	-24,4%	-10,5%
	Autre	5	3	7	-40,0%	133,3%
	Ensemble	704	684	662	-2,8%	-3,2%
Goudomp	Permanents	395	467	514	18,2%	10,1%
	contractuels	471	418	395	-11,3%	-5,5%
	Autre	10	24	16	140,0%	-33,3%
	Ensemble	876	909	925	3,8%	1,8%
Région	**Permanents**	**1136**	**1363**	**1436**	**20,0%**	**5,4%**
	contractuels	**1368**	**1182**	**1135**	**-13,6%**	**-4,0%**
	Autre	**16**	**27**	**23**	**68,8%**	**-14,8%**
	Ensemble	**2520**	**2572**	**2594**	**2,1%**	**0,9%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'évolution du personnel enseignant du public selon le statut révèle que les permanents se sont accrus de 20,0% en 2017 contre 5,4% en 2018. Concernant les contractuels, leur nombre continue de diminuer dans les effectifs régionaux (baisse de 13,6% et 4,0% respectivement en 2017 et 2018).

La répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique, contenue dans le tableau qui suit, met en évidence un niveau d'études acceptable.

En effet, la majorité des enseignants (51,2% en 2017 contre 52,6% en 2018) ont le niveau exigé pour l'élémentaire (BAC). Mieux encore, beaucoup d'enseignants de l'élémentaire de la région sont titulaires d'un diplôme académique du niveau supérieur (1er et 2nd cycle). En effet, 90 enseignants de l'élémentaire ont le DEUG, 99 ont la Licence et 49 ont au moins la Maîtrise en 2017. Alors qu'en 2018 ces statistiques se chiffrent respectivement à 72, 131 et 66 enseignants.

Toutefois, en 2018, 1 045 enseignants de l'élémentaire sont titulaires d'un BFEM, 6 du CFEE et 6 ne possède aucun diplôme.

Tableau IV-11 : Répartition et évolution du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif 2017		Effectif 2018		Variation 2017/2018	
	Public	Ensemble	Public	Ensemble	Public	Ensemble
Maîtrise et +	49	49	66	66	34,7%	34,7%
Licence	98	99	131	131	33,7%	32,3%
DEUG	88	90	71	72	-19,3%	-20,0%
BAC	1325	1359	1377	1407	3,9%	3,5%
BFEM	1001	1045	941	991	-6,0%	-5,2%
CFEE	5	6	4	5	-20,0%	-16,7%
Autre	6	6	3	3	-50,0%	-50,0%
Sans diplôme	0	0	1	2	nd	nd
Total	**2572**	**2654**	**2594**	**2677**	**0,9%**	**0,9%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'évolution des statistiques met en exergue l'amélioration des diplômes académiques des enseignants de la région. En effet, les diplômés en 2018 de maîtrise, licence et BAC se sont accrus de 3,5%, 32,3% et 34,7% respectivement. Par contre, les enseignants titulaires d'un diplôme inferieur au BAC sont en baisse respective de 5,2% pour le BFEM, 16,7% pour le CFEE et 50,0% pour les autres.

IV.2.3. EFFECTIFS

L'effectif des élèves des établissements de l'enseignement élémentaire, en 2016/2017, se chiffre à 98 517 dont 47437 filles, soit 48,2%. En 2017/2018, ce rapport se chiffre à 48,6% sur un effectif total de 98 899.

Les tendances départementales font état d'une prédominance de Goudomp (37 532 en 2017 contre 37 332); il est suivi par Sédhiou (35 029 en 2017 et 34 968 en 2018). Bounkiling enregistre respectivement 26,3% et 26,9% de l'effectif régional des écoles élémentaires.

Tableau IV-12 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Sédhiou selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	année 2015 / 2016			Année 2016/ 2017			Année 2017/ 2018		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Sédhiou	Public	17324	15495	32819	17698	16065	33763	17707	16071	33778
	Privé	666	558	1224	691	575	1266	625	565	1190
	Total	17990	16053	34043	18389	16640	35029	18332	16636	34968
Bounkiling	Public	12408	12513	24921	12970	12986	25956	12884	13668	26552
	Privé	0	0	0	0	0	0	24	23	47
	Total	12408	12513	24921	12970	12986	25956	12908	13691	26599
Goudomp	Public	18575	16366	34941	18971	17115	36086	18968	17061	36029
	Privé	768	696	1464	750	696	1446	670	633	1303
	Total	19343	17062	36405	19721	17811	37532	19638	17694	37332
Région	**Public**	**48307**	**44374**	**92681**	**49639**	**46166**	**95805**	**49559**	**46800**	**96359**
	Privé	**1434**	**1254**	**2688**	**1441**	**1271**	**2712**	**1319**	**1221**	**2540**
	Total	**49741**	**45628**	**95369**	**51080**	**47437**	**98517**	**50878**	**48021**	**98899**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Evaluée à 95369 en 2015/2016, la population scolaire de l'élémentaire a atteint 98 517 en 2016/2017, soit une variation de 3,3%. En termes de contribution de la structure par sexe à l'augmentation de l'effectif de l'élémentaire, les statistiques révèlent une hausse de 4,0% pour les filles contre 2,7% pour les garçons. Contrairement à la période qui précède, l'accroissement de l'effectif des établissements élémentaires est moins important entre 2016/2017 et 2017/2018. Il passe de 98 517 à 98 899 soit une hausse de 0,4% sous l'effet essentiel de l'augmentation du nombre de filles (+1,2%).

Les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessous permettent d'évaluer l'encadrement des élèves et la charge de travail des enseignants.

Tableau IV-13 : Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Années	Ratios					
		Nb élèves/ classe Physique		Nb élèves/ enseignant		Nb élèves / GP	
		Ensemble	Public	Ensemble	Public	Ensemble	Public
Sédhiou	année 2015 / 2016	37	37	35	35	38	38
	année 2016 / 2017	36	36	34	34	38	38
	année 2017 / 2018	38	38	33	34	37	37
Bounkiling	année 2015 / 2016	38	38	35	35	36	36
	année 2016 / 2017	39	39	38	38	37	37
	année 2017 / 2018	39	39	40	40	37	37
Goudomp	année 2015 / 2016	40	40	39	40	40	40
	année 2016 / 2017	40	40	39	40	40	40
	année 2017 / 2018	39	40	39	39	38	39
Région	**année 2015 / 2016**	**38**	**38**	**37**	**37**	**38**	**38**
	année 2016 / 2017	**38**	**38**	**37**	**37**	**38**	**38**
	année 2017 / 2018	**39**	**39**	**37**	**37**	**37**	**38**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Durant la période 2015-2018, chaque enseignant de la région a en charge 37 élèves. Nonobstant la hausse du nombre d'enseignants (+0,9%), le ratio n'a pas connu de changement. Chaque classe élémentaire de la région contient en moyenne 39 élèves en 2017/2018 soit 1 de plus par rapport à l'année scolaire précédente.

IV.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LES PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) de la région est ressorti à 120,3% en 2017/2018 après atteint 125,1% en 2016/2017. En l'espace de trois ans, l'indicateur a baissé de 15,5 points.

Selon le sexe, il est moins important chez les garçons (135,1%) contre 136,5% pour les filles. Les tendances départementales révèlent que Sédhiou prédomine avec 130,6% contre 124,3% pour Goudomp et 1118% pour Bounkiling.

Tableau IV-14 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité

Sédhiou	**année 2015 / 2016**	141,4%	143,8%	142,5%	1
	Année 2016 / 2017	132,1%	132,0%	132,0%	1,0
	Année 2017 / 2018	131,8%	129,4%	130,6%	0,98
Bounkiling	**année 2015 / 2016**	116,5%	129,0%	122,4%	1,1
	Année 2016 / 2017	107,0%	117,9%	112,2%	1,1
	Année 2017 / 2018	107,6%	129,3%	118,0%	1,2
Goudomp	**année 2015 / 2016**	146,4%	136,6%	141,6%	0,9
	Année 2016 / 2017	137,5%	137,4%	137,4%	1,00
	Année 2017 / 2018	124,0%	124,7%	124,3%	1,01
Région	**année 2015 / 2016**	**135,1%**	**136,5%**	**135,8%**	**1,0**
	Année 2016 / 2017	**123,8%**	**126,5%**	**125,1%**	**1,02**
	Année 2017 / 2018	**117,8%**	**122,9%**	**120,3%**	**1,04**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Quant au TBS, il est évalué à 104,1% en 2017/2018. L'indicateur est à la faveur des filles (104,9%) contre 103,4% pour les garçons. Par département, Bounkiling a enregistré le plus faible TBS (88,9%) soit 24,4 et 23,2 points respectivement de Sédhiou et Goudomp.

Tableau IV-15 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Sédhiou	**année 2015 / 2016**	115,8%	115,4%	115,6%	1
	Année 2016 / 2017	115,6%	116,4%	116,0%	1,01
	Année 2017 / 2018	112,9%	113,3%	113,1%	1,00
Bounkiling	**année 2015 / 2016**	84,4%	90,7%	87,4%	1,07
	Année 2016 / 2017	86,3%	91,4%	88,8%	1,06
	Année 2017 / 2018	84,1%	94,0%	88,9%	1,12
Goudomp	**année 2015 / 2016**	115,8%	115,4%	115,6%	1
	Année 2016 / 2017	117,3%	113,3%	115,4%	0,97
	Année 2017 / 2018	114,4%	109,7%	112,1%	0,96
Région	**année 2015 / 2016**	**106,6%**	**106,1%**	**106,4%**	**1**
	Année 2016 / 2017	**106,6%**	**107,3%**	**106,9%**	**1,01**
	Année 2017 / 2018	**103,4%**	**104,9%**	**104,1%**	**1,01**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'analyse sur la période 2015-2018 montre que l'indicateur évolue en dents de scie. En effet, de 106,4% en 2015/2016, il a sensiblement augmenté pour se hisser à 106,9 en 2016/2017 avant de baiser pour atteindre 104,1% en 2017/2018.

Ces tendances globales sont identiques à celles observées dans le département Sédhiou. En effet, le pic a été enregistré en 2016/2017 (116%) alors que l'année 2017/2018 connait la plus faible valeur (113,1%).

Par contre, les départements de Bounkiling et de Goudomp ont connu des tendances opposées. Si pour le premier, l'indicateur a augmenté sur la période en passant 87,4% en 2015/2016 à 88,9% en 2017/2018, pour le deuxième cependant, il a baissé sur la période (115,6% en 2015/2016 contre 112,1% en 2017/2018).

Concernant l'efficacité interne du système appréciée à travers les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, les statistiques de la période 2016-2018 permettent de mesurer les efforts à fournir dans la région pour maintenir les enfants jusqu'à l'achèvement du cycle primaire.

La région de Sédhiou enregistre un taux de promotion global de 81,7% en 2016/2017 contre 13,4% pour le ratio du redoublement et 4,9% pour l'abandon.

Bounkiling affiche le plus faible taux de promotion de tous les départements de la région (79%). L'abandon scolaire (16%) et le redoublement (6%) expliquent cette relative faiblesse. Par contre dans le reste de la région, les niveaux de ces indicateurs y sont moins importants. En effet, les taux d'abandon et de redoublement se chiffrent respectivement à 11,2% et 4,7% à Sédhiou contre 14,1% et 4,5% à Goudomp.

Du point de vue du cycle, l'analyse montre des disparités des performances suivant le niveau d'étude. Si le taux de promotion est plus important dans les classes de CM 1 et CE 2 avec respectivement 94,8% et 89,0%, le phénomène du redoublement par contre concerne plus les classes du CI (14,3%). Concernant l'abandon, il est plus accentué au CM 2 et au CI (29,7% et 14,4% respectivement).

Tableau IV-16 : Répartition des flux selon le niveau d'étude, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	Total
Année scolaire 2016/2017								
Sédhiou	**taux de promotion**		85,9%	87,0%	92,4%	96,70%	56,6%	84,1%
	taux de redoublement	1,8%	4,1%	2,2%	4,1%	2,9%	7,3%	4,7%
	taux d'abandon	12,2%	10,0%	10,8%	3,5%	0,4%	36,1%	11,2%
Bounkiling	**taux de promotion**		84,0%	82,0%	88,0%	88,0%	63,8%	79,0%
	taux de redoublement	2,0%	5,0%	3,0%	9,0%	4,0%	12,6%	6,0%
	taux d'abandon	14,0%	11,0%	15,0%	3,0%	8,0%	23,6%	15,0%
Goudomp	**taux de promotion**		82,9%	91,9%	86,7%	97,0%	48,0%	81,4%
	taux de redoublement	0,5%	4,4%	0,1%	5,5%	0,4%	16,4%	4,5%
	taux d'abandon	16,6%	12,7%	8,0%	7,8%	2,6%	35,6%	14,1%

Circonscription administrative	Indicateur de flux	CI	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	Total
Région	taux de promotion		84,3%	87,4%	89,0%	94,8%	56,0%	81,7%
	taux de redoublement	1,4%	4,3%	1,5%	6,0%	2,2%	14,3%	4,9%
	taux d'abandon	14,4%	11,4%	11,1%	5,0%	3,0%	29,7%	13,4%
Année scolaire 2017/2018								
Sédhiou	Taux de promotion	87,6%	88,2%	87,7%	94,0%	81,5%	53,0%	82,9%
	Taux de redoublement	1,4%	4,2%	2,5%	5,3%	4,1%	10,8%	4,5%
	Taux d'abandon	10,9%	7,6%	9,9%	0,7%	14,4%	36,2%	12,7%
Bounkiling	Taux de promotion	84,0%	84,3%	88,1%	87,5%	69,7%	71,0%	82,0%
	Taux de redoublement	1,4%	6,4%	2,0%	7,2%	2,0%	10,9%	4,6%
	Taux d'abandon	14,7%	9,3%	9,8%	5,3%	28,2%	18,1%	13,4%
Goudomp	Taux de promotion	86,2%	91,1%	87,9%	96,2%	77,7%	51,7%	83,1%
	Taux de redoublement	0,0%	4,5%	0,1%	5,5%	0,5%	13,4%	3,6%
	Taux d'abandon	13,8%	4,4%	12,0%	-1,7%	21,9%	34,8%	13,3%
Région	Taux de promotion	86,0%	88,1%	87,9%	93,1%	77,2%	56,7%	82,7%
	Taux de redoublement	0,9%	4,9%	1,4%	5,9%	2,2%	11,8%	4,2%
	Taux d'abandon	13,1%	6,9%	10,7%	1,0%	20,6%	31,5%	13,1%

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Le taux global de promotion est passé de 81,7% en 2016/2017 à 82,7% en 2017/2018, soit une hausse de 1 point, en raison des performances enregistrées à Bounkiling (+3 points) et à Goudomp (+1,7) puisqu'à Sédhiou la valeur de l'indicateur a fléchi de 1,2 points. L'amélioration de cet indicateur entraine la baisse des taux de redoublement et d'abandon. En effet, le taux de redoublement a chuté de 0,7 point (4,9% en 2016/2017 contre 4,2% en 2017/2018). Dans le même sillage, le taux d'abandon est passé de 13,4% en 2016/2017 à 13,1% en 2017/2018 soit un repli de 0,3 point). La meilleure performance en matière de baisse des abandons scolaires est obtenue à Bounkiling (15% en 2016/2017 à 13,4% en 2017/2018). Cependant, à Sédhiou, le phénomène a pris de l'ampleur (+0,5 point) du fait explosion du taux dans les classes de CM 1 où l'indicateur est passé de 0,4% en 2016/2017 à 14,1% en 2017/2018. Cette situation à une incidence sur le niveau d'accomplissement des études au cycle primaire apprécié par le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP).

L'indicateur est évalué au niveau régional à 76,9% en 2016/2017. Il est tiré par le département de Sédhiou (85,5%) et Goudomp dans une moindre mesure (78,6%) puisque le département de Bounkiling se situe en deçà de la moyenne régionale (61,2%).

Du point de vue du sexe, les garçons semblent être plus performants que les filles (77,6% contre 76,1%).

Tableau IV-17 : Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription

Indicateurs	Années	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
TAP Garçons	année 2015 / 2016	77,8%	58,0%	80,3%	73,1%
	année 2016 / 2017	88,2%	58,5%	80,7%	77,6%
	année 2017 / 2018	79,8%	52,8%	82,5%	73,7%
TAP Filles	année 2015 / 2016	77,8%	59,0%	76,8%	71,9%
	année 2016 / 2017	82,5%	64,0%	76,2%	76,1%
	année 2017 / 2018	78,6%	53,3%	77,1%	71,6%
TAP Global	année 2015 / 2016	**77,8%**	**58,5%**	**78,7%**	**72,5%**
	année 2016 / 2017	**85,5%**	**61,2%**	**78,6%**	**76,9%**
	année 2017 / 2018	**79,2%**	**53,1%**	**80,0%**	**72,7%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

De 72,5% en 2015/2016, le TAP a augmenté pour atteindre 76,9% en 2016/2017, grâce à la situation observée dans le département de Sédhiou (77,8% à 85,5%), avant de chuter jusqu'à 72,7% en 2017/2018 du fait des replis enregistrés à Bounkiling (61,2% à 53,1%) et à Sédhiou (85,5% à 79,2%).

Concernant les performances réalisées par les élèves aux examens du CFEE, le tableau qui suit montre la situation de la région. En termes d'effectif, le maximum de la période est obtenu en 2017 (7 534 admis) contre 5 407 pour 2016 et 6 283 pour 2018. Avec 2290 en 2016/2017 soit 30,4%, le département de Bounkiling dispose de moins d'admis que les autres (34,83% pour Sédhiou contre 34,78% pour Goudomp). Par contre en 2017/2018, Goudomp se classe premier avec 43,3% de l'effectif régional contre 33,7% pour Sédhiou et 23% pour Bounkiling.

Le taux de réussite suit la même tendance que l'effectif des admis. En effet, il se hisse à 52,2% en 2016/2017 avant de baisser jusqu'à 49,8% en 2017/2018. Suivant le sexe, les garçons ont mieux réussi à cet examen que les filles (respectivement 54,8% contre 49,3% en 2016/2017 et 51,2% contre 48,2% en 2017/2018).

Tableau IV-18 : Evolution du nombre d'admis et du taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Nombre d'admis CFEE			Taux de réussite CFEE		
		Année 2015/ 2016	Année 2016/ 2017	Année 2017/ 2018	Année 2015/ 2016	Année 2016/ 2017	Année 2017/ 2018
Sédhiou	**Garçons**	1354	1400	1093	50,9%	49,0%	45,1%
	Filles	1193	1224	1026	48,7%	46,4%	43,5%
	Ensemble	2547	2624	2119	49,9%	47,8%	44,3%
Bounkiling	**Garçons**	511	1180	744	33,2%	67,2%	54,5%
	Filles	437	1110	699	28,8%	63,1%	48,9%
	Ensemble	948	2290	1443	31,0%	65,2%	51,6%
Goudomp	**Garçons**	1109	1533	1497	37,5%	52,9%	55,0%
	Filles	803	1087	1224	33,8%	42,8%	52,5%
	Ensemble	1912	2620	2721	35,8%	48,2%	53,9%
Région	**Garçons**	**2974**	**4113**	**3334**	**41,6%**	**54,8%**	**51,2%**
	Filles	**2433**	**3421**	**2949**	**38,4%**	**49,3%**	**48,2%**
	Ensemble	**5407**	**7534**	**6283**	**40,1%**	**52,2%**	**49,8%**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

De l'année scolaire 2015/2016 à celle de 2017/2018, le taux de réussite au CFEE a connu une évolution en dents de scie. En effet, il a enregistré une hausse substantielle de 12,1 points entre 2015/2016 et 2016/2017 sous l'effet des résultats obtenus à Bounkiling (31% contre 65,2%) et à Goudomp (35,8% contre 48,2%). Par contre entre 2016/2017 et 2017/2018, le taux est passé de 52,2% à 49,8% soit une baisse de 2,4 points. Cette situation est due aux baisses enregistrées à Bounkiling et Sédhiou en dépit d'accroissement de 3,7 points obtenu à Goudomp.

IV.3. MOYEN SECONDAIRE GENERAL

L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, reçoit les élèves à l'âge de 12 ans avec quatre années d'études sanctionnées par le Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM).

Pour l'enseignement secondaire général, les études durent trois ans et sont sanctionnées par le baccalauréat.

IV.3.1. TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

La situation de l'indicateur est contenue dans le tableau qui suit. La région affiche un taux de transition, du CM2 à la 6ème, de 41,2% en 2016/2017. L'indicateur reste à la faveur des garçons (42,7% contre 39,6% pour les filles) au niveau régional. Toutefois, dans le département de Sédhiou, les filles (50,4%) sont au-dessus.

Pour la transition de la 3ème à la 2nde, la région enregistre, en 2016/2017, un taux de 46,8%.

Les taux des départements de Sédhiou et de Goudomp ne sont pas trop loin de la moyenne régionale (42,9% et 48,1% respectivement). Bounkiling par contre enregistre un taux de 51,2%.

Tableau IV-19 : Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Sexe	Sédhiou %	Bounkiling %	Goudomp %	Région %
Moyen (CM2-6ème)	Année 2015 / 2016	Masc.	66,3	61,4	50,8	58,8
		Fem.	66,3	51,3	36,4	51,1
		Ens.	66,3	56,5	44,4	55,3
	Année 2016 / 2017	Masc.	49,2	35,7	40,3	42,7
		Fem.	50,4	32,6	33,6	39,6
		Ens.	49,8	34,1	37,2	41,2
	Année 2017 / 2018	Masc.	55,2	75,3	55,2	59,6
		Fem.	50,5	66,8	47,7	53,4
		Ens.	53,0	71,0	51,7	56,7
Secondaire (3ème-2nde)	Année 2015 / 2016	Masc.	44,1	42,9	46,2	44,7
		Fem.	42,7	39,6	38	40,2
		Ens.	43,6	41,6	43,4	43,1
	Année 2016 / 2017	Masc.	43,5	52,6	49,9	48,1
		Fem,	41,8	49,0	45,0	44,8
		Ens.	42,9	51,2	48,1	46,8
	Année 2017 / 2018	Masc.	41,1	60,5	44,6	47,2
		Fem.	49,5	54,0	40,6	47,1
		Ens.	44,5	57,9	43,0	47,1

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

En termes d'évolution, le taux de transition du moyen a connu sa plus faible valeur sur la période en 2016/2017 (41,2%). Pour l'année précèdent cette date, l'indicateur était évalué à 55,3% contre 56,7% en 2017/2018. L'analyse de l'indicateur au niveau des départements révèle qu'il y a suivi la même trajectoire que le niveau.

Par contre, la transition du moyen vers le secondaire a connu une tendance inverse comparée au premier indicateur. En effet, de 43,1% en 2015/2016 le taux atteint 47,1% en 2017/2018 en passant par 46,8% en 2016/2017. Seul le département de Bounkiling, qui connait une amélioration continue de son indicateur sur la période, a suivi la même tendance que le niveau régional.

IV.3.2. INFRASTRUCTURES

L'académie de Sédhiou totalise 64 établissements pour le moyen durant l'année scolaire 2016/2017. L'analyse suivant le statut fait état d'une certaine faiblesse du privé dans la région (2 établissements soit 3,1%).

L'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) de Sédhiou dispose de 26 structures soit 40,6% ; elle est suivie par l'IEF de Goudomp avec 34,4% contre 25% pour Bounkiling.

Pour le secondaire, la région enregistre 35 établissements en 2016/2017 à raison de 14 pour l'IEF de Goudomp, 12 pour celle de Sédhiou et 5 pour l'IEF de Bounkiling. A l'inverse du moyen, le privé joue un rôle essentiel dans l'enseignement secondaire de l'académie de Sédhiou puisque près de 6 établissements sur 10 (54,3%) sont dans le privé.

Tableau IV-20 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Moyen	année 2015 / 2016	Public	25	16	22	63
		Privé	1	0	2	3
		Total	26	16	24	66
		Nb. GP	306	167	264	737
	année 2016 / 2017	Public	25	16	21	62
		Privé	1	0	1	2
		Total	26	16	22	64
		Nb. GP	260	129	176	565
	année 2017 / 2018	Public	24	14	23	61
		Privé	1	1	2	4
		Total	25	15	25	65
		Nb. GP	288	155	243	686

Secondaire	**année 2015 / 2016**	**Public**	5	4	6	15
		Privé	7	5	6	18
		Total	12	9	12	33
		Nb. GP	113	62	99	274
	année 2016 / 2017	**Public**	5	4	7	16
		Privé	7	5	7	19
		Total	12	9	14	35
		Nb. GP	153	95	173	421
	année 2017 / 2018	**Public**	6	6	7	19
		Privé	7	3	8	18
		Total	13	9	15	37
		Nb. GP	120	78	116	314

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à 2016/2017, le nombre d'établissements du moyen est passé de 64 à 65 en 2017/2018 à la faveur de la nouvelle création dans le département de Bounkiling. Pour le secondaire, il y a eu 2 nouveaux établissements en 2017/2018 qui sont venus s'ajouter aux 35 déjà existants depuis l'année scolaire 2016/2017.

Ces 2 structures supplémentaires qui sont dans public sont localisées à Sédhiou et à Goudomp.

IV.3.3. PERSONNEL

L'effectif des enseignants du moyen du public s'établit à 902 dont 784 hommes contre 118 femmes. Selon le corps, les permanents représentent 61% contre 36,1% pour les contractuels et 2,1% pour les décisionnaires. Toutefois, 7 enseignants (0,8%) sont sans statuts.

L'analyse spatiale de la répartition des enseignants révèle des disparités entre les différentes IEF. Sous l'effet de l'importance de son poids dans les établissements du moyen, la majorité des enseignants sont affectés à l'IEF de Sédhiou (395 en 2016/2018) contre 311 pour Goudomp et 195 pour Bounkiling.

Graphique IV-5 : Répartition du personnel enseignant du moyen général du public selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

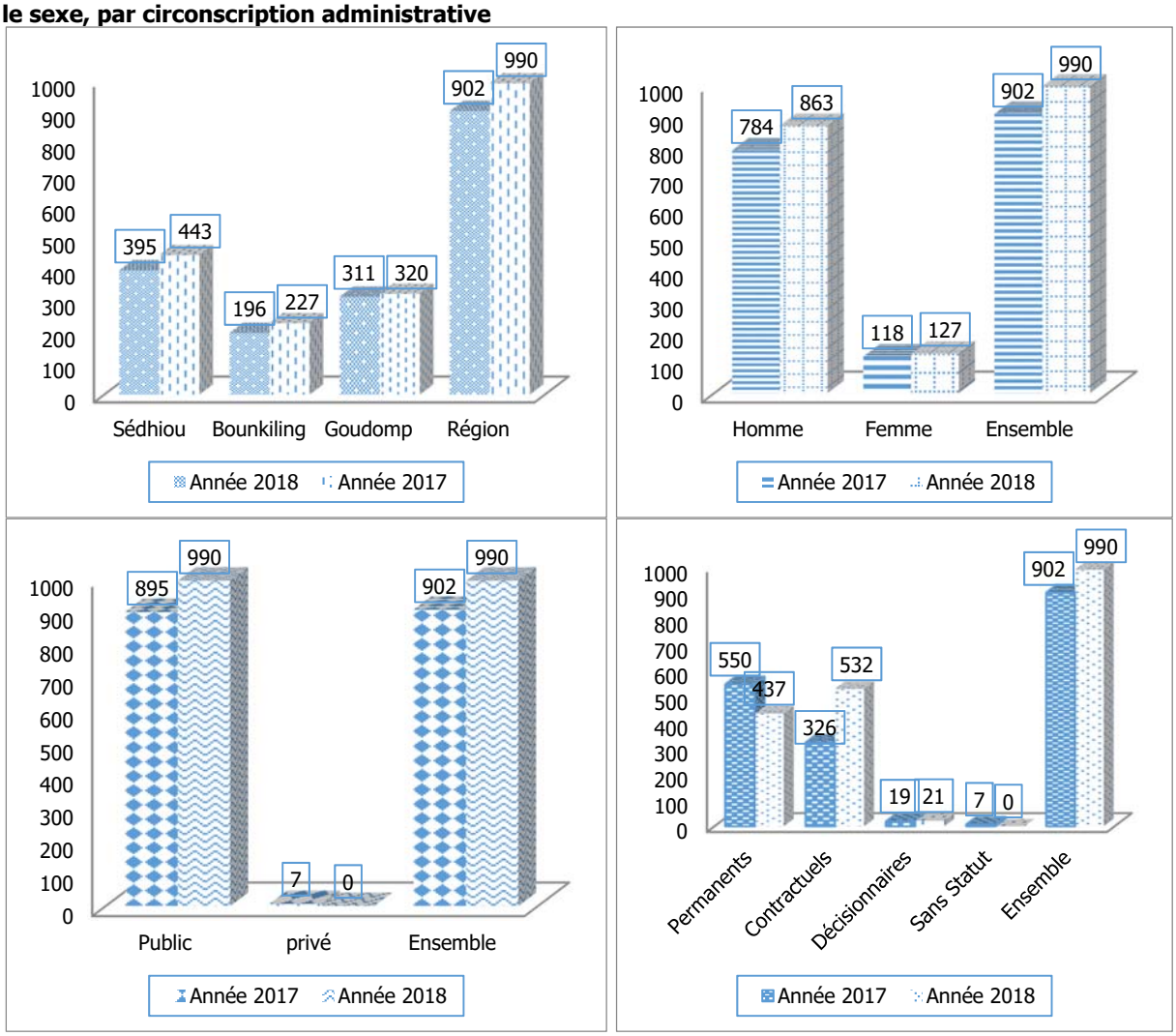

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'effectif du personnel enseignant du moyen est passé de 902 en 2016/2017 à 990 en 2017/2018 soit une hausse de 9,8%. Les performances obtenues aux IEF de Sédhiou (+12,2%), Bounkiling (+15,8%) et Goudomp (+2,9%) expliquent cet accroissement. Selon le genre, la masculinisation du personnel se renforce avec la hausse de 10,1% de l'effectif des hommes contre seulement 5,9% pour les femmes. Selon le corps, en dépit de la baisse de 20,5% des permanents, des efforts ont été fait à l'académie de Sédhiou pour doter des enseignants de statut. En effet, aucun enseignant sans statut n'a été enregistré en 2017/2018 d'où la hausse des contractuels (+63,2%) et des décisionnaires (+10,5%).

Tableau IV-21 : Répartition et évolution du personnel enseignant du secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Cir. Ad.	Année 2017	Année 2018
Sédhiou	221	250
Bounkiling	153	187
Goudomp	251	250
Région	625	687

Sexe	Année 2017	Année 2018
Homme	554	615
Femme	71	72
Ensemble	625	687

Statut	Année 2017	Année 2018
Public	604	672
Privé	21	15
Ensemble	625	687

Corps	Année 2017	Année 2018
Permanents	267	482
Contractuels	333	182
Décisionnaires	10	5
Vacataires	5	3
Sans statut	10	15
Ensemble	625	687

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

De 625 en 2016/2017, l'effectif des enseignants du secondaire passe à 687 en 2017/2018 soit une hausse de 9,9% sous l'effet essentiellement de l'augmentation du personnel à Sédhiou (+13,1) et à Bounkiling (+22,2%) puisqu'à Goudomp un repli de 0,4% a été noté.

Selon le genre, les hommes restent majoritaires sur toute la période. Ils représentent 89,5% en 2018 contre 10,5% pour les femmes. Par rapport au corps, les permanents ont presque doublés (267 en 2016/2017 contre 482 en 2017/2018). Cependant, les contractuels, les décisionnaires et les vacataires.

Tableau IV-22 : Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	Année 2015 / 2016			année 2016 / 2017			Année 2017 / 2018		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	**Sédhiou**	443	0	443	443	0	443	395	0	395
	Bounkiling	222	0	222	227	0	227	190	6	196
	Goudomp	338	0	338	320	0	320	310	1	311
	Région	**1003**	**0**	**1003**	**990**	**0**	**990**	**895**	**7**	**902**
Secondaire	**Sédhiou**	223	4	227	216	5	221	249	1	250
	Bounkiling	160	12	172	148	5	153	184	3	187
	Goudomp	210	13	223	240	11	251	239	11	250
	Région	**593**	**29**	**622**	**604**	**21**	**625**	**672**	**15**	**687**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'effectif des enseignants du secondaire est ressorti à 687 en 2017/2018 contre 625 en 2016/2017, soit une hausse de 9,9%. Cette hausse tirée par les départements de Sédhiou (+13,1%) et Bounkiling (+22,2%).

Au niveau moyen, 19,6% des enseignants ont au moins le DEUG. Cependant, l'essentiel des enseignants (80,4%) ont au plus le BAC.

Tableau IV-23 : Répartition évolution des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général public selon le diplôme académique et le sexe

Diplôme académique	Année Scolaire	Moyen			Secondaire		
		Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Maîtrise et +	2016/2017	20	2	22	192	20	212
	2017/2018	10	3	13	211	18	229
Licence	2016/2017	65	9	74	174	28	202
	2017/2018	49	9	58	200	29	229
DEUG	2016/2017	90	8	98	41	3	44
	2017/2018	46	4	50	38	5	43
BAC	2016/2017	624	104	728	107	20	127
	2017/2018	610	96	706	133	18	151
BFEM	2016/2017	64	4	68	19	0	19
	2017/2018	62	6	68	20	0	20
Total	**2016/2017**	**863**	**127**	**990**	**533**	**71**	**604**
	2017/2018	**777**	**118**	**895**	**602**	**70**	**672**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Contrairement au moyen, 75,8% des enseignants du secondaire général public ont au moins le DEUG en 2017. Cette statistique s'établit à 74,6% en 2018.

Graphique IV-6 : Répartition des effectifs du corps enseignant du secondaire général privé selon le diplôme académique

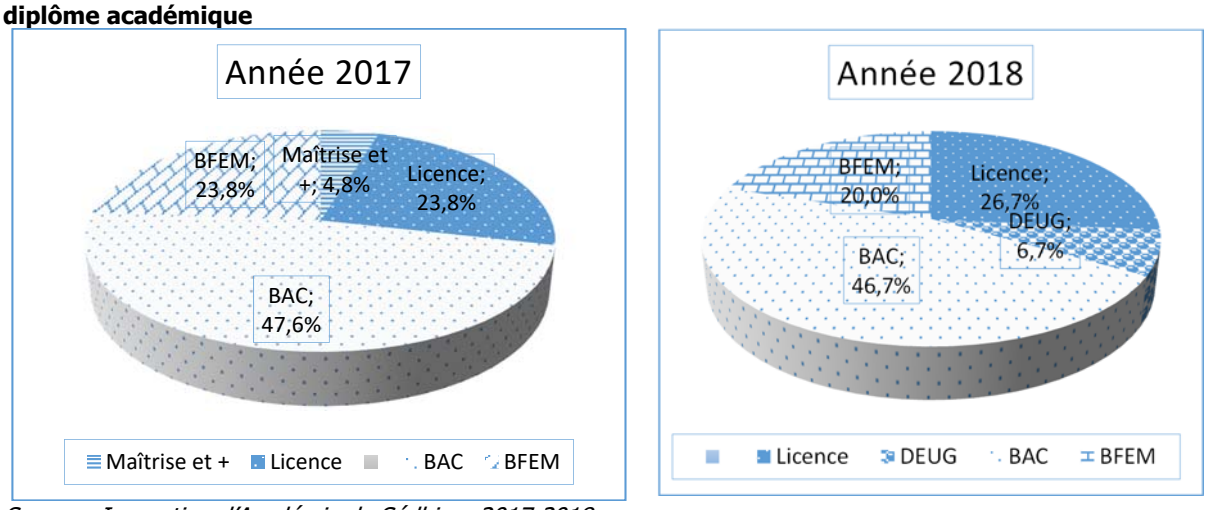

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Pour le secondaire général privé, aussi bien pour 2016/2017 que pour 2017/2018, les bacheliers dominent (47,6% et 46,7% respectivement).

IV.3.4. EFFECTIFS

L'effectif du moyen s'établit à 27 741 en 2017/2018 dont 44% de filles. Le poids du privé (3,6%) reste faible par rapport au public (99,4%).

Entre le moyen et le secondaire, le poids des filles perd 6,2 points. Par contre, secondaire général accueille un quart des élèves de ce cycle qui s'établit à 11 203 en 2017/2018.

Tableau IV-24 : Evolution des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	total	%Filles	Filles	Garçons	total	%Filles
Département Sédhiou									
année 2015 / 2016	**Public**	5019	6698	11717	42,8%	1139	2304	3443	33,1%
	Privé	278	416	694	40,1%	361	700	1061	34,0%
	Total	5297	7114	12411	42,7%	1500	3004	4504	33,3%
année 2016/ 2017	**Public**	4702	5934	10636	44,2%	1177	2174	3351	35,1%
	Privé	202	293	495	40,8%	299	541	840	35,6%
	Total	4904	6227	11131	44,1%	1476	2715	4191	35,2%
année 2017 / 2018	**Public**	4849	5802	10651	45,5%	1315	2132	3447	38,1%
	Privé	184	274	458	40,2%	276	436	712	38,8%
	Total	5033	6076	11109	45,3%	1591	2568	4159	38,3%
Département Bounkiling									
année 2015 / 2016	**Public**	2825	3648	6473	43,6%	620	1174	1794	34,60%
	Privé	96	108	204	47,1%	160	303	463	34,60%
	Total	2921	3756	6677	43,7%	780	1477	2257	34,60%
année 2016/ 2017	**Public**	2660	3235	5895	45,1%	685	1275	1960	34,9%
	Privé	80	77	157	51,0%	166	285	451	36,8%
	Total	2740	3312	6052	45,3%	851	1560	2411	35,3%
année 2017 / 2018	**Public**	3034	3593	6627	45,8%	866	1410	2276	38,0%
	Privé	65	65	130	50,0%	209	187	396	52,8%
	Total	3099	3658	6757	45,9%	1075	1597	2672	40,2%
Département Goudomp									
année 2015 / 2016	**Public**	4201	6422	10623	39,5%	892	2136	3028	29,5%
	Privé	177	290	467	37,9%	372	874	1246	29,9%
	Total	4378	6712	11090	39,5%	1264	3010	4274	29,6%
année 2016/ 2017	**Public**	3967	5602	9569	41,5%	960	2064	3024	31,7%
	Privé	158	256	414	38,2%	430	904	1334	32,2%
	Total	4125	5858	9983	41,3%	1390	2968	4358	31,9%
année 2017 / 2018	**Public**	3911	5550	9461	41,3%	991	1834	2825	35,1%
	Privé	168	246	414	40,6%	579	968	1547	37,4%
	Total	4079	5796	9875	41,3%	1570	2802	4372	35,9%

Région Sédhiou									
année 2015 / 2016	**Public**	12045	16768	28813	41,8%	2651	5614	8265	32,1%
	Privé	551	814	1365	40,4%	893	1877	2770	32,2%
	Total	12596	17582	30178	41,7%	3544	7491	11035	32,1%
année 2016/ 2017	**Public**	11329	14771	26100	43,4%	2822	5513	8335	33,9%
	Privé	440	626	1066	41,3%	895	1730	2625	34,1%
	Total	11769	15397	27166	43,3%	3717	7243	10960	33,9%
année 2017 / 2018	**Public**	11794	14945	26739	44,1%	3172	5376	8548	37,1%
	Privé	417	585	1002	41,6%	1064	1591	2655	40,1%
	Total	12211	15530	27741	44,0%	4236	6967	11203	37,8%
Variation 16/17	**Public**	-5,9%	-11,9%	-9,4%		6,5%	-1,8%	0,8%	
	Privé	-20,1%	-23,1%	-21,9%		0,2%	-7,8%	-5,2%	
	Total	-6,6%	-12,4%	-10,0%		4,9%	-3,3%	-0,7%	
Variation 17/18	**Public**	4,1%	1,2%	2,4%		12,4%	-2,5%	2,6%	
	Privé	-5,2%	-6,5%	-6,0%		18,9%	-8,0%	1,1%	
	Total	3,8%	0,9%	2,1%		14,0%	-3,8%	2,2%	

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

L'effectif des élèves du moyen a connu une progression de 2,1% en 2017/2018 sous l'effet de l'accroissement du nombre d'élèves du public (+2,4%). Par ailleurs, la proportion des filles dans le moyen a sensiblement augmenté (+3,8%) contre 0,9%pour les garçons. Quant à l'effectif des élèves du secondaire général, il s'est accru de 2,2% suite à l'accroissement des garçons (14%).

IV.3.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET LES PERFORMANCES DU MOYEN SECONDAIRE

Le TBS du moyen s'est établi au niveau régional à 52,1% en 2017/2018. Il est à la faveur des garçons avec 55,4% contre 48,4% pour les filles. Les tendances, suivant les départements, montrent de fortes disparités. Le TBS atteint 60% à Sédhiou, 51,6% à Goudomp et 33,7% à Bounkiling.

Concernant le cycle secondaire général, le département de Sédhiou occupe toujours la première place (40,6%). Il est suivi par Goudomp (35,4%) et Bounkiling (24,4%).

Tableau IV-25 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Sédhiou	Moyen	année 2015/ 2016	80,2%	69,2%	75,1%	0,9
		année 2016/ 2017	66,0%	59,5%	63,0%	0,9
		Année 2017/ 2018	62,5%	58,9%	60,8%	0,9
	Secondaire	année 2015/ 2016	50,3%	29,1%	40,5%	0,58
		année 2016/ 2017	42,5%	26,8%	35,2%	0,63
		Année 2017/ 2018	42,6%	38,6%	40,6%	0,9
Bounkiling	Moyen	année 2015/ 2016	47,9%	40,6%	44,4%	0,8
		année 2016/ 2017	39,7%	35,4%	37,6%	0,9
		Année 2017/ 2018	38,8%	27,8%	33,7%	0,72
	Secondaire	année 2015/ 2016	28,5%	16,5%	22,8%	0,58
		année 2016/ 2017	28,2%	16,9%	22,8%	0,6
		Année 2017/ 2018	27,9%	20,6%	24,4%	0,74
Goudomp	Moyen	année 2015/ 2016	73,1%	53,9%	64,1%	0,7
		année 2016/ 2017	59,9%	47,2%	53,9%	0,8
		Année 2017/ 2018	57,6%	44,9%	51,6%	0,8
	Secondaire	année 2015/ 2016	50,9%	24,2%	38,4%	0,48
		année 2016/ 2017	46,8%	24,9%	36,5%	0,53
		Année 2017/ 2018	42,8%	27,1%	35,4%	0,63
Région	**Moyen**	**année 2015/ 2016**	**67,9%**	**54,9%**	**61,8%**	**0,8**
		année 2016/ 2017	**55,9%**	**47,6%**	**51,9%**	**0,85**
		Année 2017/ 2018	**55,4%**	**48,4%**	**52,1%**	**0,87**
	Secondaire	**année 2015/ 2016**	**43,9%**	**23,5%**	**34,3%**	**0,54**
		année 2016/ 2017	**39,6%**	**23,0%**	**31,8%**	**0,58**
		Année 2017/ 2018	**37,3%**	**25,6%**	**31,8%**	**0,69**

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Le TBS du moyen est ressorti à 51,9% en 2016/2017 après avoir atteint 61,8% en 2015/2016, soit une baisse de 9,9 points. Par contre en 2017/2018, l'indicateur a progressé (52,1%).

A l'issue de l'examen du BFEM de l'année scolaire 2017/2018, 72,4% des candidats ont réussi. Selon le sexe, les garçons font mieux que la moyenne régionale (75,4%) contre 68,7% pour les filles.

Par contre pour le BAC, le taux s'établit à 37,5% en 2017/2018. Par département, le taux enregistré à Bounkiling est le plus élevé de la région (46,4%).

Graphique IV-7 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

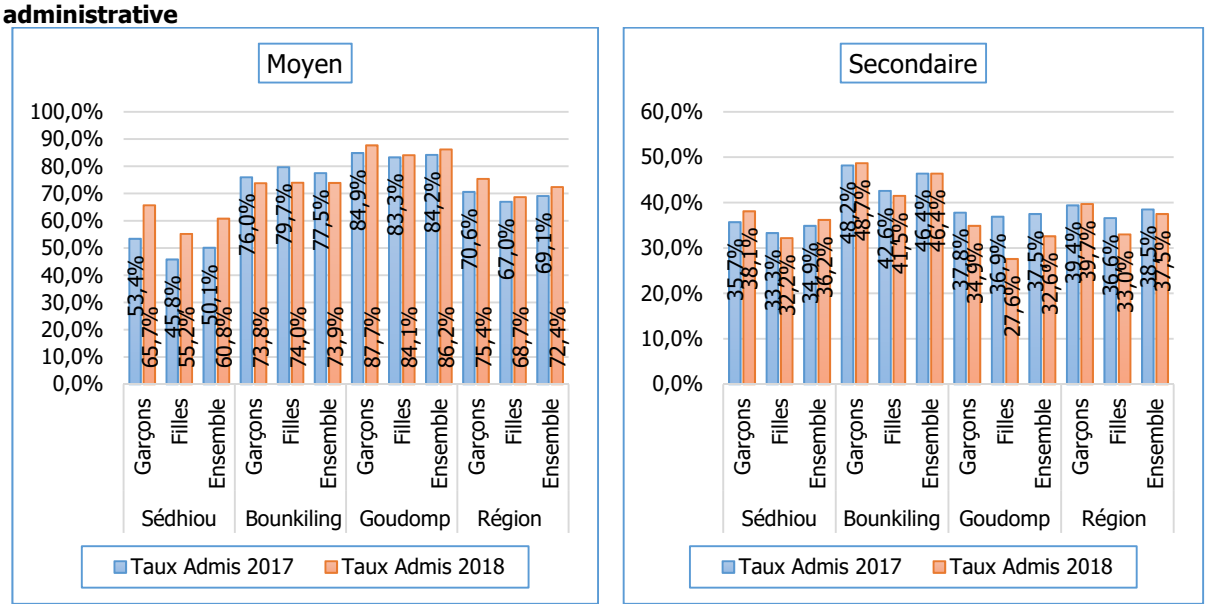

Source : Inspection d'Académie de Sédhiou, 2017-2018

Comparé à l'année scolaire 2016/2017, le taux de réussite à l'examen du BFEM a progressé de 3,3 points suite aux accroissements enregistrés à l'IEF de Sédhiou (+10,7 points) et de Goudomp (+2 points). Concernant le secondaire, le taux du BAC a chuté de 1 point.

IV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Le développement de modèles communautaires de prise en charge du DIPE ;
- La tenue de séances de mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et l'éducation préscolaires ;
- Le taux d'achèvement du primaire (global) : 76,0% en 2017 contre 72,50% en 2016 avec un écart positif de 3,5% ;
- L'augmentation du Taux d'achèvement des filles ;
- La tenue de séances de mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et dans la prise en charge de l'éducation préscolaire ;

- L'augmentation notoire du taux d'accroissement des effectifs dans le public ;
- L'engagement et la disponibilité de certains partenaires.

IV.4.2. CONTRAINTES

- Les contraintes climatiques et infrastructurelles constituant des obstacles sérieux à l'atteinte du quantum horaire planifié ;
- L'environnement scolaire défavorable n'offrant pas les conditions optimales de travail, etc. ;
- Le déficit chronique d'enseignants dans certaines disciplines comme les mathématiques ;
- Le faible taux de qualification des enseignants, surtout dans le DIPE et dans le secondaire ;
- Le renouvellement permanent des enseignants car les enseignants les plus expérimentés partent vers d'autres régions et sont remplacés par des nouvelles recrues ;
- L'environnement scientifique très pauvre avec un manque de documentation dans les disciplines scientifiques combiné à une absence de laboratoire pour les manipulations ne favorisant pas ainsi le développement d'une masse critique d'élèves à orienter en seconde S ;
- Le taux d'abandon encore élevé dû aux mariages et grossesses précoce ;
- Le taux de redoublement encore élevé.

IV.4.3. PERSPECTIVES

- Maintenir la mobilisation sociale dans la lutte contre les violences et les stéréotypes de genre le phénomène motos « jakarta » et la réduction de l'impact des campagnes de « cajou » sur les résultats afin d'améliorer les taux d'achèvement surtout des garçons ;
- Renforcer la campagne de sensibilisation pour le recrutement au CI
- Créer davantage de synergie autour du suivi- encadrement des élèves à tous les niveaux ;
- Développer des activités de promotion de l'apprentissage des sciences ;
- Continuer la sensibilisation pour le développement et la pérennisation du modèle communautaire de prise en charge du DIPE ;
- Améliorer l'environnement physique des écoles pour sécuriser le quantum horaire ;
- Renforcer l'équipement des structures pour créer un environnement favorable au développement des sciences (disponibilité de laboratoire et de documentions) ;
- Renforcer le dialogue social à la base pour pacifier l'espace scolaire ;
- Pérenniser l'organisation du concours régional d'excellence (miss science)

où une attention particulière sera réservée aux disciplines scientifiques en vue de créer l'émulation et la motivation ;

- ❖ Développer des actions et activités en faveur de la réduction des taux de redoublement et d'abandon ;
- ❖ Organiser une journée de l'excellence pour créer une émulation des élèves, enseignants, partenaires et gestionnaires du système ;
- ❖ Assurer un suivi régulier des constructions scolaires pour garantir la qualité des ouvrages livrés;
- ❖ Sensibiliser les autorités sur la nécessité d'implanter des lycées Techniques au niveau de la région.

Conclusion

L'analyse de la situation de l'éducation révèle une amélioration de l'offre éducative grâce à l'augmentation des structures d'accueil.

De même, les résultats obtenus dans les différents examens révèlent une amélioration des taux de réussite enregistrés dans la région. L'efficacité des programmes nationaux et l'engagement des autorités en charge du secteur dans la région ne sont pas étrangers à ces performances obtenues aux examens nationaux.

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

Introduction

L'OMS définit la santé comme étant un état de bien-être physique, mental et social complet et ne consistant pas seulement en une absence de maladie. L'amélioration de la santé a un impact positif sur la croissance économique, les niveaux de revenus et la pauvreté (Dwight H. Perkins, Steven Radelet et David L. Lindauer "Economie du développement 3ième édition", de boeck supérieur, 2016, p. 382-388). En effet, les personnes en meilleure santé tendent à avoir une productivité économique accrue car elles sont plus énergétiques et de meilleures formes intellectuelles. Cependant, cinq millions d'enfants meurent avant leur 5e anniversaire chaque année, le taux de mortalité maternelle est 14 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés et 35,4 millions de personnes sont décédées de suite de maladies liées au sida depuis le début de l'épidémie. C'est dans ce contexte que les ODD à travers l'objectif 3 ont été mis en œuvre pour inverser la tendance à l'horizon 2030.

Au plan national, le Sénégal a réaffirmé sa volonté, notamment par l'article 17 de la constitution ("que l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille"), de placer la santé parmi les secteurs prioritaires. En outre, la santé est une des orientations majeures du Plan Sénégal Emergent (PSE), notamment en son axe 2 (capital humain, protection sociale et développement durable).

Au niveau local, l'Etat central, les collectivités territoriales et les partenaires sont en train de mettre en œuvre des projets et programmes pour améliorer la santé de la population.

La région de Sédhiou est subdivisée en trois districts sanitaires, correspondant aux trois départements, coordonnés au niveau régional par la Région Médicale. Concernant les infrastructures de prise en charge des malades, la région en compte 249 (1 hôpital, 3 centres de santé, 61 postes de santé, une maternité rurale, 4 cabinets privés, 8 infirmeries militaires, 2 infirmeries MAC, 93 cases de santé, etc.). En sus de ces infrastructures sanitaires, la région est dotée de 3 Sous - brigades d'hygiène et d'une Brigade Régionale.

Dans ce chapitre, il sera analysé l'état de santé et d'hygiène de la population sur la période 2017-2018 à travers les infrastructures, les bilans des programmes de santé et les activités des Brigades d'hygiène.

V.1. SANTE

La région est subdivisée en trois districts sanitaires (DS). Le district sanitaire est assimilé d'une zone opérationnelle comprenant au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département. Chaque DS est géré par un Médecin Chef.

La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale correspond à une région administrative. Elle est dirigée par un médecin de santé publique qui est le principal animateur de l'équipe cadre composée de l'ensemble des chefs de services rattachés à la Région Médicale.

La RM traduit les politiques nationales en stratégies régionales. Elle a pour mission, entre autres, d'assurer l'inspection et le contrôle des structures sanitaires publiques et privées de la région, d'assurer la coordination, le suivi ainsi que la supervision des structures sanitaires publiques et privées de la région, d'organiser la collaboration technique entre les structures régionales de santé, d'assister les structures régionales dans leurs tâches d'administration, de gestion et de planification.

V.1.1. INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le tableau qui suit fait la situation des infrastructures sanitaires de la région entre 2016 et 2018. Laquelle situation fait état de l'existence d'un seul Etablissement de Santé Public de niveau 1 (ESP1), de 3 centres de santé à raison d'un par district, de 58 postes de santé, de 8 infirmeries militaires et de 93 cases de santé. Toutefois, 2 centres de santé sont en finition à Goudomp (Goudomp et Samine).

La répartition spatiale des structures de santé révèle que le district de Sédhiou concentre 38% des structures ; il est suivi par le DS de Goudomp avec 33,9% et de celui de Bounkiling avec 29,1%.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Hôpital	**2016**	1	0	0	1
	2017	1	0	0	1
	2018	1	0	0	1
Centre de santé	**2016**	1	1	1	3
	2017	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
Poste de santé	**2016**	18	20	10	48
	2017	21	23	14	58

Type de Structure de santé	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
	2018	21	23	14	58
infirmeries militaires	**2016**	2	4	2	8
	2017	2	4	2	8
	2018	2	4	2	8
Maternité rurale	**2016**	0	0	1	1
	2017	0	0	1	1
	2018	0	0	1	1
Inspection Médicale des Ecoles (IME	**2016**	1	0	0	1
	2017	1	0	0	1
	2018	1	0	0	1
Cases de santé fonctionnelles	**2016**	35	20	38	93
	2017	35	20	38	93
	2018	35	20	38	93
Total	**2016**	**58**	**45**	**52**	**155**
	2017	**61**	**48**	**56**	**165**
	2018	**61**	**48**	**56**	**165**
Variation	**16/17**	**5,2%**	**6,7%**	**7,7%**	**6,5%**
	17/18	**0,0%**	**0,0%**	**0,0%**	**0,0%**

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

Entre 2016 et 2018, le nombre de structure de santé a connu une forte évolution. Il est passé de 155 à 165 soit une hausse de 6,5% grâce aux progressions enregistrées à Sédhiou (+5,2%), Bounkiling (+6,7%) et Goudomp (+7,7%). Ces structures supplémentaires sont essentiellement constituées de postes de santé dont 3 à Sédhiou (Boumouda, Koussy, Nguindir), 3 à Bounkiling (Sinthiou Mady MBAYE, Nioroky) et 4 à Goudomp (Kaour, Diareng, Baghère, Kouniara).

L'Etat et ses partenaires ont réalisé des progrés important en matière de prise en charge de la santé de la population d'une manière indéniable. Cependant, force est de reconnaitre qu'il reste du chemin à parcourir pour satisfaire convenablement les besoins sanitaires des populations. Dans ce sillage, des initiatives privées sont déployées dans la région. Les structures sanitaires privées s'établissement à 7 dont 4 à Sédhiou et 3 à Goudomp, et 4 à Sédhiou. Suivant le type, on dénombre 1 poste de santé, 3 cabinets privés paramédicaux et 1 dispensaire.

Concernant les officines de pharmacie, elles se chiffrent à 7. Sédhiou et Bounkiling concentrent les 6 pharmacies (85,7%) contre une structure pour Goudomp.

Tableau V-2 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Poste de santé	**2017**	1	0	2	3
	2018	1	0	2	3
	Variation en %	0	nd	0	0
Cabinet privé paramédical	**2017**	3	0	0	3
	2018	3	0	0	3
	Variation en %	0	nd	nd	0
Dispensaire privé	**2017**	0	0	1	1
	2018	0	0	1	1
	Variation en %	nd	nd	0	0
Total	**2017**	**4**	**0**	**3**	**7**
	2018	**4**	**0**	**3**	**7**
	Variation en %	**0**	**nd**	**0**	**0**
Officine de Pharmacie	**2017**	3	3	1	7
	2018	3	3	1	7
	Variation en %	0	0	0	0

Source : Région Médicale de Séhiou, 2017-2018

Comparées à l'année 2017, les structures privées n'ont pas connu de changement en termes de nombre.

Les données de projection de 2018 nous permettent de déterminer les taux de couverture en structure sanitaire de la région de Sédhiou. Concernant l'échelon supérieur (hôpital), la région dispose d'un EPS1 pour 534 646 habitants alors que la norme OMS est d'un hôpital pour 150 000 habitants. Pour les centres de santé, le ratio est d'un centre de santé pour 178 215 habitants, alors que la norme OMS est d'un centre de santé pour 50 000 habitants. De ce fait, la région n'est pas encore aux normes concernant l'implantation de ces types de structure. Toutefois, les deux centres de santé en finition dans le département de Goudomp (Goudomp et Samine) pourront permettre d'améliorer le ratio en vue de se rapprocher du niveau préconisé par l'OMS. En revanche, la région de Sédhiou est bien aux normes pour les postes de santé. En effet, le taux de couverture se chiffre à un poste de santé pour 8 765 habitants contre un poste de santé pour 10 000 habitants selon l'OMS.

Graphique V.1 : Carte Sanitaire de la région de Sédhiou en 2018

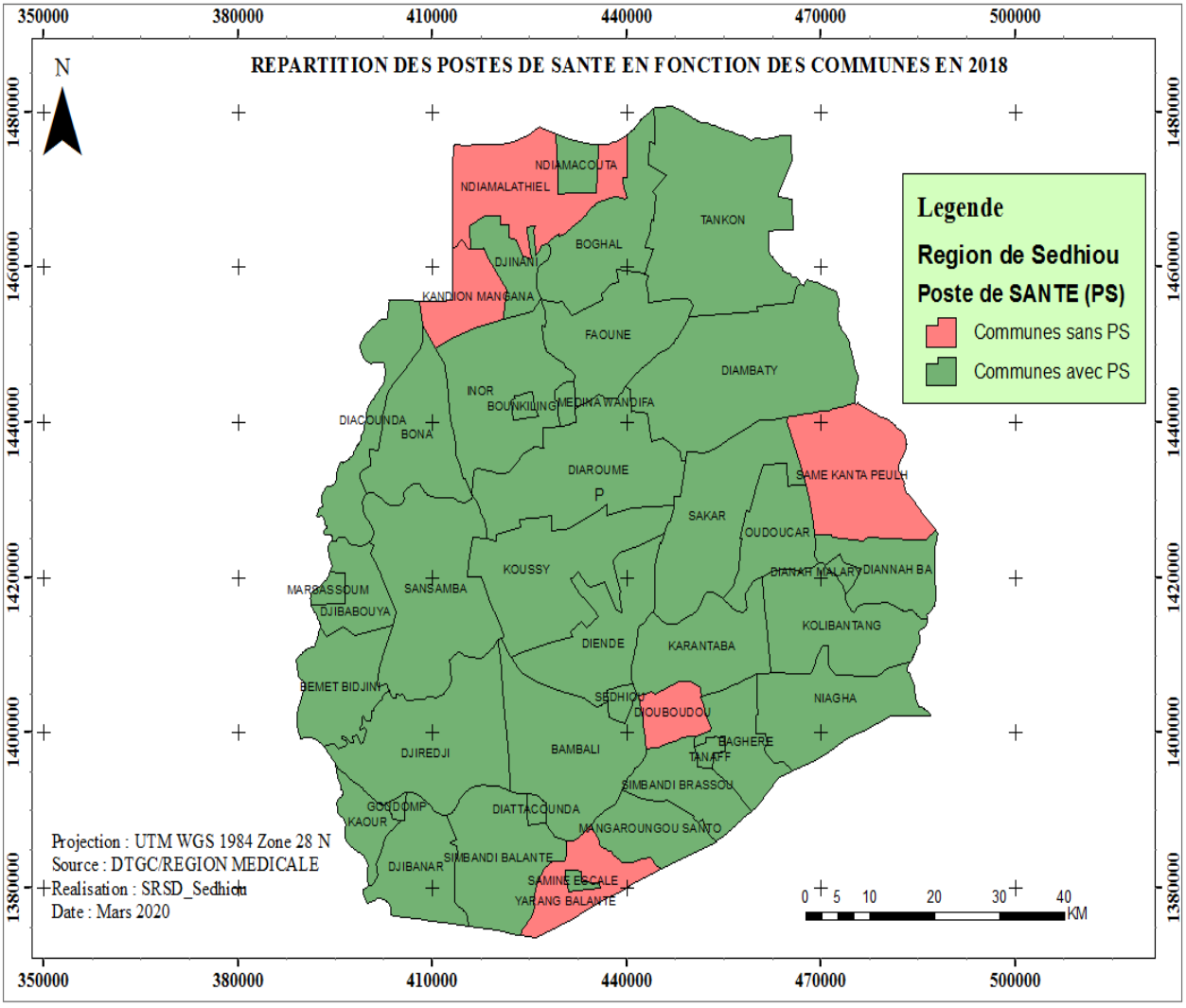

Source : A partir des données de la Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

Il est à noter qu'en 2018, 5 communes de la région ne disposent pas encore de poste de santé. Il s'agit des communes de Samé Kanta Peulh, Yarang Balante, Dioudoubou, Ndiamalathiel et Kandion Mangana.

Tableau V-3 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2016	2017	2018
Nombre d'habitants par poste de santé	1/9 805 hbts	1/8 476 hbts	1/8 765 hbts
Nombre d'habitants par centre de santé	1/166 687 hbts	1/172 337 hbts	1/178 215 hbts
Nombre d'habitants par hôpital	1/500 061hbts	1/517 012 hbts	1/534 646 hbts

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

De 2016 à 2018, le taux de couverture de la région en poste de santé s'est substantiellement amélioré (1 poste pour 9 805 habitants en 2016 contre 8 476 en 2017) sous l'effet de la construction de 10 postes supplémentaires. Cependant, les autres taux de couvertures se sont fortement détériorés à cause de l'accroissement

important de la population combiné à une stagnation de ces types de structure (centre de santé et hôpital).

V.1.2. PERSONNEL DE SANTE

L'effectif du personnel de santé de la région de Sédhiou s'établit à 1 716 en 2018. Le personnel qualifié (médecins, infirmiers et sages-femmes) représente une faible proportion (7,6%) contre 92,4% pour le personnel d'appui et d'assistance.

Tableau V-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

catégorie socio – professionnelle	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	EPS1	RM	Total région
Médecins	2	2	3	4	1	12
Gynécologues	0	0	0	1	0	1
Sages-femmes d'Etat	34	18	17	10	0	79
Infirmiers diplômés d'Etat	14	7	13	4	1	39
Assistants infirmiers d'Etat	32	13	12	15	0	72
Techniciens Supérieurs	1	2	2	8	2	15
Enseignement Administration	0	0	0	0	2	2
Radiologie	0	0	0	1	0	1
Anesthésie	0	0	0	1	0	1
Kinésithérapie	0	0	0	1	0	1
Biologie	1	1	1	2	0	5
Ophtalmologie	0	1	0	2	0	3
Odontostomatologie	0	0	1	1	0	2
Compétents SOU	0	0	0	1	0	1
Conseiller en travail social	0	0	0	0	1	1
Assistants sociaux	1	0	1	0	1	3
Aides Sociaux	1	1	0	2	0	4
Pharmaciens	0	0	0	1	0	1
Matrones	80	41	49	1	0	171
ASC	88	51	47	3	0	189
DSDOM	76	76	70	0	0	222
Dépositaires	27	26	28	0	0	81
Bajenu Gox	142	116	119	0	0	377
Relais	112	165	119	0	0	396
Pairs éducateurs	20	8	9	0	0	37

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

En termes de tendance géographique, le DS de Goudomp est plus doté en personnel de santé (36,8%) contre 30,8% pour le DS de Sédhiou, 28,8% pour celui de Bounkiling, 3,4% pour l'EPS1 et 0,5% pour la RM.

Les effectifs du personnel soignant en activité dans la région ne permettent pas de satisfaire les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Tableau V-5 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Couverture	Normes OMS
Médecins	**2016**	**1/41 672**	**1 méd/10 000 hbts**
	2017	**1/39 770**	
	2018	**1/41 127**	
Sages-femmes	**2016**	**1/1 416**	**1 SF/6 000 FAR**
	2017	**1/1 410**	
	2018	**1/1 460**	
Infirmiers	**2016**	**1/16 131**	**1 Inf/3 000 hbts**
	2017	**1/13 257**	
	2018	**1/13 709**	

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

Calculés à partir des données de projections démographiques de la région en 2018, les résultats des ratios en personnel de santé sont encore en-deçà des normes OMS. En effet, le ratio des médecins, qui est passé d'un médecin pour 41 672 habitants en 2016 à un médecin pour 41 127 habitants, reste encore loin des objectifs de l'OMS fixés à 1 médecin pour 10 000 habitants du fait l'augmentation de la population alors que l'effectif des médecins à faiblement changé.

A l'instar des ratios enregistrés pour les médecins, ceux obtenus pour les infirmiers passent d'un infirmier pour 16 131 habitants en 2016 à un infirmier pour 13 709 habitants en 2018. L'amélioration de l'indicateur est due au renforcement du nombre d'infirmiers (31 en 2016 à 39 en 2018).

Pour les sages-femmes, le ratio est d'une sage-femme (SF) pour 1 416 Femmes en Age de Reproduction (FAR) en 2016 contre une SF pour 1 460 FAR en 2018. Contrairement aux taux de couverture des médecins et des infirmiers, la région de Sédhiou est aux normes pour les sages-femmes.

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1 Santé de la reproduction

La réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile constitue un défi majeur dans le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS). Pour améliorer la santé de la mère et du nouveau-né, quatre mesures sont proposées : (i) la relance de la planification familiale, (ii) la couverture adéquate en consultation prénatale (CPN) de qualité dans tous les districts, (iii) la généralisation de l'assistance à l'accouchement et (iv) la couverture adéquate en consultation post natale.

Le taux de couverture en CPN a sensiblement diminué dans la région. Il passe de 29% en 2016 à 24% en 2018 soit un repli de 5 points. Dans le même sillage, le taux d'utilisation de la CPN a chuté entre 2016 et 2017. Cette situation pourrait être expliquée par le mouvement d'humeur du personnel de santé.

L'utilisation et l'accès aux moyens contraceptifs constituent un enjeu majeur pour la maitrise de la fécondité qui reste élevée dans la région (l'Indice Synthétique de Fécondité est évalué à 6,3 contre 4,7 pour le niveau national selon l'Enquête Démographique et Santé de 2016). Un taux de prévalence de contraceptif est de 14,3% en 2018.

Tableau V-6 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Région
Taux d'utilisation CPN	**2016**	102%	109%	90%	100%
	2017				93%
	2018				Nd
Taux d'achèvement (couverture adéquate) en CPN	**2016**	47%	19,20%	48%	29%
	2017				22%
	2018				24%
Taux de prévalence contraceptive	**2016**	13,40%	11,80%	10%	12%
	2017				14%
	2018				14,3%

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

Concernant l'accouchement assisté par un personnel qualifié, le taux s'établit à 42% au niveau régional en 2016. Il atteint 57% dans le DS de Sédhiou contre 39,9% à Bounkiling et 33% à Goudomp. En 2017, cette statistique n'est pas disponible au niveau des départements. Toutefois, au niveau régional, elle s'est accrue de 3 points du fait du renforcement du personnel surtout des sages-femmes.

De même, les accouchements à domicile deviennent de plus en plus rares (18% en 2017 contre 19% en 2016). Par contre, les statistiques montrent que les accouchements se font de plus en plus dans les structures sanitaires (51% en 2018).

Pour la césarienne, un taux de 2% a été enregistré à l'EPS de Sédhiou.

Tableau V-7 : Evolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Indicateurs	Année	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Région
Taux accouchements assistés par du personnel qualifié	**2016**	57%	39,90%	33%	42%
	2017				45%
	2018				72%
Taux d'accouchements à domicile enregistrés dans les structures sanitaires	**2016**	16,60%	11,90%	10,50%	19%
	2017				18%
	2018				Nd
Proportion d'accouchements dans les structures	**2016**				57,40%
	2017				51,00%
	2018				Nd
Nombre de césariennes réalisées à l'EPS1	**2016**				345
	2017				2%
	2018				2%
Nombre de décès néonatals	**2016**	88	11	27	126
	2017				136
	2018				171
Nombre de décès maternels	**2016**	22	2	3	27
	2017				19
	2018				18

Source : Région Médicale de Sédhiou et EDS, 2017-2018

Concernant les décès néonatals, ils ont augmenté dans la région. Ils passent de 126 en 2016 à 171 en 2018. Cette situation pourrait s'expliquer par l'absence de pédiatrie fonctionnelle à l'EPS1 (absence de pédiatre), par l'insuffisance des équipements pour la prise en charge des nouveau-nés (coins du nouveau-né, concentrateur d'oxygène, …) mais aussi par le retard accusé dans l'évacuation des nouveau-nés ou des femmes enceintes.

V.1.3.2 Programme Elargi de Vaccination (PEV)

La couverture vaccinale des enfants de moins de cinq ans contre certaines maladies dites de l'enfance est une activité prépondérante des services de santé notamment dans le cadre du Programme Elargie de Vaccination (PEV) qui couvre 9 maladies cibles (Tuberculose, Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite, Hépatite B, Hémophilus influenzae, Rougeole et Fièvre jaune).

Tableau V-8 : Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en 2016 et 2017

Antigène	Année	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Région	Objectif
		Taux de Couverture				
BCG	**2016**	92%	99%	93%	94%	90%
	2017				100%	
Polio1	**2016**	92%	107%	103%		
	2017					
Polio3	**2016**	90%	101%	102%		
	2017					
VP1	**2016**	91%	79%	90%	94%	
	2017				3%	
Penta1	**2016**	92%	107%	103%	99%	
	2017				100%	
Penta3	**2016**	91%	101%	101%	96%	
	2017				96%	
Pneumo1	**2016**	91%	107%	102%		
	2017					
Pneumo3	**2016**	91%	101%	101%		
	2017					
Rota1	**2016**	92%	107%	103%	99%	
	2017				100%	
Rota2	**2016**	90%	100%	102%	97%	
	2017				95%	
Var/RR1	**2016**	95%	96%	104%		
	2017				97	
RR2	**2016**	91%	90%	96%	97%	
	2017				88%	

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016-2017

Les résultats obtenus par structure sanitaire de la région en 2017 montrent que l'objectif de couverture vaccinale (90%) a été globalement atteint excepté pour les antigènes VP1 et RR. Cette situation est due à des ruptures fréquentes de ces antigènes au cours de l'année.

V.1.3.3 Programme national de lutte contre le paludisme

Durant l'année 2018, 12 996 cas de paludisme confirmés par des Tests de Diagnostic Rapide (TDR), sont enregistrés dans la région. Il (paludisme) représente ainsi 19,7% des motifs de consultation de la population de la région.

Tableau V-9: Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

District Sanitaire	Nb. total de cas vus (toutes affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nombre de décès (toutes causes confondues)	Nombre de décès liés au Paludisme Chez les Enfants de Moins 5 Ans	Incidence palustre	Taux de couverture en SP3
Sédhiou	25175	3835				47%
Bounkiling		2544				38,9%
Goudomp	13899	1315				49%
Région 2016	**39074**	**7694**	**3**	**1**		**46%**
Région 2017		**11 816**	**3**	**1**	**11,10%**	**47%**
Région 2018		**12 996**	**6**	**3**	**22,10%**	**37%**
Variation 2016/2017	**Nd**	**53,6%**	**0**	**0**		**1**
Variation 2017/2018	**Nd**	**10,0%**	**100,0%**	**200,0%**	**11**	**-10**

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

Au total, 6 décès, dont ceux de 3 enfants âgés de moins de 5 ans, liés au paludisme, ont été enregistrés en 2018. Le Traitement Préventif Intermittent (TPI) est une solution idoine pour lutter contre la maladie pour les couches vulnérables (femmes enceintes et enfants). Cependant, le niveau du taux de couverture de la troisième dose est relativement faible (37%). Entre 2017 et 2018, une recrudescence des décès liés au paludisme a été notée dans la région (+100%). Cette situation est due à la non réalisation de la chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS) en 2018, suite au mouvement d'humeur syndical. Ce qui a pour conséquence la recrudescence des cas de paludisme ayant causé des décès.

La chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS) se définit comme l'administration intermittente d'un médicament antipaludique au cours de la saison de forte transmission du paludisme pour éviter la maladie.

V.1.3.4 Programme de lutte contre la tuberculose

Les statistiques de la prise en charge de la tuberculose sur la période 2016-2019 sont consignées dans le tableau qui suit. Il ressort de celui-ci que la détection de la tuberculose s'est perfectionnée dans la région. En effet, le taux passe de 40% en 2016 à 52% en 2018 soit un gain de 12 points. Dans le même sillage, le suivi s'est beaucoup amélioré avec le taux de succès au traitement qui atteint 89% en 2018.

Tableau V-10 : Prise en charge de la tuberculose selon le district en 2015

Indicateurs	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp	Année		
				2016	2017	2018
Taux de détection de la tuberculose toutes formes confondues	50,9%	39,7%	29,6%	40,0%	47,1%	52,0%
Taux de succès au traitement TB	95,0%	84,0%	86,0%	90,6%	84,0%	89,0%

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

V.1.3.5 Programme de lutte contre le VIH/sida

La prévalence du VIH est évaluée à 1,71% dans la région de Sédhiou en 2018. Cette situation cache des disparités entre les trois DS. En effet, le DS de Sédhiou est plus touché. Près de 50% des cas positifs dépistés (101) proviennent de la zone Sansamba et Marakissa qui est frontalière avec le district de Bounkiling.

Par contre en 2017, le DS de Goudomp était plus concerné du fait de sa proximité avec Kolda et la Guinée Bissau.

Toutefois, un suivi rapproché de personnes vivantes avec le VIH est mis en œuvre dans la région. Ceci a permis de mettre plus 97% sous ARV dans les trois DS.

Tableau V-11 : Indicateurs VIH/sida selon de DS

Indicateurs	Année	DS Sédhiou	DS Bounkiling	DS Goudomp
Taux de prévalence du VIH	**2016**	1,2%	2,6%	1,1%
	2017	0,34%	1,87%	2,29%
	2018	2,32%	1,19%	1,47%
Taux de réalisation du test VIH chez les FE	**2016**	94%	99,6%	98%
Taux de séropositivité chez les FE	**2016**	0,4%	0,6%	0,7%
Taux de couverture en TARV chez les FE séropositives	**2016**	100%	97,5%	85%
% de nourrissons VIH+ qui ont commencé le traitement ARV	**2016**	100%	88%	91%
Proportion de PVVIH mise sous ARV	**2016**	97,90%	98,20%	98,80%

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

V.1.3.6 Surveillance des maladies chroniques

Les données de cette partie ne sont pas actualisées excepté les consultations qui concernent l'HTA. Cette dernière a été diagnostiquée sur 8 111 patients en 2018 contre 12 820 en 2016 soit une baisse de 36,7%.

Les statistiques de 2016, montrent que l'hypertension artérielle reste la maladie chronique qui touche plus la population de la région. Les causes de cette situation restent à élucider.

Graphique V.2 : Résultats de la surveillance des maladies chroniques dans la région de Sédhiou

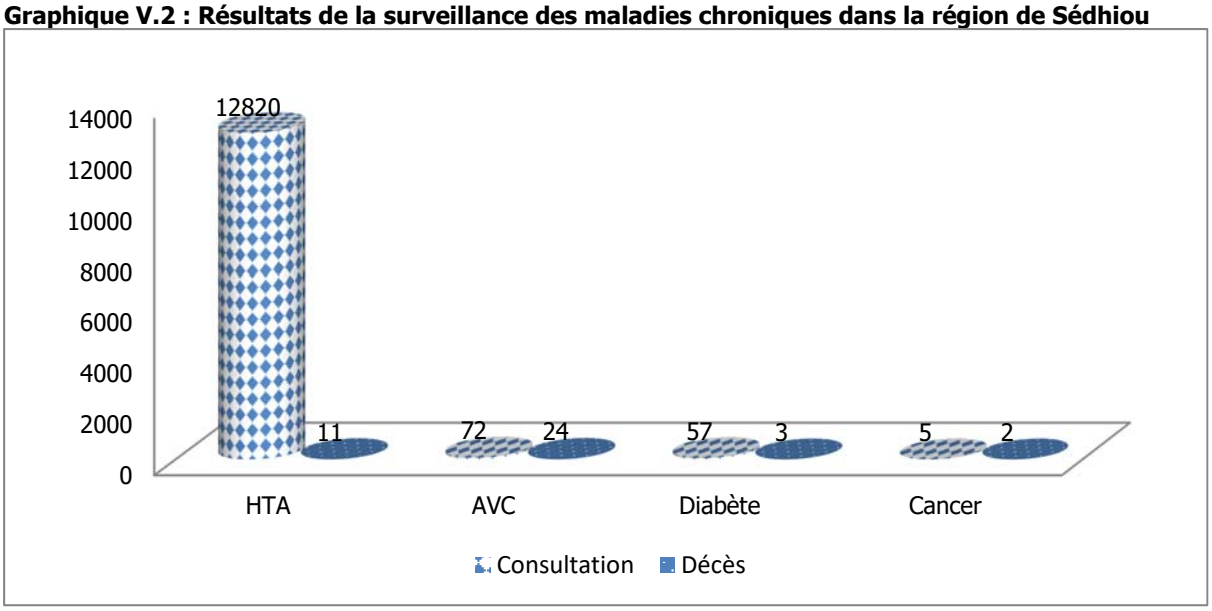

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2016

Le nombre d'hypertendus répertoriés dans la région par les services médicaux s'établit à 12 820. Pour les pathologies telles que les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC), le diabète et le cancer, respectivement 72, 57 et 5 consultations ont été effectuées en 2016.

Toutefois, le cancer est plus mortel avec 2 décès, soit un taux de 40% ; il est suivi par les AVC avec un taux de 33,3%.

Cependant, en valeur absolue, l'HTA est plus mortelle (11 décès en 2016).

V.1.3.7 Activités de nutrition

La campagne de déparasitage de 2017 a permis de déparasiter 25 969 enfants sur les 77 243 prévus, soit un taux de couverture de 33,6%. Seul le district de Goudomp s'est démarqué des autres districts en 2017 avec 60,9 % contre 16,2 % pour le district de Bounkiling et 26,9 % pour le district de Sédhiou. Ces résultats pourraient s'expliquer par plusieurs raisons : la difficulté à atteindre les cibles au moment opportun, l'oubli d'administration de l'Albendazole à la cible, la sous notification dans les registres et carnets de santé de l'enfant et/ou un problème de suivi de la cible.

En 2018, le nombre d'enfants dépistés a baissé de 2,2% suite aux replis enregistrés à Goudomp (-80,6%) et Sédhiou (-85,3%).

Tableau V-12 : Répartition des résultats des campagnes de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Sédhiou en 2018

District		Couverture Supplémentations en vitamine A			Déparasitage		
Sanitaire	Année	Couverture Supplémentation 6-11 mois	Couverture Supplémentation 12-59 mois	Couverture Supplémentation 6-59 mois	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
Sédhiou	2016	85%	92%	91,2%	26395	27450	104,80%
	2017	196,70%	50,70%	64,80%	24822	4032	16,20%
	Variation %	131,4%	-44,9%	-28,9%	-6,0%	-85,3%	-84,5%
Bounkiling	2016	83%	132%	127,1%	25390	23335	91,9%
	2017	99,9%	27,8%	34,7%	24617	14996	60,90%
	Variation %	20,4%	-78,9%	-72,7%	-3,0%	-35,7%	-33,7%
Goudomp	2016	89%	104%	102,5%	27226	35841	131,6%
	2017	173,3%	60,7%	72,4%	25804	6941	26, 9 %
	Variation %	94,7%	-41,6%	-29,4%	-5,22%	-80,6%	Nd
Région	2016	**85,0%**	**109,0%**	**107,0%**	**79011**	**86026**	**109,0%**
	2017	**157,6%**	**45,2%**	**56,1%**	**77243**	**25969**	**33,6%**
	2018	**44,8%**	**15,8%**	**Nd**	**-2,24%**	**-69,8%**	**-69,2%**
Variation	2016/ 2017	**85,4%**	**-58,5%**	**-47,6%**	**-2,2%**	**73541**	**10296**
	2017/ 2018	**-71,6%**	**-65,0%**	**Nd**	**-100,0%**	**-2,2%**	**-69,8%**

Source : Région Médicale de Sédhiou, 2017-2018

Dans le cadre du renforcement de l'état nutritionnel des enfants des campagnes de supplémentation en vitamine sont organisées. Les taux de couverture de 2018 s'établissent à 44,8% pour les enfants de 6-11 mois et 15,8% concernant les cibles un peu plus âgés (12-59 mois). Comparé à l'année 2017, ces taux se sont repliés considérablement.

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

La Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) joue un rôle essentiel dans le cadre de la prévention des maladies. Il a une mission de police sanitaire qui consiste à faire respecter les normes de salubrité. La BRH, rattachée au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, participe à cette double mission de prévention et de contrôle, par l'information et la sensibilisation des populations, la convocation, l'avertissement, la sommation (délai de trois mois) et enfin la répression (amendes forfaitaires, saisies).

Les ERP (marchés hebdomadaires, boutiques, restaurants, gargotes, cafétérias, dibiteries, boulangeries ou fours traditionnels, cantines ou étals, kiosques à pain, hôtels

ou campements, boucheries, fast-foods, pâtisseries, etc.) et les maisons sont les cibles principales de la structure. L'objectif est de veiller au respect des travaux d'assainissement et au suivi médical des manipulateurs de denrées alimentaires. Pour cela, la BRH, riche d'un effectif de 18 agents, dispose comme relais de trois Sous Brigades départementales.

V.2.1. VISITES DOMICILIAIRES

Dans le cadre de la police d'hygiène, 9 316 prospections domiciliaires ont été effectuées en la Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) de Sédhiou en 2018.

Avec 3 485 concessions visitées, soit 37,4%, la Sous Brigade de Bounkiling a effectué plus de sorties que les autres. Elle est suivie par celle de Sédhiou avec 33,2%.

Tableau V-13 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	Année 2017		Année 2018		Variation
	Nb	%	Nb	%	
Sédhiou	2 369	28,5%	3 089	33,2%	30,4%
Goudomp	2 890	34,8%	2 742	29,4%	-5,1%
Bounkiling	3 050	36,7%	3 485	37,4%	14,3%
Région	**8 309**	**100,0%**	**9 316**	**100,0%**	**12,1%**

Source : Brigade Régionale d'hygiène de Sédhiou, 2017-2018

La Sous-brigade de Goudomp, dont les sorties représentent 29,4% du total régional, a enregistré une baisse de 5,1% par rapport à l'exercice de 2017. Par contre, les deux premières structures ont réalisé des bonds de 14,3% et 30,4% respectivement.

Ces écarts dans les réalisations des différentes Sous Bridages pourraient trouver leur explication dans la planification établie au début de chaque année où un nombre précis de concessions à visiter est assigné à chaque structure.

V.2.2. INSPECTIONS DES ERP

En 2018, 4 298 missions de contrôle ont été effectuées par la BRH au niveau des Etablissements Recevant du Public (ERP). Les boutiques constituent la première cible des soldats de l'hygiène (44,9% des sorties). De même, les ventes sur la voie publique, les cafétérias ou gargotes et les écoles n'échappent pas à leur vigilance (12,3%, 7,3% et 6,2% respectivement).

Selon le département, Sédhiou enregistre 35,6% des prospections contre 36,3% pour Boukiling, et 28,1% pour Goudomp.

Tableau V-14 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département

Nature ERP / Année	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région			Variation en %	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2016	2017	2017	2016/ 2017	2017/ 2018
Boutiques	856	742	570	620	462	570	1593	1 888	1931	18,5	2,3
Restaurants	104	92	398	121	365	228	483	867	441	79,5	-49,1
Cafétérias Gargotes Tangana	77	80	246	175	9	59	376	1 025	314	172,6	-69,4
Dibiteries	35	50	116	71	25	36	110	176	157	60,0	-10,8
Boulangeries	66	45	47	30	42	27	71	155	102	118,3	-34,2
Kiosques pain	3	10	6	8	0	6	2	9	24	350,0	166,7
Kiosques à lait	15	5	55	38	10	0	16	80	43	400,0	-46,3
Vente sur la voie publique		300		139		90	0		529	nd	nd
Boucheries	31	46	73	80	18	38	101	122	164	20,8	34,4
Marchés	1	5		8		11	15	1	24	-93,3	2300,0
Etabl. de vente d'eau de table	2	0		0	0	0	2	2	0	0,0	-100,0
Auberges	14	15	0	2	2	4	12	16	21	33,3	31,3
Bars		8		7		10	3		25	-100,0	nd
Ecoles	76	60	275	150	275	57	145	626	267	331,7	-57,3
Daaras	37	30	10	25	30	17	71	77	72	8,5	-6,5
Ateliers meuniers	15	20	13	20	33	25	110	61	65	-44,5	6,6
Epicerie	0	3	0	1	0	0	0	0	4	nd	nd
Vendeurs poissons	4	10	22	15	0	0	0	26	51	nd	96,2
Autres	6	11	438	50	0	28	147	444	89	202,0	-80,0
Total	**1 355**	**1 532**	**2 379**	**1 560**	**1 238**	**1 206**	**3247**	**4 972**	**4298**	**53,1**	**-13,6**

Source : Brigade Régionale d'hygiène de Sédhiou, 2017-2018

De 2016 à 2017, les prospections ont une hausse de 53,1% sous l'effet de l'accroissement des visites effectuées dans les écoles (+331,7%), les kiosques à lait (+400%), les kiosques à pain (+350%), les cafétérias (+172,6%) et les restaurants (+79,5%).

A l'inverse, une baisse de 13,6% a été notée en 2018 suite aux replis dans les prospections des écoles (-57,3%), des kiosques à lait (-46,3%), des cafétérias (-69,4%) et des restaurants (-49,1%) entre autres.

V.2.3. ACTIVITES D'IEC

En sus de sa mission de supervision et de contrôle, la BRH a un rôle de prévention. Dans ce sillage, la sensibilisation de la population est incontournable pour éviter certaines pratiques qui peuvent être source d'insalubrité.

Tableau V-15 : Evolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

Nature	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région			Variation en %	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2016	2017	2018	2017	2018
Entretiens	2 039	2 330	5 425	3 867	1 828	2 230	35268	**9292**	**8 427**	-73,7	-9,3
Causeries	18	25	28	35	12	20	128	**58**	**80**	-54,7	37,9
Projection de films	0	0	0	0	0	0	20	**0**	**0**	-100,0	nd
Radios crochets	0	0	0	0	0	0	-	**0**	**0**	nd	nd
Réunions	20	15	55	20	7	10	20	**82**	**45**	310,0	-45,1
Fora	0	0	0	1	0	0	0	**0**	**1**	nd	nd
Emission radio	0	5	6	10	0	3	7	**6**	**18**	-14,3	200,0
Autres à spécifier	975	1200	566	680	917	1080	9873	**2 458**	**2 960**	-75,1	20,4
Total	**3 052**	**3 570**	**6 080**	**4 613**	**2 764**	**3 343**	45316	**11 896**	**11 531**	-73,7	-3,1

Source : Brigade Régionale d'hygiène de Sédhiou, 2017-2018

Toutefois, de 2016 à 2018, les interventions ont baissé de 73,7% puis de 3,1%. La baisse des entretiens (-73,7%) et causeries (-54,7%) sont principalement à l'origine de cette situation.

V.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de santé

Les principaux atouts identifiés sont :

- ❖ L'existence d'infrastructures sanitaires ;
- ❖ L'existence d'un personnel qualifié et d'un personnel d'appoint ;
- ❖ L'existence d'une Région Médicale fonctionnelle ;
- ❖ La disponibilité des partenaires ;
- ❖ L'accompagnement des collectivités locales et des services administratifs ;
- ❖ La diversité des Programmes, Projets et ONG.

2. En matière d'hygiène publique

Les principaux atouts identifiés sont :

- Nombre d'agents d'hygiène acceptables pour couvrir la Région ;
- Dotation en véhicule neuf ;
- Disponibilité de Kits d'analyse d'eau ;
- Compte rendu à l'administration des activités de la BRH/SBH (Gouverneur, Préfets, Sous-Préfets)
- Bons efforts de répartition des tâches dans les Sous Brigade ;
- Dotation de Kits d'hygiène par l'UNICEF utilisés également pour la promotion du lavage des mains au savon et à la prévention d'Ebola.

V.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de santé

Les principales contraintes de la santé sont :

- Mouvement d'humeur syndical (avec boycott du PEV, des stratégies avancées intégrées, des activités de formation et de supervision) ayant un impact négatif sur la performance ;
- Déficit en infrastructures et ressources humaines (médecins, spécialistes) ;
- 100% des médecins adjoints et chef de service médecine EPS1 sont communautaires ;
- Déficit en personnel qualifié (Infirmiers, médecins généralistes et spécialistes) ;
- Insuffisance d'ambulances ;
- Faible participation de certaines collectivités locales ;
- Nombre insuffisant de stratégies avancées intégrées ;
- Insuffisance du financement de l'enfance ;
- Indisponibilité des fonds pour l'exécution 2018 de certains programmes de l'Action sociale ;
- Très faible participation des CL (FDD) dans les activités de l'Action sociale ;
- Déficit des ressources humaines et logistiques pour l'Action sociale ;
- Insuffisance de PPS ayant équipé un espace ado jeune.

2. En matière d'hygiène publique
   - L'absence globale de formation des agents en analyse de l'eau ;
   - Le manque d'appareils de pulvérisation à moteur à Goudomp et Bounkiling ;
   - La faiblesse de la couverture en concessions ;
   - La perte de données du troisième trimestre à la Sous Brigade de Bounkiling ;
   - L'absence de planification pour l'appui en véhicule de la BRH par les Sous Brigade ;
   - Les difficultés de compréhension de la maquette de saisie.

V.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de santé

- ❖ Extension et réhabilitation de la maternité de l'EPS1 ;
- ❖ Construction d'une EPS 2 à Sédhiou par l'Etat ;
- ❖ Démarrage des centres de santé de Goudomp et Samine ;
- ❖ Construction d'1 SAU à Goudomp ;
- ❖ Equipement des maternités des postes de santé par l'AFD, NEEMA ;
- ❖ Démarrage unité hémodialyse de l'EPS1 ;
- ❖ Démarrage unité mobile intégrée appuyée par Neema ;
- ❖ Mise en œuvre de la CU MILDA et de la CPS Edition 2019 ;
- ❖ Démarrage clinique communautaire ;
- ❖ Construction de nouveaux postes de santé (Kandion Mangana, Boumouda, …) ;
- ❖ Equipement des unités d'urgences par l'Etat et l'AFD ;
- ❖ Construction et équipement CS Bounkiling financé par l'AFD.

2. En matière d'hygiène

- ❖ Réparation envisagée du véhicule WINGLE en panne par le MCD de Bounkiling ;
- ❖ Proposition de plans de gestion des déchets dans les principales communes ;
- ❖ Développement d'un système de Benchmarking pour tout problème spécifique ;
- ❖ Couverture convenable de tous les événements avec rassemblement humain ;
- ❖ Amélioration de l'hygiène en milieu scolaire.

Conclusion

Des efforts importants en matière de santé et d'hygiène sont déployés dans la région par les autorités en charge de ces secteurs. Toutefois, les besoins en matière de santé, comparés aux indicateurs internationaux de l'OMS, font état d'un gap énorme à travers les infrastructures, les équipements et le personnel soignant qualifié. Les mortalités néonatale et maternelle restent fortes dans la région.

En outre, beaucoup d'indicateurs ont fléchi durant la période 2017-2018 suite aux mouvements d'humeur des syndicats des professionnels de santé.

Concernant le sous-secteur de l'hygiène, les activités de la BRH et des SBH sont dominées par les prospections domiciliaires et les contrôles menés au niveau des établissements recevant du public. Ces opérations ont permis de déceler des manquements dont certains sont causés par la pauvreté, le manque de civisme ou l'ignorance de certaines catégories de la population, d'où l'importance des séances d'information et de sensibilisation.

Ces deux sous-secteurs qui interviennent dans les aspects préventifs et curatifs, méritent d'être renforcés en moyens matériels et humains.

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

Introduction

L'assistance peut être définie comme étant l'action de venir en aide aux groupes vulnérables (indigents, personnes âgées, enfants abandonnés…) ou de porter secours aux nécessiteux.

Elle passe par l'octroi d'une aide, non contributive aux populations vulnérables, afin de permettre aux bénéficiaires de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance ou de soins de santé. Cependant, l'Etat entend changer totalement de paradigmes en développant une politique d'autonomisation des groupes vulnérables en lieu et place de l'assistanat. De ce fait, des projets et programmes de protection sociale plus inclusifs et visant l'automatisation des indigents et groupes vulnérables sont mis en place. C'est dans ce sens qu'intervient le Projet d'Appui au Développement Economique et Sociale du Sénégal (PADESS) dans la région de Sédhiou. Toutefois, les interventions suivantes sont toujours opérationnelles dans la région : (i) le Programme de Bourses de Sécurité Familiale (PBSF), (ii) le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC), (iii) le Programme Enfance Déshéritée (PED), (iv) le Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA) et (v) la Carte d'Egalité des Chances.

Au niveau régional, la politique d'action sociale en direction des personnes vulnérables est du ressort du Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) qui s'appuie sur trois services départementaux.

Quant à la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours, elle est chargée des secours et de la protection tant contre les incendies que contre les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique. A ce titre, elle est particulièrement chargée :

- de la prévention et la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

Ce chapitre fait la synthèse de la situation des différentes formes d'assistance dans la région entre 2017 et 2018.

VI.1. ACTION SOCIALE

VI.1.1. INTRODUCTION

Le Service Régional et les Services départementaux de l'action sociale sont chargés de mettre en œuvre, aux niveaux régional et départemental, la politique de l'Etat en matière d'action sociale. A ce titre, ils sont chargés, entre autres, de promouvoir l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés, de veiller à la promotion et à la protection des personnes handicapées et des personnes âgées, de coordonner les programmes en matière d'action sociale, etc.

VI.1.2. APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

En 2017, une enveloppe d'un montant de 7 500 000 FCFA a été décaissée pour le financement de trois projets collectifs sélectionnés dans les trois départements de la région.

Dans le domaine de l'éducation, une enveloppe de 1 928 000 FCFA a été dégagée pour appuyer 142 élèves handicapés, soit une moyenne de 13 577 FCFA pour chacun. Dans le même sillage, 11 jeunes handicapés ont été placés en formation professionnelle avec une aide évaluée à 2 214 000 FCFA, soit 201 272 FCFA par apprenant

Concernant l'appareillage, la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) a transmis au SRAS des fauteuils roulants (10), des cannes anglaises (15 paires), des cannes blanches (17) et des béquilles (12 paires) répartis entre les trois Services Départementaux de l'Action Sociale (Sédhiou, Goudomp et Bounkiling) pour distribution aux ayants droits.

Pour les statistiques de 2018, seules les données sur les subventions des organisations de personnes vivant sous handicap sont disponibles. Pour cette année, une enveloppe de 400 000 FCFA a été dégagée pour cette activité.

Tableau VI-1 : Répartition du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Sédhiou selon le type de demande

Axes d'intervention	Indicateurs	Résultats atteints	Budget
Projets économiques	Nombre de projets économiques financés	3	7 500 000
Appuis scolaires	Nombre d'élèves handicapés bénéficiant d'appuis scolaires	142	1 928 000
Formation professionnelle	Nombre de jeunes handicapés placés en formation professionnelle	11	2 214 000
Appareillage	Nombre d'appareils pour handicapés reçus	54	ND
Subventions	Nombre d'Organisation de Personnes Handicapées (OPH) bénéficiant de subventions	1	1 000 000
Secours	Nombre de personnes handicapées et familles bénéficiant de secours	50	1 000 000

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2017

En sus des appuis mentionnés, 50 familles et personnes handicapées ont été secourues à hauteur de 1 000 000 de FCFA et une organisation d'individus souffrant d'handicap a reçu une subvention d'un million de FCFA.

Dans le cadre du Programme Enfance Déshéritée (PED), une subvention à hauteur de 300 000 FCFA a été accordée à un daara classique. Pour les daaras modernes, un important programme entamé en 2016 continue jusqu'en 2018. En effet, 2 daaras pilotes ont bénéficié d'un appui de 250 000 FCFA. En outre, une somme de 500 000 FCFA a été utilisée pour placer 10 talibés en apprentissage et 100 autres enrôlés dans les mutuelles de santé. Dans la même logique, une association de veuves a reçu un financement de 1 000 000 FCFA.

Puisqu'il n'y a pas eu de financement par le PED en 2017, seules les statistiques de 2016 et 2018 font l'objet d'analyse dans cette section.

Tableau VI-2 : Répartition des résultats et du budget dans le cadre l'exécution PED selon l'axe d'intervention

Axes d'intervention	Indicateurs	2016		2018	
		Résultats atteints	Budget alloué	Résultats atteints	Budget alloué
Subvention Daaras pilotes	Nombre de talibés enrôlés dans les mutuelles	30	300 000	100	300 000
	Nombre de talibés placés en apprentissage	10	500 000	10	500 000
	Nombre de Daaras bénéficiaires d'appui alimentaire	1	250 000	2	250 000
Formation professionnelle	Nombre de jeunes placés en formation professionnelle	2	500 000	11	500 000

Subvention Daaras classiques et structures de prise en charge enfance déshéritée	Nombre de Daaras et structures bénéficiaires de subvention	1	300 000	1	300 000
Veuves	Nombre d'associations de veuves bénéficiaires de financement	1	1 000 000	1	1 000 000

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2016-2018

Dans le cadre de l'exécution de la phase 3 du Plan d'Accélération de la Production de la Carte d'Egalité des Chances (PAPCEC), les services en charge de l'action sociale de la région ont réalisé, entre autres activités, l'élaboration et la collecte des dossiers individuels par les équipes mixtes itinérantes, la validation des dossiers individuels d'enquête sociale par les commissions techniques départementales chargées d'instruire les demandes de cartes d'égalité des chances et la transmission des dossiers complets et validés à la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).

La Carte d'Egalité des Chances (CEC) est créée par l'Etat du Sénégal pour permettre à son titulaire selon son degré de handicap de bénéficier d'une gratuité partielle ou totale de soins dans les institutions médicales relevant de l'Etat, des collectivités locales et à prix réduit dans les services de santé privés.

Graphique VI-1 : Répartition des dossiers complets et validés dans le cadre du programme PAPCEC par circonscription administrative

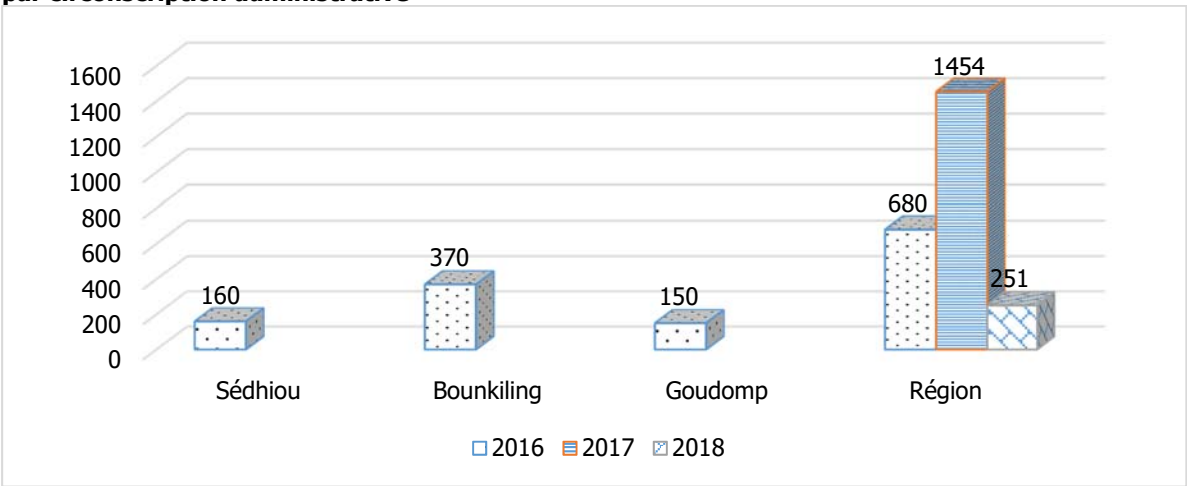

Source : Service Régional de l'Action Sociale de Sédhiou, 2017-2018

Au total, 251 cartes d'égalité des chances ont été imprimées en 2018 soit une baisse 82,7%. Par contre, la production de 2017 a plus que doublé comparée à la situation de 2016.

VI.1.3. PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES PERSONNES AGEES

Dans cadre du Projet d'Appui à la Promotion des Ainés (PAPA), une enveloppe d'un montant global de 500 000 FCFA a été dégagée pour le financement des deux projets collectifs PAPA sélectionnés dans les départements de la région de Sédhiou.

Tableau VI-3 : Répartition des bénéficiaires d'appui dans le cadre du projet PAPA selon la nature de l'intervention

Axes d'intervention	Indicateurs	Résultats atteints	Budget
Projets économiques	Nombre de projets économiques financés	2	500 000

Source : Service Régional de l'Action Sociale, 2017

VI.1.4. PROGRAMME DE BOURSE DE SECURITE FAMILIALE

Selon les données de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2011), 68,3% de la population régionale vivent en deçà du seuil de pauvreté. D'où l'importance du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) qui est une réponse pertinente de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Une bourse de 100 000 FCFA est allouée annuellement, soit 25 000 FCFA par trimestre aux ménages bénéficiaires.

Tableau VI-4 : Répartition des ménages bénéficiaires de bourses de sécurité familiale, selon le département

Collectivité Locale	Nb ménage bénéficiaire
Sédhiou	7 322
Bounkiling	3 599
Goudomp	4 280
Région	**15 201**

Source : Antenne Régionale de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, 2016

Le nombre de bénéficiaires de bourses de la région s'établit à 15 201. Selon le département, Sédhiou dispose de 48,2% de l'effectif ; suivi par Goudomp avec 4 280 bénéficiaires, soit 28,2% puis de Bounkiling avec 3 599 ménages bénéficiaires, soit 23,8%.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

La 43ème Compagnie d'Incendie et Secours du Groupement d'Incendie et Secours n°4 a, dans le cadre de ses missions, a effectué des sorties pour secourir et protéger la population contre les incendies, les accidents ou tout autre péril pouvant atteindre leur intégrité physique et leurs biens.

VI.2.1. SORTIES

En 2018, le nombre total de sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours s'établit à 547.

L'essentiel des sorties effectuées sont de nature à assister des personnes. En effet, 6 sorties effectuées sur 10 sont de ce type. Viennent ensuite les secours à victime, les autres activités et les opérations diverses avec respectivement 17,4%, 13,0% et 12,5%.

Graphique VI-2 : Répartition des sorties effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou selon la nature

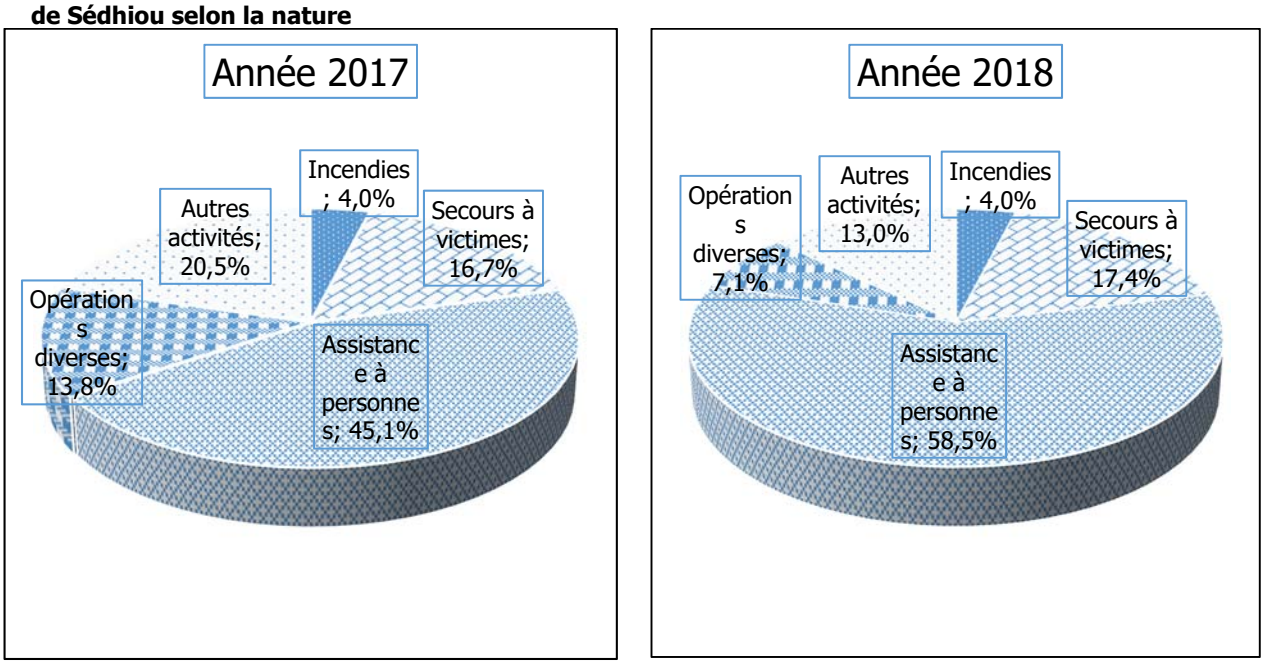

Source : 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours de Sédhiou, 2017-2018

VI.2.1.1 Secours aux victimes

Les sorties de la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours pour assistance à personne concernent les personnes malades ou en danger. En 2018, 320 sorties ont été effectuées par la structure. Environ 9 sorties pour assistance à personne sur 10 sont destinées à des personnes malades contre 1 sur 10 pour celles qui sont en danger. Comparé à 2017, les sorties pour assistance à personne ont connu une progression substantielle de 48,1% sous l'effet de l'accroissement des secours des personnes malades (+92,6) puisque les secours des personnes en danger se sont repliés de 48,5%.

VI.2.1.2 Sorties pour opérations diverses

En 2018, 39 interventions pour opérations diverses ont été effectuées par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours. Avec 48,7%, l'évacuation de corps sans vie est le premier motif de sortie pour opérations diverses. En outre, la structure a effectué 6

interventions pour des questions liées à l'assainissement. Au total, 11 alertes motivées ont été enregistrées contre 3 fausses alertes soit 7,8% des sorties.

Par rapport à 2017, les sorties pour opérations diverses se sont fortement repliées (-40,9%). Cette situation est expliquée par la baisse des sorties pour ravitaillement en eau (-100%), pour assainissement (-14,3%) et pour transport de corps sans vie (-47,2%). Dans la même logique, le nombre de fausses alertes a remarquablement diminué (-57,1%).

VI.2.1.3 Lutte contre les incendies

Au total, 22 cas d'incendies ont été notés en 2018 par la 43ème Compagnie d'Incendie et de Secours contre 19 en 2017, soit une hausse de 15,8% suite aux augmentations des interventions dans les habitations (+11,1%) et dans les Etablissements Recevant du Public (+50%). De même, pour les autres risques d'incendie, les cas se sont accentués en 2018 (+50%).

VI.2.1.4 Activités diverses

Les transports de corps sans vie se chiffrent à 27 en 2016 contre 34 en 2017, soit une hausse de 20,6%. Les services des sapeurs-pompiers de la région intègrent de plus en plus l'aspect prévention dans leurs interventions puisque les statistiques sont dans une tendance haussière (+90,9%).

VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière d'action sociale
   - ❖ L'existence d'une solidarité au niveau local ;
   - ❖ L'existence de projets et programmes de l'Etat ;
   - ❖ L'appui des partenaires.

2. En matière de sapeurs-pompiers
   - ❖ L'engagement des éléments de la 43ème compagnie des sapeurs-pompiers ;
   - ❖ L'accompagnement des autorités administratives et locales.

VI.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'action sociale
   - ❖ Le manque d'infrastructures du Service régional de l'Action Sociale et de l'Antenne Régionale de DGPSN ;
   - ❖ Le manque de moyens matériels des deux services susmentionnés ;
2. En matière de sapeurs-pompiers

- La distance à parcourir surtout pour les zones les plus reculées ;
- L'enclavement de certaines zones de la région ;
- Manque de matériels.

Conclusion

L'assistance, à travers les différentes formes d'aides apportées aux couches vulnérables et les secours aux personnes à la suite d'un choc causé par l'homme ou la nature, joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Cela explique les efforts consentis par les autorités pour soulager les personnes démunies ou en danger. Plusieurs structures déconcentrées (SRAS, AR-DGPSN et GNSP) se chargent de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le secteur. Toutefois, il est important de mettre plus de moyens financiers et logistiques au profit de ces dites structures, afin de leur permettre d'être plus efficaces dans leurs interventions.

CHAPITRE VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La justice est l'un des piliers de la cohésion sociale dans la mesure où elle fait office de médiateur dans les conflits opposant des individus entre eux (droit privé), et aussi des individus avec l'État (droit public).

Elles a trois missions principales : protection (La première fonction de la justice est de faire en sorte que tout le monde respecte le droit. Ainsi, elle protège les citoyens d'un éventuel trouble et empêche qu'on porte atteinte à leurs droits), arbitrage (elle est là pour décider et mettre fin à des conflits dans différents domaines) et sanction (elle sanctionne les comportements interdits). Celle-ci est fonction de l'importance de l'infraction commise.

Le secteur étant très large, puisqu'il n'y a pas de domaine de la vie économique et sociale qui ne soit pas pris en compte par le système judiciaire, le chapitre va se limiter à l'analyse de la situation de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée dans la région de Sédhiou.

L'Administration pénitentiaire est une Direction du Ministère de la Justice dont la mission est de gérer les établissements pénitentiaires. A ce titre, elle assure la surveillance des personnes qui sont dans les liens de la détention dans le cadre de l'exécution des décisions judiciaires prononçant une mesure privative de liberté. Elle assure aussi leur préparation à la réinsertion sociale.

Quant à la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), elle assure l'éducation surveillée des enfants en danger et/ou en conflit avec la loi.

La Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) et l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) sont les répondants respectifs de ces structures au niveau régional.

Le présent chapitre va d'abord analyser la situation carcérale de la région ; ensuite, il s'intéressera aux activités de l'AEMO et, enfin, il fera un diagnostic des deux sous-secteurs.

VII.1. SITUATION CARCERALE

Introduction

L'administration pénitentiaire de la région de Sédhiou joue un rôle important malgré le manque d'infrastructures puisqu'il y a une seule MAC pour toute la région.

VII.1.1. LA POPULATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** une personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.1.1 Les écroués

Le tableau ci-après donne la situation de l'incarcération en 2018. Il en ressort que 62 individus ont été placés sous mandat de dépôt durant l'année. On dénombre parmi les nouveaux détenus 58 hommes et 04 femmes. Suivant la circonscription administrative, les statistiques révèlent que plus de la moitié de la population incarcérée proviennent du département de Bounkiling (56,5%). les 25,8% sont de sédhiou et les 17,7% de Goudomp.

Tableau VII-1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Département de Sédhiou	Année 2017	27	10	37
	Année 2018	15	01	16
Département de Bounkiling	Année 2017	27	02	29
	Année 2018	32	03	35
Département de Goudomp	Année 2017	18	02	20
	Année 2018	11	-	11
Région de Sédhiou	**Année 2017**	**72**	**14**	**86**
	Année 2018	**58**	**04**	**62**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2017-2018

L'effectif des personnes nouvellement incarcérées a diminué de 27,9% par rapport à l'année 2017 sous l'effet de la réduction du nombre d'infracteurs qui résident dans le département de Sédhiou (-56,8%) et dans le département Goudomp (-45,0%).

Cependant, le nombre d'écroués résidants à Bounkiling a augmenté de 20,7% par rapport à 2017.

Relativement au sexe, la proportion des femmes parmi les écroués s'est réduite de 9,8% en passant 16,3% en 2017 à 6,5% en 2018.

VII.1.1.2 Les détenus

La répartition des détenus selon le sexe et le département montre qu'en 2018 la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Sédhiou a enregistré 123 détenus au total.

Le nombre de détenus provisoires (62) est presque égale au nombre de détenus condamnés (61). Selon le sexe, la population carcérale est composée en très grande majorité d'hommes (93,5% des détenus).

Selon, le lieu de résidence, 56,1% des prisonniers sont de Boukiling, les 26,0% de Sédhiou et les 17,9% de Goudomp.

Tableau VII-2 : Répartition et évolution des détenus selon le sexe et le département en 2017-2018

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Sédhiou	**Année 2017**	7	3	10	20	7	27	27	10	**37**
	Année 2018	15	1	16	15	1	16	30	2	**32**
Département de Bounkiling	**Année 2017**	7	1	8	20	1	21	27	2	**29**
	Année 2018	32	3	35	31	3	34	63	6	**69**
Département de Goudomp	**Année 2017**	5	0	5	13	5	18	18	2	**20**
	Année 2018	11	-	11	11	-	11	22	0	**22**
Région	**Année 2017**	**19**	**4**	**23**	**53**	**2**	**55**	**72**	**14**	**86**
	Année 2018	**58**	**4**	**62**	**57**	**4**	**61**	**115**	**8**	**123**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à l'année 2017, l'effectif total des détenus a augmentés de 43,0%. Cette augmentation est due particulièrement au nombre de détenus provisoires qui est passé de 23 à 62 soit une hausse de 169,6%. Il est à noter aussi que le nombre de détenus condamnés a augmenté de 10,9% en passant de 55 détenus en 2017 à 61 en 2018. On constate également qu'en 2018, le nombre de femmes condamnées s'est accru de 100,0%.

Pour ce qui est de la provenance, les prisonniers qui proviennent de Boukiling ont augmenté de manière significative en passant de 29 à 69 soit une hausse de 137,9%.

Ceux de Goudomp ont augmentés de 10,0%. Toutefois, les prisonniers provenant du département de Sédhiou ont diminué de 13,5% comparé à 2017.

VII.1.1.3 Les sorties

Au total, 72 prisonniers ont été libérés en 2018. Parmi ces derniers, 70,8% ont épuisé leurs peines, 16,7% ont obtenu un sursis et 12,5% ont bénéficié d'un acquittement (relaxe). Les 54,2% des sortants de prison rentrent à Bounkiling, 23,6% à Sédhiou et 22,2% à Goudomp.

Tableau VII-3 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs
Département de Sédhiou	**Année 2017**	21	2	4	6	5	0	**38**
	Année 2018	17	-	-	-	-	-	**17**
Département de Bounkiling	**Année 2017**	13	4	2	5	0	0	**24**
	Année 2018	22	-	9	8	-	-	**39**
Département de Goudomp	**Année 2017**	11	0	6	4	0	0	**21**
	Année 2018	12	-	3	1	-	-	**16**
Région de Sédhiou	**Année 2017**	45	6	12	15	5	0	**83**
	Année 2018	51	-	12	9	-	-	**72**

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2017-2018

Comparé à l'année 2017, le nombre de prisonniers sortant a diminué de 13,3% suite à la baisse de l'effectif des prisonniers sortants par motif d'acquittement (-40,0%), de liberté provisoire (6 en 2017 et 0 en 2018) et d'évasion de prison (en 2018 il n'y a pas eu d'évasion comparé à 2017 où le nombre d'évasions était de 5).

Cependant, ceux qui sont sortis par motif d'expiration de peine ont augmenté de 13,3% comparé à l'année 2017. Par contre, pour le sursis, l'effectif des personnes qui en ont bénéficié est resté contant.

VII.1.1.4 Les conditions de détention

La région de Sédhiou compte un seul établissement pénitentiaire. A la lecture de l'article 2 du décret n°2001-362 du 4 mai 2001 relatif aux procédures d'exécution et d'aménagement des sanctions pénales, la MAC de Sédhiou est classée dans la catégorie des maisons d'arrêt et de correction (MAC). Elle a été construite depuis

l'époque coloniale (vers les années 1924).Avec une capacité d'accueil fixée à 100 détenus en 2019, la prison de Sédhiou fait partie des plus petits établissements pénitentiaires du Sénégal avec des locaux vétustes.

Des chambres en toiture de zinc et le plafond en contreplaqué, l'absence de chemin de ronde et de réseau de concertina rendent difficile la gestion sécuritaire de l'établissement. A la période du 24 avril 2019 la population carcérale compte 119 détenus d'où un dépassement de 19 détenus.

L'occupation des chambres et leurs dimensions sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau VII-4 : L'occupation des chambres et leurs dimensions

Chambres	N°1	N°2	N°3	N°4	Total
Dimensions	20,70 m²	31,95 m²	40 m²	22 m²	
Effectif théorique	15	15	15	15	60
Effectif réel	30	31	22	36	119

Source : Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou, 2018

A la lecture du tableau, une surpopulation carcérale est notée avec des effectifs réels largement supérieurs aux effectifs théoriques.

Concernant les conditions d'hygiènes, il y a une dotation tous les quinze jours (savons, eau de javel, grézyl etc.…). Les toilettes et les dortoirs sont quotidiennement nettoyés.

Pour la prise en charge du détenu, l'Etat a octroyé le montant de dix mille vingt-trois(1023) FCFA réparti ainsi :

- ✓ 950 FCFA destiné à l'alimentation du détenu et par jour ;
- ✓ 73 FCFA pour la prise en charge médicale.

La MAC dispose d'une infirmerie avec un major et un infirmier qui effectuent des consultations journalières.

Dans cette même perspective, des séances périodiques de dépistage se font en concert avec le district sanitaire de la région.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

Introduction

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.

Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs. Au niveau régional, une seule structure (AEMO) avec un personnel réduit (2 personnes) se charge du secteur.

VII.2.1. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

L'Action Educative en milieu Ouvert (AEMO) intervient beaucoup dans le suivi et la réinsertion sociale des enfants ayant déjà commis un délit ou les enfants qui sont en danger (enfants de la rue, les orphelins…). En 2018, 85,3% des enfants maintenus dans le MAC sont ceux qui sont en danger et les 14,7% ont commis des infractions. Ainsi, le nombre d'enfants en danger s'est établit à 64 dont 49 filles (76,6%) et 15 garçons (23,4%). Les enfants en conflit avec la loi sont au nombre de 11 (tous des garçons).

Tableau VII-5 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Années	Enfant en conflit avec la loi			Enfant en danger		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
2017	0	15	15	20	7	27
2018	0	11	11	49	15	64

Source : Action Educative en milieu Ouvert de Sédhiou, 2017-2018

Le nombre d'enfants entrés en conflit avec la loi a diminué de 26,7% de 2017 à 2018. Cependant, les services de l'AEMO ont enregistré une hausse significative du nombre d'enfants qui sont en danger (+137%) sous l'effet de l'augmentation des filles en danger (+145,0%) et des garçons (+114,3%). L'absence de filles dans les mineurs en conflit avec la loi entre 2017 et 2018 est notée dans la région.

Le tableau qui suit informe sur la nature des infractions commises par ces enfants.

En 2018, la majeure partie des enfants qui sont en conflits avec la loi à Sedhiou ont commis des vols en réunion (72,7%). Vient ensuite ceux qui ont commis des viols suivis de grossesse (18,2%). Un seul enfant est auteur de coups et blessures volontaires (9,1%).

Tableau VII-6 : Motif des infractions commises par les mineurs

Nature des infractions	Année 2017			Année 2018		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Usage et détention de chanvre indien	0	2	2		0	0
Vol en réunion	0	6	6	0	8	8
Viol suivi de grossesse	0	2	2	0	2	2
Viol sur mineur (Pédophilie)	0	2	2	0	0	0
Refus d'obtempérer et défaut de permis de conduite	0	1	1	0	0	0
Tentative de viol	0	1	1	0		0
Vol commis dans un moyen de transport	0	1	1	0	0	0
Coups et blessure volontaire	0	0	0	0	1	1
Total	**0**	**15**	**15**	**0**	**11**	**11**

Source : Action Educative en milieu Ouvert de Sédhiou, 2017-2018

Contrairement à 2017, aucun cas de ces types d'infractions commis par les enfants n'a été enregistré en 2018 : l'usage et la détention de chanvre indien, le viol sur mineur (pédophilie), le refus d'obtempérer et défaut de permis de conduire et la tentative de viol.

Cependant, le nombre de viols suivis de grossesses est constant, contrairement au nombre de vols en réunion, de cas de coups et blessures volontaires commis par les enfants.

VII.3. DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.3.1. ATOUTS

1. en matière d'administration pénitentiaire
   - ❖ Engagement des éléments de l'administration de la région.
2. en matière d'éducation surveillée
   - ❖ Existence de partenaires qui s'activent dans le domaine.

VII.3.2. CONTRAINTES

1. en matière d'administration pénitentiaire
   - ❖ Manque de structures d'accueil (une seule MAC pour toute la région) ;
   - ❖ Faiblesse du budget alloué à la MAC pour prendre en charge l'alimentation des détenus ;
   - ❖ Pas encore de tribunal régional pour Sédhiou.
2. en matière d'éducation surveillée

- Manque de structure d'accueil (une seule structure pour toute la région) ;
- Pas de tribunal pour enfant dans la région ;
- Manque de personnel d'encadrement (2 spécialistes).

VII.3.3. PERSPECTIVES

1. en matière d'administration pénitentiaire et d'éducation surveillée
   - Construction d'un tribunal régional à Sédhiou.

CONCLUSION

La région de Sédhiou ne s'est pas encore dotée de tribunal régional et compte sur le tribunal départemental pour traiter les affaires relevant de sa compétence. Toutefois, aucune lenteur n'est notée dans le traitement des dossiers judiciaires. Les détenus sont écroués au niveau de la seule Maison d'Arrêt et de Correction de Sédhiou. On note par ailleurs que les délits les plus fréquents sont le vol, les coups et blessures volontaires et les coupes illicites de bois. Pour l'éducation surveillée, 64 enfants en conflit avec la loi ou en danger ont été enregistrés par les services de l'AEMO durant l'année. Compte tenu de l'importance de ces structure pour la stabilité du climat social, il est nécessaire d'augmenter les infrastructures et les moyens y afférents (matériels et humains).

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

Introduction

En dépit de l'importance de l'eau potable et de l'assainissement 663 millions de personnes à travers le monde n'ont pas encore accès à des sources améliorées d'eau potable et 2,4 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base (toilettes ou latrines). Ainsi, l'ambition des ODD, avant 2030, est de garantir un accès universel et équitable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

Au plan national, le Sénégal dispose d'un plan opérationnel pour atteindre ces objectifs. En effet, le PSE à travers le Programme d'Eau et d'Assainissement pour le Millénaire (PEPAM), est le socle de la politique Sénégalaise dans le domaine.

Dans la région de Sédhiou, les dernières statistiques disponibles (2015) font état d'un taux d'accès global à l'eau de 73,8% et d'un taux de 35,5% par AEP.

Dans le sous-secteur de l'assainissement, le taux de défécation à l'air libre s'établit à 12% et 67,8% des ménages utilisent la nature comme mode d'évacuation des eaux usées (source RGHAE 2013).

Cependant, les interventions de l'Etat central, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers (USAID/Accès, PEPAM/UE, PEPAM/USAID, UNICEF, PUDC…) œuvrent à résorber le retard accusé par la région.

Le présent chapitre est articulé autour de trois points. Le premier point est axé sur la situation de l'eau, le deuxième sur la situation de l'assainissement et le troisième sur le diagnostic des deux sous-secteurs.

VIII.1. EAU

VIII.1.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

VIII.1.1.1 Services techniques

La production et la distribution de l'eau potable en zone urbaine de même que la facturation et le recouvrement sont coordonnés par la Direction Régionale de la Sénégalaise Des Eaux (SDE) de Ziguinchor et représentés au niveau régional par l'Agence de la commune de Sédhiou.

L'hydraulique rurale est du ressort de la Division Régionale de l'Hydraulique Rurale (DRHR). La DRHR est chargée d'effectuer les grosses réparations hydrauliques dans la région.

VIII.1.1.2 Autres intervenants

En appui aux efforts de l'Etat, des partenaires techniques et financiers interviennent dans le domaine de l'hydraulique au niveau de la région. Ainsi, à travers le Programme Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), l'USAID, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement œuvrent pour une amélioration de l'accès à l'eau potable.

VIII.1.2. RESSOURCES EN EAU

VIII.1.2.1 Eaux de surface

Le réseau hydrographique concerne essentiellement le fleuve Casamance qui prend sa source à Saré Boydo dans le département de Vélingara. Il est long de 350 km traversant la région naturelle de la Casamance avec un débit moyen inter- annuel de 2,56 m^3/s.

Ses affluents principaux sont : Soungroungrou, Kayanga, Thiangol Dianguina, Khorine, Baïla, Bignona, Niassia, Kamobeul-bolong, Guidel et Agnack. Il s'y ajoute le Koulountou, affluent de la Gambie à la limite de la région de Ziguinchor.

D'autres petits bassins versants dont les écoulements sont temporaires arrosent la région.

VIII.1.2.2 Eaux souterraines

Dans la zone de Sédhiou, la nappe profonde du Maestrichtien est exploitée à des profondeurs de plus de 350 m. Le toit de cette nappe est situé aux environs de 320 m. Les débits sont également importants et dépassent 100 m^3/h.

VIII.1.3. ACCES A L'EAU

VIII.1.3.1 En milieu urbain

Le réseau total de distribution de l'eau de la commune de Sédhiou s'étend sur 54 849 mètres linéaires (ml) en 2018 contre 54 613 ml en 2017 soit une hausse de 1,2%.

S'agissant de la couverture en eau potable dans la commune de Sédhiou, la production de 2017 est plus importante que la consommation de la même année (348 508 m^3 contre 317 277 m^3). Cette production s'est accrue de 7,2% contre 6,3% pour la consommation. Cependant, un déficit dans la couverture des besoins est noté en 2018. En effet, la consommation (336 332 m^3) excède la production (325 564 m^3). Cette dernière a progressé de 29,9% contre 20,1% pour la consommation. Cette tendance semble se confirmer dans le temps puisque la production s'est accrue en moyenne de 9,2% par an entre 2015 et 2018 contre 10,6% pour la consommation.

Tableau VIII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (ml)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Sédhiou	**2015**	53 658	250 334	248 408
	2016	54 281	268 380	264 110
	2017	54 613	348 508	317 277
	2018	54 849	325 564	336 332
Variation	**2016/2017**	1,2%	7,2%	6,3%
	2017/2018	0,6%	29,9%	20,1%
	2015-2018	0,7%	9,2%	10,6%

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2017-2018

L'effectif des abonnés à la SDE au niveau de la commune de Sédhiou s'établit à 1 658 en 2018. Selon le type d'abonné, les privés prédominent avec 94,1%; ils sont suivis par les officiels (5,0%). Toutefois, les officiels ont consommé 21,5% du volume global contre 76,3% pour les privés.

Tableau VIII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)
Sédhiou	**2015**	13	11 427	66	55 421	1 189	181 560	1 268	248 408
	2016	13	11 885	74	55 746	1 290	196 560	1 377	264 191
	2017	14	9 958	79	70 614	1 460	236 705	1 553	317 277
	2018	15	7 679	83	72 193	1 560	256 460	1 658	336 332
Variation	**2016/2017**	7,7%	-16,2%	6,8%	26,7%	13,2%	20,4%	12,8%	20,1%
	2017/2018	7,1%	-22,9%	5,1%	2,2%	6,8%	8,3%	6,8%	6,0%
	2015-2018	4,9%	-12,4%	7,9%	9,2%	9,5%	12,2%	9,4%	10,6%

Source : Division Régionale de la SDE de Ziguinchor, 2017-2018

Entre 2016 et 2017, le volume de consommation a progressé de 20,1% suite à la hausse de la consommation des officiels (+26,7%) et des privés (+20,4%).

La consommation moyenne journalière de l'administration se chiffre à 152,7 m^3 en 2017 contre 193,5 m^3 en 2018. Cette situation (augmentation) peut être expliquée en partie par la hausse du nombre d'abonnés officiels (+5,1%).

VIII.1.3.2 En milieu rural

Les données utilisées dans cette partie sont issue d'un inventaire réalisé en 2015 et des rapports du PEPAM en 2014 et 2015.

Il ressort d'abord de ce tableau que le département de Sédhiou est plus doté en forages avec 44,9% en 2016. Il est suivi ensuite par le département de Bounkiling avec 28,6% et enfin vient le département de Goudomp avec 26,5%.

Tableau VIII-3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Forages					
	Fonctionnel		Non fonctionnel		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sédhiou	21	44,6	1	50	22	44,9
Bounkiling	13	27,7	1	50	14	28,6
Goudomp	13	27,7	0	0	13	26,5
Région	47	100	2	100	49	100

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

Concernant les forages fonctionnels, Sédhiou en concentre 44,6% contre 27,7% pour chacun des deux autres départements (13 forages chacun). Deux forages à l'arrêt sont répertoriés, l'un à Sédhiou et l'autre à Bounkiling.

Graphique VIII-1 : Répartition des forages par tranche d'âge

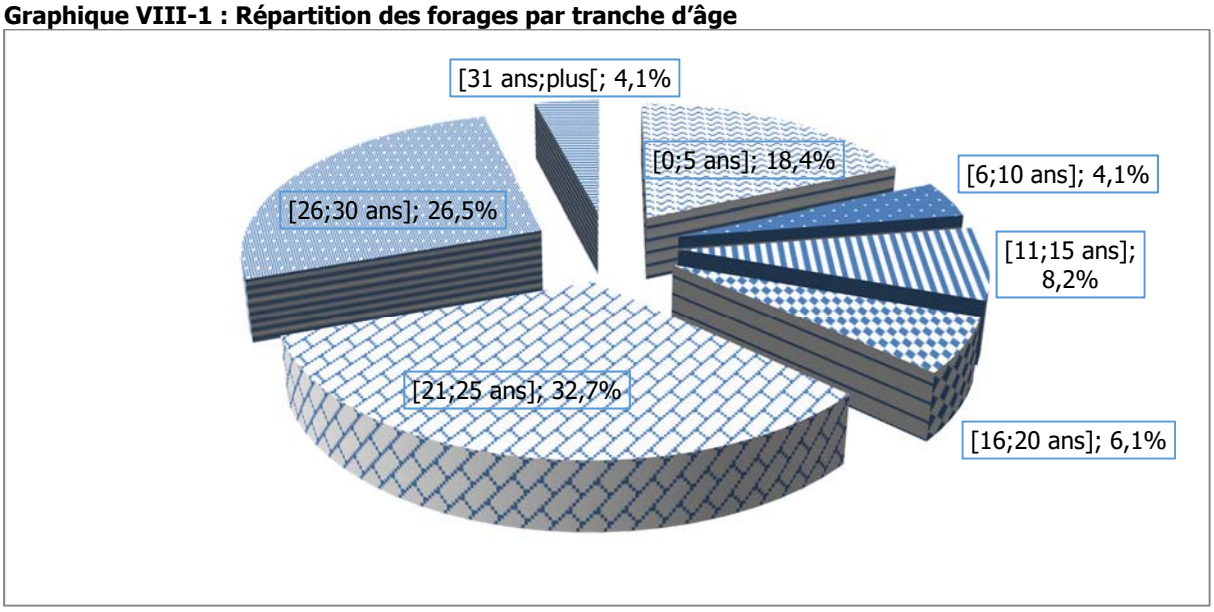

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

Le graphique ci-dessus met en exergue les efforts consentis par les autorités et leurs partenaires en termes de forage. Durant ces 5 dernières années, 9 nouveaux forages ont été construits dans la région, soit un taux 18,4%. Toutefois, 63,3% des forages de la région ont plus de 20 ans d'existence.

Tableau VIII-4 : Répartition des points d'eau de la région de Sédhiou selon l'état

Points d'eau	Fonctionnel	Non fonctionnel	Abandonné	Total
Borne fontaine (BF)	206	176	78	460
Branchement particulier (BP)	2191	333	33	2557
Pompe à motricité humaine (PMH)	166	50	25	241
Puits Moderne (PM)	519	69	22	610
Abreuvoir (AB)	74	53	21	148
Branchement communautaire (BC)	138	26	4	168
Potence (PO)	24	13	4	41

Source : Brigade Régionale de l'hydraulique Rurale de Sédhiou, 2015

L'inventaire des points d'eau réalisé dans la région en 2015 sur les ouvrages hydrauliques fait état de l'existence de 460 bornes fontaines, 2 557 branchements particuliers, 241 pompes à motricité humaine, 610 puits modernes, 148 abreuvoirs, 168 branchements communautaires et 41 potences.

Selon l'état, seuls 4 bornes fontaines sur 10 sont fonctionnels contre 6 sur 10 non fonctionnels ou abandonnés.

Pour les branchements particuliers et les puits modernes, le taux atteint 85%.

Ces différentes réalisations dans le secteur ont permis une nette amélioration du taux d'accès à l'eau potable.

Le taux d'accès global est le ratio entre la population des localités desservies par les bornes fontaines, les branchements particuliers, les puits motorisés ou les forages villageois équipés d'une pompe à motricité humaine à la population totale de la région.

L'accès global à l'eau potable en zone rurale s'établit à 73,8% en 2015, soit 12,8 points de moins que la moyenne nationale (86,6%). Les puits modernes protégés et les mini-forages contribuent à l'élévation de cet accès global.

Quant à l'accès par adduction d'eau potable (personnes desservies par le biais des bornes fontaines et branchements particuliers), il se chiffre à 37,5% dans la région en 2015.

Graphique VIII-2 : Evolution des taux d'accès à l'eau en milieu rural dans la région de Sédhiou

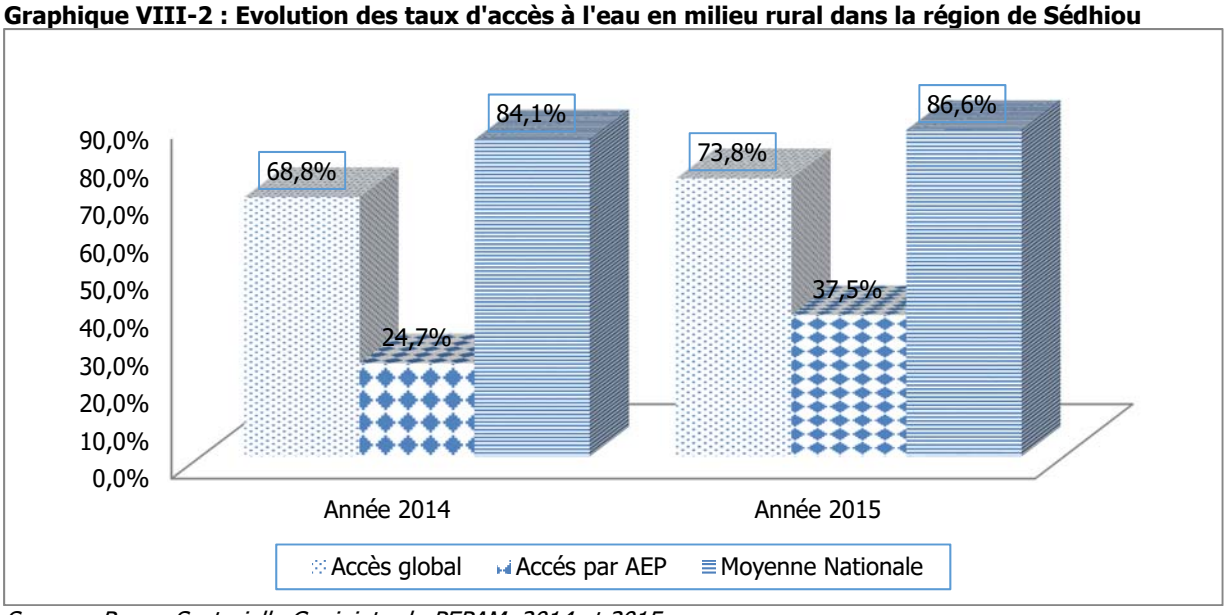

Source : Revue Sectorielle Conjointe du PEPAM, 2014 et 2015

Comparée à l'année 2014, les deux indicateurs ont connu une hausse dans la région. En effet, l'accès global est passé de 68,8% en 2014 à 73,8% en 2015, soit un accroissement de 5 points. Concernant l'accès par adduction d'eau potable, il s'est accru de 12,8 points (24,7% en 2014 contre 37,5% en 2015).

Graphique VIII-3 : Accès par puits modernes et branchements privés en 2015

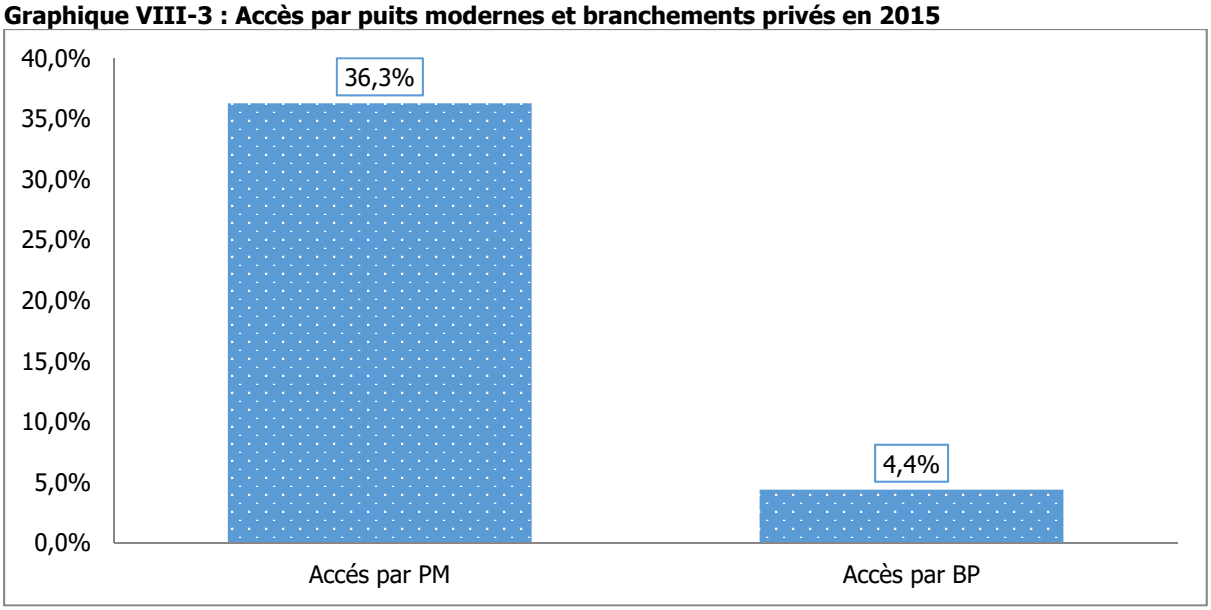

Source : Revue Sectorielle Conjointe du PEPAM, 2015

Le taux d'accès par branchements privés est évalué à 4,4% en 2015. Ce faible taux d'accès par branchement privé indique les efforts qui restent à faire pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité quant à l'accès par adduction d'eau potable. En effet, les pannes récurrentes qui frappent parfois les bornes fontaines et autres puits motorisés

ne garantissent pas une distribution continue de l'eau potable. L'accès par puits motorisé reste élevé dans la région (36,3%).

VIII.1.3.3 Qualité de l'eau

Les prélèvements et les analyses effectués par le Service National d'Hygiène (SNH) auprès des services distributeurs ou des concessionnaires visent à vérifier que les normes physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques qui déterminent la potabilité sont respectées.

Au niveau régional, le problème de la qualité de l'eau se pose avec acuité du fait de la consommation des eaux de puits en priorité (selon les données du RGPHAE de 2013, 71,8% des ménages s'approvisionnent en eau dans des puits non protégés contre 13,6% pour la moyenne nationale). Ces eaux issues des puits traditionnels sont toutes contaminées au plan bactériologique.

Sur le plan chimique, la présence du fer est constatée surtout au niveau du Département de Bounkiling et la salinité gagne les nappes allant vers Diannah Malary (département de Sédhiou).

VIII.2. ASSAINISSEMENT

La problématique de l'accès à l'assainissement reste une préoccupation majeure dans la région. Toutefois, la concrétisation des engagements, en termes d'ouvrages d'assainissement, pris par les autorités lors du Conseil Interministériel de Délocalisé (CIMD) ont amélioré la couverture dans la région. L'Etat central est accompagné par les collectivités locales et des partenaires techniques et financiers.

VIII.2.1. SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.2.1.1 Services techniques

La région dispose d'un Service Régional d'Assainissement (SRA) qui est chargé de coordonner, de superviser et de mettre en œuvre les projets et programmes de l'Etat dans le secteur de l'assainissement.

VIII.2.1.2 Autres intervenants

L'UNICEF intervient dans la région par la réalisation d'édicules publics. Dans le même sillage, le PADSER et l'USAID s'activent dans le domaine de l'assainissement.

VIII.2.2. INFRASTRUCTURES

En zone urbaine, des travaux sont engagés dans la commune de Sédhiou particulièrement pour améliorer le réseau de drainage des eaux de ruissellement.

Tableau VIII-5 : Projets et réalisations des ?

Projets	Objectifs (mètre linéaire)	Réalisations	Taux de réalisation
Eiffage/Agreoute	9 500	5 500	57,9%
Cstp/Onas	1 638	205	12,5%
Ensemble	**11 138**	**5 705**	**51,2%**

Source : Service régional de l'Assainissement de Sédhiou, 2018

Ces projets, qui sont à la charge de l'entreprise Eiffage et de l'ONAS concernent la ville de Sédhiou. Sur un objectif de 11 ML, 5 705 sont déjà réalisés par les deux structures. En termes de taux d'exécution, Eiffage arrive en tête avec 57,9% contre 12,5% pour l'ONAS.

Concernant l'assainissement individuel, 235 latrines familiales sont construites par le projet USAID/Acces. Par ailleurs, le PADSER, qui a un objectif de 2000 latrines à travers la région, a entamé ses activités.

VIII.2.3. ACCES

Au niveau des chefs-lieux de communes à l'exception de la commune de Sédhiou qui a bénéficié des engagements du conseil interministériel décentralisé, le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales existant se résume à quelques centaines de mètres constitués surtout de caniveaux. Ainsi, l'assainissement collectif est le parent pauvre du sous-secteur.

En zone rurale, ces réseaux d'évacuation des eaux n'existent toujours pas, en dépit du boom démographique qui accentue les besoins en matière d'assainissement collectif. Faute de données actualisées dans le domaine de l'assainissement, l'impact des projets mis en œuvre dans le domaine n'est pas quantifiable. Ainsi, les données du dernier recensement nous servent toujours de référentiel pour analyser le sous-secteur de l'assainissement dans la région.

Tableau VIII-6 : Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance

Type d'aisance	Sédhiou	Bounkiling	Goudomp	Ensemble	Moyenne nationale
Chasse raccordée à l'égout	1	1	1	1	15,6
Chasse avec fosse	4	4	3	4	32,4
Couverte	17	15	13	15	17,1
Non couverte	61	55	65	60	18,4
Ventilée améliorée	3	2	1	2	2,6
Edicule public	2	5	1	3	1,1
Dans la nature	9	15	11	12	11,2
Autre	2	4	4	3	1,6
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : RGPHAE, 2013

Le type d'aisance utilisé par les ménages renseigne sur les conditions d'hygiène et d'assainissement. Dans la région de Sédhiou, 77% des ménages utilisent des latrines comme type d'aisance (couvertes, non couvertes et ventilés) contre une moyenne nationale de 38,1%. Le raccordement au système d'égouts est quasi inexistant dans la région (1%). Par contre, au niveau national, le niveau s'établit à 15,6%.

Malgré les efforts réalisés dans la lutte contre la défécation à l'air libre, 12% des ménages de la région utilisent la nature comme type d'aisance. Cette proportion est particulièrement élevée dans les départements de Bounkiling et Goudomp avec respectivement 15% et 11%.

Graphique VIII-4 : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées

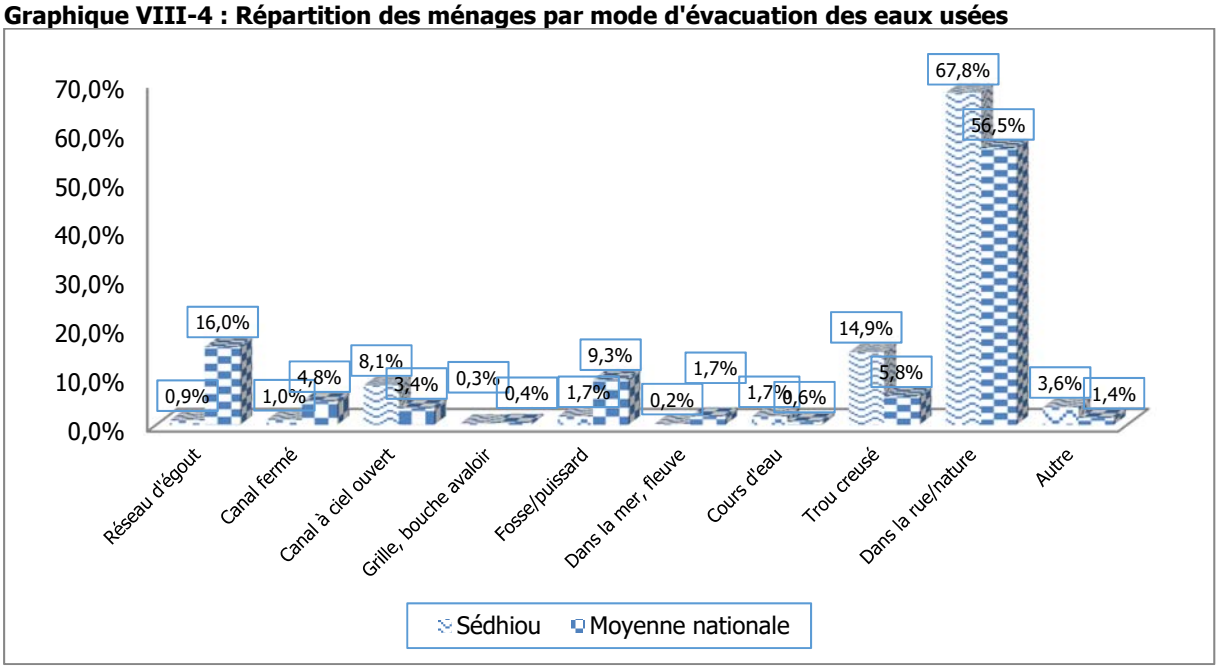

Source : RGPHAE, 2013

La nature constitue le principal mode d'évacuation des eaux usées (67,8%). Alors qu'au niveau national, cet indicateur s'établit 56,5%. Dans ce sillage, 14,9% des ménages creusent des trous pour évacuer les eaux usées, soit 9,1 points de plus que la moyenne nationale (5,8%).

Le réseau d'égout (environ 0,9%) est très peu utilisé par les ménages de la région.

VIII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière d'eau
   - ❖ La présence de plusieurs partenaires ;
   - ❖ L'existence de puits forés sans château d'eau ;

- La disponibilité d'un potentiel hydraulique assez intéressant tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

2. En matière d'assainissement
   - L'existence de projets et programmes de l'Etat dans le sous-secteur ;
   - L'accompagnement des partenaires techniques et financiers.

VIII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière d'eau
   - L'absence de données actualisées sur les ouvrages d'hydrauliques de la région ;
   - Le faible nombre de points de distribution (branchements particuliers, BF et AB) ;
   - Les réseaux d'adduction d'eau ne sont pas étendus, ni densifiés ;
   - La sous-exploitation des forages ;
   - La concurrence des points d'eau alternatifs (puits d'eau dans les maisons) dont la qualité est douteuse ;
   - La présence de fer à des teneurs assez élevées par rapport à la norme au niveau de certains forages dans le département de Bounkiling ;
   - La salinité de la nappe phréatique dans certaines zones ;
   - La vétusté des équipements d'exhaure de certains forages et l'absence d'entretien adéquat.

2. En matière d'assainissement
   - L'absence de Plan Directeur d'Assainissement dans les départements ;
   - L'absence de données actualisées sur les ouvrages d'assainissement de la région ;
   - L'inexistence ou insuffisance de réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
   - La faible prise en compte du volet assainissement par les collectivités locales ;
   - L'absence de véhicule de vidange de fosses septiques et de sites de dépotage des boues de vidange ;
   - L'actualisation peu fréquente des statistiques sur l'assainissement ;
   - L'abandon ou arrêts momentanés de chantiers par certaines entreprises ;
   - Le déficit en personnel (01 Chef de service et 02 ASP).

VIII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'eau
   - ❖ Réalisation de 20 nouveaux forages ;
   - ❖ Réhabilitation de 10 forages ;
   - ❖ Réalisation de 181 Adductions d'Eau Multi-villages.

2. En matière d'assainissement
   - ❖ Réalisation de 3 500 latrines et 121 édicules publics par le PEPAM/UE ;
   - ❖ Etude d'un Plan Directeur Assainissement pour la commune de Sédhiou ;
   - ❖ Construction de réseau d'évacuation eaux pluviales.

Conclusion

Des efforts importants sont consentis par l'Etat et les partenaires techniques et financiers dans le sous-secteur de l'assainissement dans la région.

Toutefois, les données disponibles à l'état actuel des choses ne permettent pas de quantifier l'impact des investissements réalisés.

CHAPITRE IX : AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture joue un rôle central dans le développement économique du Sénégal. En effet, l'essentiel de la population du pays tire leur subsistance du sol (lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, il a été dénombré 755 532 ménages agricoles à travers le pays et 32 319 à Sédhiou). Conscient de ce rôle, l'Etat du Sénégal ambitionne d'accroitre la productivité agricole à travers une mécanisation de l'agriculture et une dotation suffisante en intrants et en semences certifiées. Sur le plan organisationnel, à côté d'une agriculture familiale qui a fait ses preuves, l'Etat a créé de grandes exploitations mécanisées. L'opérationnalisation de cette vision a entrainé la mise sur pieds du Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) qui se donne comme objectif de créer à terme 300 000 emplois dans les 8 Domaines Agricoles Communautaires (DAC) prévus à cet effet. La région de Sédhiou dispose d'un DAC qui a déjà entamé ses activités. Dans un autre registre, le Sénégal est un grand consommateur de riz (860 000 tonnes de riz importés en 2016). Ainsi, à travers le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR), les pouvoirs publics souhaitent inverser la tendance.

La région a un grand rôle à jouer dans l'atteinte de cet objectif puisqu'elle regorge d'énormes potentialités (71 vallées d'une superficie de 36 000 ha). Les vallées aménagées sont chiffrées à 29 dans la région. Afin de développer la riziculture, le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), le Programme d'Appui au Programme National d'Investissement de l'Agriculture du Sénégal (PAPSEN), entre autres, interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation des vallées.

Tous ces programmes s'incrustent dans une vision globale déclinée dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui vise à construire une agriculture compétitive et diversifiée. A travers ce plan, l'Etat veut créer un grand nombre d'emplois agricoles et non agricoles, notamment pour les jeunes.

Dans ce chapitre, il sera procédé à une analyse du bilan des campagnes agricoles 2016/2017 et 2017/2018 après avoir identifié les acteurs qui interviennent dans le secteur sans oublier de parler de la distribution des semences et d'engrais. L'analyse du chapitre se bouclera par un diagnostic du secteur à travers les contraintes, les atouts et les perspectives.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) est une structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural (MAER) chargée, entre autre, d'assurer le contrôle, le suivi et la coordination de la mise en œuvre des politiques dans le domaine agricole au niveau régional.

Au niveau départemental et sous le contrôle de la DRDR, il y a trois Services Départementaux du Développement Rural (SDDR) chargés de l'application des programmes d'action définis dans le secteur agricole dans le département.

L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR), par le biais de son antenne sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) s'occupe de tout ce qui a trait au conseil agricole et rural dans la région.

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Compte tenu du potentiel de la région en matière agricole, plusieurs partenaires y interviennent.

Le PAPSEN et PPDC interviennent dans l'aménagement et la réhabilitation de vallées pour booster la riziculture. A cet effet, le PAPSEN prévoit de réhabiliter 11 660 ha contre 3155 ha pour le PPDC. En termes d'aménagement, les prévisions de ces partenaires s'établissent à 4000 ha et 1000 ha respectivement.

En matière d'équipement et d'entrants, l'USAID/NAATAL MBAY appui les producteurs de la région afin d'améliorer la productivité du riz et du Maïs.

Le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF) intervient dans la réalisation de fermes agricoles et le PRODAC dans la construction de magasin de stockage, le renforcement de l'équipement agricole des producteurs en matériels post récolte, entre autres.

IX.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES (RIZ)

La région de Sédhiou est deuxième en manière de production de riz pluvial derrière Kolda. C'est dans ce sillage que l'Etat du Sénégal met en œuvre un ambitieux programme (PNAR) pour augmenter la contribution de la région à l'objectif d'autosuffisance en riz. Ainsi, il est mis à la disposition des agriculteurs des semences certifiées à des prix subventionnés.

Graphique IX-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région

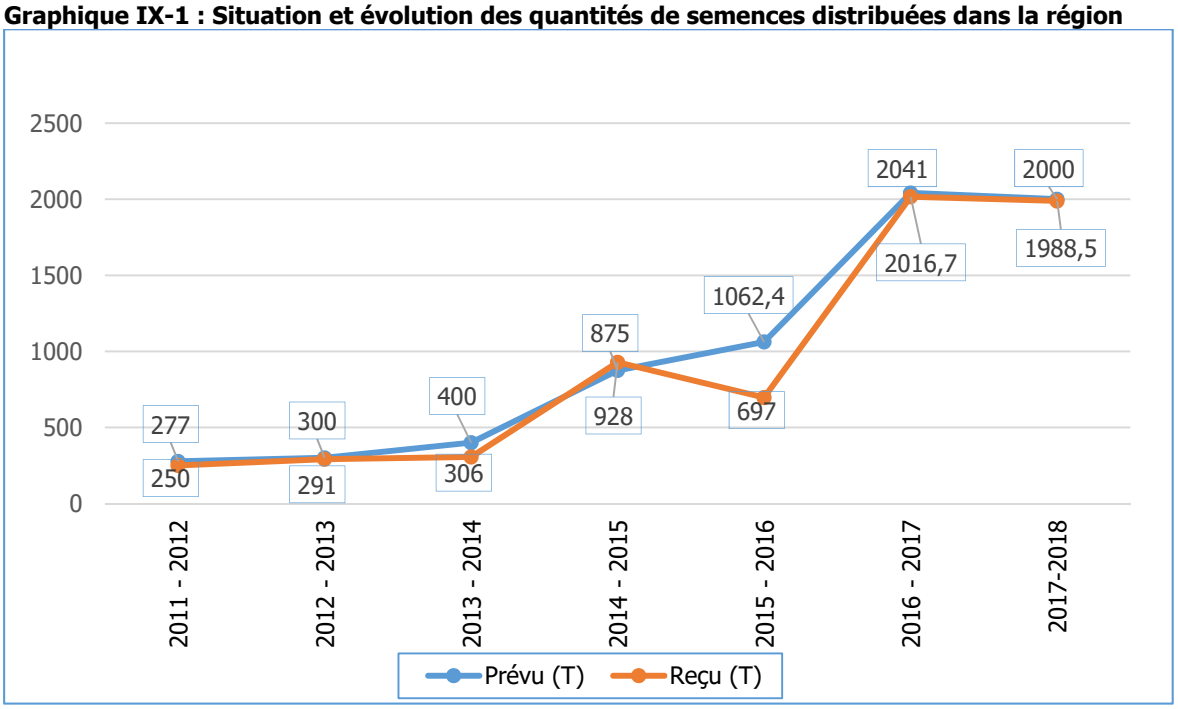

Source : DRDR de Sédhiou, 2017-2018

Lors de la campagne agricole 2017/2018, la région de Sédhiou a reçu une importante quantité de riz certifié durant la campagne agricole (2000 tonnes). Comparée à la campagne précédente, les quantités distribuées ont connu un repli de 0,9%. De la campagne 2011/2012 à celle de 2017/2018, les quantités de semence de riz reçues par la région sont passées de 250 tonnes à 1988,5 avec un taux d'accroissement annuel de 43,3%.

IX.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

En sus des semences, l'Etat a mis à la disposition des producteurs des intrants subventionnés. Le tableau qui suit contient les statistiques des 5 dernières campagnes agricoles.

Concernant l'engrais 11.15.15, pour les 1 210 tonnes prévues, 1 200 tonnes ont été reçues soit 94,2%. Les quantités vendues s'établissent à 1 865,8 tonnes soit 81,8%.

Pour l'urée, 551 tonnes ont été écoulées soit une proportion de 78,9%.

Tableau IX-1 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Sédhiou

Année	15.15.15 (T)			Urée (T)			6.20.10			15.10.10		
	Prévu	Reçu	Vendu	Prévu	Reçu	Vendu						
2011 - 2012	310	310	310	60	35	25	-	-	-	-	-	-
2012 - 2013	290	269,4	269,4	500	500	500	-	-	-	-	-	-
2013 - 2014	430	422	394,8	560	560	439,3	-	-	-	-	-	-
2014 - 2015	1210	1200	1097,2	1977	1619	812	-	-	-	-	-	-
2015 - 2016	2420	2280	1865,8	2070	698	551	-	-	-	-	-	-
2017-2018	595	195	180,5	1495	1350	451,5	1335	1384,9	1249,1	505	330	313,5
Variation	-75,4%	-91,4%	-90,3%	-27,8%	93,4%	-18,1%	Nd	Nd	Nd	Nd		Nd

Source : DRDR de Sédhiou, 2017-2018

Les quantités d'engrais 15.15.15 prévues ont fortement diminué. En effet, les quantités prévues se sont repliées de 75,4% contre 91,4% pour celles reçues et 90,3% pour la vente. Les quantités vendues pour ce type d'engrais ont augmenté de 70,1%. Quant aux quantités reçues, elles se sont accrues de 90,0%.

Par contre pour l'urée, nonobstant la baisse des quantités prévues (-27,8%) celles reçues ont connu une progression de 93,8%.

IX.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1. LES CULTURES CEREALIERES

La superficie couverte par les cultures céréalières dans la région est estimée à 145 566 ha durant la campagne de 2017-2018. Selon les spéculations, la culture du riz a nécessité plus de surfaces (38% de la surface totale des cultures vivrières). Viennent ensuite le maïs (25%), le mil (22%), le sorgho (12%) et en dernier lieu le Fonio (2%). Dans le même sillage, une analyse de la composition de la production des céréales montre que le riz est le plus produit (51%). La part du maïs dans la production est de 26%, celle du Mil 14% et le Sorgho 8%. La production de Fonio est la plus faible avec une portion de 1% des céréales produits dans la région.

Tableau IX-2 : Répartition et évolution des cultures céréalières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Culture	Superficie (ha)					Production (T)					Rendement (Kg)		
	Compagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation 2015/2017 en %	Variation 2016/2018 en %	Compagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Variation 2015/2017 en %	Variation 2016/2018 en %	Compagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018
Mil	36 515	36 130	32 604	-1,1	-9,8	33 877	33 792	39 124	-0,3	15,8	928	935	1 200
Sorgho	14 251	15 677	18 122	10,0	15,6	16 354	17 989	21 169	10,0	17,7	1 148	1 148	1 168
Mais	37 621	41 383	36 824	10,0	-11,0	71 005	82 766	73 648	16,6	-11,0	1 887	2 000	2 000
Riz	60 265	66 700	54 625	10,7	-18,1	174 264	155 230	142 025	-10,9	-8,5	2 892	2 327	2 600
Fonio	2 877	3 079	3 392	7,0	10,2	2 317	2 479	2 692	7,0	8,6	805	805	794
Total	**151 529**	162 969	145 566	7,5	-10,7	**297 817**	292 256	278 658	-1,9	-4,7	**7 660**	7 215	7 762

Source : DRDR de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à la campagne 2016/2017, les emblavures se sont réduites de 10,7% suite à la baisse des superficies de toutes spéculations excepté le fonio (+10,2%). Cette situation, doublé d'une décroissance des rendements a entrainé un repli de la production totale des céréales (-4,7%). De façon spécifique, les différentes spéculations ont suivi la même tendance que le niveau global.

IX.3.2. LES CULTURES DE RENTES

En 2018, la superficie totale et la production totale des cultures de rentes (arachide, niébé, manioc, pastèque et le sésame) sont estimées respectivement à 36 110 ha et 62 354 tonnes.

Dans le graphique qui suit, on a la répartition de ces cultures selon les superficies, les productions et les rendements dans la région de Sédhiou.

Graphique IX-2 : Répartition des cultures de rente selon les superficies, rendements et productions

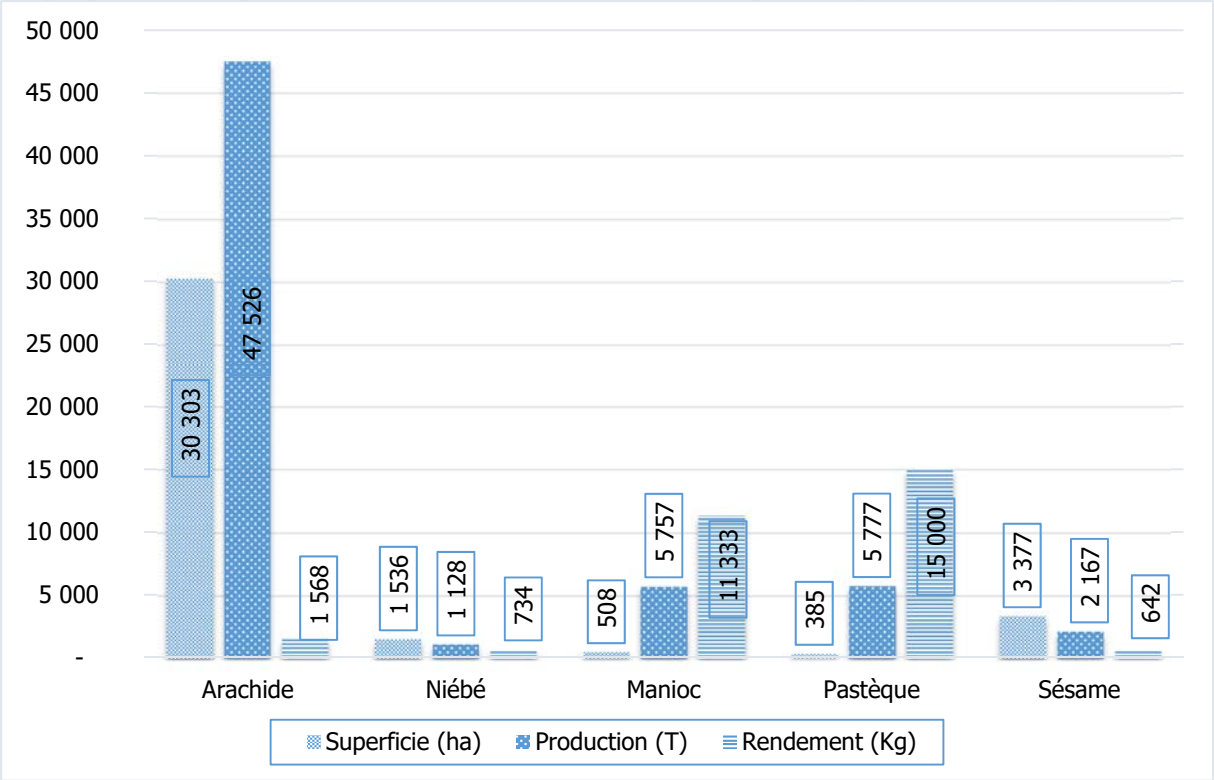

Source : DRDR de Sédhiou, 2017-2018

L'arachide étant la plus cultivée parmi les cultures de rentes de la région, les superficies de sa culture sont estimées à 30 303 ha pendant la campagne de 2017/2018. Ainsi, sa production totale est de 47 526 tonnes soit un rendement de 1568 kg.

Pour le niébé, la superficie semée est de 1536 ha et sa production s'est établit à 1 128 tonnes avec un rendement de 734 kg.

Les superficies ensemencées sont de 508 ha pour le manioc, 385 pour la pastèque et 3 377 pour le sésame. Leurs productions et leurs rendements sont respectivement de 1 128, 5 757 et 2 167 tonnes.

IX.3.3. LES CULTURES MARAICHERES

Les cultures maraîchères (légumes) à Sédhiou sont composées essentiellement de l'aubergine, du bissap, du diakhatou, de la patate douce, du piment et de la tomate.

On a la répartition de ces différents types de cultures selon la superficie couverte, la production et le rendement dans le graphique ci-dessous.

Graphique IX-3 : Répartitions des cultures maraîchères selon les superficies, les productions et les rendements

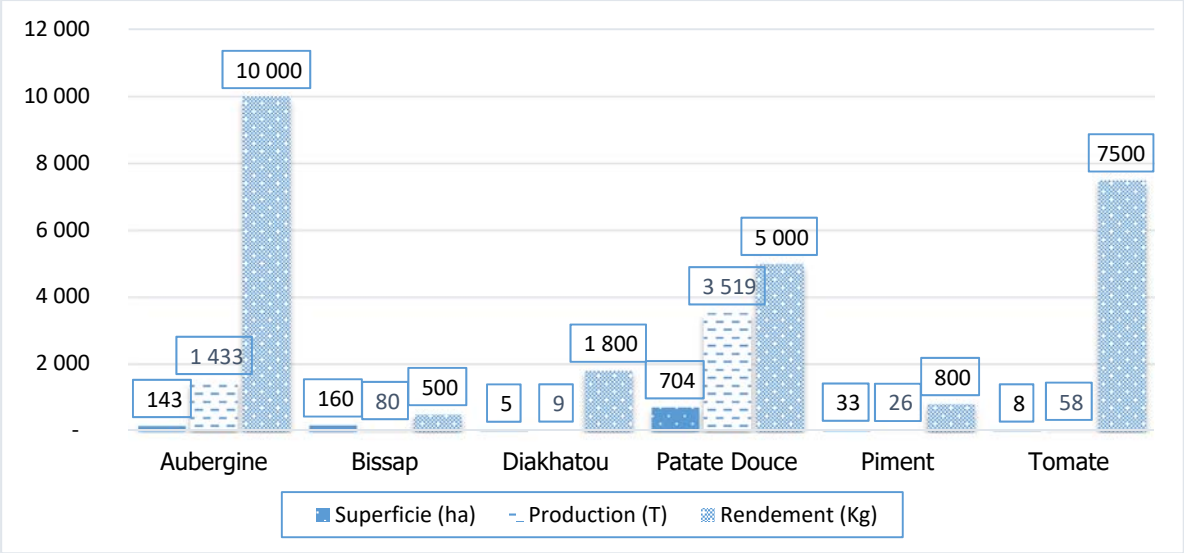

Source : DRDR de Sédhiou, 2017-2018

En 2018, les superficies exploitées pour la culture des légumes sont estimées à 143 ha pour l'aubergine, 160 ha pour le bissap, 5 ha pour le diakhatou, 704 ha pour la patate douce, 33 ha pour le piment et 8 ha pour la tomate. Ce qui fait au total une superficie de 1 053 ha. La production totale des légumes s'est établie à 5 126 tonnes.

Leurs productions sont respectivement de 1 433, 80, 9, 3519, 26 et 58 tonnes.

IX.3.4. AUTRES CULTURES

IX.3.4.1 *L'arboriculture*

L'anacarde est l'une des cultures d'exportation de la région qui constitue aujourd'hui la principale source de revenus des populations rurales de Sédhiou. Les ménages producteurs d'anacardes sont estimés à 7 092 soit 21,9% des ménages agricoles de la région (32 319 ménages agricoles étaient recensés dans la région en 2013). La production estimée à 6 040 tonnes et représente 33% de la production nationale. (Source IRD/PADEC 2013/2014).

IX.3.4.2 *La production de banane*

Sédhiou est la deuxième région productrice de bananes, en termes de tonnage. Les superficies varient de 10 à 20 hectares suivants les périmètres. Ainsi, pour l'ensemble des 17 périmètres que compte la région, la superficie est estimée à environ 350 ha. Depuis l'installation des premiers périmètres, la production a connu une tendance ascendante jusqu'au milieu des années 90, atteignant ainsi un pic de 3 300 tonnes, avant de baisser considérablement par la suite autour de 2 000 tonnes. Actuellement, les rendements tournent autour de 20 tonnes/ha avec un potentiel de 60 tonnes/ha (Source DRDR).

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1. ATOUTS

Les atouts majeurs du secteur de l'agriculture sont :

- Une bonne pluviométrie ;
- Un climat favorable aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- Une bonne aptitude des sols à l'agriculture pluviale, à l'arboriculture, au maraîchage et à la riziculture ;
- Des conditions écologiques propices à la diversification de la production agricole ;
- 208 050 Ha de terres cultivables avec 20 000 Ha de terres de plateau rizicultivables et 36 111 Ha de vallées aptes à la riziculture ;
- Des projets et programmes qui appuient les producteurs (intrants, matériels agricoles, renforcement de capacités, etc.).

IX.4.2. CONTRAINTES

Le diagnostic du secteur agricole de la région montre que les principales contraintes qui entravent son développement sont :

- La méconnaissance de certains programmes par les populations ;
- Le faible niveau d'aménagement des zones de productions ;
- La vétusté et le faible taux de renouvellement du matériel agricole ;
- L'enclavement de certaines zones de production ;
- L'absence de structures de conservation et de transformation des produits ;
- La salinisation des terres.

IX.4.3. PERSPECTIVES

En perspectives on peut noter :

- L'aménagement de 3000 ha de vallée par le PPDC et le PAPSEN;
- La réhabilitation 3155 ha par le PPDC 11 660 ha par le PAPSEN ;
- Réalisation de station d'essai de semences par le PRODAC.

CONCLUSION

Sédhiou est une région à vocation agricole avec des potentialités encore sous exploitées. En dépit de la baisse des superficies emblavées, les rendements se sont accrus grâce d'une part, à l'équipement du monde rural en matériels agricoles ainsi que la mise à leur disposition d'intrants d'autre part. Dans le même sillage, la production a baissé. Cette situation pourrait être due à la pluviométrie qui est déficitaire et qui est marquée par un retard d'installation et un arrêt précoce d'où la nécessité de développer l'irrigation pour s'affranchir des aléas de la pluie.

CHAPITRE X : ELEVAGE

Introduction

Le secteur de l'élevage polarise 3,5 millions d'individus pour 35 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du secteur primaire et 7 % du PIB national. Pourtant, il pourrait rapporter plus à l'économie nationale et jouer un rôle plus important dans la sécurité alimentaire. En effet, l'Etat a mis en place des politiques de modernisation du secteur qui est essentiellement de type extensif et sédentaire. Ces dernières sont axées sur les animaux à travers l'introduction de nouvelles races et la subvention des aliments de bétail et sur la chaine de valeur (filière lait, viande, etc.).

La région de Sédhiou est une zone géographiquement très propice à l'élevage grâce à une bonne pluviométrie. La nature offre une importante et luxuriante biomasse herbagère, de nombreux sous-produits agricoles et de résidus de récolte, offrant ainsi des opportunités considérables propices à une intensification des productions animales.

Ainsi, des projets et programmes sont mis en œuvre dans la région pour promouvoir l'élevage et améliorer les conditions de vie des populations.

Dans ce sillage, le Projet de Développement de l'Elevage en Casamance (PRODELEC) qui durera 5 années compte contribuer à la réduction de la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention (Sédhiou et Ziguinchor). Ce dit programme vient compléter les nombreuses initiatives prises dans ce sens au niveau local (le regroupement des auxiliaires d'élevage, la maison des éleveurs, le directoire des femmes en élevage et le GIE des agropasteurs).

Le présent chapitre décrit la situation de l'élevage sur la période 2016-2018 en identifiant les services techniques et les autres intervenants du secteur, en évaluant le cheptel et la production sans oublier de parler de la situation zoo-sanitaire avant de terminer par un diagnostic du secteur.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

Le Service régional de l'Elevage (SRE) est un démembrement du ministère de l'élevage. Ses missions, issues de cette déconcentration, sont entre autres, l'hygiène publique vétérinaire, la protection zoo-sanitaire. Les Services Départementales et les Postes Vétérinaires sont les relais du SRE respectivement au niveau des départements et des arrondissements et communes rurales, voire des villages.

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Pour atteindre ses missions au niveau régional, le SRE et les services qui lui sont rattachés disposent d'un personnel qualifié. En 2018, l'effectif total du personnel vétérinaire de la région s'est établit à 16. Il est composé d'un docteur vétérinaire, de 4 Ingénieurs des travaux d'élevages, de 11 Agents Techniques et sont appuyés par 15 agents qui ont d'autres diplômes.

Tableau X-1 : Répartition et évolution du personnel des services techniques de la région

Services techniques	Années	Docteur vétérinaire	Ingénieur des Travaux d'Elevage	Agents Techniques d'Elevage	Autres	Ensemble
SREPA	2016	2	0	0	1	3
	2017	1	1	0	2	4
	2018	1	1	0	3	5
SDE de Sédhioiu	**2016**	**0**	**1**	**4**	**0**	**5**
	2017	0	1	4	3	8
	2018	0	1	4	3	8
SDE de Bounkiling	2016	0	1	3	0	4
	2017	0	1	4	3	8
	2018	**0**	**1**	**4**	**7**	**12**
SDE de Goudomp	2016	0	1	3	0	4
	2017	0	1	3	2	6
	2018	**0**	**1**	**3**	**2**	**6**
Total	**2016**	**2**	**3**	**10**	**1**	**16**
	2017	**1**	**4**	**11**	**10**	**26**
	2018	**1**	**4**	**11**	**15**	**31**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Entre 2016 et 2018, l'effectif des services techniques de l'élevage de la région s'est accru respectivement de 93,8% en 2017 et 19,2% en 2018. Cet accroissement est dû aux résultats obtenus dans les trois départements de la région. En effet, le personnel du SDE de Sédhiou s'est enrichi de 3 agents supplémentaires, contre 8 agents pour le service de Bounkiling et 2 pour Goudomp. Cependant, seuls les services de Bounkiling et de Goudomp ont augmenté de personnel entre 2017 et 2018. Les effectifs des autres structures sont restés constant durant cette période.

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

A côté des services déconcentrés de l'Etat plusieurs partenaires interviennent dans le secteur au niveau régional.

Tableau X-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
Le regroupement des auxiliaires d'élevage	Organisation non encore légalisé	Santé animale	Bounkiling
Association des Eleveurs de Porcs de Bounkiling	Avec Statut et registre de commerce	Production Sensibilisation	Bounkiling
La Maison des éleveurs(MDE)	Organisation reconnue par l'Etat	Production Sensibilisation	Toute larégion(Sédhiou,Goudomp et Bounkiling)
Directoire des femmes en Elevage (DIRFEL)	Organisation reconnue par l'Etat et affiliée à la MDE	Production, collecte, transformation, distribution Sensibilisation	Toute la région (Sédhiou,Goudomp et Bounkiling)
GIE des Agropasteurs	Organisation reconnue	Collecte, Transformation, distribution	Sédhiou commune
PRESAEC	Projet Espagnole	Production animale	Bounkiling(Commune de Bona)
PRODELEC	Programme (B.C.I)	Production animale	Toute la région
CICR	Organisation Internationale	Santé animale	Communes de : Kaour, Goudomp, Djibanar et Simbandi Balante
Kafo	ONG	Elevage des petits ruminants	Commune de Kolibantang
Afrique-Enjeux	ONG	Médiation transfrontalière (lutte contre le vol de bétail)	Communes de : Kaour, Goudomp, Djibanar, Simbandi Balante, yarangBalante, Mangaroungou, Simbandi Brassou, Baghère, Tanaff et Niagha

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Au total, 2 projets et 4 organisations interviennent dans la région dans différents domaines de l'élevage. Les projets PRODELEC et PRESAEC interviennent dans le domaine de la production animale. Alors que le regroupement des auxiliaires d'élevage intervient dans la santé animale. Le GIE des agropasteurs privilégie la collecte, la transformation et la distribution de lait. La Maison des éleveurs (MDE) et le Directoire des Femmes en Elevage (DIRFEL) interviennent dans la production, la collecte, la transformation, la distribution et la sensibilisation.

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018
Parcs à vaccination	**2**	2	3	1	0	1	0	0	1	3	2	5
Fermes modernes d'embouche	**1**	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Aire d'abattage	**1**	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Pharmacies et cliniques vétérinaires	**0**	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Total	**4**	**4**	**5**	**1**	**1**	**2**	**0**	**0**	**1**	**5**	**5**	**8**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Pendant la campagne 2017/2018, 8 infrastructures pastorales et avicoles ont été dénombrées dans la région. Ces infrastructures sont composées de 5 parcs à vaccination, d'une ferme moderne d'embauche, d'une aire d'abattage pour les ruminants et petits ruminants et d'une pharmacie clinique et vétérinaire. La majorité des infrastructures sont localisées dans le département de Sédhiou (62,5%), suivi de Bounkiling (25,0%). Goudomp ne dispose d'une seule infrastructure qui est un parc à vaccination.

Comparé à l'année 2016, il y a un accroissement de 60,0% des infrastructures pastorales et avicoles de la région de Sédhiou, suite à l'installation de nouvelles infrastructures dans le département de Sédhiou (1 parc à vaccination), de Bounkiling (1 pharmacie et clinique vétérinaire) et de Goudomp (1 parc à vaccination).

Par rapport à 2017, seul le nombre de parc à vaccination a augmenté de 3. Les autres infrastructures sont restées constantes.

X.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel de la région est assez diversifié. En effet, on y trouve presque toute les espèces domestiques, à savoir : les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les équins et les porcins.

En 2018, l'effectif total du cheptel dans la région est estimé à 586 726 têtes. La répartition par espèces, révèle que les bovins (30,8%) et ovins (31,1%) sont les plus fréquents. Ensuite viennent les caprins (25,7%), suivi des porcins (6,3%) puis les asins (5,9%). les équins sont relativement rares comparés aux autres espèces (0,2%).

Cependant, la volaille constitue l'espèce animale la plus présente dans la région en 2018 (1 316 273 des animaux sont de type volaille). Cette situation peut s'expliquer par le fait que 35,9% des ménages élèvent ce type d'espèce (Source RGPHAE-2013).

Tableau X-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018
Bovins	50612	52248	71812	74134	52436	54132	**174860**	**180514**
Ovins	75437	79419	82725	87092	15162	15962	**173324**	**182473**
Caprins	62031	65305	68308	71914	12981	13666	**143320**	**150885**
Asins	1722	1773	2624	31505	1418	1460	**5764**	**34738**
Equins	102	105	1019	1051	102	105	**1223**	**1261**
Porcins	23732	24937	19983	2711	8762	9207	**52477**	**36855**
Total bétail	**213636**	**223787**	**246471**	**268407**	**90861**	**94532**	**550968**	**586726**
Volaille	500577	526487	625853	658248	125065	131538	**1251495**	**1316273**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

En comparaison avec la campagne 2016/2017, l'effectif total du cheptel a augmenté de 6,5% à l'instar de la volaille (+5,2%).

Cette situation est due à l'augmentation simultanée des effectifs du bétail dans le département Sédhiou (+4,8%), de Bounkiling (+8,9%) et de Goudomp (+4,0%). Dans le même sillage, l'effectif de la volaille s'est accru suite aux résultats enregistrés dans les trois départements (+5,2% dans tous les trois départements de la région). Toutefois, une diminution de 20% de l'effectif des porcins est notée dans le département de Bounkiling.

De façon globale, il est à noter que l'élevage est relativement moins développé à Goudomp comparativement aux deux autres départements.

X.3. LES PRODUCTIONS

X.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

La production contrôlée de viande s'élève à 757,04 tonnes pour 14 711 différentes espèces abattues. Le nombre de bovins (Taureaux, bœufs, vaches, veaux, vêles) abattus sont estimés à 5 890 contre 8821 petits ruminant (les ovins et les caprins) avec comme poids respectif de 672,5 et 84,5 tonnes.

Concernant la répartition géographique, le département de Boukinling est le pourvoyeur de viandes de la région (55,6% du total d'espèces abattus et 49,6% de la viande produite). Vient ensuite le département de Sédhiou (27,7% du total des animaux abattus et 27,9% de la viande produite) puis Goudomp (16,6% et 22,5% respectivement).

Tableau X-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Sédhiou selon les espèces

Espèces		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2017/ 2018
Bovins	**Nb**	**1045**	1484	**1817**	**2114**	**2619**	3014	786	**1005**	**1 059**	**3 945**	**5108**	**5890**
	Poids (T.)	**135,9**	192,92	**186,2**	**246,9**	**340,4**	338	102,2	**130,7**	**148,3**	**485**	**663,8**	**672,5**
Ovins et Caprins	**Nb**	**1025**	909	**2265**	**4224**	4021	**5168**	**1424**	ND	**1388**	**6 673**	**6134**	**8821**
	Poids (T.)	**15,4**	13,64	**25,17**	**39,7**	60,32	**37,5**	**21,4**	ND	**22**	**76,5**	**92**	**84,5**
Total	**Nb**	2070	2393	4082	6338	6640	8182	2210	ND	2447	10618	11242	14711
	Poids (T.)	151,3	206,56	211,37	286,6	400,7	375,5	123,6	ND	170,3	561,5	755,83	757,04

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

La production de viande a enregistrée une légère hausse de (+0,2%) par rapport à 2017 sous l'effet de l'augmentation du nombre d'espèces bovines abattues (5 108 en 2017 à 5 890 en 2018). Il faut noter que malgré l'augmentation du nombre d'ovins abattus, il y a une baisse de 8,2% de la viande ovine et caprine.

En 2016, des accroissements de 38,5% et 34,8% respectivement des abattages et de la production de viande contrôlées sont enregistrées dans la région. Cette situation est due par la hausse de l'abattage des bovins (+49,3%) et des ovins (+32,2%).

Il ressort du tableau qui suit que la production de poulets de chair s'établit en 2018 à 47,2 tonnes pour 32 220 espèces tués soit en moyenne 1,5 Kg par poule.

Pour ce qui est des œufs, la production est estimée à 608 306 dans la région.

Tableau X-6 : Répartition et évolution de la production de viande de volaille et d'œufs selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèce		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/2017	Campagne 2017/2018
Poulet de chair	Nb	ND	ND	ND	600	ND	720	ND	30 600	31 500	ND	612	32220
	Poids (T.)	ND	ND	ND	1,08	ND	1296	ND	45,9	47,25	ND	1,1	47,2
Œufs	Nb	ND	34560	135 221	261 000	428300	462285	ND	9400	10 800	ND	462 860	608 306

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à l'année 2017, la production de viande de poulets de chair a connu une explosion importante. En effet la région a enregistré une très forte hausse de 5164,7% pour la production de viandes de poulets de chair. La quantité d'œufs produits a augmenté aussi de 31,4% entre 2017 et 2018.

X.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

La production contrôlée de lait est contenue dans le graphique suivant. Seules les statistiques du département de Sédhiou sont disponibles.

Graphique X-1 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

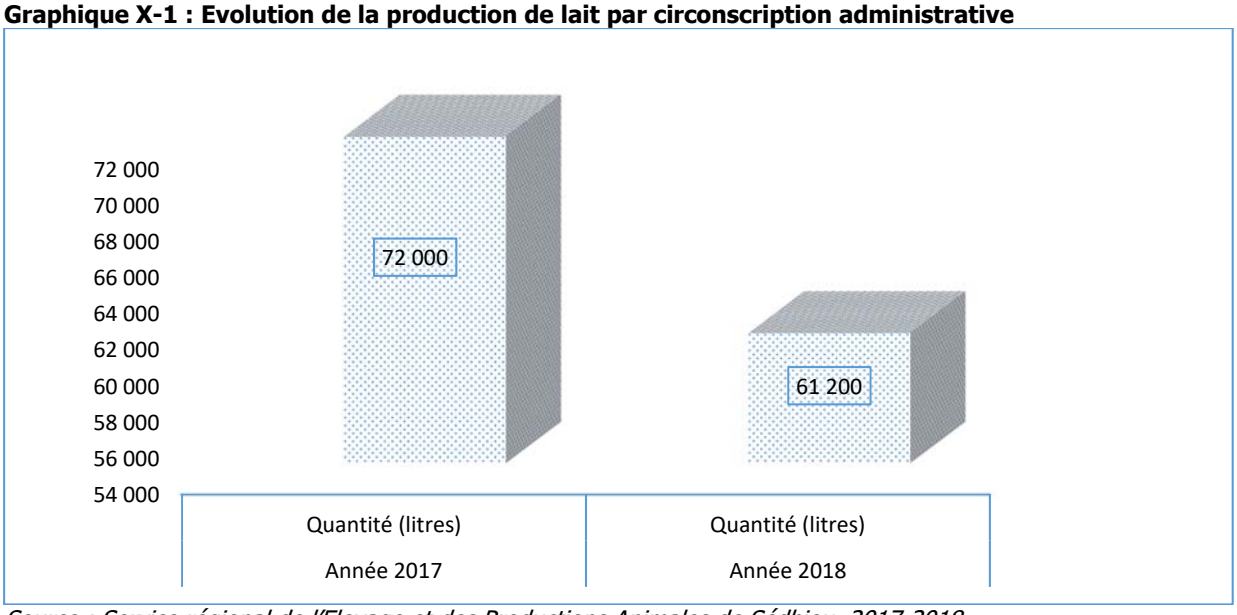

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

La production contrôlée de lait est estimée à 72 000 litres en 2018 contre 61 200 en 2017 soit une baisse de 15,0%.

X.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DE MIEL

La production de miel (il s'agit du miel faisant l'objet de laisser passer dans les services de l'élevage de la région) est estimée à 10 819 litres en 2018 pour un chiffre d'affaire de 25 244 333 Fcfa soit en moyenne 2 333 Fcfa par litre. Elle est évaluée à 5 130 et 3 315 litres respectivement à Sédhiou et à Bounkiling alors qu'à Goudomp, elle s'est établit à 2 374 litres.

Cependant, le miel est plus cher à Sédhiou et à Bounkiling puis qu'un litre y coûte 2500 Fcfa contre 2000 Fcfa à Goudomp. Avec un taux de 47,4%, le département de Sédhiou produit presque la moitié du miel de la région. Il est suivi par Bounkiling qui produit 30,6% du miel. Goudomp a une part de 21,9% dans la production régionale.

Tableau X-7 : Evolution de la production de miel par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2016			Année 2017			Année 2018		
	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coût (FCFA	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)	Quantité (litres)	PU (FCFA)	Coûts (FCFA)
Sédhiou	5415	2500	13537500	5432	2500	13580000	5130	2500	12825000
Bounkiling	25500	2500	63750000	5833	2500	14582500	3315	2 500	8287500
Goudomp	1755	2000	3510000	16608	2000	33216000	2374	2000	4748000
Région	32670	2333	76230000	27873	2333	65037000	10819	2333	25244333

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Après sa baisse de 14,7% en 2017, la production de miel a encore baissé de manière significative en 2018 (-61,2%). En effet, elle était de 32 670 litres en 2016 contre 27 873 litres en 2017. Bounkiling constitue le département qui est à l'origine de la diminution de la production en 2017 (-77,1%) en 2017 mais en 2018, tous les trois départements y ont participé. À Goudomp et Boukinling, la baisse est respectivement de 85,7% et 43,2% tandis qu'àSédhiou, elle est seulement de 5,6%.

Dans le même sillage, le chiffre d'affaire a fortement baissé en passant de 76 230 000 Fcfa en 2016 à 65 037 000 Fcfa en 2017 puis 25 244 333 Fcfa en 2018.

X.3.4. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production régionale de cuirs et peaux s'est établit à 7 440 en 2018. La répartition spatiale montre que c'est le département de Sédhiou qui a plus contribué à la production avec une proportion de 51,5%. Vient ensuite le département de Goudomp avec 32,8% puis Bounking (15,7%).

À Goudomp, le cuir représente 43,5% de la production avec une quantité de 3,177 tonnes en 2018. Les 56,5% restants sont des peaux avec au total 0,35 tonnes produits. Selon l'espèce, 46,2% des peaux proviennent des ovins contre les 53,8% pour les caprins.

Tableau X-8 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		2016	**2017**	**2018**	**2016**	**2017**	**2018**	**2016**	**2017**	**2018**	**2016**	**2017**	**2018**
Cuirs	**Nb.**	**1050**	915		2748	1425	1170	675	835	1 O59	4473	**3175**	
	Qté (T.)		ND		13	ND	5,850	ND	ND	3,177		**ND**	
Peaux ovines	**Nb.**	**1026**	420		1211	845		1017	ND	636		**1265**	
	Qté (T.)		ND		2,42	ND			ND	0,127		**ND**	
Peaux caprines	**Nb.**	**ND**	ND		4280	1135		ND	ND	742		**1135**	
	Qté (T.)		ND		7,42	ND			ND	0,223		**ND**	
Total	**Nb.**	**2076**	**1335**	**3833**	**8239**	**3405**	**1170**	**1692**	**835**	**2 437**	**12 007**	**5575**	**7440**
	Qté (T.)		**ND**	**3,833**		**ND**	**5,850**		**ND**	**3,527**		**ND**	**7,44**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Comparée à l'année 2016, la production de cuir a augmenté de 56,9%. Par contre, celle des peaux ovines a baissé de 37,5%.

Cependant, la complétude des données du tableau, surtout celles du département de Sédhiou et Bounkiling, fait que la situation de cette partie n'est pas cernée de façon exhaustive.

X.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

X.4.1. ENTREES ET SORTIES

Le commerce du bétail est très développé dans la région de Sédhiou comme en témoignent les chiffres du tableau qui suit. En 2018, la région a enregistré 21 791 entrées contre 7 724 sorties avec un solde manifestement positif de 14 067. Ainsi, les entrées des espèces bovines sont majoritaires avec 70% du total des entrées dans la région. Les ovins, les caprins, les asins et les équins représentent respectivement 14,1%, 10,7%, 3,0% et 1,7% des entrées.

De même, ce sont les ovins qui ont effectué plus de sorties (50,9%). Ensuite viennent les caprins (23,2%) puis les ovins (21,9%). Les sorties des autres espèces sont relativement faibles : 2,2% pour les porcins, 1,2% pour les asins et 0,6% pour les équins.

Tableau X-9 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Bovins	Entrées	ND	0	0	4186	0	15332	ND	0	24	4186	3865	**15356**
	Sorties	ND	0	0	3880	0	3732	ND	0	199	3880	3078	**3931**
	Solde	ND	0	0	306	0	11600	ND	0	-175	306	787	**11425**
Ovins	Entrées	ND	0	0	986	0	2911	ND	0	168	986	1662	**3079**
	Sorties	ND	0	0	1546	0	1455	ND	0	239	1546	1107	**1694**
	Solde	ND	0	0	-560	0	1456	ND	0	-71	-560	555	**1385**
Caprins	Entrées	ND	0	0	2352	0	2335	ND	0	1	2352	2180	**2336**
	Sorties	ND	0	0	2276	0	1568	ND	0	222	2276	1675	**1790**
	Solde	ND	0	0	76	0	767	ND	0	-221	76	505	**546**
Equins	Entrées	ND	0	0	301	0	367	ND	0	0	301	310	**367**
	Sorties	ND	0	0	123	0	50	ND	0	0	123	93	**50**
	Solde	ND	0	0	178	0	317	ND	0	0	178	217	**317**
Asins	Entrées	ND	0	0	921	0	653	ND	0	0	921	599	**653**
	Sorties	ND	0	0	265	0	92	ND	0	0	265	166	**92**
	Solde	ND	0	0	656	0	561	ND	0	0	656	433	**561**
Porcins	Entrées	ND	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND	305	**0**
	Sorties	ND	0	0	201	0	167	ND	0	0	201	254	**167**
	Solde	ND	0	0	-201	0	-167	ND	0	0	-201	51	**-167**
Total	**Entrées**	**ND**	**0**	**0**	**8746**	**0**	**21598**	**ND**	**0**	**193**	**8746**	**8921**	**21791**
	Sorties	**ND**	**0**	**0**	**8291**	**0**	**7064**	**ND**	**0**	**660**	**8291**	**6373**	**7724**
	Solde	**ND**	**0**	**0**	**455**	**0**	**14534**	**ND**	**0**	**-467**	**455**	**2548**	**14067**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

De 2017 à 2018, les entrées du bétail dans la région ont nettement progressé (+144,3%). Excepté les porcins qui ont diminué en passant de 305 à 0 entrée, toutes les autres espèces ont connu une progression. Les entrées des bovins ont augmenté de 297,3% et celles des ovins 85,3%. Pour, les équins, les asins et les caprins, leurs entrées se sont accrues respectivement de 18,4%, 9,0% et 7,2%.

Comparé à 2016, seules les entrées des caprins et des asins ont diminué (-29,1% pour les asins et -0,7% pour les caprins). Les entrées des bovins ont pogréssé de 266,8% et celle des ovins 212,3%.

Par rapport aux sorties, juste celles des ovins et bovins se sont améliorés avec 9,6% et 1,3% respectivement. Mais les sorties des asins ont diminué de 65,3%, celle des équins de 59,3%, 21,4% pour les caprins et 16,9% pour les porcins.

X.4.2. LE TRANSIT DU BETAIL (SITUATION DE 2016)

Les données sur le transit concernent le seul département de Bounkiling puisque les informations des autres départements ne sont pas disponibles.

Graphique X-2 : Evolutions des espèces qui ont transité par Bounkiling entre 2015 et 2016

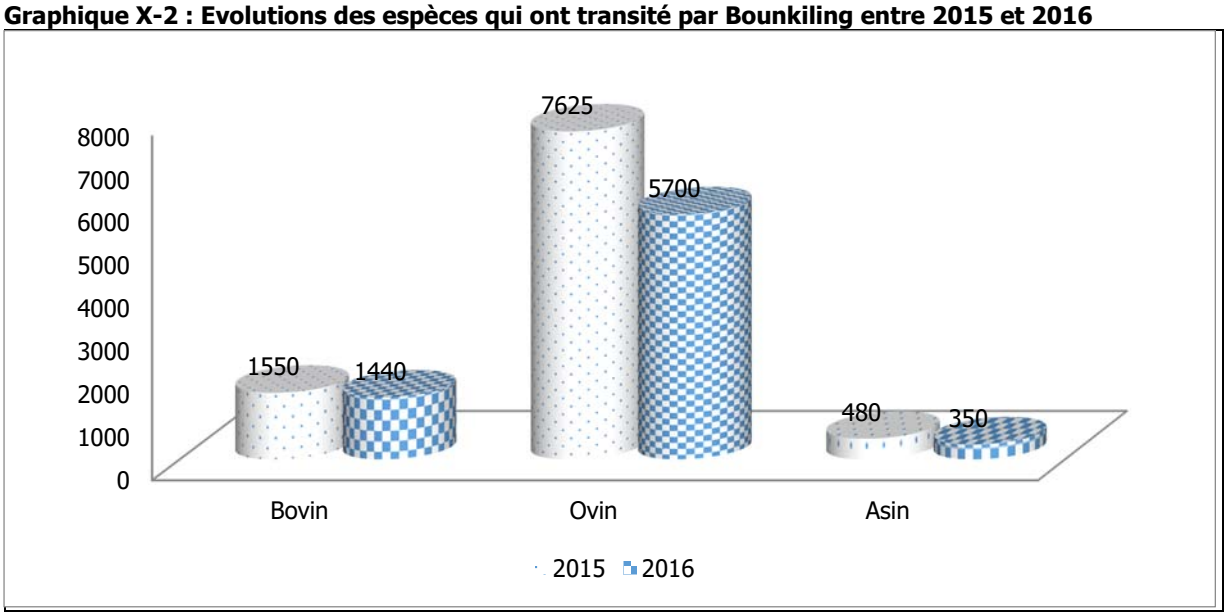

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2015-2016

Les flux ont fortement baissé entre 2015 et 2016. De 7 625 en 2015, l'effectif des ovins ayant transité par Bounkiling passe à 5 700 soit un repli de 25,2%. Pour les asins, la baisse atteint 27,1%. Par contre, en ce qui concerne les bovins, la chute est plus modérée (7,1%).

X.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.5.1. LES FOYERS DECLARES

Les surveillances épidémiologiques réalisées au cours de 2018 ont donné le bilan contenu dans le tableau ci-dessus.

Tableau X-10 : Evolution de la situation des affections par circonscription administrative selon le type de maladie

Affections		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine(DNCB)	**Nb. foyers**	3	ND	2	0	ND	0	5	**0**
	Eff. touchés	53	ND	10	0	ND	0	63	**0**
	Nb.malades	28	ND	5	0	ND	0	33	**0**
	Nb.morts	0	ND	0	0	ND	0	0	**0**
Péripneumonie Contagieuse Bovine(PPCB)	**Nb. foyers**	ND	ND	ND	0	1	0	1	**0**
	Eff. touchés	ND	ND	ND	0	50	0	50	**0**
	Nb.malades	ND	ND	ND	0	13	0	13	**0**
	Nb.morts	ND	ND	ND	0	3	0	3	**0**
Peste des Petits Ruminants(PPR)	**Nb. foyers**	4	ND	1	0	ND	0	5	**0**
	Eff. touchés	205	ND	5	0	ND	0	210	**0**
	Nb.malades	35	ND	1	0	ND	0	36	**0**
	Nb. morts	31	ND	1	0	ND	0	32	**0**
Pasteurellose ovine	**Nb. foyers**	1	ND	ND	0	1	1	2	**1**
	Eff. touchés	6	ND	ND	0	23	64	29	**64**
	Nb.malades	2	ND	ND	0	9	30	11	**30**
	Nb.morts	2	ND	ND	0	3	3	5	**3**
Fièvre aphteuse	**Nb. foyers**	0	ND	0	22	0	12	0	**34**
	Eff. touchés	0	ND	0	1375	0	3 050	0	**4425**
	Nb.malades	0	ND	0	238	0	791	0	**1029**
	Nb.morts	0	ND	0	25	0	94	0	**119**
Peste Porcine africaine	**Nb. foyers**	0	ND	0	0	0	4	0	**4**
	Eff. touchés	0	ND	0	0	0	242	0	**242**
	Nb.malades	0	ND	0	0	0	70	0	**70**
	Nb.morts	0	ND	0	0	0	42	0	**42**
Charbon symptomatique	**Nb. foyers**	0	ND	0	0	0	2	0	**2**
	Eff. touchés	0	ND	0	0	0	200	0	**200**
	Nb.malades	0	ND	0	0	0	12	0	**12**
	Nb.morts	0	ND	0	0	0	5	0	**5**
Total	**Nb. foyers**	**8**	ND	**3**	**22**	**2**	**19**	**13**	**41**
	Eff. touchés	**264**	ND	**15**	**1375**	**73**	**3556**	**352**	**4931**
	Nb.malades	**65**	ND	**6**	**238**	**22**	**903**	**93**	**1141**
	Nb.morts	**33**	ND	**1**	**25**	**6**	**144**	**40**	**169**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

En 2018, 41 foyers de maladies ont été décelés pour de 4 931 animaux touchés. En revanche, les animaux qui sont tombés malades sont au nombre 1141, ce qui a provoqué 169 morts au total, soit un taux de létalité de 14,8%.

La fièvre aphteuse est la plus répandue étant donné que 90,2% des maladies est de ce type. La proportion de la peste porcine africaine est de 6,1%, celle de la pasteurellose ovine 2,6% et pour le charbon symptomatique, elle est seulement de 1,1%. La dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la peste des petits ruminants (PPR) n'ont pas été détectées dans la région en 2018.

Concernant le caractère létal, la peste porcine africaine est plus mortelle 60,0% des animaux atteint par cette maladie sont morts. Elle est suivie par le charbon symptomatique avec un taux de létalité de 41,7%. La fièvre aphteuse et pasteurellose ovine ont les plus faibles taux de létalité respectifs de 11,6% et 10,0%.

En comparaison avec l'année 2017, on note un accroissement considérable du nombre de foyers touchés par ces maladies animales (+1301%). Ce qui a provoqué la hausse du nombre d'animaux tombés malades ainsi que ceux qui sont mort (1127% et 323% respectivement).

X.5.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

La santé animale est l'une des préoccupations majeures des autorités qui privilégient la prévention.

Au cours de l'année 2018, 171 099 espèces ont été immunisées dans la région dont 67 566 à Sédhiou, 54 679 à Boukiling et 48 854 à Goudomp. Concernant le déparasitage, 9 320 espèces en ont bénéficié à Boukinling et 6719 à Goudomp.

Tableau X-11 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	année 2016	année 2017	année 2018	année 2016	année 2017	année 2018
Sédhiou	**41914**	49973	67566	19685	ND	ND
Bounkiling	**57957**	130156	54679	81276	7591	9320
Goudomp	**28383**	31938	48 854	2 259	ND	6719
Région	**128254**	**212067**	**171099**	**103220**	ND	ND

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

L'effectif des animaux qui ont reçu des vaccins en 2018 a diminué de 19,3% après un important accroissement (65,5%) en 2017. Cette situation est tirée principalement par le département de Boukiling puisque le nombre d'animaux qui y sont vaccinés est passé de 57 957 en 2016 à 130 156 en 2017 puis 54 679 en 2018 soit une hausse de 124,6% en 2017 et une baisse de 58,0% en 2018.

Néanmoins, l'évolution du nombre d'animaux vaccinés est croissante dans le département de Sédhiou et de Goudomp.

Pour ce qui est des animaux déparasités, l'effectif est de 9 320 à Boukinling en 2018 et 6 719 à Goudomp. Les données ne sont pas encore disponibles pour le département de Sédhiou.

Par rapport à 2017, les animaux déparasités à Bounkiling ont augmentés de 22,8% après une chute de 90,7% entre 2016 et 2017. Pour le département de Goudomp, le nombre d'animaux déparasités a accru de 197,4% en passant de 2 259 à 6 719 entre 2016 et 2018.

La vaccination du cheptel cible les neuf maladies contenues dans le tableau qui suit.

Tableau X-12 : Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination ciblée selon l'affection, par circonscription administrative

Antigènes	Bounkiling			Goudomp			Région		
	campagne2015/2016	campagne2016/2017	campagne2017/2018	campagne2015/2016	campagne2016/2017	campagne2017/2018	campagne2015/2016	campagne2016/2017	campagne2017/2018
Pasteurelloses de petits ruminants	28736	1343	1954	ND	ND	4 564	**28 736**	**2543**	**6518**
MNC	28000	1085	1024	ND	ND	133	**28000**	**6990**	**1157**
Fièvre aphteuse		18500	428	ND	ND	2 579		**4883**	**3007**
Clavelée	25059			ND	ND	81	**25059**	**1964**	**81**
Peste des petits ruminants (PPR)	ND	ND	ND	ND	ND	100	**ND**	**1078**	**100**
Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)	24545	44107	21376	ND	ND	12 432	**24 545**	**ND**	**33 808**
Peste équine	2572	27363	20176	ND	ND	16 874	**2 572**	**ND**	**37 050**
I2 (volailles)	ND	37875	9204	ND	ND	42	**ND**	**ND**	**9246**
Charbon Symptomatique	3383	ND	ND	ND	ND	0	**ND**	**16**	**0**

Source : Service régional de l'Elevage et des Productions Animales de Sédhiou, 2017-2018

Pour lutter contre les maladies animales, une campagne de vaccination est organisée chaque année. Lors de la campagne de 2017/2018, un grand nombre d'animaux du cheptel en a profité. En effet, 37 050 des animaux du cheptel ont reçu le vaccin contre la Peste équine et 33 808 ont bénéficié de celui contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB). Pour les vaccins contre la Pasteurelloses de petits Ruminants, la Fièvre aphteuse, la Maladie de New Castle (MNC), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Clavée, les effectifs des animaux qui sont touchés sont respectivement de 6518, 3007, 1157, 100 et 81. Cependant, le vaccin contre le charbon symptomatique n'a pas été administré au cheptel de la région.

Par rapport à la campagne 2016/2017, l'effectif des animaux vaccinés a diminué presque pour toutes les maladies sauf la Pasteurellose de Petits Ruminants (+156,3%).

Comparé à celle de 2015/2016, seul l'effectif des animaux vaccinés contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) a progressé.

X.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Potentialités du secteur de l'élevage:

- Population constituée en majorité d'agro-pasteurs ;
- Cheptel important ;
- Importante et luxuriante biomasse herbagère et de nombreux sous-produits agricoles et de résidus de récolte ;
- Races de ruminants très adaptées aux conditions agro-climatiques de la zone géographique ;
- Elevage des petits ruminants qui s'appuie sur les moutons djallonkés et les chèvres guinéennes qui sont des espèces très rustiques et d'une précocité et prolificité meilleures que celles présentées par les races sahéliennes ;
- Aviculture traditionnelle qui s'appuie sur un cheptel important de plus de 1 251 494 sujets ;
- Aviculture moderne qui se développe à travers de petites exploitations individuelles ou familiales;
- Apiculture développée entretenue par une bonne pluviométrie et présentant diverses espèces ligneuses propices à un bon épanouissement des colonies d'abeilles et présentent ainsi d'énormes potentialités mellifères.

X.6.2. CONTRAINTES

Principales contraintes du secteur :

- Faible maillage en poste vétérinaires ;
- Manque de formation des éleveurs en général ;
- La faible productivité des races locales ;
- Faible exploitation intensive du cheptel ;
- Divagation du bétail ;
- vol du bétail.

X.6.3. PERSPECTIVES

- Recensement du cheptel pour propulser ce secteur ;
- Formation des agents ;
- Disponibilité des outils de travail.

CONCLUSION

Le rôle de l'élevage sur l'économie de la région n'est plus à démontrer du fait de l'importance et de la diversité du cheptel en sus des conditions favorables à ce type d'activité. Il fait donc partie des secteurs prioritaires sur lesquels on peut agir pour créer plus de richesses et par conséquent réduire la pauvreté. En outre, l'élevage contribue considérablement à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population (par la production de lait, d'œufs, de poulets de chair, de miel et de viande). Fort de ce constat, l'Etat a enclenché un processus d'appui et de développement du secteur, de lutte contre l'insécurité alimentaire du bétail par la mise à la disposition des éleveurs des aliments subventionnés et de prévention contre certaines pathologies qui affectent le bétail. Toutefois, compte tenu des potentialités de la zone, l'élevage devrait faire partie des locomotives économiques de la région.

CHAPITRE XI : PECHE ET AQUACULTURE

Introduction

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture constitue un des piliers de l'économie du Sénégal. Sa contribution (pêche) significative à la sécurité alimentaire, à l'emploi et à la génération de devises grâce aux exportations justifie ce rôle. Il participe de ce fait à la transformation de la structure de l'économie (Axe I du Plan Sénégal Emergent) dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable. Le secteur a contribué pour près de 3,2% du PIB en 2017. Il constitue par la même occasion le premier poste des recettes d'exportation avec 244,2 milliards soit 18,6%. Pour mieux exploiter les opportunités en manière de pêche et d'aquaculture des réformes sont déclinées dans la Lettre de Politiques Sectorielles de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture 2016-2023 (gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins, développement accéléré d'une aquaculture compétitive, promotion de la pêche continentale et valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles).

A l'instar des autres régions côtières du pays, Sédhiou dispose d'importantes ressources halieutiques. Les captures en 2018 ont atteint 4 067 tonnes pour une valeur commerciale de 5 546 842 000 FCFA. En outre, 1,2 tonnes de poissons ont été générées par la filière aquacole. Toutefois, la pêche reste de type artisanal avec une flotte de 1 100 pirogues. De plus la région de Sédhiou a été érigée pôle aquacole national.

Ce chapitre fait l'état des lieux des sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la région sur la période 2017-2018.

Il sera d'abord question d'analyser les statistiques de la pêche pour l'année 2017 à travers les moyens de production (acteurs et embarcation de pêche), la production halieutique (les captures) et la destination de la production (consommation locale et mareyage). Ensuite, le sous-secteur de l'aquaculture (fermes aquacoles, production, etc.) sera abordé. Enfin, un diagnostic des deux sous-secteurs sera établi.

XI.1. PECHE : SERVICES TECHNIQUES, INFRASTRUCTURES ET MOYENS DE PRODUCTION

XI.1.1. SERVICES TECHNIQUES

L'effectif du personnel des services techniques de Pêche est resté constant entre 2017 et 2018 (5 agents)

Tableau XI-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRPS		Sédhiou		Goudomp		Bounkiling		Région	
		Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Ingénieur des Pêches	Masc	1	1	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**
Agent technique des pêches	Masc.	0	0	0	0	**2**	**2**	**1**	**1**	**3**	**3**
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**0**	**3**	**3**
Ensemble	Masc.	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**	**5**	**5**
	Fem.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	Tot.	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**0**	**1**	**5**	**5**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2017-2018

Cet effectif est constitué d'un (1) Ingénieur des Pêches, d'un (1) Technicien Supérieur des Pêches et de trois (3) Agents Techniques des Pêches.

L'absence de femme dans l'affectif du personnel des services techniques de Pêche est à signaler.

XI.1.2. AUTRES INTERVENANTS

A côté des services techniques, il existe d'autres intervenants dans le sous-secteur de la pêche comme l'illustre le tableau ci -dessous.

Tableau XI-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc…)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
Projet de Diffusion d'Expériences innovantes de gestion participative - Mangroves et Territoires (DEMETER)	Projet	Gestion concertée des ressources	Soungrougrou Marsassoum ,Djibabouya, Bémet
Programme de Gestion Concertée du Littoral (PGCL)	Programme de développement	Gouvernance et valorisation des ressources	Soungrougrou Marsassoum ,Djibabouya, Bémet
Cadre de Concertation des Pêches du **Boudié-Balantacounda**	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Départements de Goudomp et Sédhiou
Cadre de Concertation des Pêches du **Brassou**	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Départements de Goudomp et Sédhiou
Cadre de Concertation des Pêches du **Soungrougrou**	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Marsassoum ,Djibabouya, Bémet
Comité local des Pêches de **Diaroumé**	Association	Pêche, Pisciculture, Environnement	Commune de Diaroumé

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2018

Les Cadres de Concertations des Pêches interviennent notamment dans la surveillance concertée des pêches, la pisciculture et la protection de l'environnement. Alors que le Projet de Diffusion d'Expériences innovantes de gestion participative - Mangroves et Territoires (DEMETER) s'active dans la gestion concertée des ressources.

XI.1.3. INFRASTRUCTURES

Dans la région de Sédhiou, en dépit d'une production halieutique importante, le manque d'infrastructures de pêche surtout de transformation constitue une véritable contrainte pour la mise en place et le développement d'une chaine de valeur.

En effet, il n'existe qu'une seule structure destinée à la transformation de produits halieutiques (fumage) basée à Goudomp ; elle est constituée d'une batterie de fours et d'aires de stockage dont deux (02) bâtiments de 60 fumoirs qui sont fonctionnels.

Tableau XI-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Goudomp		Région	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Unités de transformation de produits halieutiques	1	1	1	1

Source : Service Régional des pêches et de la surveillance de Sédhiou, 2017-2018

Il faut néanmoins noter que de gros efforts sont en train d'être déployés avec la construction d'un quai de débarquement moderne à Goudomp démarré en décembre 2016. Par ailleurs, la construction de complexes frigorifiques à Sédhiou et à Bounkiling est en perspective. Ces structures pourraient relever le gap infrastructurelle accusé par la région dans le sous-secteur.

XI.1.4. MOYENS DE PRODUCTION

XI.1.4.1 Acteurs de la pêche

Au total, 124 sites de pêcheurs sont répertoriés dans la région en 2017 dont 48 à Sédhiou, 40 à Bounkiling et 36 à Goudomp. Comparé à 2017, les sites ont baissé de 1,6%.

Graphique XI-1 : Répartition des sites et des pêcheurs par circonscription administrative

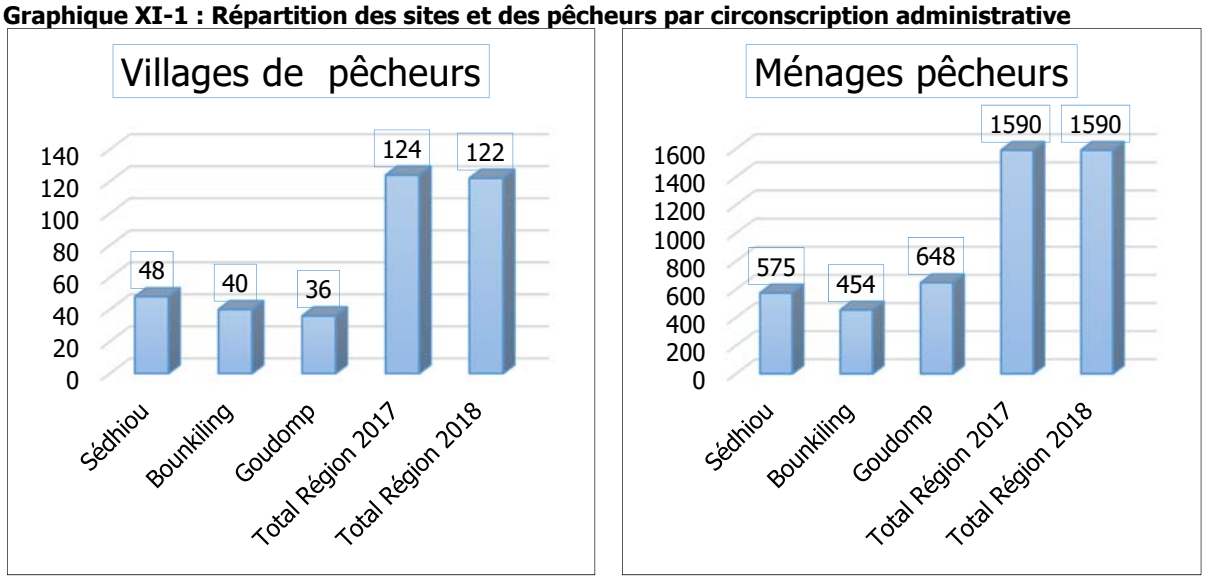

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2018

Dans la région, le secteur de la pêche occupe près de 8 882 ménages, dont 1 590 concernent les pêcheurs au nombre de 4 600 permanents et des milliers de temporaires (Source : Enquête cadre UEMOA, 2012).

Différentes catégories professionnelles sont répertoriées : pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, charpentiers, actuellement organisées en 23 organisations professionnelles.

Graphique XI-2 : Répartition des acteurs de la pêche selon la catégorie socioprofessionnelle

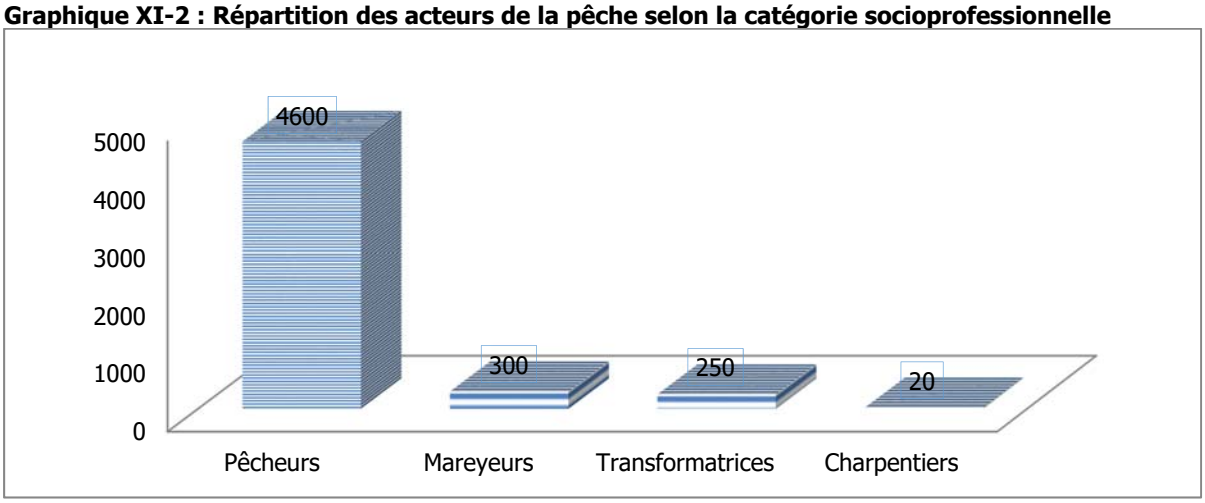

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2018

En sus des pêcheurs, 300 mareyeurs, 250 femmes transformatrices de produits halieutiques et 20 charpentiers interviennent dans le secteur.

XI.1.4.2 Parc piroguier

L'embarcation locale est riche de 1 100 pirogues en 2018. Cette situation est identique de celle de 2017. Par ailleurs, la fourniture de moteurs de pirogue par l'Etat commence à porter ses fruits puisque les engins motorisés ont progressé de 7,7% contre une baisse de 1,1% pour les pirogues non motorisés. Toutefois, la majorité des pirogues de la région sont non motorisées.

Tableau XI-4 : Répartition et évolution de l'armement de la pêche artisanale selon la circonscription administrative

Armement		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Variation
Embarcation locale	Pirogues motorisées	49	51	11	13	87	89	142	153	7,7%
	Pirogues sans moteur	330	328	68	66	555	553	958	947	-1,1%
	Total embarcations	379	379	79	79	642	642	1100	1100	0,0%
Engin de pêche	Total engins de pêche	-	-	-	-	-	-	4805	4805	0,0%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2017-2018

En sus des embarcations locales, 4 805 engins de pêche sont recensés dans la région en 2018.

XI.1.5. PRODUCTION

La production halieutique annuelle en 2018 est évaluée à 4 067 tonnes pour une valeur commerciale de 5 546 842 000 de F CFA.

Selon le type d'espèce, 62,7% des captures sont des crustacés contre 37,3% pour les poissons. Les captures de crustacés sont essentiellement réalisées dans le département de Goudomp (57,7%) de la production régionale alors que le département de Sédhiou excelle plus dans la production de poisson (43,4%).

De façon globale le département de Goudomp concentre la moitié de la production régionale (50,7% des captures) contre 43,2% pour Sédhiou et 6,1% pour Bounkiling.

Tableau XI-5 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type d'espèces capturées, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons		Crustacés		Total	
		Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur (FCFA)	Quantités pêchées (T)	Valeurs (F CFA)
Département Sédhiou	**Année 2017**	844	462 239 000	213	259 535 000	1 057	697 738 500
	Année 2018	657	656 636 100	1 067	1 371 566 000	1 756	2 028 202 100
Bounkiling	**Année 2017**	180	87 855 600	-	-	179	87 855 600
	Année 2018	247	119 594 800	-	-	247	119 594 800
Goudomp	**Année 2017**	514	334392500	1 731	3 461 200 000	2 245	3 795 592 500
	Année 2018	611	493 289 100	1 453	2905756000	2064	3399045100
Région	**Année 2017**	1 538	884 487 100	1 944	3 720 735 000	3 481	4 581 186 600
	Année 2018	1 515	1 269 520 000	2 520	4 277 322 000	4 067	5 546 842 000
Variation	**2017/ 2018**	-1,5%	43,5%	29,6%	15,0%	16,8%	21,1%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à 2017, la production régionale a connu une progression de 21,1% sous l'effet de la hausse des captures de crustacés (+16,8%).

A l'instar de la production, les revenus de la commercialisation ont aussi substantiellement augmenté en passant de 4 581 186 600 à 5 546 842 000 FCFA soit un accroissement de 21,1%.

Cette augmentation fait suite à l'accroissement en volume des crustacés (+16,8%) puisque les captures de poisson ont fléchi de 1,5%.

XI.1.6. VENTILATION DE LA PRODUCTION

XI.1.6.1 Les ventes locales

Les produits destinés à la consommation locale sont constitués surtout de poissons frais dont la quantité est estimée à 1 731 tonnes, soit 42,6% des captures de 2018. Elle a progressé de 42,6% (1 264 tonnes en 2017 contre 1 731 tonnes en 2018) suite aux accroissements simultanés observés dans les trois départements de la région.

XI.1.6.2 Le mareyage vers l'extérieur

La quantité de produits destinés au mareyage s'élève à 2 333 tonnes, en 2018, soit 57,4% des captures. Cette part est essentiellement constituée de crevettes, produits livrés aux industries de transformation basées à Ziguinchor, Dakar et Mbour.

Tableau XI-6 : Ventilation de la production de la pêche artisanale selon l'espèce, l'année et la destination (tonnes)

Destinations	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		Variation
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017/ 2018
Consommation locale (kg)	962 628	1 314 155	179 472	242 458	122 110	176 050	1 264 210	1 731 004	36,9%
Mareyage	94 605	441 845	-	-	2 100 140	1 887 950	2 194 745	2 329 735	6,2%
Total	1 057 233	1 756 000	179 472	242 458	2 222 250	2 064 000	3 458 955	4 060 739	17,4%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Sédhiou, 2017-2018

XI.2. AQUACULTURE : INSFRASTRUCTURE, PRODUCTION ET PROMOTEURS

XI.2.1. INFRASTRUCTURES AQUACOLES

Le tableau qui suit représente la situation des fermes aquacoles en 2016 et 2017. Aucun changement majeur n'a été noté entre les deux années.

Le département de Sédhiou dispose de 9 fermes piscicoles dont 4 en étangs, 3 en cages et 2 en bassins en béton. Ledit département compte comme infrastructures, 25 cages flottantes d'un volume de 250 m^3, 6 étangs d'une superficie de 3000 m^2 et 3 bassins en bétons de 22 m^3 de volume.

A Goudomp, les statistiques font ressortir la présence de 5 fermes piscicoles dont 2 en cages, 1 en étangs et 2 en bassins en béton. Les volumes ou superficies s'établissement respectivement à 100 m^3, 1800 m^2 et 66 m^3.

Tableau XI-7 : Répartition des infrastructures aquacoles selon le type par circonscriptions administratives

Circonscription administrative	Infrastructure	2016		2017	
		Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)	Nombre	Superficie totale (m^2) ou volume total (m^3)
Sédhiou	**Cages**	20	250	20	250
	Etangs	6	3000	6	3000
	Bassins en bétons	3	22	3	22
Bounkiling	**Cages**	35	20	35	20
	Etangs	5	1800	5	1800
	Bassins en béton	14	40	14	40
Goudomp	**Cages**	10	100	10	100
	Etangs	3	1800	3	1800
	Bassins en bétons	4	66	4	66
Région	**Cages**	70	370	70	370
	Etangs	14	6600	14	6600
	Bassins en bétons	21	128	21	128

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2016-2017

Concernant le département de Bounkiling, l'analyse du tableau met en évidence la présence de 6 fermes piscicoles dont 2 fermes en étangs, 2 en cages et 2 en bassins en béton. Les 35 cases disposent d'un volume de 20 m^3, alors que les 5 étangs ont une surface de 1800 m^2.

XI.2.2. ETAT DES INFRASTRUCTURES AQUACOLES

Le secteur de l'aquaculture est assez dynamique dans la région. En effet, 75,9% des infrastructures sont fonctionnelles à Bounkiling. Cette proportion est plus faible à Goudomp (23,5%) où seules les fermes en bassins en béton sont fonctionnelles et à Sédhiou (17,6%) où les fermes en étangs et celui en bassins en béton sont en activité. Concernant les réalisations à faire dans le domaine, elles s'établissent à 44,1% à Sédhiou et à 29,4% à Goudomp. Elles sont plus faibles à Bounkiling (9,3%).

Graphique XI-3 : Situation des fermes aquacoles selon la circonscription administrative

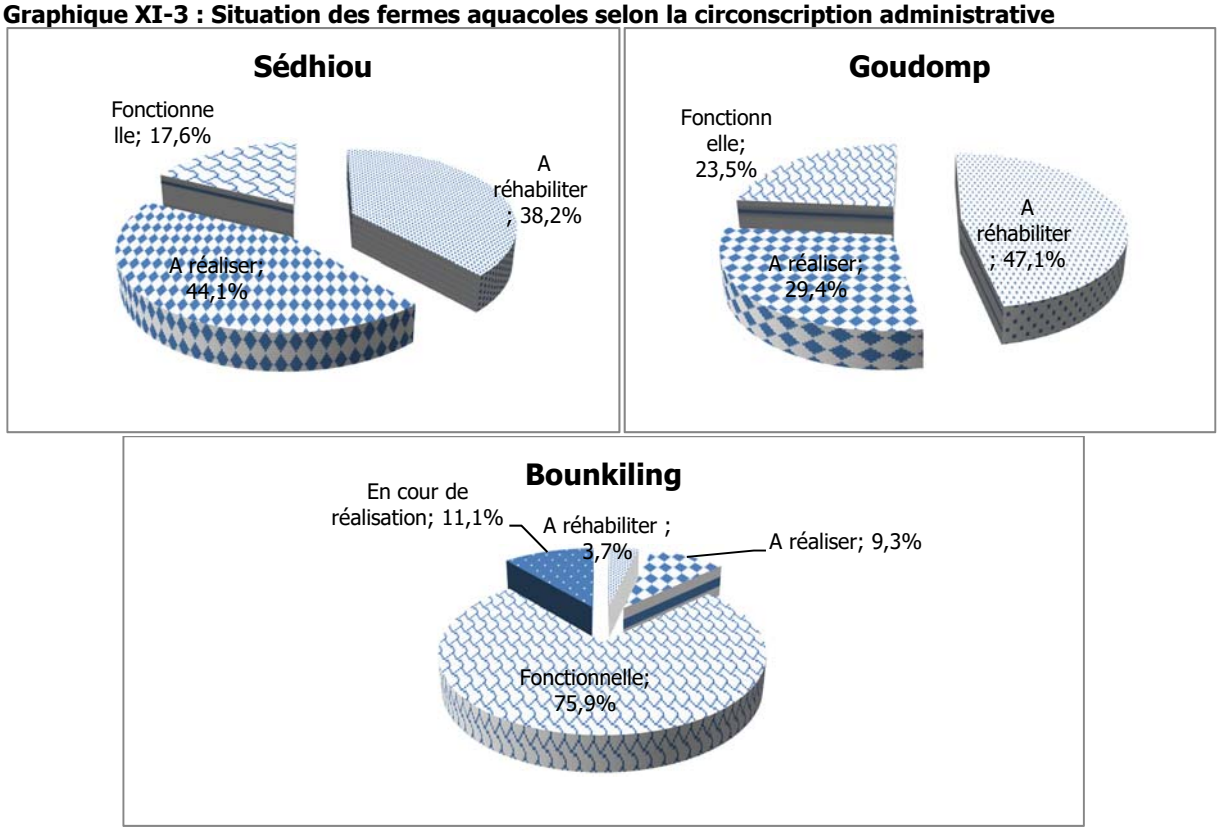

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2017

Dans le même sillage, certaines infrastructures nécessitent des réhabilitations. Lesquelles infrastructures s'établissent à 38,2% à Sédhiou et 47,1% à Goudomp. Par contre, à Bounkiling, en sus des réhabilitations (3,7%), 11,1% des infrastructures sont en cours de réalisation.

XI.2.3. PRODUCTION AQUACOLE

La production aquacole dans la région de Sédhiou se fait plus fréquemment dans des étangs bien qu'il existe des cages flottantes et des bassins en béton. En 2017, 0,7 ha de superficie piscicole ont été aménagés pour 0,3 ha de surfaces empoissonnées, soit un taux de 42,9%. Ces superficies ont connu un repli substantiel entre 2016 et 2017 (-94,9% et -87,3% respectivement).

Les récoltes de 2017 au niveau des fermes se chiffrent à 1,2 tonne contre 2 en 2016 soit une baisse de 40%.

Tableau XI-8 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Sédhiou

Indicateurs	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variation %
Nombre de plans d'eau empoissonnés	3	0	0	nd
Superficie piscicole totale aménagée (ha)	0,01	14,43	0,7	-94,9%
Superficie totale empoissonnée (ha)	3,43	2,04	0,3	-87,3%
Quantité empoissonnée (Tonne)	2	2,6	3,6	38,5%
Quantité de poissons récoltée (Tonne)	1,6	2	1,2	-40,0%
Prix de vente du produit (FCFA/kg)	2000	2000	1500	-25,0%
Aliment local et importé (Tonne)	2,8	39	4	-89,7%

Source : Agence Nationale de l'Aquaculture de Sédhiou, 2016-2017

Quant au prix de vente du produit, le kilogramme s'échange à 1 500 FCFA en 2017 contre 2 000 FCFA en 2016 soit une baisse de 25%.

XI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de pêche :
   - ❖ Volonté politique exprimée à travers la Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (horizon 2016 – 2023) ;
   - ❖ Densité du réseau hydrographique et conditions hydro climatiques favorables, diversité des ressources halieutiques et prévalence de la crevette, produit à fort impacts socio-économiques) ;
   - ❖ existence de conditions hydro climatiques et infrastructurelles (pôle aquacole) favorables au développement de l'aquaculture ;
   - ❖ amélioration du niveau de motorisation des pirogues et de la sécurité des acteurs à travers le programme de subvention des moteurs et des gilets de sauvetage) ;
   - ❖ existence d'organisations de base à travers les Cadres de Concertations des Pêches (CCP) actives dans la gestion concertée des ressources halieutiques et des pêcheries.

2. En matière d'aquaculture :
   - ❖ Région érigée en pole aquacole ;
   - ❖ Présences d'infrastructures de bases (station piscicole, pole aquacole à Bakhoum, unité de fabrique d'aliment et des fermes de grossissements)
   - ❖ Existence des services de pêche et d'un bureau régional de l'ANA ;
   - ❖ Existence de main d'œuvre locale ;
   - ❖ Existence de sous-produits agricoles (mil, riz, sorgho, arachide etc.) comme

intrants à la production d'aliments aquacole ;

- ❖ Existence de sites favorables à l'aquaculture ;
- ❖ Existence de producteurs aquacoles constitués, soit par des privés, soit par des associations communautaires ou groupement d'intérêt économique et soit par des groupements de féminines ;
- ❖ Réseau hydrographique important : le fleuve Casamance, le Soungrougrou et ses affluents ;
- ❖ Possibilités de diversifier les espèces à élever (huitres, clarias) ;

XI.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de pêche :
   - ❖ Impacts péjoratifs du changement climatique et des mauvaises pratiques sur l'intégrité des écosystèmes aquatiques et les ressources halieutiques et la biodiversité;
   - ❖ manque de connaissances du potentiel halieutique et de la dynamique des ressources ;
   - ❖ non- maitrise de l'effort de pêche (défaut d'immatriculation des pirogues) ;
   - ❖ absence d'infrastructures de base pour le débarquement, la conservation et la valorisation des produits;
   - ❖ Délabrement avancé des infrastructures du Centre de pêche de Goudomp ;
   - ❖ Vétusté voire inadéquation des embarcations de pêche et de transport fluvial;
   - ❖ Obsolescence du cadre législatif et réglementaire de la pêche continentale
   - ❖ Insuffisance des capacités techniques, managériales et financières des acteurs de la pêche;
   - ❖ insuffisance des moyens humains et logistiques personnel d'encadrement des acteurs.

2. En matière d'aquaculture :
   - ❖ Absences d'écloseries modernes pour une diversification des espèces à élever et pour des études expérimentales ;
   - ❖ l'inexistence de mécanismes de financement adaptés de l'aquaculture, en mesure de soutenir les opérateurs privés actuellement motivés pour embrasser l'activité ;
   - ❖ Absence d'organisation des aquaculteurs en unité et entités mobilisatrices et fédératrices ;
   - ❖ Faible implication du secteur privé ;
   - ❖ Enclavement de la région ;
   - ❖ Lenteur des procédures administratives (délibération) ;
   - ❖ Difficulté d'accès aux lignes de crédits ;
   - ❖ Absence de zèle des jeunes s'activant dans les fermes aquacoles.

XI.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de pêche :

- ❖ Promotion de la production et de la gouvernance des pêcheries ;
- ❖ Restauration des écosystèmes dégradés et régénération des ressources à travers le projet DEMETERE et le PGCL ;
- ❖ Reboisement de la mangrove ;
- ❖ Repeuplement de plans d'eau (en poissons) et de mangroves (en huitres) ;
- ❖ Implication de pêcheurs dans l'aquaculture (acajas et enclos piscicoles) ;
- ❖ Balisage de zones de pêche protégées ;
- ❖ Valorisation de la production halieutique ;
- ❖ Relance des activités de fumage (réhabilitation des fumoirs de Goudomp);
- ❖ Appui des femmes à la valorisation de coquillages
- ❖ Aménagement de structure de conditionnement de la crevette à Sédhiou
- ❖ Achèvement du quai de pêche de Goudomp
- ❖ Poursuite du programme de motorisation et de sécurisation (gilets) des pirogues;
- ❖ Renforcement de capacités des acteurs ;
- ❖ Sensibilisation et de formation des acteurs sur la gestion durable des ressources, les bonnes pratiques de pêche et de mareyage seront généralement déroulées.

2. En matière d'aquaculture :

- ❖ Poursuivre l'empoissonnement des étangs de grossissement du pôle ;
- ❖ Récolte des étangs du GIE de DIENDE du pole aquacole de Sédhiou ;
- ❖ Suivi des projets et programmes de la région (P2RS, PRGTE, PAPEJF, ANPEJF) ;
- ❖ Poursuivre la mise en place des filets sur les étangs de grossissement ;
- ❖ Achats filets moustiquaire pour la confection d'happas ;
- ❖ Production massive de larves.

Conclusion

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture affiche un certain dynamisme dans la région. La pêche occupe 8 882 ménages et a généré 5 546 842 000 FCFA, en 2018. Toutefois, l'activité est dominée par la pêche artisanale avec un parc piroguier estimé à 1 100 pirogues dont la plupart sont non motorisées. Dans le même sillage, la région dispose de réels dans l'aquaculture de la région (elle est érigée pole aquacole national). La production de 2017 est estimée à 1,2 tonne pour une valeur marchande de 1 800 000 FCFA.

En revanche, le défi de la mise en place d'une chaine de valeur devrait être relevé pour permettre aux secteurs de jouer un rôle plus important dans la création de richesse au niveau de la région.

CHAPITRE XII : RESSOURCES NATURELLES

Introduction

La région de Sédhiou regorge d'importantes ressources forestières qui jouent un rôle de premier ordre dans l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques et en produits forestiers non ligneux. Ces différents produits constituent de substantielles sources de richesses pour les populations rurales et notamment les couches les plus névralgiques (jeunes et femmes).

Toutefois, ces ressources naturelles subissent une intense dégradation, suite à des facteurs d'ordre anthropiques. En effet, la pratique de l'agriculture extensive, les feux de brousse et l'accroissement démographique entrainent une détérioration des surfaces forestières, une perte de la biodiversité et un appauvrissement accéléré des sols.

Conscient de son importance dans l'économie du pays en général et de la région en particulier, l'Etat a défini une politique qui vise à assurer la viabilité des ressources forestières. Celle-ci est basée sur cinq axes d'intervention que sont : l'aménagement et la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques, le renforcement des capacités des Collectivités territoriales et des Organisations Communautaire de Base (OCB), le renforcement des capacités d'intervention du service forestier, le développement de la foresterie privée et enfin le développement de la foresterie urbaine et périurbaine.

Ce chapitre présente le secteur des ressources naturelles en faisant la situation des services techniques et autres intervenants, de la gestion du domaine forestier, de l'exploitation des forêts, de la gestion de la faune et de la chasse, etc.

XII.1. SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1. SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques sont chargés, entre autres, de mettre en œuvre, au niveau régional, les programmes et politiques définis par les autorités.

En 2018, le personnel des services des eaux et forêts de la région de Sédhiou s'établit au total à 52 agents dont 4 au niveau de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) et 48 pour les secteurs départementaux. Dans ce sillage, le secteur de Bounkiling dispose de plus de personnel (22 agents) contre 14 pour Goudomp et 12 pour Sédhiou.

La répartition de l'effectif selon le diplôme fait état d'une prédominance du personnel d'appui (23 agents soit 44,2%). Ils sont suivis d'abord par les Agents Techniques des Eaux et Forêt (ATEF) avec 36,5%, ensuite viennent les Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêt (ITEF) avec 17,3% et enfin les Ingénieurs des Eaux et Forêt (IEF) avec 2,0%.

Suivant le sexe, 8 agents des eaux et forêts sur 10 sont des hommes contre 2 sur 10 pour les femmes.

Tableau XII-1: Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplôme	Sexe	IREF			Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
IEF	Masc.	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	1
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	1	1
ITEF	Masc.	3	3	3	1	1	1	2	2	2	2	2	2	8	7	8
	Fem.	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	1
	Total	4	3	3	1	1	1	2	3	3	2	2	2	9	8	9
ATEF	Masc.	1	0	0	5	6	7	7	6	6	5	4	4	17	15	17
	Fem.	1	1	0	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	3	2
	Total	2	1	0	6	7	8	7	6	6	6	5	5	18	18	19
Autres	Masc.	0	0	0	3	6	3	9	11	11	7	6	6	18	21	20
	Fem.	0	0	0	1	0	0	1	2	2	0	1	1	1	2	3
	Total	0	0	0	4	6	3	10	13	13	7	7	7	19	23	23
Ensemble	**Masc.**	**6**	**4**	**4**	**9**	**13**	**11**	**19**	**19**	**19**	**14**	**12**	**12**	**46**	**44**	**46**
	Fem.	**2**	**1**	**0**	**2**	**1**	**1**	**1**	**3**	**3**	**1**	**2**	**2**	**3**	**6**	**6**
	Total	**8**	**5**	**4**	**11**	**14**	**12**	**20**	**22**	**22**	**15**	**14**	**14**	**49**	**50**	**52**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016-2018

Dans l'ensemble, l'effectif du personnel des services des eaux et forêts s'est faiblement accru sur la période 2016-2018, (6% entre 2016 et 2017 et 4% entre 2017 et 2018). Cette situation est due à la hausse de l'effectif des autres types d'agents (+21%) ainsi que celles des ATEF (+6%). Toutefois, l'effectif du personnel de l'Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) a connu un repli de 4% en deux ans (8 agents en 2016 contre 4 en 2018).

XII.1.2. AUTRES INTERVENANTS

Pour mener à bien leur mission, les services techniques des eaux et forêts, au-delà de l'exécution des projets et programmes de l'Etat, collaborent avec d'autres intervenants.

Tableau XII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet,	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PROGEDE 2	Projet	Aménagement forestier	Forêts de Diambaty, Sakar/Oudoucar, Boussimballo
PRGTE	Projet	Lutte contre changements climatiques	Commune de Diendé

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2018

Le Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles de Substitution (PROGEDE2) intervient dans le domaine de l'aménagement des forêts alors le PRGTE s'active dans la lutte contre le changement climatique à travers le reboisement de la mangrove.

XII.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine forestier de la région est riche de 12 forêts classées d'une superficie de

84 493 hectares et de forêts communautaires dont trois (3) d'entre elles ont fait l'objet d'aménagement.

Tableau XII-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Sédhiou	2726 ,8	9	62023	8 ,5
Bounkiling	2829 ,4	0	0	0,0
Goudomp	1773 ,9	3	22470	3,1
Région	**7330,0**	**12**	**84 493**	**11 ,5**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2018

Le taux de classement de la région s'établit à 11,5%. L'essentiel de ces massifs sont localisés dans le département de Sédhiou, puisqu'il concentre 73,4% de la superficie totale des forêts classées contre 26,6% pour Goudomp. Il est à noter qu'il n y a aucune forêt classée à Bounkiling.

XII.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

A l'instar de la plupart des régions du Sénégal, Sédhiou est également exposée aux feux de brousse. Les conséquences néfastes sur le tapis herbacé, les ressources fourragères et les habitats sauvages poussent les autorités compétentes à engager des actions préventives et curatives pour endiguer le phénomène.

XII.2.2.1 Lutte préventive

Pour prévenir ou lutter efficacement contre les feux de brousse, des comités villageois ont été créés à travers toute la région.

Graphique XII-1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

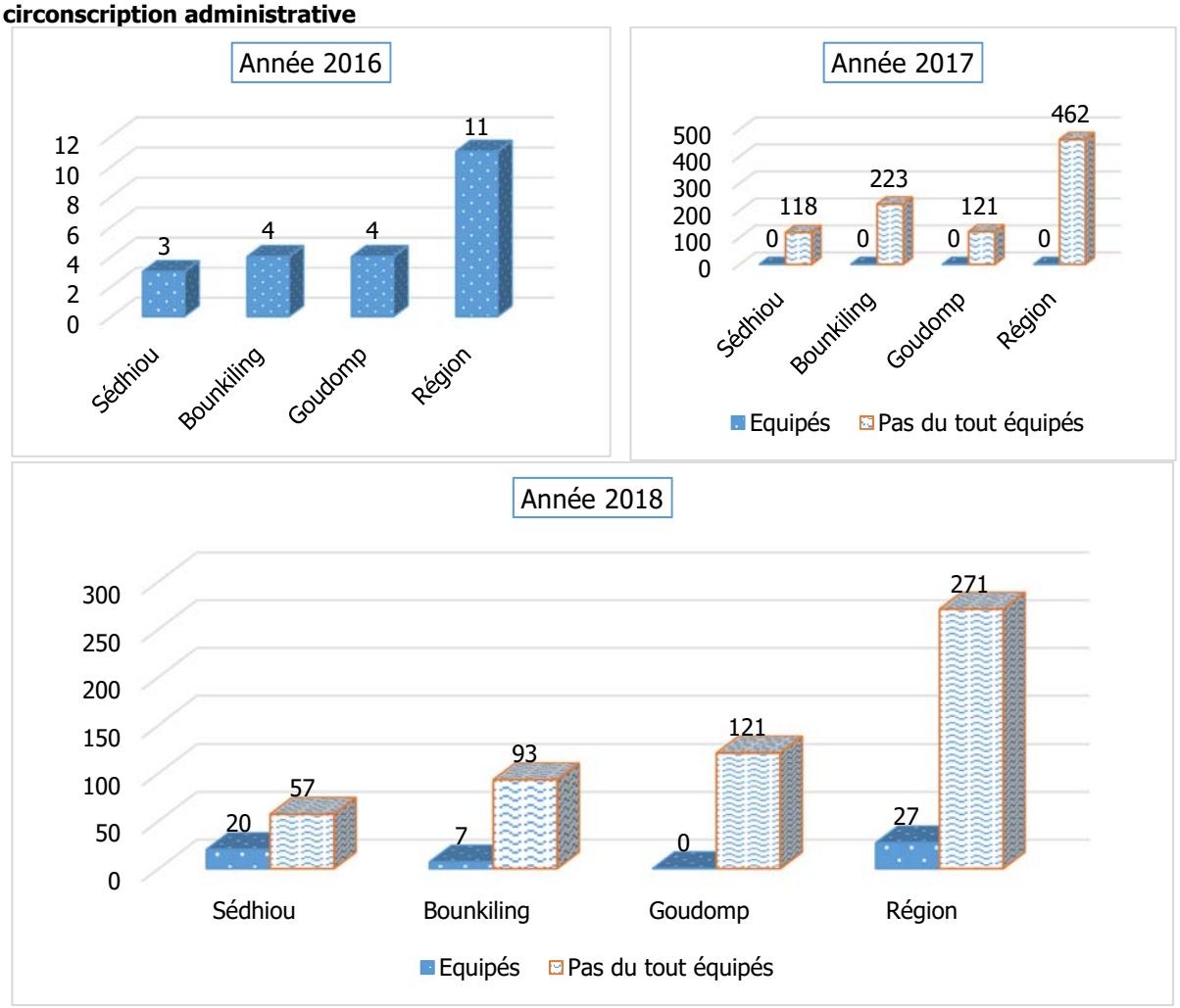

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

Le nombre de comités de luttes contre les feux de brousses a diminué de manière remarquable dans la région de Sédhiou. En effet, de 462 en 2017, le chiffre passe à 298 en 2018, soit une baisse de 35% sous l'effet principalement des replis enregistrés à Bounkiling (-55%) et à Sédhiou (-35%) puisque la situation n'a pas connu de changement à Goudomp. Les comités créés dans région restent relativement importants toutefois, se pose le défi de l'équipement. En effet, seuls 27 comités sont équipés en 2018, soit un taux de 9,1%.

Ainsi, les comités non équipés prédominent toujours dans la région avec 100% et 90,9% respectivement en 2017 et en 2018.

Concernant la lutte préventive, les services forestiers de la région ont tenu des séances d'animation et de formation afin, d'une part, de sensibiliser la population sur les effets des feux de brousse, et d'autre part, de leur permettre d'avoir des techniques pour lutter contre ces feux.

Au total, 189 séances d'animation ont été tenues en 2018. La majorité de ces séances (58%) se sont déroulées dans le département de Bounkiling suivi du département de Sédhiou avec 35%, Goudomp vient loin avec seulement 6%.

Ces séances d'animation ont touché 4 220 personnes à travers toute la région. Toutefois, des disparités sont notées dans la répartition de cibles touchées. En effet, plus de la moitié des personnes touchées (59%) se trouve dans le département Sédhiou contre 36% pour Bounkiling et 5% pour Goudomp.

Tableau XII-4 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
		Nombre	Nombre
Département Sédhiou	**2016**	65	2 504
	2017	72	3 654
	2018	67	2 490
Département Bounkiling	**2016**	98	1 470
	2017	83	2 505
	2018	110	1 520
Département Goudomp	**2016**	9	178
	2017	18	420
	2018	12	210
Région	**2016**	**172**	**4 152**
	2017	**173**	**6 579**
	2018	**189**	**4 220**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

Le nombre de séance d'animation a atteint un pic en 2018 grâce à la hausse substantielle obtenue à Bounkiling (+35,5%). Sur la même période, l'effectif maximal des personnes touchées est obtenu en 2017 sous l'effet de la situation du département de Sédhiou (+45,9%). Ainsi, entre 2016 et 2017, l'augmentation de 10% du nombre d'animation n'a engendré qu'une hausse de 2% des personnes touchées.

De même, les 173 séances d'animation réalisées en 2017 ont permis de toucher 6 579 personnes contrairement à 2018 où 4 220 personnes ont été touchées pour 189 animations. De ce fait, chaque animation a touché en moyenne 38 personnes en 2017 contre 22 personnes en 2018 soit une baisse 42,1%.

XII.2.2.2 Lutte active

En termes de réhabilitation de pare feux, des efforts importants ont été consentis par les services en charge des eaux et forêts dans la région.

Le réseau total de pare-feux de la région s'établit à 610,8 km en 2018. Comme il n y a pas eu de nouvelles ouvertures en 2018, l'ensemble du réseau est composé de pare-feux réhabilités.

Avec 308,7 km, le département de Goudomp concentre 50,5% du réseau total ; il est suivi par Sédhiou (47,2%).

Tableau XII-5 : Situation et évolution des pare feux et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Réseau de pare-feux												
Pare-feux ouverts (km)	22,5	0	0	33	0	0	8,6	0	0	64,1	0	0
Pare-feux réhabilités (km)	0	169,3	288	0	12	14,1	0	0	308,7	0	181,3	610,8
Total réseau pare-feux (km)	22,5	169,3	288	33	12	14,1	8,6	0	308,7	64,1	181,3	610,8
Feux précoces												
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	0	35	47	0	2	247	0	28	0	0	65	294
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	4853	4289	7410	7481	1594	1146	438,6	241,6	1366,8	12772,6	6124,5	9922,8

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

Sur la période 2016-2018, le réseau des pare-feux de la région s'est allongé de façon significative. En effet, de 64,1 Km en 2016, il a augmenté pour atteindre 610,8 Km en

2018. Ainsi, le réseau de pare-feux s'est accru de 273,4 Km par an sur ces deux dernières années.

Cet allongement est obtenu suite à l'augmentation des pare-feux dans le département de Goudomp (+300,1 km en deux ans) et dans le département de Sédhiou (+265,5 Km en deux ans). Par contre, dans le département de Bounkiling un rétrécissement de 18 Km est noté.

Cependant, cette hausse concerne seulement les pare-feux réhabilités vu qu'il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures dans toute la région en 2017 et 2018.

Dans le même sillage, la longueur des axes routiers traités avec des feux précoces a connu accroissement substantiel. Elle est ressortie à 294 Km en 2018 après avoir

atteint 65 Km en 2017. Cette situation contraste avec celle de 2016 où aucun Km de route n'a fait l'objet de traitement. La hausse susmentionnée, entre 2017 et 2018, est due essentiellement aux performances réalisées dans le département de Bounkiling où la longueur de 2017 de ladite localité a été multipliée par 123. De façon globale, 84,0% l'accroissement enregistré au niveau régional est expliqué par la situation de Bounkiling.

Contrairement aux résultats obtenus quant à la longueur des axes routiers traités avec des feux précoces, les superficies des forêts traitées ont chuté de 2849,8 ha sur la période 2016-2018 soit une baisse de 11,9% par an. Le département de Bounkiling est plus touché avec un repli de 6335 ha en deux ans.

Nonobstant les hausses enregistrées à Goudomp (928,2 ha supplémentaire en deux ans) et à Sédhiou (2557 ha sur la même période), les résultats de 2016 (12772,6 ha) ne sont plus égalés. Toutefois, entre 2017 et 2018, les superficies traitées se sont accrues de 62,0%.

Le tableau suivant rend compte de la situation des feux de brousse signalés dans la région au cours des années 2016 et 2018.

Tableau XII-6 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription Administrative	Année 2016		Année 2017		Année 2018	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)
Département Sédhiou	24	2660	47	6393	16	925
Département Bounkiling	43	6334	20	2017	16	1433
Département Goudomp	70	28448,7	22	9410,5	36	4589,2
Région	137	37442,7	89	17820,5	68	6947,2

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

La tendance est à la baisse en ce qui concerne le nombre de cas de feux de brousse déclarés dans la région durant la période 2016-2018. Evalué à 137 en 2016, le nombre de cas signalés a fléchi pour atteindre 68 en 2018 soit une baisse de 69 cas en deux ans. Dans le même sillage, les superficies brulées ont connu la même tendance. En effet, celles-ci ont baissé de 56,9% par an sur la période 2016-2018.

La baisse des cas signalé plus haut est tirée par le département de Goudomp (34 cas en deux ans) soit 49,3% de la performance régionale. Bounkiling suit avec une baisse 27 cas en deux ans contre 8 pour Sédhiou. Cependant, une analyse annuelle fait ressortir une évolution en dents de scie en ce qui concerne les résultats des différents départements et de la région. En effet, entre 2016 et 2017, les départements de Goudomp et Bounkiling ont enregistré des baisses respectives de 68,6% et 53,5% concernant les cas de feux brousse contrairement à Sédhiou (+95,8%).

Pour ce qui est des superficies brulées, elles ont diminué dans la région de 19662,2 ha entre 2016 et 2017, soit une baisse de 52% contre 61% en 2018.

Hormis Sédhiou qui a enregistré une augmentation de ses superficies brulées en 2017 (+140%), les autres départements ont connu des diminutions (68% pour Bounkiling et 67% pour Goudomp entre 2016 à 2017).

Ainsi, de 2017 à 2018, la superficie brulée a baissé dans tous les trois départements de la région (-86% à Sédhiou, -51% à Goudomp et -29% à Bounkiling) malgré l'augmentation du nombre de cas feux de brousse dans le département de Goudomp en 2018.

XII.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

XII.2.3.1 Production de plants

Au total, 200 493 plants ont été produits en 2018 à travers les 381 pépinières que compte la région de Sédhiou. En matière de répartition spatiale, on note une concentration des pépinières dans le département de Goudomp (174 pépinières), il est suivi par Sédhiou (138 pépinières) et Bounkiling (69 pépinières). Toutefois, en termes de production, le département de Sédhiou est plus actif (79547 plants), après Bounkiling (73814 plants) puis Goudomp (47132 plants). En effet, 45,3% des plants produits sont à l'actif des régies et des pépinières villageois ou communautaire et 54,7% proviennent des pépinières individuelles ou privés. Or, 61,1% des plants des régies, 100% et 18,2% de ceux des pépinières villageoises et individuelles respectivement sont produits dans le département de Sédhiou.

Tableau XII-7 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Régie	pépinières	2	2	2	7	4	3	1	1	1	10	7	6
	plants	67199	54441	49 155	31 111	18 634	18 005	13 125	10 060	13 275	111435	83 135	80 435
Villageoise/ Communautaire	pépinières	9	9	5	0	2	0	1	2	0	10	13	5
	plants	11710	22866	10 417	0	4 755	0	650	5 976	0	12360	33 597	10 417
Individuelle/	pépinières	4	65	131	0	14	66	0	185	173	4	264	370
Privée	plants	4534	8 962	19 975	0	100	55 809	0	34 565	33 857	4534	43 627	109 641
Scolaire	pépinières	79	0	0	6	0	0	92	0	0	177	0	0
	plants	18390	0	0	27899	0	0	26200	0	0	72489	0	0
Total	**pépinières**	**94**	**76**	**138**	**13**	**20**	**69**	**94**	**188**	**174**	**201**	**284**	**381**
	plants	**101833**	**86269**	**79547**	**59010**	**23489**	**73814**	**39975**	**50601**	**47132**	**200818**	**160359**	**200493**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2016

En dépit de la hausse du nombre de pépinières (201 en 2016 contre 381 en 2018), la production de plants a connu un fléchissement de 325 en passant de 200 818 en 2016 à 200493 en 2018. Cette situation est due à la baisse annuelle de la production des régies (-15,0%), des pépinières villageoises ou communautaires (-8,2%) et des pépinières scolaires (-100%). Toutefois, la hausse de la production des pépinières individuelles (+391,8 par an) a atténué l'ampleur du repli observé au niveau régional (-0,08% par an).

Graphique XII-2 : Evolution du nombre de plants produits selon l'espèce

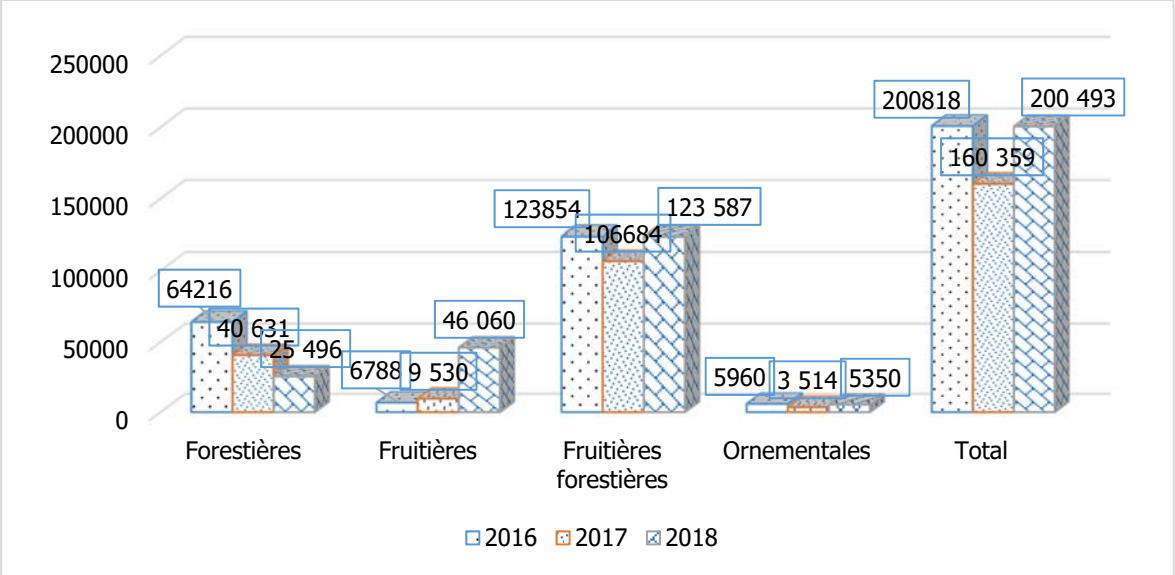

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

Il existe quatre types d'espèces produites par les pépinières de la région de Sédhiou : il s'agit des espèces de type forestier, fruitier, fruitier forestier et ornemental.

Les espèces fruitières forestières sont les plus répandues dans la région en 2018 (61,2%). Ensuite viennent les espèces fruitières (23,0%) puis les espèces forestières (12,7%) et enfin les espèces ornementales (2,7%).

Le département de Sédhiou est premier sur la production d'espèces fruitières forestières avec une proportion de 45,9%, suivit du département de Goudomp (31,8%) et en fin Bounkiling (22,3%).

Tableau XII-8 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Espèces	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Forestières	30 204	17768	7 845	6622	2 582	1106	40 631	25 496
Fruitières	5 895	2 675	266	39 285	3 369	4 100	9 530	46 060
Fruitières forestières	47 376	56 684	14 658	27 577	44 650	39 326	106684	123 587
Ornementales	2 794	2 420	720	330	0	2600	3 514	5350
Total	**86 269**	**79547**	**23 489**	**73814**	**50 601**	**47132**	**160 359**	**200 493**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à l'année 2017, on note un accroissement conséquent des espèces fruitières (+383,2%) dans la région. De même, les espèces fruitières forestières ainsi que celles ornementales ont augmenté respectivement de 15,8% et de 52,2%. Néanmoins, la production d'espèces forestières a connu un repli de 37,2% en 2018.

XII.2.3.2 Plantations réalisées

Le bilan des activités de reboisement dans la région répond à la politique forestière du Sénégal qui accorde à ladite activité une importance particulière au vu du rôle capital qu'elles jouent dans le dispositif de lutte contre la désertification et de l'amendement des sols.

Tous les types de plantation ont connu un accroissement conséquent dans la région de Sédhiou sur la période 2016-2018. En effet, les plantations massives ont enregistré une augmentation moyenne de 2220,3 ha par an contre 9,5 Km par an pour le linéaire et 2,7 ha chaque année pour la conservation.

Tableau XII-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Plantations massives (ha)	442,7	429,52	349,43	142,2	55	4650	169,3	353,92	195,2	754,2	838,44	5194,73
Plantations linéaires (km)	41,5	36,27	24,6	17,6	4	61	7,7	0,9	0,25	66,8	41,17	85,85
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	62,9	51,77	74,83	3,9	4	0	5,6	0	3	72,4	55,77	77,83

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2018

En 2017, 838,4 hectares ont été plantés dans la région de Sédhiou. Ce niveau constitue une hausse de 11,2% comparé à 2016, date à laquelle 754,2 hectares ont été plantés. Les performances de 2018 atteignent une hausse de 519,6%.

Toutefois, elles sont inégalement réparties car c'est le département de Bounkiling qui prédomine dans la région (89,5% en 2018). Les départements de Sédhiou et Goudomp n'ont que respectivement 6,7% et 3,8% de ces plantations.

Se rapportant à la distance totale des plantations linéaires, elle a atteint 85,85 Km en 2018. Comparé à l'année 2017 il y a une augmentation importante de 109% après sa chute de 38% par rapport à 2016.

Cette croissance est possible grâce aux situations observées dans le département de Bounkiling et de Sédhiou (+71,1% et 28,7% respectivement). Le département de Goudomp y a peu participé avec une proportion de 0,3%.

Pareillement, la superficie couverte par les plantations conservatoires et de réhabilitation s'est accru de 40% en 2018 suite à sa diminution de 23% entre 2016 et 2017.

Cette situation est due principalement à l'augmentation enregistrée dans le département de Sédhiou et Goudomp. Il faut noter que cette année, aucune plantation conservatoire et de réhabilitation n'a été réalisée dans le département Bounkiling.

XII.3. EXPLOITATIONS FORESTIERES (SITUATION DE 2016)

Les productions forestières de la région s'établissent à 8 300 quintaux pour le charbon de bois, 1 116 m^3 pour le bois d'œuvre, 10 800 stères pour le bois d'artisanat et

10 800 stères pour le bois de chauffe.

Tableau XII-10 : Evolution des quantités de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation %
Charbon de bois	**Qté (quintaux)**	14400	5650	3000	2650	-	-	17400	8300	-52,3
Bois d'œuvre	**Qté (m^3)**	500	372	100	372	121	372	721	1116	54,8
Bois d'artisanat	**Qté (stères)**	1200	4020	4020	5700	240	1080	5460	10800	97,8
Bois de chauffe	**Qté (stères)**	1200	4020	420	5700	240	1080	1860	10800	480,6

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2016

Excepté le charbon de bois qui a enregistré une baisse de 52,3%, les productions du bois d'œuvre, du bois d'artisanat et du bois de chauffe se sont accrues de 54,8% pour le premier, 97,8 pour le deuxième et 480,6% pour le dernier.

XII.4. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.4.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, est attribué en dehors des aires protégées, un territoire de chasse aménagé sur lequel le droit de chasse est loué à une personne physique ou morale. Cette location est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier de charge.

Sept zones amodiées d'une superficie de 183 201 ha sont répertoriées dans la région en 2018.

Tableau XII-11 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Département Sédhiou	**5**	5	5	107754	165 000	165 000
Département Bounkiling	**2**	2	2	75447	75 200	75 200
Région	**7**	**7**	**7**	**183201**	**240200**	**240200**

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

En comparaison avec l'année 2017, la situation demeure constante aussi bien pour le nombre de zones amodiées que pour la Superficie totale. Sédhiou reste toujours le département qui détient le plus de zones amodiées (71%) ainsi que la superficie la plus grande (69%). Quant au reste des zones amodiées et leur superficie, il se situe à Bounkiling.

XII.4.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Pour pratiquer l'activité de chasse dans les zones amodiées, 178 chasseurs ont reçu des permis de chasse.

En 2018, 161 chasseurs ont reçu des permis de chasse dans les zones amodiées de la région. Au total, 36 pièces de gibiers à poil et 9 116 pièces de gibiers à plumes ont été abattues en 2018. C'est le département de bounkiling où la quasi-totalité des chasseurs s'activent (83%). Le reste des chasseurs se situe à Sédhiou (17%).

Tableau XII-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Sédhiou			Bounkiling			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Nombre de chasseurs	100	72	27	78	50	134	178	122	161
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	30	0	19	40	5	17	70	5	36
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	3379	1660	3772	1352	828	5344	4731	2488	9116

Source : Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou, 2017-2018

Comparé à l'année 2017, le nombre de gibiers à poil comme le nombre de gibiers à plumes ont augmenté respectivement de 620% et 266% suite la hausse de 32% du nombre de chasseurs dans la région.

Néanmoins, par rapport à 2016, seul le nombre de pièces de gibiers à plumes s'est apprécié de 93%. Cependant, le nombre de chasseurs ainsi que le nombre de pièces de gibiers ont décru respectivement de 10% et 49%.

Pour ce qui est des gibiers, ceux à plumes sont beaucoup plus nombreux que ceux à poil.

XII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.5.1. ATOUTS

Les principaux atouts du secteur sont :

- Environnement propice à l'exploitation forestière ;
- Existence de ressources naturelles et végétales ;
- Existence de mangrove et d'un domaine classé (12 forêts classées) ;
- Existence d'une demande en produits forestiers ;
- Existence d'activités diversifiées (chasse amodiée, exploitation des ligneux) ;
- Existence de partenaires pour l'aménagement des forêts.

XII.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes qui pèsent sur le développement de la foresterie sont multiples :

- Assèchement des mares ;
- Braconnage ;
- Destruction des habitats par les feux de brousse ;
- Exploitation clandestine ;
- Feux de brousse.

XII.5.3. PERSPECTIVES

En perspectives, il est envisagé :

- D'aménager de façon participative les ressources naturelles ;
- De renforcer les capacités des collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles ;
- De développer le service forestier régional privé.

Conclusion

Avec un taux de classement de 11,5%, la région est en deçà de la moyenne nationale qui tourne autour de 35,7%. Pour préserver la forêt contre les feux de brousse et l'exploitation abusive, des actions de sensibilisation et de formation ont été entreprises (189 en 2018). En outre, beaucoup d'actions de reboisement ont été menées dans la lutte contre la désertification mais aussi dans la gestion de la faune. Toutefois, il urge de trouver des solutions à la dégradation de l'habitat de la faune consécutive à l'exploitation frauduleuse et aux défrichements sauvages.

CHAPITRE XIII : ENVIRONNEMENT

Introduction

L'environnement joue un rôle primordial dans la vie humaine. A l'image des autres régions, l'environnement et les ressources naturelles de Sédhiou se sont fortement dégradés au cours de ces dernières années. Cette dégradation se manifeste par l'infertilité des sols, la raréfaction des ressources végétales et fauniques, la salinisation des ressources en eau dans certains endroits impactant négativement l'agriculture d'une manière générale. Par ailleurs, l'insalubrité continue d'augmenter compte tenu de la mauvaise gestion des ordures ménagères et particulièrement les déchets plastiques.

Ainsi, la protection de l'environnement est devenue donc une préoccupation majeure aussi au niveau régional, national qu'international. C'est dans ce sillage,qu' au niveau international, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été institués pour bâtir une expansion économique qui préserve les écosystèmes et prend en compte les questions du changement climatique. Au plan national, les préoccupations environnementales occupent une place de choix dans les programmes de l'Etat central et des collectivités locales. De ce fait, à travers le Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) et la loi sur l'interdiction des sachets plastiques les autorités entendent lutter contre la dégradation de l'environnement.

La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de la région est le service déconcentré en charge du secteur.

Le présent chapitre analyse la situation de l'environnement dans la région à travers la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la gestion des pollutions et des installations classées pour la protection de l'environnement.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Sédhiou, à l'instar de beaucoup de régions du Sénégal, connaît d'énormes difficultés en matière de gestion des déchets ménagers. Elle connait ainsi un déficit criard de structures chargées de la collecte des ordures ménagères.

Graphique XIII-1 : Mode d'évacuation des ordures ménagères

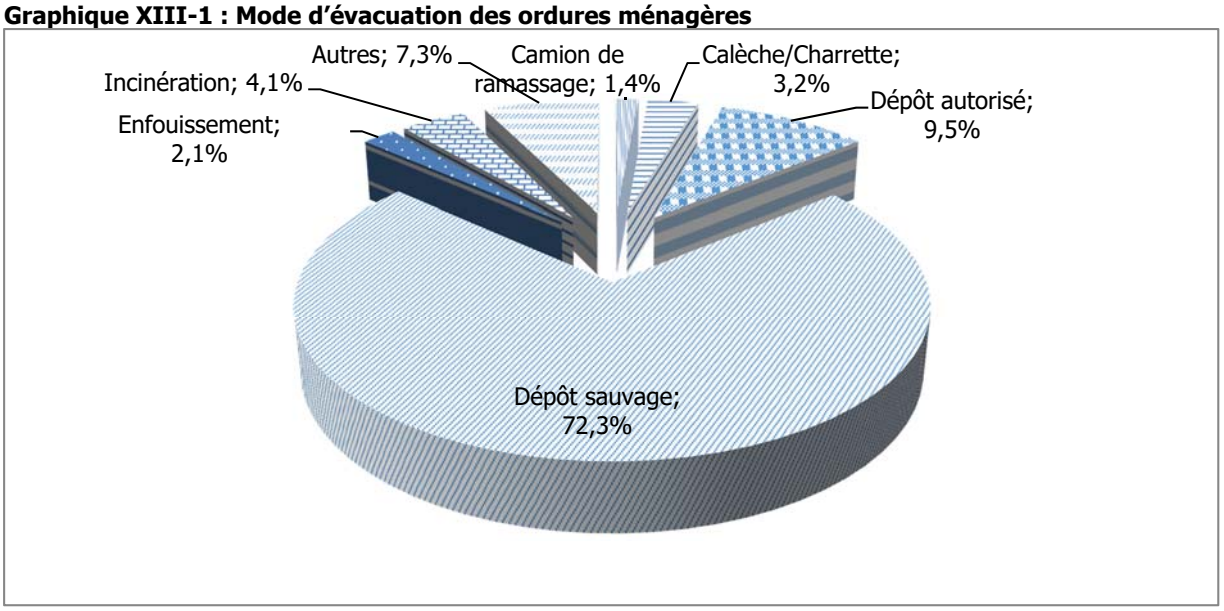

Source : RGPHAE, 2013

Selon les résultats issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013, le dépôt sauvage constitue le principal mode d'évacuation des ordures de la région (72,3%). Toutefois, 9,5% des ménages utilisent les dépôts autorisés comme mode d'évacuation des déchets.

De même, le recours à l'incinération est relativement fréquent dans la région (4,1%). En ce qui concerne la calèche ou la charrette, elle évacue en général 3,2% des ordures ménagères dans la région.

XIII.2. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Dans le cadre de la gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), un certain nombre a été enregistré, essentiellement au niveau des communes chefs-lieux de département. Il s'agit de boulangeries, dépôts de gaz, stations-services, de scieries etc. les ICPE identifiées sont pour la plupart rangées dans la deuxième classe c'est-à-dire présentant moins de dangers et d'inconvénients pour l'environnement. Ainsi, on note une part important du nombre de stations-services dans les départements de Bounkiling et de Goudomp (40% chacun).

Tableau XIII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe par circonscription administrative

Nature ICPE	Classe	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp			Région		Variation	
		Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018	2016/ 2017	2017/ 2018
Scieries	**2ième**	1	1	1	2	1	3	**3**	3	6	0,0%	100,0 %
Stations-services	**2ième**	2	2	3	4	2	4	5	7	10	40,0%	42,9%
Boulangeries	**2ième**	2	3	2	2	1	3	2	5	8	150,0 %	60,0%
Dépôts de gaz butane	**2ième**	1	1	0	0	0	0	2	1	1	-50,0%	0
Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	3	3	0	0	0	0	0	3	3	Nd	0
Usines	**1ière**	2	2	0	1	0	0	0	2	3	Nd	50,0%
Total		**11**	**12**	**6**	**9**	**4**	**10**	12	**21**	**31**	**75,0 %**	**47,6 %**

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2017-2018

De 2016 à 2018, le nombre d'ICPE a fortement progressé en passant de 12 à 31 soit une hausse de 75% en 2017 et 47,6% en 2018. La répartition par département laisse apparaitre une faible représentation de Goudomp. Cette situation est due à la floraison des stations-services (+42,9% en 2018) et des boulangeries (+60%). Deux nouveaux types d'ICPE font leur apparition (dépôts d'hydrocarbure et usines).

XIII.3. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige soit une étude d'impact légère (EIL) ou une étude d'impact approfondie (EIA).

Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Graphique XIII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

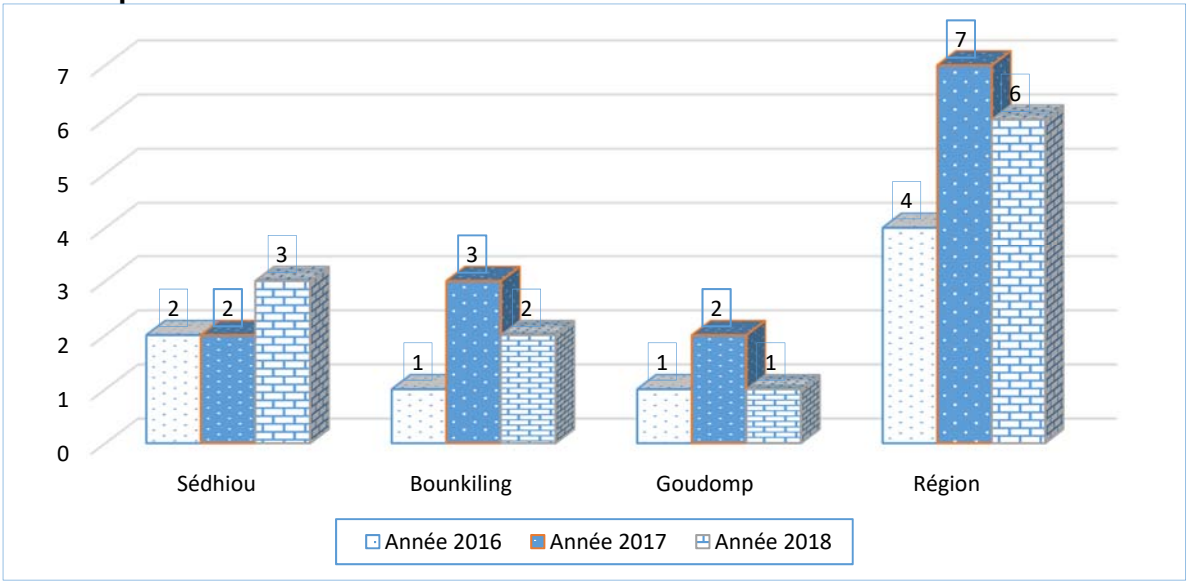

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Sédhiou, 2017-2018

Les EIE réalisées dans la région s'établissent à 6 en 2018 contre 7 en 2017 et 4 en 2016. Si en 2018, le département de Sédhiou prédomine (3), ce qui n'était pas le cas en 2017 où Bounkiling avait enregistré plus d'EIE que les autres (3).

XIII.4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

A l'instar de la plupart des régions du Sénégal, Sédhiou subit fortement l'impact des changements climatiques. Les impacts potentiels de ces changements climatiques sont :

- L'irrégularité des pluies ;
- La dégradation des sols avec le phénomène de salinisation causant une baisse du potentiel agronomique des sols ;
- La déforestation et la désertification ;
- La raréfaction des ressources halieutiques ;
- Une perte de biodiversité, etc.

XIII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Malgré les multiples agressions exercées sur l'environnement et les ressources naturelles de la région, le secteur présente des potentialités considérables qui sont :

- L'absence d'une pollution industrielle ;

- L'absence de sites contaminés, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et de la santé des populations ;
- L'appui de l'Etat à travers des projets et programmes ;
- L'accompagnement des collectivités locales ;
- L'existence de partenaires appuyant les initiatives de lutte contre les changements climatiques.

XIII.5.2. CONTRAINTES

Les contraintes notées sont :

- Le manque de moyens logistiques pour lutter efficacement contre les agressions sur l'environnement et mener à bien les missions régaliennes de protection de l'environnement ;
- L'insuffisance des ressources humaines ;
- L'insuffisance de communication et de sensibilisation sur l'environnement dans le développement durable ;
- Les dépôts sauvages ;
- Les mauvaises pratiques agro-sylvo-pastorales.

Conclusion

Le nombre d'EIE, relativement importants, réalisées dans la région en prélude de l'exécution des projets mettent en exergue la place que les autorités accordent à la protection de l'environnement.

Ainsi, le bilan de ces dernières années en matière de gestion de l'environnement s'est révélé positif au regard de l'impact des nombreuses initiatives prises par les autorités. Toutefois, il convient de souligner que des efforts restent à faire, notamment en matière de gestion des ordures ménagères.

CHAPITRE XIV : EMPLOI ET TRAVAIL

Introduction

La question de l'emploi doit être au cœur de l'élaboration des politiques de développement économique. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que plus de 600 millions (40 millions emplois/an) de nouveaux emplois doivent être créés d'ici à 2030 pour suivre le rythme auquel s'accroît la population mondiale en âge de travailler.

Cependant, la résorption du chômage passe par une connaissance éclairée du marché de l'emploi. Ainsi, la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS) et l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) s'attellent à la production de statistiques de l'emploi de manière à avoir un système d'information sur le marché du travail et favoriser une prise de décision avisée.

Dans la région de Sédhiou (trois régions du sud de façon générale), l'Etat se lance dans un ambitieux programme de développement des chaines de valeur dans des filières agricoles. Ce projet, dénommé, Projet Agropole Sud compte mettre l'accent sur la chaine valeur anacarde et mangue afin de créer des emplois sur place.

Ce chapitre évalue la force de travail disponible dans la région et décrit les différentes activités économiques et de la dynamique de la création d'entreprises dans la région.

XIV.1. LA FORCE DE TRAVAIL

La population en âge de travailler (personnes dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans) s'établit à 267 419 dont 133 363 femmes et 134 056 hommes, soit un taux de 50,2%. Elle est à peu près répartie dans les trois départements dans les mêmes proportions.

Tableau XIV-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population en âge de travailler		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Sédhiou	34,0%	34,0%	**34,0%**
Bounkiling	31,9%	31,5%	**31,7%**
Goudomp	34,1%	34,5%	**34,3%**
Région	**134 056**	**133 363**	**267 419**

Source : ANSD. Données de projection, 2018

Le tableau qui suit donne la situation de l'occupation dans la région. L'horizon référentiel est élargi aux 12 derniers mois pour déterminer l'indicateur suivant l'activité habituelle, puisque l'activité est souvent marquée par des phénomènes saisonniers que la mesure sur les sept (7) jours précédents le passage de l'enquêteur, ne permet pas de cerner.

Le taux d'occupation est estimé à 30,0% par l'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) dans la population des 15 ans ou plus. Cet indicateur mesure la part des personnes occupées, c'est-à-dire ayant un emploi parmi les personnes en âge de travailler à savoir celles ayant au moins 15 ans. Toutefois, pour utiliser l'indicateur à des fins de comparaisons ou pour cerner d'autres réalités sénégalaises (travail des enfants), l'indicateur est mesuré pour les personnes âgées de 10 ans et plus.

Ainsi, le taux d'occupation habituel des personnes âgées de 10 ans et plus est évalué à 24,4% au niveau régional contre 39,8% pour le niveau national.

Graphique XIV.1 : Evolution du taux d'occupation dans la région

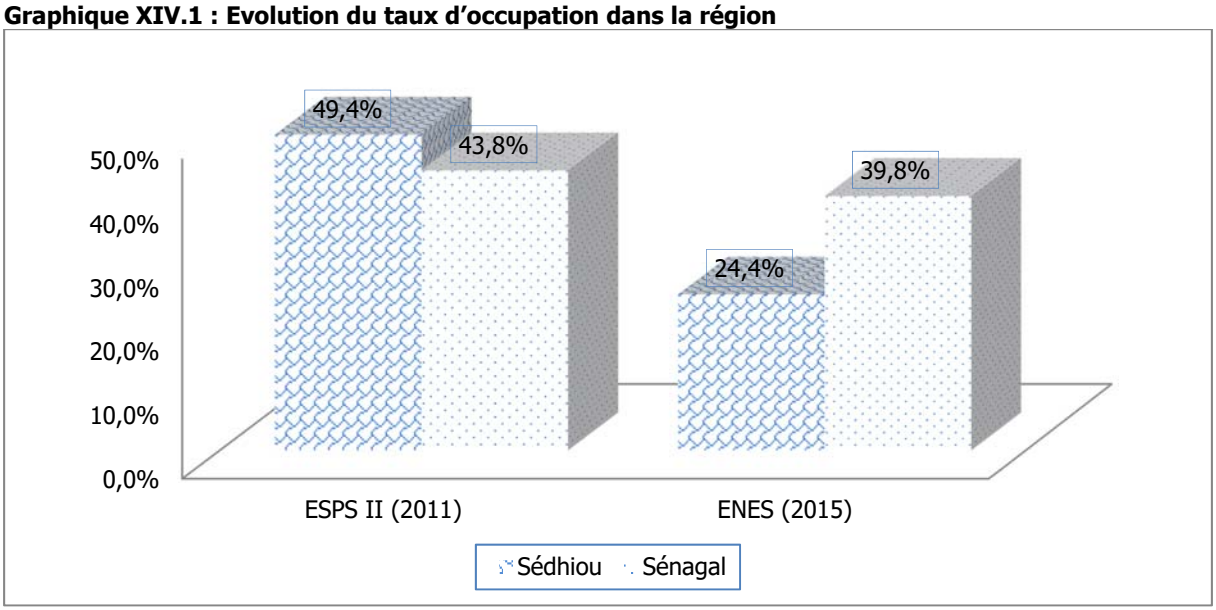

Source : ANSD. ENES, 2015

Au niveau national, le taux d'occupation habituelle a connu une baisse de 4 points entre 2011 et 2015. Par contre, pour la région de Sédhiou, l'indicateur s'est substantiellement replié en passant de 49,4% en 2011 à 24,4% en 2015, soit une baisse de 25 points en 4 ans.

Le tableau qui suit mesure l'activité dans la région. Il y ressort d'après l'Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES) que le taux d'activité est estimé à 24,3% pour les 15 ans ou plus ; ce taux désignant le rapport entre les actifs ou main-d'œuvre et la population en âge de travailler, c'est-à-dire âgée de 15 ans ou plus. Pour les

personnes âgées de 10 ans ou plus, le taux d'activité est de 42,8%. Ce taux a baissé entre 2011 et 2015 dans la région de Sédhiou en passant 51,2% à 31,7%. Le phénomène de l'exode vers les autres centres urbains du pays peut expliquer ce repli.

Tableau XIV-2 : Evolution des taux d'activité et de chômage dans la région

Circonscription administrative		Taux d'activité en %		Taux de chômage en %	
		10 ans et +	15 ans et +	10 ans et +	15 ans et +
ESPS II (1)	**Sédhiou**	51,2		3,6	
	Sénégal	48,8		10,2	
ENES (2)	**Sédhiou**	31,7	42,8	23,1	**24,3**
	Sénégal	47	59,6	15,3	**15,7**
Variation (2)-(1)	**Sédhiou**	**-19,5**		**19,5**	
	Sénégal	**-1,8**		**5,1**	

Source : ANSD. ENES, 2015

Selon le Bureau international du Travail (BIT), un chômeur est un actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 15 ans ou plus. Il est estimé à 24,3% au niveau régional pour une moyenne nationale de 15,7%.

XIV.2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

XIV.2.1. ouvertures et fermetures d' etablissements

Les établissements ouverts sont enregistrés sous différents statuts juridiques qui sont :

- **Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE)** qui est constitué par deux ou plusieurs personnes physiques ou morales pour une durée déterminée avec comme but exclusif de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité ;
- **La Société à Responsabilité Limitée (SARL)** est constituée par un individu (SARL unipersonnelle) ou entre deux ou plusieurs associés. Cette désignation concerne les unités dont le capital social est d'au moins un million (1.000.000) FCFA ;
- **L'Entreprise Individuelle (EI)** est une forme juridique qui concerne les personnes physiques dotée d'une personnalité juridique et désirant exercer une activité économique.

Tableau XIV-3 : Distribution et évolution des établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Statut juridique							Total
		EI	SA	SARL	SUARL	GIE	ONG	Autres	
Région	Année 2017	4	1	0	0	1	0	0	6
	Année 2018	4	0	0	0	0	1	0	5

Source : IRTSS de Sédhiou, 2017-2018

Le tableau suivant donne la situation de l'activité économique de la région à travers les établissements ouverts dans chaque secteur d'activité. Au total 5 ouvertures d'établissements ont été enregistrées par l'IRTSS de Sédhiou en 2017 contre 6 en 2018. L'essentiel des établissements ouverts (80%) sont des entreprises individuelles.

Graphique XIV.2 : Répartition des entreprises selon le statut juridique

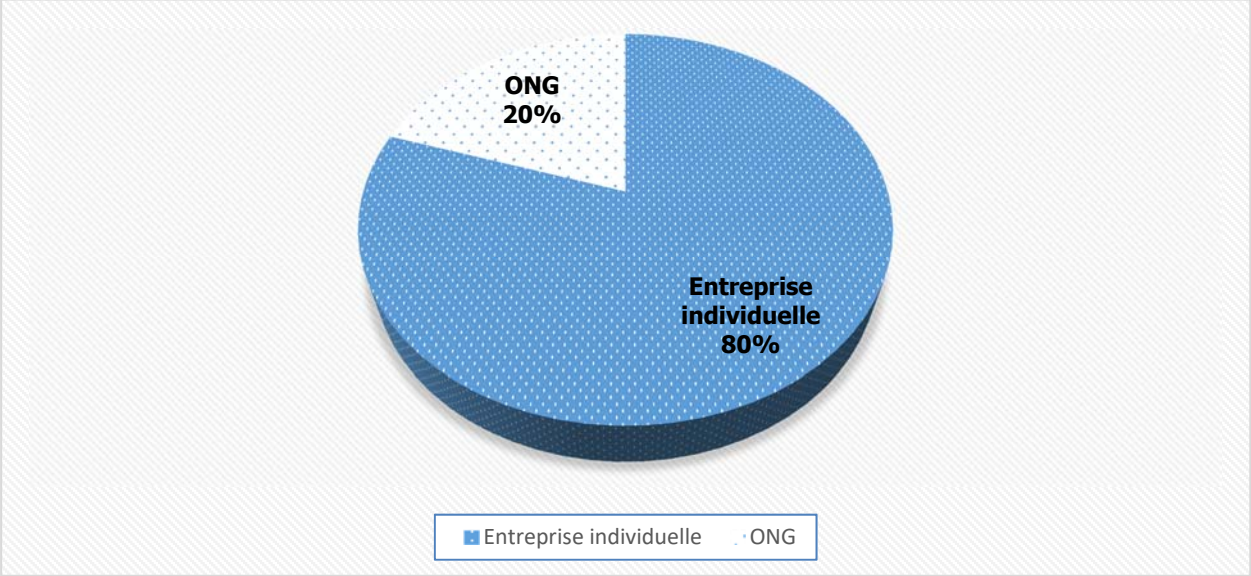

Source : IRTSS de Sédhiou, 2018

XIV.2.2. SITUATION GLOBALE

Lors du Recensement Général des Entreprises (RGE 2016), il a été dénombré dans la région de Sédhiou 14 058 unités économiques, soit 3,4% du total national. Par forme d'exploitation, 99,8% des unités recensées sont informelles contre 0,2% pour le formel.

Près de la moitié des unités économiques (6113) se trouvent dans le département de Goudomp contre 5420 et 2525 unités pour Sédhiou et Bounkiling respectivement.

Par forme juridique, 99,3% des unités recensées dans la région sont des personnes physiques. La même tendance se reproduit au niveau départemental (la proportion des personnes morales est en deçà de 1% dans les trois départements).

Tableau XIV-4 : Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon la forme juridique (%)

Circonscriptions administratives	Personne morale	Personne physique	Total
Sédhiou	0,9	99,1	100,0
Bounkiling	0,7	99,3	100,0
Goudomp	0,6	99,4	100,0
Ensemble	0,7	99,3	100,0

Source : ANSD. RGE, 2016

La répartition des unités économiques selon le régime juridique montre une plus forte présence des entreprises individuelles (82,9%) suivies des Groupements d'Intérêt économique (GIE) (15,5%). Par contre, les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL) (0,5%), les Sociétés anonymes (SA) (0,2%) et les Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) (0,2%) sont les moins représentées.

Tableau XIV-5 : Répartition des unités économiques par circonscription administrative selon le régime juridique (%)

Circonscriptions administratives	Entreprise individuelle	SUARL	SA	SARL	GIE	Autres formes juridiques	Total
Sédhiou	85,2	0,3	0,3	0,3	13,2	0,6	100,0
Bounkiling	82,9	0,0	0,0	1,0	14,3	1,9	100,0
Goudomp	78,5	0,0	0,0	0,6	20,9	0,0	100,0
Ensemble	82,9	0,2	0,2	0,5	15,5	0,7	100,0

Source : ANSD. RGE 2016

Cette prépondérance des entreprises individuelles se reproduit au niveau départemental. Les Sociétés à Responsabilité limitée (SARL), les Sociétés anonymes (SA) et les Sociétés unipersonnelles à Responsabilité limitée (SUARL) ne dépassent pas la proportion de 0,6%, quel que soit le département considéré. Les personnes morales sont majoritairement des Groupements d'Intérêt économique (GIE) qui représentent 20,9% des unités économiques à Goudomp, 14,3 % à Bounkiling et 13,2% à Sédhiou.

Graphique XIV.3 : Répartition des entreprises selon la branche d'activité

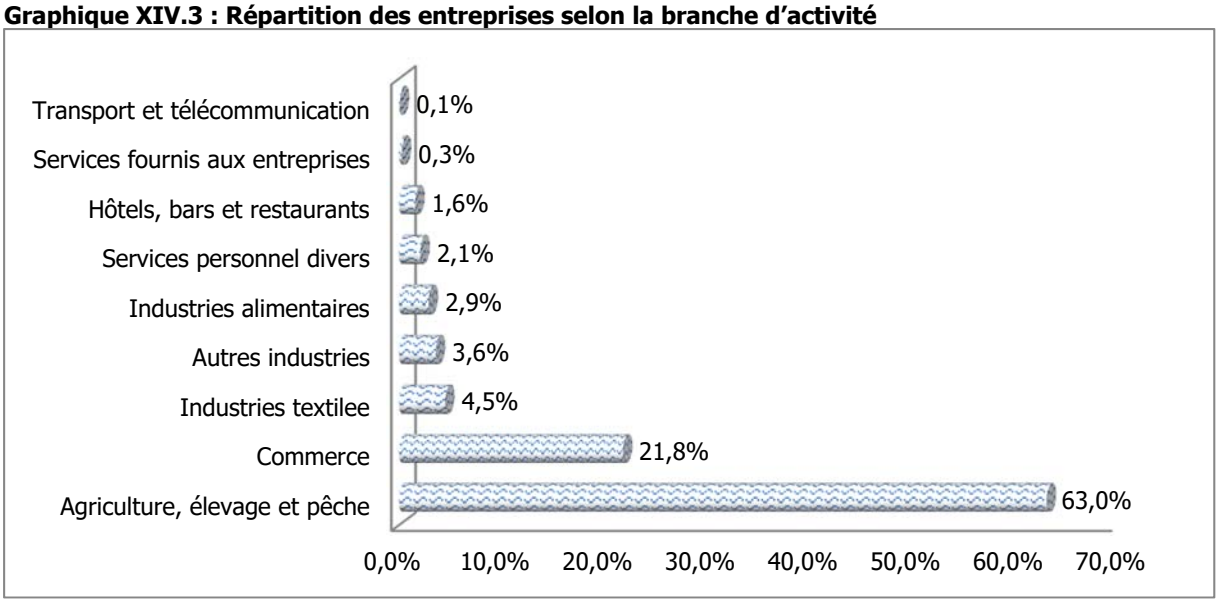

Source : ANSD. RGE, 2016

Selon la branche d'activités, la répartition du nombre d'entreprises laisse entrevoir une prédominance de l'agriculture au sens large avec un peu moins des deux tiers des unités économiques de la région (63,0%) et dans une moindre mesure les unités évoluant dans le commerce (21,8%). Les autres branches d'activité représentent chacune moins de 5%.

Au cours de l'année 2016, un établissement a connu des difficultés ; ce qui l'a conduit à une cessation d'activités ou à une fermeture.

Graphique XIV.4 : Evolution du nombre d'établissements fermés ou en cessation d'activité dans la région entre 2015 et 2018

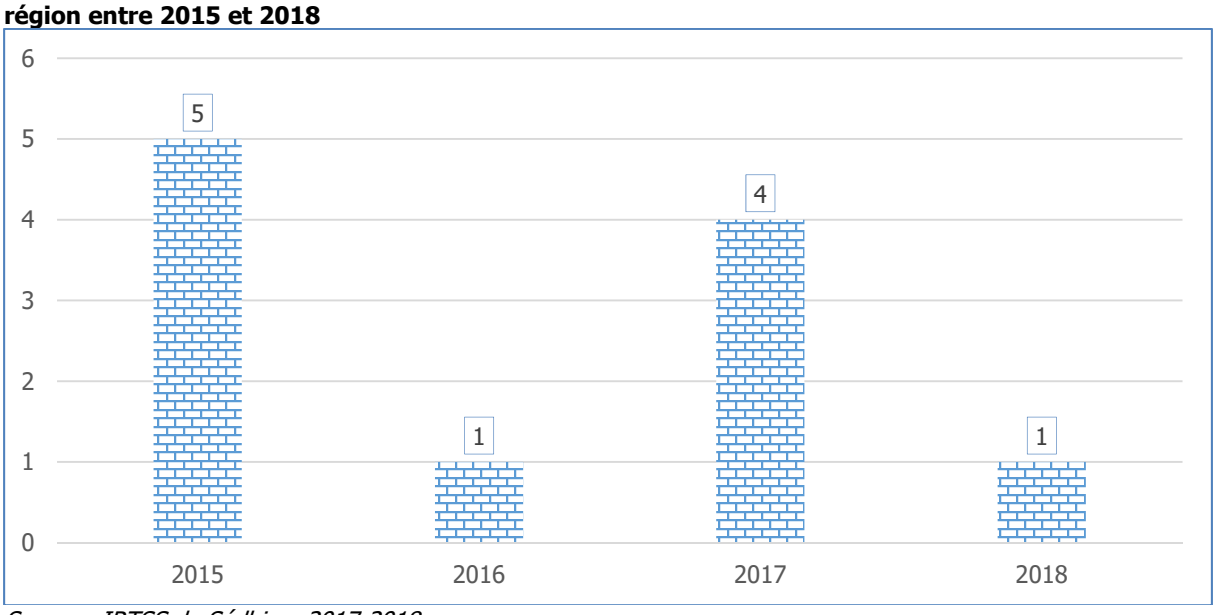

Source : IRTSS de Sédhiou, 2017-2018

En 2017, 4 fermetures ou cessation d'activités ont été enregistrées par l'IRTSS de Sédhiou contre 1 en 2018, soit une baisse de 75%.

XIV.3. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail est un type de contrat par lequel une personne (employée) s'engage à effectuer un travail pour un employeur moyennant une rémunération. Les contrats de travail enregistrés sont de deux types :

- ❖ Les contrats à durée indéterminée (CDI) ;
- ❖ Les contrats à durée déterminée (CDD).

Cependant, les statistiques de l'IRTSS ne donnent que la répartition par sexe.

Tableau XIV.7 : Répartition des contrats de travail selon le sexe du bénéficiaire

Type de contrat de travail	Région				Variation	
	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	2017/2018	2015/2018
Contrat à durée indéterminée	-	-	115	126	9,6%	nd
Contrat à durée déterminée	-	-	105	155	47,6%	Nd
Total	**95**	**239**	**220**	**281**	**27,7%**	**43,5%**

Source : IRTSS de Sédhiou, 2017-2018

En 2018, l'IRTSS de Sédhiou a enregistré 281 contrats de travail contre 220 en 2017, soit une hausse de 27,7% sous l'effet de l'accroissement des CDD (+9,6%) et des CDI (+47,6). Ainsi entre 2015 et 2018, les contrats de travail enregistrés à l'IRTSS se sont substantiellement accrus (43,5% par an).

XIV.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

Le tableau qui suit met en exergue la situation des conflits enregistrés les entreprises de la région en 2017 et 2018. Au total 4 conflits en été enregistrés en 2018 contre 2 en 2017.

Tableau XIV.8 : Evolution de la situation du nombre de conflits de travail, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Conflits individuels				Conflits collectifs				Ensemble			
		Conciliations	Conciliations	Non conciliation	Total	Conciliations	Conciliations	Non conciliation	Total	Conciliations	Conciliations	Non conciliation	Total
Région	**Année 2017**				**1**		**1**		**1**				**2**
	Année 2018	**2**		**1**	**3**		**1**		**1**				**4**

Source : IRTSS de Sédhiou, 2017-2018

XIV.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.5.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Variété des initiatives surtout dans l'agriculture, le commerce et la restauration ;
- Disponibilité de la main d'œuvre.

XIV.5.2. CONTRAINTES

- Manques d'information sur les conditions d'ouverture d'un établissement ;
- Manque de fonds pour financer les activités des entreprises ;
- Non déclaration des offres existantes par les entreprises ;
- Manque de formation de la main d'œuvre.

Conclusion

Trouver une solution à la problématique du chômage est au centre de toute économie qui aspire à une émergence. C'est cet objectif que se fixe l'Etat du Sénégal à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE). C'est en sens que les données fournies par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et la Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS) sont utiles pour aider l'Etat dans la mise en œuvre de politiques adéquates. Dans la région de Sédhiou le chômage reste toujours élevé, toutefois la mise en place du Projet Agropole Sud devrait régler une partie de cette question.

CHAPITRE XV : TRANSPORT

INTRODUCTION

Le secteur du transport connait une profonde mutation dans la région de Sédhiou durant deux dernières années. En effet, cette période est marquée par le bitumage de la première section de la boucle du Boudié longue de 73 km, le démarrage du pont de Marsassoum et la construction du pont de Faréfégni, entre autres. Ces infrastructures permettent de désenclaver de façon interne et externe la région de Sédhiou. Toutes ces initiatives vont permettre de valoriser le potentiel économique de la région. A côté de l'Etat, des partenaires interviennent dans le secteur. C'est le cas du Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC) avec 160 km de traitements de points critiques, du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), etc.

A travers sa tâche principale consistant à assurer le déplacement des personnes et la circulation des biens, le transport a un impact considérable sur la vie de nombreuses personnes en contribuant à la création d'emplois (directs et indirects), au développement d'autres secteurs, au désenclavement des populations et à l'accessibilités des services sociaux. La région dispose de réels atouts économiques dont le développement est assujetti à l'amélioration du transport.

En effet, sa position géographique fait d'elle est une zone de transit dans le cadre des échanges commerciaux entre le Sénégal et certains pays limitrophes (Gambie et Guinée Bissau) mais aussi entre la région et les autres localités du pays. De même, la région de Sédhiou est un réservoir de ressources naturelles diverses et abondantes.

En dépit de ces potentialités, certaines parties de la région sont enclavées. En outre, les systèmes de transport (routier, aérien et fluvial) y sont faiblement développés.

Le présent chapitre analyse les transports terrestres de la région à travers les infrastructures routières et le parc automobile.

XV.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Le transport terrestre désigne le transport routier et ferroviaire.

Le transport routier est une activité de transports terrestres qui s'exerce sur la route. Elle englobe à la fois le transport de personnes et de marchandises. Le transport ferroviaire assure le déplacement de personnes et de marchandises par le biais du chemin de fer. Toutefois, ce type de transport n'existe pas encore dans la région.

XV.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

XV.1.1.1 Classification du réseau routier

Le réseau routier est réparti en réseau classé et en réseau non classé. La loi n°74-20 du 24 janvier 1974 et son décret d'application n°74-718 portent classification du réseau routier national et fixent le régime domanial de ce réseau. Ainsi, le classement administratif distingue cinq (5) classes de routes dont la hiérarchie est la suivante :

- les routes nationales (N) qui assurent les liaisons à grande distance entre plusieurs régions administratives ou avec les Etats limitrophes ;
- les routes régionales (R) qui assurent la liaison entre différents chefs–lieux de département d'une même région ;
- les routes départementales (D) qui assurent la liaison entre différents chefs-lieux d'arrondissement ou de communautés rurales à l'intérieur d'un même département;
- les voiries urbaines (VU) qui assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains ;
- les pistes répertoriées (P) qui relient les routes départementales aux centres de production agricole.

XV.1.1.2 Le réseau routier

Le réseau routier, d'une longueur estimée à 1 628 km, se compose comme suit :

- 354 Km de routes nationales;
- 223 Km de routes régionales;
- 363 Km de routes départementales;
- 65 Km de voiries urbaines;
- 623 km de routes non classées.

La distance totale du réseau routier est estimée à 1628 km en 2018 du fait de l'extension des routes bitumées dans la région (+20,7%). Cependant, les routes de la région restent toujours à prépondérance non bitumées (77,6% des routes de Sédhiou sont non bitumées).

Pour les régionales et les départementales, il n'existe pas encore de routes bitumées. Les routes non classées ont eu seulement 2 km de routes bitumées. Les voiries urbaines disposent de 8,4 km de routes bitumées contre 56,6 km de routes non bitumées. Néanmoins, toute la route nationale est pourvue de bitumage.

Concernant le parcours, 42,1% de la route nationale passent par le département de Sédhiou. Les 31,4% et les 26,6% passent respectivement par Goudomp et par Bounkilng.

De même pour les routes bitumées, c'est le département de Sédhiou qui en a plus bénéficié (43,7%). Il est suivi par Goudomp (30,5%) puis Bounkiling (25,8%).

Tableau XV-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
		Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Nationales	Bitumées (km)	95	149	94	94	111	111	300	354
	Non bitumées (km)	54	0	0	0	0	0	54	0
	Total (km)	149	149	94	94	111	111	354	354
Régionales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	88	88	135	135	0	0	223	223
	Total (km)	88	88	135	135	0	0	223	223
Départementales	Bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non bitumées (km)	117	117	135	135	111	111	363	363
	Total (km)	117	117	135	135	111	111	363	363
Non classées	Bitumées (km)	2	2	0	0	0	0	2	2
	Non bitumées (km)	165	165	233	258	198	198	596	621
	Total (km)	167	167	233	258	198	198	598	623
Voiries urbaines	Bitumées (km)	0	8.4	0	0	0	0	0	8,4
	Non bitumées (km)	19	10.6	13	13	33	33	65	56,6
	Total (km)	19	19	13	13	33	33	65	65
Ensemble	Bitumées (km)	97	159.4	94	94	111	111	302	364,4
	Non bitumées (km)	443	380.6	516	541	342	342	1301	1263,6
	Total (km)	540	540	610	635	453	453	1603	1628

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2017-2018

Par rapport à 2017, le réseau routier de la région de Sédhiou s'est légèrement allongé de 1,6% en raison de l'allongement de 25 km des routes non classées.

Les 54 km de routes qui sont restées non bitumées sur la route nationale sont pourvues de bitumes en 2018. Pareillement pour les voiries urbaines (bitumage de 8,4 km de voiries urbaine à Bounkiling en 2018) contrairement à 2017 où il n'y avait pas de voies urbaines bitumées).

Le graphique si dessous donne la répartition l'ensemble du réseau routier de la région selon le type de routes (bitumées ou non bitumées).

Graphique XV-1 : Répartition du réseau routier de la région selon l'état

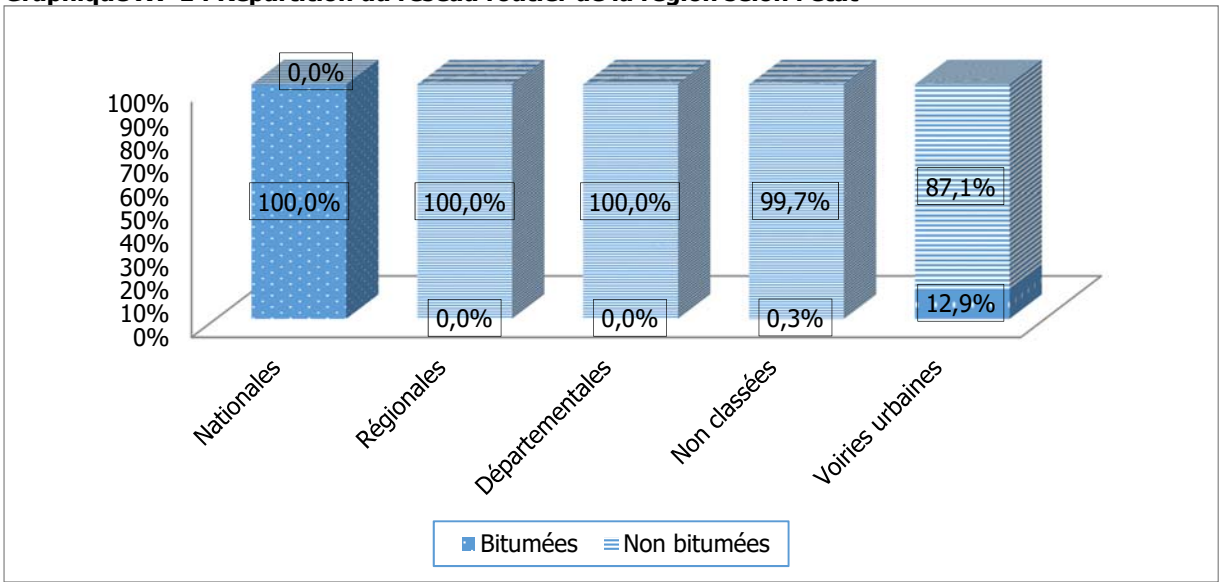

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2018

En 2018, la route nationale, longue de 354 km est entièrement bitumée. Les voiries urbaines ont été aussi améliorées en bitumage (12,9% de routes bitumées). Les routes non classés également ont bénéficié un peu de routes bitumées (0,3%).

Cependant, jusqu'à présent, aucune route régionale et départementale n'est butimée en 2018.

Tableau XV-2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Pont de Marsassoum	0,484	Sédhiou
Réhabilitation de l'Axe Sud de la boucle du Boudié + voirie de Marsassoum	81	Sédhiou
Piste Diaroumé - Kamoya	39	Bounkiling
Piste Bounkiling - Boudouck	33	Bounkiling
TOTAL	**153,484**	Région

Source : Service Régional des Routes de Sédhiou, 2018

Des projets sont en cours de réalisation afin de désenclaver certaines parties de la région pour faciliter le déplacement. Il s'agit de la nouvelle construction du pont de Marsassoum dans le département de Sédhiou qui mesure 0,484 km, de la réhabilitation de l'axe sud de la bouche de Boudié plus une voirie de Marssassoum situés à Sédhiou avec une distance de 81 km, de la construction de deux pistes situées à Boukinling : la piste de 31 km à Diaroumé-Kamoya et celle de bounkiling – Boudouck mesurant 33km.

XV.2. LES TYPES DE TRANSPORT ROUTIER

XV.2.1. LES TRANSPORTS VOYAGEURS : URBAIN ET INTERURBAIN.

- ✓ **Le transport urbain**

Le transport urbain est assuré par des vélo-taxi et par des véhicules à traction animale.

- ✓ **Le transport interurbain**

Le transport interurbain est organisé à partir des gares routières implantées dans la région. Il assure le déplacement de voyageurs à l'intérieur de la région et vers les régions limitrophes et la Gambie. Les principales destinations sont Ziguinchor, Kolda Madina Wabdifa, etc.

La destination Dakar est desservie par des bus à partir de la ville de Sédhiou.

XV.2.2. LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

A l'image du transport des voyageurs, le transport des marchandises est assuré par les charrettes, les vélo-taxi et certains types de véhicules spécialisés. Le ravitaillement en marchandises se fait à partir de Ziguinchor et plus généralement à partir de Dakar.

XV.2.3. LE TRANSPORT FLUVIAL

Une centaine de pirogues et des bacs sont utilisés dans le transport avec un déploiement de cette activité sur quelque 35 sites de traversée, de part et d'autre du fleuve Casamance et de son affluent le Sougrougrou.

XV.2.4. PARC AUTOMOBILE ET PERMIS DE CONDUIRE (SITUATION DE 2016)

XV.2.4.1 Le parc automobile

Le parc automobile en 2016 s'établit à 130 véhicules. Il est dominé par les deux roues (motos) avec 47 immatriculations; suivent les voitures particulières (36) et les autocars (18 immatriculations).

Toutefois, le parc renferme 11 camions, 10 camionnettes et un tracteur.

Graphique XV-2 : Répartition du parc automobile selon le type de véhicule

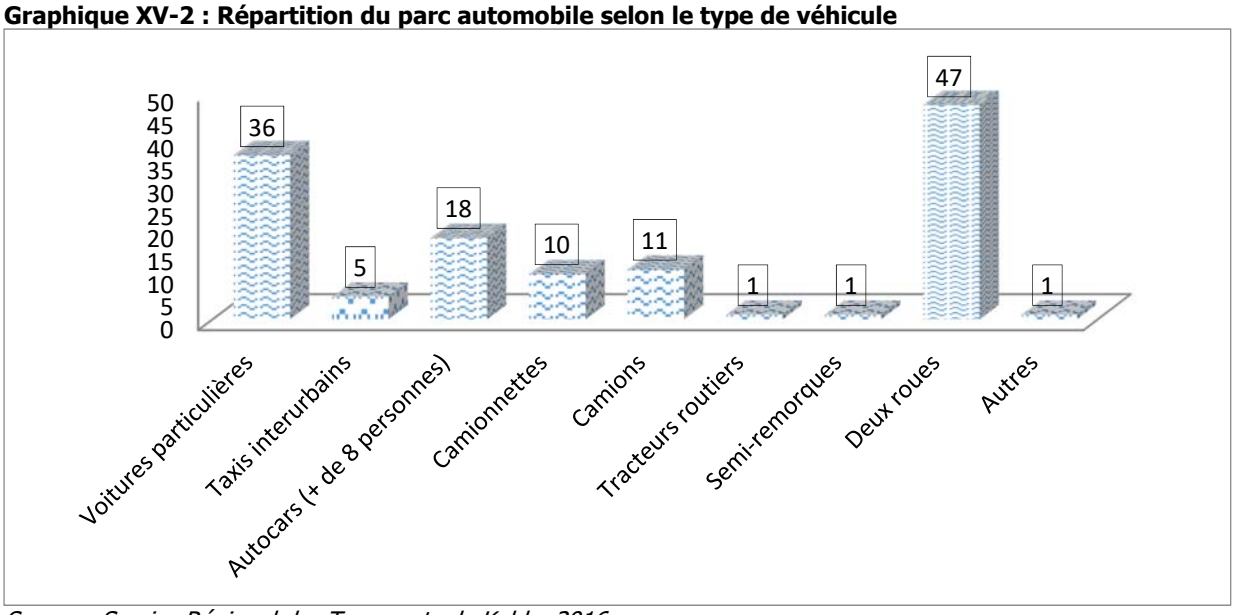

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

La répartition selon l'âge fait état d'une prédominance des véhicules de plus de 10 ans (69) contre 47 pour les nouveaux qui sont essentiellement des motos.

Les véhicules dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans se chiffrent à 14 soit 10,8% du parc de 2016.

Tableau XV-3 : Répartition du parc automobile selon le type de véhicule et l'âge

Type de Véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
Voitures particulières		9	27
Taxis interurbains		3	5
Autocars (+ de 8 personnes)			15
Camionnettes		1	9
Camions		1	10
Tracteurs routiers			1
Semi-remorques			1
Deux roues	47		
Autres			1
Total	47	14	69

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

Au total, 61 véhicules ont été nouvellement immatriculés dans la région. Les motos (77,0%) et les voitures particulières (14,8%) prédominent. Trois autocars, un camion et une camionnette complètent le lot des nouvelles immatriculations.

Tableau XV-4 : Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types de Véhicules immatriculés	Année 2016
Voitures particulières	9
Autocars (+ de 8 personnes)	3
Camionnettes	1
Camions	1
Deux roues (motos)	47
Total	**61**

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

Selon l'état des véhicules nouvellement immatriculés, 77% des véhicules sont neufs contre 23% pour les occasions.

Graphique XV-3 : Répartition des véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

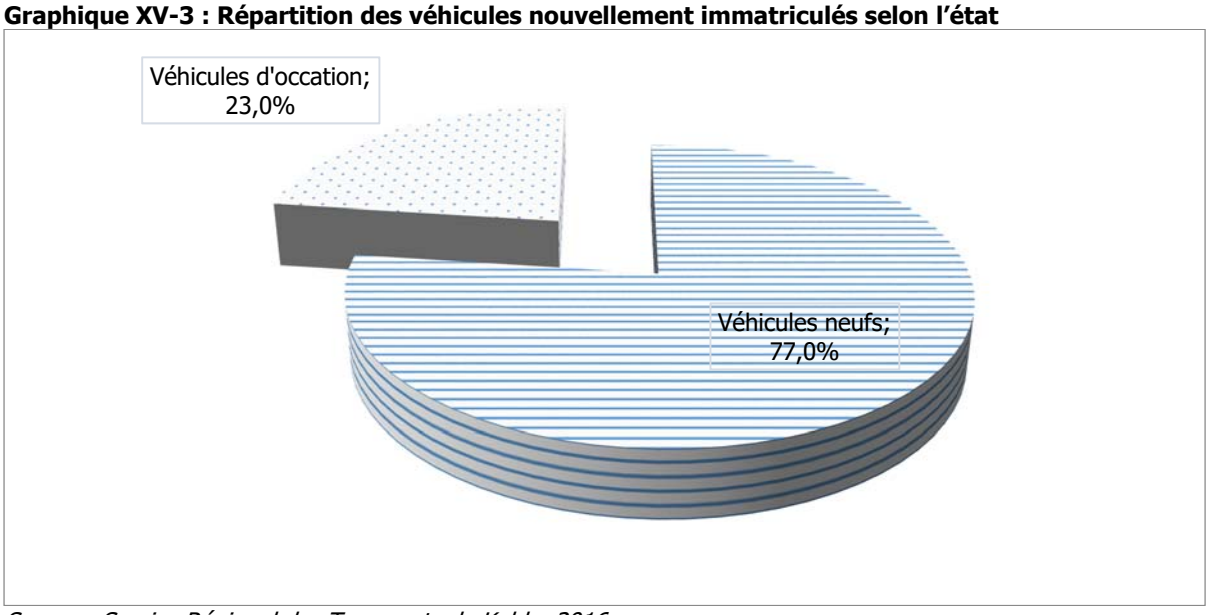

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

XV.2.4.2 Les permis de conduire

Le tableau donne la répartition des inscrits et des admis au code de la route et la conduite en 2016. Il y ressort que, 260 candidats ont été déclarés admis au code de la route sur 415 inscrits soit au de réussite de 62,7%. Pour la conduite, le taux s'établit à 63,2% (258 admis sur 408 inscrits).

Tableau XV-5 : Répartition des inscrits et d'admis aux examens de code de la route et de la conduite selon le type de permis

Type de permis	Code de la route			Conduite		
	Inscrits	admis	taux	Inscrits	admis	Taux
Véhicules légers	140	90	64,3%	220	115	52,3%
Poids lourds	190	150	78,9%	100	98	98,0%
Transport en commun	85	20	23,5%	88	45	51,1%
Ensemble	415	260	62,7%	408	258	63,2%

Source : Service Régional des Transports de Kolda, 2016

Selon le type de permis, l'essentiel des inscrits au code de la route optent pour les poids lourd (190) et les véhicules légers (140). De même pour la conduite, 115 personnes se sont inscrites pour le permis des véhicules légers contre 98 pour les poids lourds.

XV.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.3.1 Atouts

Les principaux atouts du transport sont :

- la situation géographique de la région;
- la proximité avec la Gambie ;
- la demande importante en transport interurbain et intra-urbain ;
- l'existence de vélos-taxis ;
- l'existence de charrette pour le transport de marchandises
- l'existence de bus « horaires » entre Dakar et Sédhiou.

XV.3.2 Contraintes

Les principales contraintes du transport sont :

- la vétusté du parc automobile ;
- l'insuffisance du réseau routier intra urbain et inter urbain ;
- l'insuffisance des pistes de production ;
- la méconnaissance du code de la route par les conducteurs de vélos taxis ;
- le coût élevé du transport.

XV.3.3 Perspectives

- Bitumage de la deuxième section de la boucle du Boudié ;
- Construction de plusieurs pistes pour désenclaver les zones de production.

CONCLUSION

Le transport est incontournable dans le processus de transformation de l'économie de la région. Son développement peut avoir un effet d'entrainement sur beaucoup de secteurs.

Conscient des enjeux d'un développement cohérent du transport pour l'essor économique et social, l'Etat du Sénégal a entrepris des programmes qui vont permettre de réhabiliter, de bitumer ou d'aménager des routes et des pistes à caractère intégrateur pour favoriser les échanges entre la région et les pays limitrophes mais aussi facilitent la collecte et l'évacuation des produits agricoles et halieutiques vers d'autres grands centres commerciaux (Ziguinchor et Kolda). En dépit de ces initiatives, le transport n'est pas encore développé dans la région au regard des moyens de transports utilisés surtout dans les centres urbains.

Pour transformer l'économie de la région et lui permettre de devenir une région carrefour dans le commerce intérieur du Sénégal, vu sa situation géographique, son poids dans la production agricole (anacarde et riz pluvial), halieutique (poisson et crustacés), entre autres, il est important d'avoir un bon maillage en routes bitumées et en pistes de production.

CHAPITRE XVI : INDUSTRIE, MINES ET ENERGIE

Introduction

Une économie ne peut se développer sans un accès à l'électricité. Toutefois, une bonne partie de la population de la région n'a pas accès à l'électricité en dépit des efforts de l'Etat et de certains partenaires.

Concernant les ressources minières, elles sont des biens précieux, des facteurs de progrès qui jouent un rôle important dans le succès économique des nations et le bien-être de l'homme. Ainsi, la transparence doit être de mise dans l'extraction de ces ressources. Ceci explique la mise en place au niveau international de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dont le Sénégal est membre.

A part les indices de phosphate constatés dans trois localités de la région, elle ne dispose que de sable et de latérite comme ressources minières.

Dans le domaine industriel, aucune grande unité de production n'est répertoriée dans la région. Il y a toutefois des initiatives dans ce sens qui peuvent s'avérer payantes à l'avenir.

Ce chapitre se donne comme objectif d'analyser les secteurs des mines, de l'énergie et de l'industrie de la région.

XVI.1. INDUSTRIE

Les unités existantes, sont constituées essentiellement par l'usine de Transformation du sésame de Faoune (département de Bounkiling), l'unité de transformation des produits halieutiques (fumage et séchage) de Goudomp (Département de Goudomp), l'usine de fabrication des aliments COA-ID de Sédhiou, la fromagerie de Sédhiou (département de Sédhiou), les scieries de Gyls (Tanaff) et de Koussy (source : PRDI).

A côté de ces informations spécifiques, le Recensement Général des Entreprises (RGE) a fourni des données plus larges sur les unités économiques de la région. Il a été recensé à cet effet 14 058 unités économiques en 2016 dont 97,3% de personnes physiques et 0,7% de personnes morales. A l'instar du niveau national, le tissu économique de la région est fortement dominé par les PME qui regroupent les entreprenants, les très petites, les petites et moyennes entreprises. En effet, la répartition des unités économiques recensées laisse apparaitre une forte prédominance des très petites entreprises (71,7%). Viennent ensuite les entreprenants (28,2%), les petites entreprises (0,1%). Selon cette classification, il n'y a aucune moyenne ou grande entreprise dans la région.

La répartition de ces unités selon la forme d'exploitation, met en exergue la prééminence du secteur informel (près de 9 unités économiques sur 10).

Dans la région de Sédhiou, 78,4% des personnes morales recensées ont un capital social de moins d'un million. En outre, les personnes morales dont le capital social est compris entre 1 et 10 millions y représentent près de 15,5%. Pour les unités dont le capital social est compris entre 10 et 100 millions et plus de 100 millions représentent respectivement 5,2% et 1,0%.

Pour les personnes physiques, il apparait, selon les données, qu'il n'est pas nécessaire de disposer de beaucoup de ressources pour démarrer une activité économique. En effet, 64,2% des personnes physiques ont démarré leurs activités avec moins de 100 000 FCFA. 11,8% disposaient entre 100 000 et 250 000 FCFA comme fonds de démarrage. Il y a seulement 9,0% qui ont démarré avec plus de 1 000 000 de FCFA.

XVI.2. MINES

XVI.2.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

Sédhiou est l'une des régions du pays les moins dotées en ressources minières. En effet, la région dispose que de sable et de latérite comme ressources minières. Toutefois, ces deux matériaux jouent un rôle important dans la construction des bâtiments et des routes.

Tableau XVI-1 : Situation des carrières

Type	Nombre	Localisation
Sable	7	Diende, Diatouma, Kandiadiou, Faoune, Diendieme, Diattacounda, kaour, Boumouda, Medina Wandifa, Sare Mody, Diannah Bah
Total année 2015	12	
Total année 2016	12	

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie de Sédhiou, 2016

L'analyse de ce tableau montre qu'il existe 7 carrières de sable réparties sur l'ensemble du territoire régional.

Les carrières existantes sont de types traditionnelles et on les retrouve à Diende, Diatouma, Kandiadiou, Faoune, Diendieme, Diattacounda, Kaour, Boumouda, Médina Wandifa, Saré Mody, Diannah Bah.

XVI.2.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

La production en volume de sable et de latérite ainsi que les revenus financiers générés par ces activités sont contenus dans le tableau qui suit.

Tableau XVI-2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

Type	Année 2017		Année 2018	
	Volume (en m3)	Valeur (en 1000 FCFA)	Volume (en m3)	Valeur (en 1000 FCFA)
Latérite	37 570	15 905	53 070	26 535
Sable	6 040	1 320	11 410	3 423
Total	43 610	17 225	64 480	29 958

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie de Sédhiou, 2017-2018

L'exploitation des ressources minières dans la région de Sédhiou a permis d'obtenir 64 480 m3 de latérite et de sable en 2018, soit une valeur de 29 958 Fcfa.

La région produit presque cinq fois plus de latérite que de sable.Avec 37 570 m3 de volume produit en 2017, la production de latérite s'est accrue de manière remarquable pour atteindre 53 070 m3 en 2018, soit une hausse de 41,3%. Quant aux richesses générées par l'exploitation de cette ressource, elles sont passées de 15 905 000 Fcfa en 2017 à 26 535 000 Fcfa en 2018. De même, la production de sable a connu une augmentation très substantielle. En effet, le volume de production est passé de 6 040 à 11 410 m3 (88,9% de hausse). Cette importante progression peut être expliquée par la forte demande due aux nombreux chantiers de construction constatés dans la région.

XVI.3. ENERGIE

XVI.3.1. ENERGIE ELECTRIQUE

Cette partie concerne la production et les abonnés de la SENELEC au niveau de la région de Sédhiou.

XVI.3.1.1 La production

Le tableau suivant met en exergue la puissance installée c'est-à-dire le nombre de mégawatts mis en service.

Tableau XVI-3 : Evolution de la puissance installée et de l'énergie non distribuée à la clientèle entre 2014 et 2015

Production	Zone			
	Urbain		Rural	
	2015	2016	2015	2016
Puissance Installée en MW	2,2	4	Nd	1,72

Source: SENELEC de Sédhiou, 2016

Le nombre de mégawatts mis en service est passé de 2,2 en 2015 à 4 mégawatts en 2016 soit une hausse 81,8%. Cette forte hausse est expliquée par la mise en place, en 2016, d'une nouvelle centrale d'une capacité de 1,8 MW (celle de Bacoum).

XVI.3.1.2 Les abonnés

Une bonne partie de la fourniture électrique de la région de Sédhiou est assurée par la SENELEC dont l'électricité est produite à partir de la centrale de Boutoute (région de Ziguinchor) et de deux centrales secondaires installées à Marssassoum et à Bacoum.

Le nombre d'abonnés au réseau de la SENELEC est de 10 000 clients dont 7 036 en zone urbaine et 2 964 en zone rurale. L'électrification rurale est encore timide dans la région. En effet, 139 villages ont accès à l'électricité ou à l'énergie solaire. Au total un chiffre d'affaire de l'ordre de 87 millions est généré chaque année par la SENELEC au niveau de la région de Sédhiou.

XVI.3.2. AUTRES SOURCES D'ENERGIE

XVI.3.2.1 Energie pour la cuisson

Les habitudes des ménages de la région en matière d'usage de combustible pour la cuisson sont marquées par l'usage essentiel du bois de chauffe, du charbon et du gaz dans une moindre mesure.

En effet, selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE), seuls 1,4% des ménages de la région utilisent le gaz pour la cuisson. Par contre pour le bois, 91,3% ménages de la région sont concernés contre 50,4% pour le niveau national. De même, 6,8% des ménages utilisent le charbon comme combustible alors que la moyenne nationale est de 14,8%. Pour lutter contre ces pratiques qui sont sources de déforestation, l'Etat se lance dans une logique de diversification et de substitution des combustibles à travers une solution alternative consistant à développer et à disséminer des bio digesteurs sur l'ensemble du territoire régional. Dans le cadre du Programme National de Bio gaz Domestique (PNB) il est annoncé l'installation dans la région de 500 bio-digesteurs subventionnés par l'Etat du Sénégal. D'autres initiatives pour la promotion des énergies renouvelables sont notées dans la région.

XVI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVI.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. en matière de mines

- Bonne qualité des matériaux pour la construction ;
- Existence de site pouvant abriter des carrières de sable.

2. en matière d'énergie

- Disponibilité des ressources forestières ;
- Présence de projets et programmes intervenant dans le secteur ;
- Disponibilité de sources d'énergie renouvelable ;

- Existence de lignes moyenne tension pouvant alimenter la région.

3. En matière d'industrie

- Existence de matières premières ;
- Existence de main d'œuvre
- Existence de petites entreprises et d'initiatives individuelles.

XVI.4.2. CONTRAINTES

1. en matière de mines

- Exploitation clandestine des carrières (absence d'autorisation) ;
- Absence de moyens de contrôle dans les carrières.

2. en matière d'énergie

- Insuffisance du réseau électrique ;
- Faible valorisation des énergies renouvelables ;
- Poteaux électriques en bois
- Faible taux d'électrification rural.

3. En matière d'industrie

- Enclavement de beaucoup de localités de la région.

XVI.4.3. PERSPECTIVES

1. En matière de mines

- Des indices de phosphate dont les gisements sont en profondeur de 80m, 86m et 124m sont identifiés respectivement au niveau de Tanaff, Saamine et Diannah Malary.

2. en matière d'énergie

- 500 bio digesteurs vont être installés dans région par le PNB ;
- Electrification de beaucoup de villages de la région dans le cadre du PUDC.

CONCLUSION

La région de Sédhiou ne dispose pas encore d'unité industrielle. Toutefois, la mise en œuvre du Projet Agropole Sud constitue un début d'industrialisation pour la région. A l'instar de l'industrie, la région n'est pas nantie en matière de ressources minières. Le sable et la latérite, même si des indices de phosphate y sont découverts, restent les seules ressources minières en cours d'extraction dans la région. Dans le domaine de l'énergie l'accès à l'électricité est faible dans la région surtout en milieu rural est en deçà de 30,0% et que le bois de chauffe reste le principal combustible utilisé pour la cuisson (91,3%% des ménages). Cependant, des efforts d'électrification sont engagés par l'Etat surtout à travers le PUDC

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

Introduction

Le commerce joue un rôle primordial dans l'essor des économies contemporaines. Il constitue un secteur essentiel dans la distribution et l'échange de marchandises du point intra et inter pays. Au Sénégal, c'est une branche importante de l'économie eu égard aux emplois créés (9,8% en 2015[2]). La valorisation de l'activité commerciale au Sénégal en général et dans la région en particulier pourrait donc être une solution pour lutter contre le chômage et la pauvreté (70,2% des employés du secteur sont rémunérés, soit en espèce ou en nature ou bien d'autres avantages[3]).

Le secteur de l'artisanat est aussi une composante importante de l'activité économique de la région et du pays de façon générale. Il peut avoir un impact non négligeable sur le secteur touristique.

De ce fait, dans un but de mieux intégrer le secteur dans le processus de l'émergence économique du pays, les pouvoirs publics ont pris l'option d'ouvrir la commande de l'Etat et 15% du mobilier national à la production artisanale.

Ce chapitre se donne comme objectif d'analyser les secteurs du commerce et de l'artisanat de la région à travers respectivement les marchés, les acteurs, les principales denrées consommées, la qualité des matériels utilisés par les commerçants et les inscrits à la chambre de métiers.

XVII.1. COMMERCE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economique (INSEE/France) définit le commerce comme étant une activité qui consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).

XVII.1.1. MARCHES ET ACTEURS

Les marchés sont, par excellence, les lieux dédiés à l'activité de commerce laquelle activité est exercée par les commerçants.

[2] Source : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
[3] Source : Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal

XVII.1.1.1 Marchés

Constant entre 2016 et 2018, le nombre de 21 marchés répertoriés dans la région de Sédhiou s'établit à 22 (égalité entre les marchés permanents et hebdomadaires). Goudomp dispose de 40,9% des marchés contre 31,8% pour Bounkiling et 27,3% pour Sédhiou. Selon le type, Bounkiling et Goudomp ont le même nombre de marchés hebdomadaires (4 marchés chacun) contre 3 pour Sédhiou.

Tableau XVII-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Sédhiou	**2016**	3	2	5
	2017	3	3	**6**
	2018	3	3	**6**
Bounkiling	**2016**	3	4	7
	2017	3	4	**7**
	2018	3	4	**7**
Goudomp	**2016**	5	4	9
	2017	5	4	**9**
	2018	5	4	**9**
Région	**2016**	**11**	**10**	**21**
	2017	**11**	**11**	**22**
	2018	**11**	**11**	**22**
Variation	**2016/2017**	**0,0%**	**10,0%**	**4,8%**
	2017/2018	**0,0%**	**0,0%**	**0,0%**

Source : Service Régional du Commerce, 2017-2018

Par rapport à 2016, le nombre de marchés de la région a connu un accroissement de 4,8% suite à l'ouverture d'un marché hebdomadaire dans le département de Sédhiou.

XVII.1.1.2 Commerçants

Aucun grossiste n'a encore été identifié dans l'espace régional. Cependant, 439 commerçants y exercent leur activité. Avec 93,2%, les détaillants dominent l'activité de commerce de la région.

A l'inverse de la situation des marchés, le département de Sédhiou concentre la majorité des commerçants (46,2%).

Tableau XVII-2: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	½ Grossistes	Détaillants	Total
Sédhiou	**2016**	11	132	143
	2017	13	182	195
	2018	15	188	203
Bounkiling	**2016**	7	88	95
	2017	7	107	114
	2018	9	112	120
Goudomp	**2016**	12	93	105
	2017	7	101	108
	2018	8	109	116
Région	**2016**	**30**	**313**	**343**
	2017	**27**	**390**	**417**
	2018	**32**	**409**	**439**
Variation	**2016/2017**	**-10,0%**	**24,6%**	**21,6%**
	2017/2018	**18,5%**	**4,9%**	**5,3%**

Source : Service Régional du Commerce, 2017-2018

Sur la période 2016-2018, le nombre de commerçants a augmenté de 21,6% entre 2016 et 2017 et 5,3% entre 2017 et 2018. Cette dernière situation est due à l'accroissement des détaillants (+4,9%) et surtout de l'augmentation substantielle des demi-grossistes (+18,5%). Par contre, la hausse entre 2016 et 2017 est due à la forte progression des détaillants (+24,6%) puisque les ½ grossistes se sont repliés de 10%.

XVII.1.2. COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XVII.1.2.1 Stocks

Il s'agit de stocks des produits de première nécessité relevés auprès des principaux commerçants demi-grossistes de la région.

Ces relevés des prix et stocks se font chaque début de semaine et ils donnent des indications sur la disponibilité de ces produits et sur la situation des prix pendant la semaine.

Avec une consommation annuelle de 55 541 tonnes, les populations de la région de Sédhiou à l'image du reste du pays sont de grands consommateurs de riz. Le riz non parfumé est la variété la plus prisée par la population (51% de la consommation régionale). Le riz parfumé suit avec 38,1% contre 10,9% pour le riz local.

Le prix ou la disponibilité pourraient être les facteurs explicatifs de ce constat, puisque le riz non parfumé coûte moins cher et la variété locale n'est pas toujours en quantité suffisante.

La consommation de sucre de 2018 s'établit à 993 tonnes dont 218 en morceaux et 775 cristallisé. Concernant le ciment et le gaz butane, respectivement 13 352 et 284 tonnes ont été injectées dans le marché local.

Tableau XVII-3 : Evolution des stocks en tonne des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits en Tonne	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région			Variation	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2016	Année 2017	Année 2018	2016/ 2017	2017/ 2018
Riz brisé parfumé	7 153	7 384	7 056	7 272	6 574	6 507	2286	20783	21 163	809,1%	1,8%
Riz brisé non parfumé	9 153	9 854	9 656	9 972	8 174	8 507	34377	26 983	28 333	-21,5%	5,0%
Riz local	1 947	2 103	1 745	1 894	1 897	2 048	1162	5 589	6 045	381,0%	8,2%
Sucre en morceaux	76	78	59	68	64	72	318	119	218	-62,6%	83,2%
Sucre Cristallisé	277	273	249	257	246	245	177	772	775	336,2%	0,4%
Lait en Poudre	572	570	525	505	411	423	228	1 508	1 488	561,4%	-1,3%
Ciment SOCOCIM	2 849	3 275	2 912	2 596	2 881	2 924	9210	8 642	8 795	-6,2%	1,8%
Ciment SAHEL	1 893	1 984	1 307	1 226	1 527	1 347	13992	4 727	4 557	-66,2%	-3,6%
Gaz Butane de 6 kg	52	44	48	56	35	38	19892	135	138	-99,3%	2,2%
Gaz Butane de 2,7 kg	48	50	47	49	44	47	6940	139	146	-98,0%	5,0%
Total	**23 870**	**25 455**	**23 454**	**23 745**	**21 703**	**22 008**	**88582**	**69 028**	**71 208**	**-21,7%**	**3,3%**

Source : Service Régional du Commerce, 2017-2018

De façon globale, les stocks des denrées de première nécessité ont augmenté de 3,3% en 2018. Par contre en 2017, ils avaient enregistré une baisse de 21,7% suite au repli du riz non parfumé (-21,5%), du sucre en morceaux (-62,6%) et du ciment.

Entre 2017 et 2018, la consommation de riz a connu une nette augmentation en passant de 53 055 à 55 541 tonnes, soit une hausse de 4,7%. Cette situation peut être expliquée par la forte hausse de la consommation du riz parfumé (+1,8%), du riz non parfumé (+5%) et local (+8,2%). Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 17,8%, la consommation de riz s'est substantiellement accrue durant ces cinq dernières années (24 440 tonnes en 2013 à 55 541 tonnes en 2018).

En ce qui concerne le sucre, les statistiques de 2017 et 2018 révèlent une certaine préférence des populations pour le sucre en morceaux (+83,2% contre +0,4% pour le sucre cristallisé). Ce même constat est fait pour la consommation du gaz butane avec la hausse pour les bonbonnes 2,7 kg (+5%) contre une hausse de 2,2% pour celles de 6 kg.

XVII.1.2.2 Prix

Les principaux produits de consommations courantes n'ont pas connu de variations de prix depuis la prise de l'arrêté portant administration des prix du riz brisé non parfumé, de l'huile en fût et dosette et du sucre cristallisé, de l'arrêté portant fixation des prix plafond du lait en poudre d'origine végétale et de l'arrêté portant administration du prix du gaz.

Le kilogramme de riz local s'échange contre 400 FCFA. Pour le riz non parfumé, le kilogramme coûte 280 FCFA, soit 2/3 du prix du riz parfumé. Le sucre en morceaux est plus cher dans la région (800 contre 600 FCFA pour le sucre cristallisé).

Tableau XVII-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits en FCFA	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
Riz brisé parfumé / kg	400	400	400	400	400	400	400	400
Riz brisé non parfumé / kg	280	280	280	280	280	280	280	280
Riz local / kg	400	400	400	400	400	400	400	400
Sucre en morceaux / kg	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Sucre Cristallisé / kg	600	600	600	600	600	600	600	600
Lait en Poudre / kg	1 900	1 800	1 900	1 800	1 900	1 900	1 900	2 000
Huile en fût / litre	920	920	920	920	920	920	920	920
Ciment / tonne	69 000	70 000	69 000	70 000	70 000	70 000	69 000	70 000
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480	3 480
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670	1 670

Source : Service Régional du Commerce, 2017-2018

Les prix des denrées de grande consommation sont, dans l'ensemble, stables dans le temps. Seules les structures des prix du lait en poudre et du ciment ont changé entre 2017 et 2018. Le prix du lait en poudre a connu une hausse de 5,3% qui pourrait être expliquée par la forte demande de cette denrée. Quant au ciment, le prix de la tonne passe de 69 000 à 70 000 FCFA, soit un accroissement de 1,4%.

XVII.1.3. VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

La plupart des opérations de ventes nécessitent l'utilisation de bons instruments de mesure. Les opérations de vérification ont pour objet d'écarter tout risque de fraude, afin d'instaurer un commerce plus juste. Dans le même sillage, les produits de consommation sont soumis à des contrôles réguliers.

XVII.1.3.1 Vérification des instruments de mesure

La vérification des instruments de mesure se fait à trois niveaux. Il y a d'abord la vérification primitive de l'instrument c'est à dire avant sa mise en service après avoir été importé ou fabriqué. En plus de la vérification primitive, il y a la vérification périodique qui se fait durant la campagne de vérification des Poids et Mesures. A côté de cette vérification, il y a la Surveillance des Instruments de Mesures qui dure toute l'année.

Durant l'année 2018, 841 instruments de mesure ont été vérifiés par le Service régional du Commerce dont 756 admis contre 85 refusés, soit un taux de refus de 10,1%. Les balances (328), les poids (322), les distributeurs d'huile comestible (109) et les bascules (51) sont les examinés. Dans l'ensemble, les instruments utilisés dans la région sont assez fiables, même s'il reste encore des efforts à faire dans ce sens. Pour les refus, la valeur maximale est obtenue avec les distributeurs d'huile comestible (22%) et celle minimale avec les distributeurs de carburants (2,8%). Ces dernières sont plus fiables dans la région en 2018 selon les statistiques du commerce.

Graphique XVII-1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

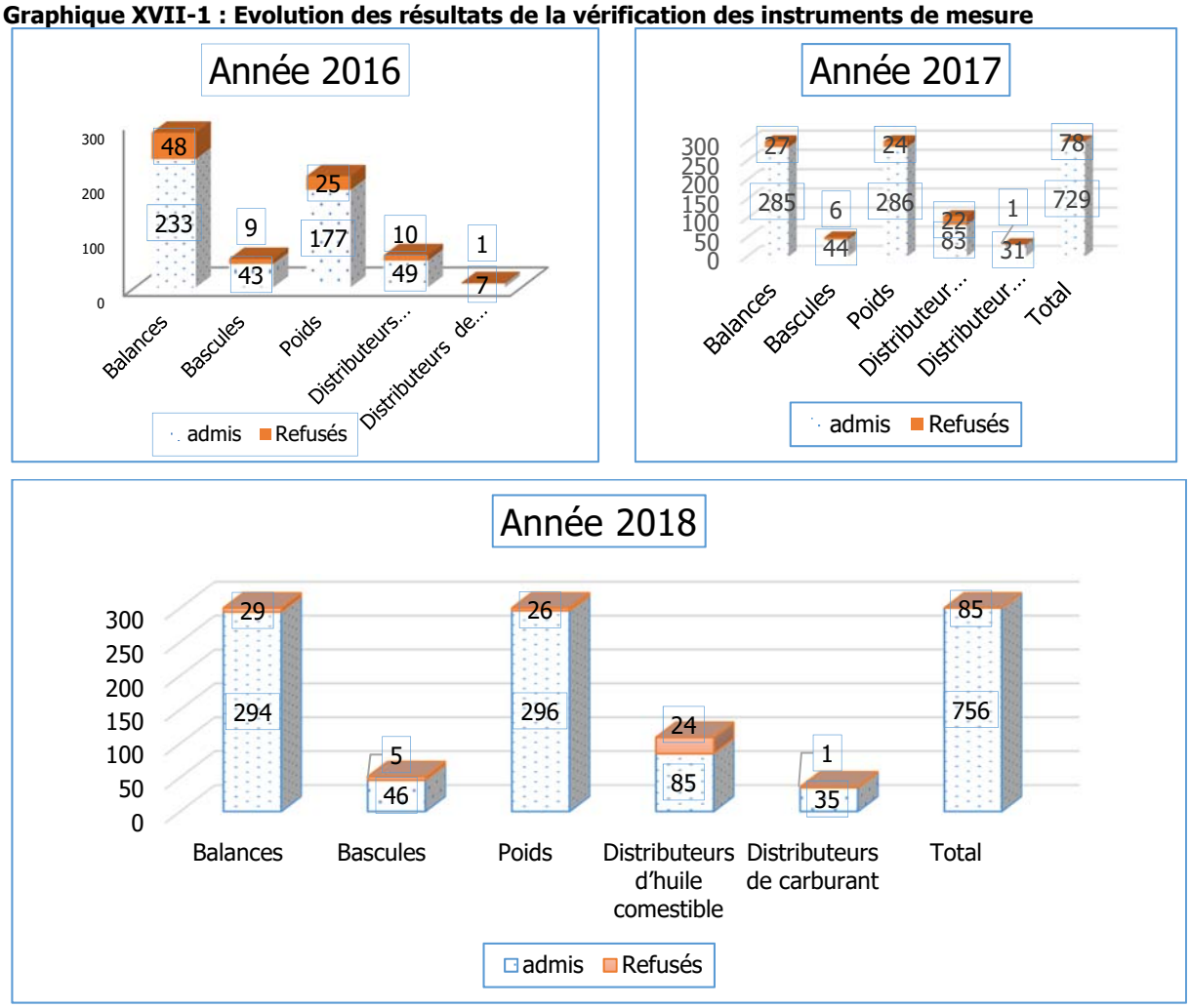

Source : Service Régional du Commerce, 2017-2018

Le taux de refus a progressé entre 2017 et 2018, en passant de 9,7% à 10,1% suite à l'augmentations des refus obtenus au niveau des distributeurs d'huile comestible (+22%), des balances (+9%) et des poids (+8,1%).

XVII.1.3.2 Contrôle de la qualité des produits

Le contrôle de l'iodation du Sel fait suite à la prise du décret n° 2000/ 1154 du 29 Décembre 2000 rendant obligatoire l'iodation du Sel.

L'arrêté 14613 du 15 Septembre 2014 fixe les taux de conformité du Sel en iode comme suit :

- 30 - 60 ppm (mg/Kg) en poids sec à la production à l'importation et à l'exportation ;
- 20 – 60 ppm (mg/Kg) en poids sec à la distribution.

Les taux de conformité du sel en iode sont connus grâce à l'utilisation de testeurs ou d'appareils qui nous permettent de les déterminer.

Tableau XVII-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs	Résultats négatifs	Taux de refus
Sédhiou	**Année 2017**	148	116	32	21,6%
	Année 2018	157	124	33	21,0%
Bounkiling	**Année 2017**	166	142	24	14,5%
	Année 2018	178	157	21	11,8%
Goudomp	**Année 2017**	121	84	37	30,6%
	Année 2018	143	108	35	24,5%
Région	**Année 2017**	**435**	**342**	**93**	21,4%
	Année 2018	**478**	**389**	**89**	20,5%

Source : Service Régional du Commerce, 2017-2018

En 2018, 478 tests ont été effectués contre 435 en 2017 pour respectivement 89 et 93 refus. Le taux de refus de 20,8% en 2018 est tiré par le département de Goudomp (24,5%) et de Sédhiou (21%).

Le département de Bounkiling reste celui où les populations souffrent moins de cette carence en iode dans le sel consommé. En effet, Sur 100 tests réalisés dans ce département, seuls les 11 sont négatifs.

XVII.2. ARTISANAT

L'artisanat se définit comme l'activité de production de produits ou services grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel. Ce secteur, très présent dans la région de Sédhiou, y occupe une place importante dans l'économie.

XVII.2.1. CORPS DE METIERS REPERTORIES

Les corps de métiers du secteur de l'artisanat de la région sont classés en trois sections : production, service et art. Les résultats de ce classement sont contenus dans le tableau qui suit.

Tableau XVII-6 : Les corps de métier

Section Production	Section Service	Section Art
Menuiserie ébéniste	Mécanique auto	Couture-broderie
Menuiserie métallique	Carrosserie automobile	Teinturerie
Forgeage	Fonçage de puits	Sculpture sur bois
Fabrique instruments de musique	Peinture	
Transformation fruits et légumes	Réparation cycles et vélomoteurs	
Cordonnerie	Vulcanisation	
Boulangerie	Electricité bâtiment, ferraillage	
Moulage	Entretien des réfrigérateurs	
Restauration	Boucherie	
Poterie	Plomberie	
Couture confection	Photographie	
	Coiffure tressage	
	Réparation-radio-télévision	
	Charpenterie	
	Carrelage	
	Entretien des horloges-portables	

Source : Chambre des Métiers de Sédhiou, 2018

XVII.2.2. ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Aucun GIE d'artisans n'est inscrit à la Chambre des Métiers alors que la mutualisation des forces est importante surtout dans le contexte actuel où l'Etat octroie une part de la commande publique aux acteurs locaux. Toutefois l'initiative individuelle se consolide avec les 70 établissements ouverts en 2018. 8 artisans sur 10 (80%) sont dans la section production avec une prédominance du département de Goudomp (36). La section service n'a enregistré que 4 nouveaux inscrits et 10 pour la section art.

Tableau XVII-7 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			Variation	
		2016	2017	2018	2016/2017	2017/2018
Sédhiou	Production	30	50	10	66,7%	-80,0%
	Service	1	4	2	300,0%	-50,0%
	Art	5	64	0	1180,0%	-100,0%
Bounkiling	Production	4	0	10	-100,0%	Nd
	Service	0	0	0	Nd	Nd
	Art	1	2	0	100,0%	-100,0%
Goudomp	Production	4	0	36	-100,0%	Nd
	Service	2	1	2	-50,0%	100,0%
	Art	0	1	10	Nd	900,0%
Total	**Production**	**38**	**50**	**56**	**31,6%**	**12,0%**
	Service	**3**	**5**	**4**	**66,7%**	**-20,0%**
	Art	**6**	**67**	**10**	**1016,7%**	**-85,1%**

Source : Chambre des Métiers de Sédhiou, 2017-2018

Comparé à 2017, l'effectif des nouveaux inscrits a fortement chuté en passant de 122 à 70 en 2018 soit une baisse de 42,6% sous l'effet des replis enregistrés dans les sections service (-20%) et art (-85,1%). Toutefois, dans la section production, les inscrits se sont accrus (+12%).

XVII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1. ATOUTS

1. Du commerce :
   - ❖ Opportunités de valorisation des ressources locales : anacarde, banane, mangue, miel, orange, citron ;
   - ❖ Disponibilité de ressources en eau pour le développement de l'agriculture ;
   - ❖ Disponibilité de marchés permanents et hebdomadaires ;
   - ❖ Potentiel de carrefour commercial de la sous-région.

2. De l'artisanat :
   - ❖ Existence de chambre de métiers ;
   - ❖ Présence des IMF pour accompagner les petites et moyennes entreprises ;
   - ❖ Position géographique de la région ;
   - ❖ Disponibilité de produits agro-sylvo-pastoraux ;
   - ❖ Existence de loumas.

XVII.3.2. CONTRAINTES

1. Du commerce :
   - ❖ Opportunités de valorisation des produits locaux : banane, anacarde, miel, orange, citron, etc. ;
   - ❖ Pour que ces produits gagnent des parts de marchés plus importants ; les acteurs économiques avec l'aide de L'Etat devront s'orienter vers l'augmentation de la transformation des produits locaux ;
   - ❖ Possibilité d'accroissement du commerce inter-régional et sous régional avec l'achèvement du pont de Farafégné en Gambie.

2. De l'artisanat :
   - ❖ Déficit en infrastructures d'appui au secteur du commerce ;
   - ❖ Exemple : marchés modernes, chambres froides, Aires de stockage, etc ;
   - ❖ Difficultés pour les acteurs économiques d'avoir des crédits bancaires conséquents pour le financement de leurs projets.

XVII.3.3. PERSPECTIVES

1. Du commerce :
   - ❖ Mise en place du Projet Agropole Sud avec la possibilité de développement de l'agro-industrie et de l'agro-business ;
   - ❖ Désenclavement de la Région avec les projets de construction des ponts de Témento et de Marsassoum ;
   - ❖ Cela favorisera l'acheminent rapide des marchandises dans les coins les plus reculés et par ricochet induire la baisse des coûts et des prix des produits ;
   - ❖ Possibilité de promouvoir le commerce en ligne avec la formalisation et la formation des acteurs économiques.
   - ❖ Exemple : la vente en ligne, la publicité etc.

Conclusion

L'analyse du secteur du commerce et de l'artisanat révèle leur dynamisme et leur rôle important dans le développement économique de la région. Ils peuvent être une solution pour lutter contre le chômage vu le nombre de personnes qui s'y activent. Cependant, tout le potentiel desdits secteurs est loin d'être valorisé en raison du déficit organisationnel des acteurs, des difficultés de transport et du poids important de l'informel.

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

Introduction

La structure par âge de la population de Sédhiou présente les caractéristiques d'une population très jeune. L'âge moyen de la population est de 21 ans et la moitié de la population à 16 ans (âge médian). Ces caractéristiques susmentionnées de la population ne sont pas particulières à la région de Sédhiou ; d'où l'importance pour les pouvoirs publics de mettre en place des infrastructures de loisirs, de développer et de diversifier la pratique sportive. Toutefois, la région accuse un retard infrastructurel en matière de structures de jeunesse et de sport.

Cependant, l'Etat du Sénégal, dans sa volonté de bâtir un système sportif performant se lance dans la réalisation d'infrastructures de qualité en nombre suffisant. A l'instar des autres régions du Sénégal, Sédhiou va disposer d'un stade régional (en cours de construction).

Les secteurs de la jeunesse et celui des sports sont gérés au niveau régional par le Service Régional de la jeunesse (SRJ) et le Service Régional des Sports (SRS) respectivement.

Le présent chapitre analyse les secteurs de la jeunesse et des sports en 2016 à travers les associations de jeunes, les disciplines sportives et les pratiquants.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. STRUCTURES ET ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les associations de jeunesse de la région sont essentiellement constituées de mouvements de jeunes à caractère national, d'associations affiliées au mouvement « navétane » et d'autres associations de jeune déclarées. Les statistiques disponibles concernent seulement le département de Sédhiou et de Goudomp.

Tableau XVIII-1 : Evolution du nombre d'associations de jeunes de selon le type, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane[4] »	Autres associations déclarées	Total
Département de Sédhiou	**2016**	7	11	22	30
	2017	0	11	-	11
	Variation %	0	0	Nd	-63,3
Département de Goudomp	**2017**	4	50	15	69
	2018	4	60	20	84
	Variation%	0	20,0	33,3	21,7

Source : Service Régional de la Jeunesse de Sédhiou, 2017-2018

[4] Navétane : championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires.

Comparé à 2016, le nombre d'association de jeunes du département de Sédhioua a connu une baisse en passant de 30 à 11 en 2017 soit un repli de 63,3% sous l'effet de fléchissement du nombre associations non déclarées.

Pour le département de Goudomp, ce sont les statistiques de 2017 et 2018 qui sont disponibles. Les associations y ont augmenté de 21,7% sous l'effet de la hausse des associations non déclarées (+33,3%) et celles affiliées au mouvement « navétane » (+20%).

Tableau XVIII-2 : Evolution du nombre des structures de jeunesse de selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[1]	FJ[4]	Total
Département Bounkiling	**Année 2016**	1	5	6
	Année 2017	1	5	6
	Année 2018	1	5	6
Département Goudomp	**Année 2016**	Nd	Nd	Nd
	Année 2017	1	0	1
	Année 2018	1	0	1
Région	**Année 2016**	**1**	**5**	**6**
	Année 2017	**2**	**5**	**7**
	Année 2018	**2**	**5**	**7**

Source : Service Régional de la Jeunesse de Sédhiou, 2017-2018

Sept structures de jeunes sont répertoriées dans la région en 2018. Lesdites structures sont constituées essentiellement de Foyers des jeunes (5) et de Centre départemental d'éducation populaire et sportive (CEDEPS).

XVIII.2. SPORT

XVIII.2.1. DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Les disciples sportives pratiquées dans la région sont nombreuses et variées, il s'agit, notamment :

- de l'athlétisme ;
- du football ;
- du handball ;
- du volleyball ;
- des arts martiaux ;
- du sport travailliste ;
- des sports de vacances.

Tableau XVIII-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nombre de licenciés (dont nb de filles)	Observations
Athlétisme	**Ligue régionale**	5	200 dont 50 dames	
Football	**Ligue régionale**	22	975 *(dont 60 filles)*	La pratique du football pendant les « Navétanes » est exclue
Basketball	**Ligue régionale**	3	82 (*dont 30 filles*)	
Handball	**Ligue régionale**	1	60 (*dont 30 filles*)	
Volleyball	**Collectif de Gestion**	1	0	Ce collectif gère la pratique du volleyball en attendant la régularisation des Clubs en instance
Arts martiaux (*Karaté, Taekwondo et Viet Vo Dao)*	**Collectif de Gestion**	10	100	Ce collectif gère les arts martiaux en attendant la régularisation des Clubs en instance Ici les licences sont appelées *Passeports*
Randonnée pédestre	**Comité de Gestion**	1	0	En instance de régularisation
Sports travaillistes	**Comité de gestion**	8	0	Le joueur est identifié par carte d´identité vu que son nom est inscrit sur une liste authentifiée par son chef de corporation.
Lutte	**Comité de gestion**	2	10	Les lutteurs sont titulaires d´une licence d´amateur. Ici les clubs sont dénommés *Ecuries*
Sports de vacances	**ORCAV**	525	10 366	Toutes Catégories confondues

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2018

Au total, dix disciplines sportives sont pratiquées dans la région, regroupant 578 clubs et 11 793 licenciés. Cependant, ce sont les sports de vacances qui prédominent. En effet, 525 clubs s'activent sur les sports de vacances, soit 90,8 %. Le Football est la deuxième discipline la plus pratiquée (22 clubs composés de 925 licenciés). Les arts martiaux regroupent 10 clubs de 100 licenciés dont 3 dans le karaté, 6 dans le taekwondo et un dans le viet vo dao.

Selon le sexe, on remarque une absence des femmes dans certaines disciplines et elles ont une très faible proportion dans l'ensemble des sports pratiqués dans la région (1,3%).

La moitié des disciplines est gérée par des comités ou collectif de gestion. Cependant, l'athlétisme, le football, le basketball et le handball disposent d'une ligue régionale comme structure de gestion, alors que les sports de vacances sont du ressort de l'ORCAV.

XVIII.2.2. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En ce qui concerne les infrastructures sportives, la région dispose des terrains de football, de basketball, de handball, des plateaux multifonctionnels et d'une arène de lutte.

Tableau XVIII-4 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives de la région

Stade et terrain clôturés	Plateau Multifonctionnel	Terrain de football	Terrain de basketball	Terrain de handball	Terrain de volleyball	Terrain vague	Arène de lutte	Dojo	Total
12	11	7 (terrains aménagés)	2	1	3	45	3	3	87

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2018

Il ressort de ce tableau que la région dispose de 87 infrastructures à vocation sportive. L'essentiel de ces structures sont des terrains vagues (51,7%). On dénombre également 12 terrains clôturés, 11 plateaux multifonctionnels, 7 terrains de football aménagés, 3 arènes de lutte, 2 terrains de basket, 3 dojo pour la pratique des arts martiaux, etc.

Tableau XVIII-5 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades municipaux	Total
Sédhiou	2016	1 (*terrain clôturé en réhabilitation)*	1
	2018	2(*terrain clôturé et stade régional en construction)*	2
Bounkiling	2016	1 (*terrain clôturé)*	1
	2018	1 (*terrain clôturé)*	1
Goudomp	2016	1 (*terrain clôturé)*	1
	2018	1 (*terrain clôturé)*	1
Région	2016	3	3
	2018	4	4

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2016-2018

Erigée en capitale régionale depuis 2008, Sédhiou abrite 3 stades municipaux en forme de terrains clôturés. Elle dispose également d'un stade régional en cours de construction. Cependant, le nombre de stades municipaux est resté inchangé entre 2016 et 2018.

XVIII.2.3. ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

Les associations et centres de formation sportive recensés dans la région s'activent dans les disciplines qui suivent : (i) football ; (ii) handball ; (iii) basketball ; (iv) Volleyball ; (v) athlétisme et (vi) arts martiaux.

Tableau XVIII-6 : Evolution des associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Circonscriptions administratives							
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
ASC	182	203	125	147	120	175	427	525
Equipe de football	8	8	0	2	12	12	20	22
Equipe de basketball	1	2	0	0	1	1	2	3
Equipe de handball	1	1	0	0	0	0	1	1
Club de karaté	1	1	0	1	1	1	2	3
Club de Taekwondo	2	3	0	1	1	2	3	6
Club d'Athlétisme	1	2	0	1	1	2	2	5
Club de Viet Vo Dao	1	1	0	0	0	0	1	1
Total	**197**	**221**	**125**	**152**	**136**	**193**	**458**	**566**

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2017-2018

En 2018, 566 associations et centres de formation sportive ont été répertoriés dans la région de Sédhiou. Le département de Sédhiou concentre 221 associations sportives, soit 39,0% ; il est suivi de Goudomp avec 34,1 % contre 26,9% pour Bounkiling.

Les tendances selon les disciplines montrent une prédominance des ASC (92,8%). Elles sont suivies par les équipes de football (3,9%). Néanmoins, le basketball, l'athlétisme, les arts martiaux…, ont des proportions très faibles.

XVIII.2.4. PRATIQUANTS

Les informations contenues dans tableau ci-dessous concernent les statistiques sur les pratiquants de sport dans la région.

Tableau XVIII-7 : Répartition des licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	Année 2018		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	150	50	200
Football	915	60	975
Basketball	52	30	82
Handball	30	30	60
Karaté	10	30	60
Taekwondo	63	18	81

Sports de vacances	-	-	10 366

Source : Service Régional des Sports de Sédhiou, 2018

Les jeunes de la région s'adonnent plus aux sports de vacances (87,7% du total des licenciés). Ils sont suivis par le football avec 8,2 % des licenciés.

Même si les hommes restent beaucoup plus nombreux à la pratique du sport, il est important de noter que la pratique du sport chez les dames est en train de gagner du terrain, particulièrement dans les disciplines collectives telles que le football, le basketball et le handball.

XVIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Population composée à majorité de jeunes ;
   - ❖ Engagement des jeunes dans des cadres d'échange et de partage comme des associations et des groupes informels ;
   - ❖ Investissement des jeunes dans les métiers de la culture, la musique et l'art ;
   - ❖ Engouement dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux ;
   - ❖ Existence de projets et programmes mis en place au profit des jeunes.

2. En matière de sport :
   - ❖ Population composée en majorité de jeunes ;
   - ❖ Existence d'un service Régional et de Services Départementaux ;
   - ❖ Collaboration entre le Service des sports et certains acteurs du mouvement associatif dans la gestion de la pratique sportive ;
   - ❖ Organisation régulière de compétitions sportives, notamment dans le domaine du handball, du football avec le championnat civil et du championnat populaire appelé « Navétanes ».

XVIII.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Manque d'infrastructures qui répondent aux besoins des jeunes en matière d'épanouissements et d'expressions de leurs talents ;
   - ❖ Exode massif des jeunes surtout les élèves durant les vacances scolaires ;
   - ❖ Retard noté dans le démarrage effectif de certains projets, probables niches d'emploi pour les jeunes comme les fermes agricoles et aquacoles.

2. En matière de sport :
   - ❖ Inexistence de stades régional, départemental et communal ;
   - ❖ Déficit de mobilité urbaine et rurale dû à l'enclavement de la région ;
   - ❖ Manque de personnel technique et administratif au niveau des Services Départementaux et du Service Régional des Sports ;
   - ❖ Manque de locaux ou sièges pour abriter les structures du mouvement associatif ;
   - ❖ Manque de structures de détection, de formation et de suivi des jeunes sportifs.

XVIII.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière de jeunesse :
   - ❖ Rencontre avec les instances de jeunesse pour élaborer un plan de travail ;
   - ❖ Lancement prochain de certains projets, notamment dans l'aquaculture ;
   - ❖ Préparation des Vacances citoyennes Edition 2017.

2. En matière de sport :
   - ❖ Construction d'un stade régional à Sédhiou (en cours).

Conclusion

La population de la région de Sédhiou connait une structure par âge caractérisée par la prédominance des jeunes. Elle enregistre une moyenne d'âge de 21 ans et un âge médian de 16 ans. Ainsi, des investissements, notamment en infrastructures sportives ou de loisirs, sont nécessaires pour l'épanouissement des jeunes.

Cependant, la région se caractérise par un manque criard d'infrastructures sportives et de jeunesse de qualité.

Il urge donc de faire un plaidoyer auprès des autorités compétentes pour le redémarrage des chantiers entamés comme le stade régional.

CHAPITRE XIX : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

Introduction

Le secteur du tourisme est la deuxième source de devises après la pêche au Sénégal. Il représente par ailleurs, 7 % du PIB et près de 100 000 emplois directs et indirects. Ainsi, le secteur constitue, au regard de sa capacité de création de richesses et d'emplois, l'un des principaux moteurs de la croissance de l'économie du pays. Par ailleurs, le tourisme, de par sa transversalité, peut impacter sur beaucoup d'autres domaines d'activités et avoir un effet d'entrainement sur l'ensemble de notre économie.

De même, la culture est un levier essentiel pour asseoir un développement économique et social « la culture est au début et la fin de tout développement » disait Lépold Sédar Senghor. En outre, la culture, à travers le patrimoine culturel (musique traditionnelle, jeux de l'esprit, sites religieux…) et les sites historiques, dispose de réels atouts qui pourraient être exploités et valorisés à des fins touristiques.

La région de Sédhiou occupe depuis toujours une place importante dans la civilisation mandingue au Sénégal et dans la sous-région. Elle demeure encore une escale obligée pour tous les grands artistes de l'espace mandingue. Sédhiou, Centre du Pakao, province du Gabou, royaume des «nianthio» est le point de rayonnement de l'implantation coloniale à partir du Fort Pinet Laprade. Elle fut la capitale de la Casamance naturelle bien avant Ziguinchor.

Le patrimoine matériel est constitué en partie des sites et monuments historiques (le Fort Pinet Laprade, la Préfecture de Sédhiou, le Tata de Fodé Kaba Doumbia, la Grande Mosquée de Sédhiou, la Mosquée de Karantaba, la Mosquée de Baghère….). Pour valoriser les potentialités culturelles de la région afin de stimuler la créativité et le talent des artistes dans l'optique d'accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique, des politiques hardies sont mises en place. Celles-ci ont permis par la même occasion, l'expression de la diversité culturelle source de cohésion sociale et de vie. De telles démarches ont permis de valoriser l'essentiel des expressions culturelles afin d'enrichir spirituellement et matériellement les communautés. C'est ainsi que des manifestations culturelles et artistiques sont organisées pour promouvoir et renforcer les liens de solidarité.

Dans le présent chapitre, il sera procédé à une analyse des secteurs de la culture et du tourisme dans la région de Sédhiou.

XIX.1. TOURISME

XIX.1.1. SITUATION DES RECEPTIFS

Les statistiques de la Direction de la Règlementation du Tourisme (DRT) du Ministère du Tourisme et des Transports aériens (MTTA) établissent le nombre de réceptifs de homologués dans la région de Sédhiou à 3 en 2013. Ces statistiques placent la région à la quatorzième position, comparée aux régions touristiques du pays comme Dakar (173 réceptifs), Thiès (193), Ziguinchor (122), Saint-Louis (67) et Fatick (65). Beaucoup d'efforts restent à faire dans la région pour lui permettre de disposer d'infrastructures touristiques.

Toutefois, selon les données issues du Plan Régional de Développement (PRDI) de la région, 9 réceptifs (hôtels et campements) ont été recensés à Sédhiou.

Graphique XIX-1 : Répartition des réceptifs par circonscription administratives

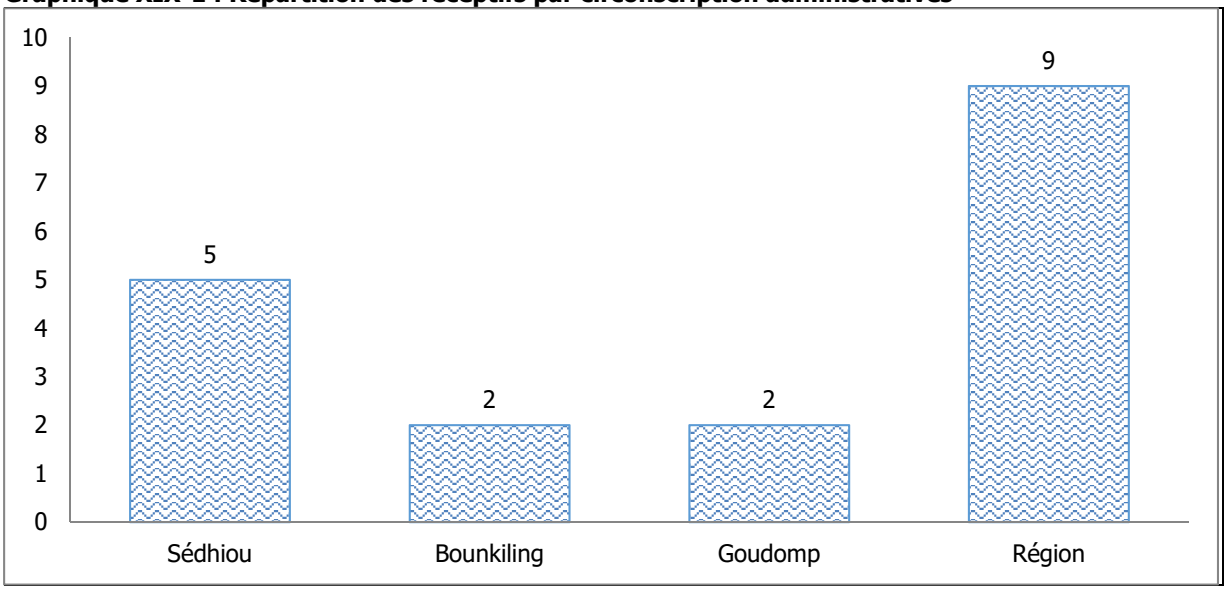

Source : PRDI. Agence Régionale de Développement de Sédhiou, 2013

La répartition du nombre de réceptifs selon le département montre que Sédhiou est plus doté en structures d'accueil avec 5 réceptifs contre 2 pour chacun des deux autres départements.

Le nombre de lits disponibles dans les réceptifs de la région se chiffre à 52 en 2013. Cette faible dotation en lits est différente de la situation observée dans les autres régions du pays comme Thiès (11944 lits), Dakar (10550), Ziguinchor (4386), Saint-Louis (2182) et Fatick (1840).

Tableau XIX-1 : Evolution du taux d'occupation, de la durée moyenne et du nombre de touristes

Indicateurs	2014	2015	Variation
Taux d'occupation des hôtels	32,8	33,6	2,4%
Durée moyenne de Séjour	1,5	1,7	13,3%
Nombre de touristes	247	367	48,6%

Source : Service régional du Tourisme de Ziguinchor, 2015

Le taux d'occupation des hôtels, la durée moyenne de séjour ainsi que le nombre de touriste ont connu une augmentation respective de 2,4%, 13,3% et 48,6%.

XIX.2. CULTURE ET LOISIRS

XIX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La région se caractérise par un manque criard d'infrastructures culturelles. La situation des infrastructures socio-culturelles est consignée dans le tableau ci-dessous (XIX.1). Il ressort de celui-ci que la région dispose de 2 studios d'enregistrement privés et d'une salle de spectacle à l'état de construction. De même, le terrain devant abriter le centre culturel régional est déjà acquis sur délibération du conseil municipal de Sédhiou.

Tableau XIX-2 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Département Sédhiou		Région	
	Année 2017	Année 2018	Année 2017	Année 2018
salle et aire de spectacle *(en construction)*	0	0	0	0
Centre culturel *(Terrain déjà disponible)*	1	1	1	1
Studio d'enregistrement (*privés*)	1	1	2	2

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2017-2018

Au total, 2 infrastructures culturelles ont été identifiées dans la région. Elles sont toutes dans le département de Sédhiou.

XIX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel est composé du patrimoine matériel et immatériel.

XIX.2.2.1 Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel est constitué de sites et monuments historiques dont certains sont en état de dégradation avancée.

Tableau XIX-3 : Liste des sites et monuments historiques de la région, par département

Département	Sites et monuments historiques	Observations
Sédhiou	L'Ile du diable	Pas mise en valeur
	Préfecture de Sédhiou	réhabilitée
	Le Fort Pinet Laprade	Etat de dégradation avancée
	La Caverne de Badougha	Pas mise en valeur
	La Grande Mosquée de Sédhiou	En réhabilitation
Bounkiling	La maison du chef de canton à Inor	Mauvais état
	Les ruines du Tata de Fodé Kaba Doumbouya	Ruines
	Le Kéléfayakolong à Bona	--
Goudomp	La source de Diattacounda	Site Aménagé par le conseil municipal
	Le Sanctuaire marial de Temento	Erosion côtière
	La Grande Mosquée de Baghère	En réhabilitation par le Ministère de la Culture
	La grande Mosquée de Karantaba	En réhabilitation par le Ministère de la Culture

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2018

La région de Sédhiou compte 11 sites historiques et culturels (liste non exhaustive). Leur répartition dans l'espace connait une certaine disparité. En effet, les sites sont concentrés pour l'essentiel dans les départements de Sédhiou (36,4%) et Goudomp (36,4%). Bounkiling est le moins pourvu avec 3 sites historiques, soit 27,3%.

XIX.2.2.2 Patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel de la région concerne les traditions ou les expressions héritées des ancêtres et transmises à la nouvelle génération, comme les traditions orales véhiculées par les griots et communicateurs traditionnels, les contes et légendes et le savoir-faire local nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Tableau XIX-4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Le Diambadong	Danse mandingue
Le Kingdong	Danse mandingue
Le Madiba	Danse mandingue
Le DimbaDiassa	Rituel mandingue
Le Kankurang	Masque mandingue
Le Ndiockta	Danse balante
Le Kalingtène	Danse funèbre diola
L'EkumbaKaramba	Masque diola

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2018

La tradition mandingue occupe une place importante dans celle de la région. En effet, le « Diambadong » et le « Kingdong » sont deux danses très répandues. En outre, le « Dimba Diassa » et le « Kankurang » constituent des rituels mandingues très populaires dans tout le pays. A l'instar des Mandingues, les Balantes, les Diolas, les Mankagnes, les Baïnounks, les Manjacks… ont eux aussi des rituels très connus au Sénégal.

XIX.2.3. ACTIVITES CULTURELLES

L'agenda culturel de 2017-2018 de la région est bien fourni. Le tableau ci-dessous donne la situation des différentes activités qui y sont tenues durant l'année.

Tableau XIX.5 : Répertoire des activités culturelles de la région en année 2017-2018

Dates	Activités	Localities ou lieux	Observations
24/03/2017	La Nuit du Conte	Sédhiou	3ème édition
2 au 4/04/2017	Rams'fest	Sédhiou	5ème édition
Août à Sept 2017	Oscar des vacances	Sédhiou	5ème édition
27 et 28 déc 2017	La Nuit du balafon	Sanou/Goudomp	1ère édition
26 et 27 déc 2017	Les 48H de Dialy FODA	Tanaff	1ère édition
29 au 31 déc 2017	Journées culturelles de Bounkiling	Bounkiling	2ème édition
24/03/2018	La Nuit du Conte	Ndiama pakao	4ème édition
2 au 4/04/2018	Rams'fest	Sédhiou	6ème édition
Août à sept 2018	Oscar des vacances	Sédhiou	6ème édition
27 et 28 déc 2018	La Nuit du balafon	Diattacounda	2ème édition
26 et 27 déc 2018	Les 48H de Dialy FODA	Karoumbou	3ème édition

Source : Centre Culturel Régional de Sédhiou, 2017-2018

Au total, 11 activités culturelles se sont tenues dans la région de Sédhiou durant la période 2017-2018. Elles commencent avec la Nuit du Conte et se terminent par la 3ème édition des 48 heures de Dialy Foda. L'essentiel des manifestations se sont tenues à Sédhiou (5 activités).

XIX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de tourisme :

   - Existence de zones amodiées ;
   - Présence de nombreuses espèces animales ;
   - Riche patrimoine culturel et historique ;
   - Position de carrefour de la région.

2. En matière de culture :

   - Existence d'un riche patrimoine culturel ;
   - Existence d'événements culturels phares.

XIX.3.2. CONTRAINTES

1. En matière de tourisme :

   - Non inscription de la région sur la carte touristique du Sénégal ;
   - Faible valorisation du patrimoine culturel et historique de la région ;
   - Non recensement du patrimoine historique et culturel de la région ;
   - Insuffisance de réceptifs touristiques ;
   - Absence de services, de structures d'encadrement et de promotion.

2. En matière de culture :

   - Faiblesse de l'offre en infrastructures culturelles et de loisirs ;
   - Faiblesse des initiatives culturelles et d'agenda culturel dans les différentes collectivités locales ;
   - Irrégularité des événements culturels phares, bouleversant du coup la fiabilité de l'agenda ;
   - Manque de moyens matériel et logistique au profit des acteurs culturels.

XIX.3.3. PERSPECTIVES

3. En matière de culture :

   - Réhabilitation des mosquées de Baghère et Karantaba (en cours) ;
   - Construction d'un complexe culturel régional ;
   - Relance des journées culturelles de Sédhiou ;
   - Pré-inventaire et mise en valeur du patrimoine culturel immatériel.

Conclusion

L'intégration de la culture dans les politiques touristiques est importante dans la mesure où elle constitue une source d'attraction pour les touristes. La région de Sédhiou regorge d'énormes potentialités culturelles. Le patrimoine immatériel est constitué de rites et d'expressions culturelles. Quant au patrimoine matériel, il est composé de sites et de monuments historiques. Toutes ces potentialités devraient permettre à la région de rayonner sur le plan culturel. Toutefois, le secteur rencontre des difficultés, du fait du manque d'infrastructures et de formation des acteurs. Dans le domaine du tourisme, la région n'est pas encore inscrite sur la carte touristique du Sénégal. A l'instar du secteur culturel, le tourisme est caractérisé par un manque d'infrastructures avec seulement 9 réceptifs en 2013.

CHAPITRE XX : POSTE ET SFD

Introduction

Les questions de l'épargne, de l'investissement et la croissance économique sont intimement liées. L'épargne est indispensable pour satisfaire les besoins de financement de l'économie. Pour atteindre les populations à revenus faibles, le Système Financier Décentralisé (SFD) est incontournable surtout dans un contexte où les banques traditionnelles opèrent essentiellement en ville. L'activité des SFD consiste globalement à collecter de l'épargne et à octroyer du crédit à des personnes à faibles revenus et qui n'ont généralement pas accès aux banques traditionnelles, peut y jouer un grand rôle.

Quant à la Poste, elle est un service qui consiste à assurer le transport et la distribution de courrier ou de colis, de transfert d'argent, entre autres.

Le présent chapitre analyse en premier lieu les activités postales. Et, en deuxième lieu, il passe en revue la finance au niveau régional en mettant le focus sur les SFD.

XX.1. POSTE (SITUATION DE 2016)

La Poste a pour, entre autres missions, de fournir des services postaux dans tout le territoire. Pour cela, elle :

- ✓ collecte, transporte et livre des articles de correspondance ;
- ✓ collecte et transfère de l'argent.

XX.1.1. COUVERTURE

Le nombre de bureaux de poste s'établit à 6 en 2016 dont 3 à Sédhiou, 2 à Goudomp et 1 à Bounkiling. Quant aux boites postales, 218 sont attribuées et 700 installées. Selon le département, Sédhiou dispose de 54,1% des boites attribuées contre 36,7% pour Goudomp et 9,2% pour Bounkiling.

Tableau XX-1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre bureaux de poste	Nombre boites postales installées	Nombre boites postales attribuées
Sédhiou	**Année 2015**	3	400	112
	Année 2016	3	400	118
	Variation en %	0,0	0,0	5,4
Bounkiling	**Année 2015**	1	100	22
	Année 2016	1	100	20
	Variation en %	0,0	0,0	-9,1
Goudomp	**Année 2015**	1	200	88
	Année 2016	2	200	80

	Variation en %	100,0	0,0	-9,1
Région	**Année 2015**	**5**	**700**	**222**
	Année 2016	**6**	**700**	**218**
	Variation en %	**20,0**	**0,0**	**-1,8**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

Par rapport à 2015, le nombre de bureaux de poste a connu une hausse de 20%, suite à la deuxième structure mise en place à Goudomp en 2016.

Entre 2015 et 2016, le nombre de boites postales installées est resté constant (700). Par contre, le nombre de boites postales attribuées est passé de 222 en 2015 à 218 en 2016, soit un repli de 1,8% sous l'effet des baisses enregistrées à Goudomp (-9,1%) et à Bounkiling (-9,1%), puisqu'une hausse de 5,4% a été obtenue à Sédhiou.

XX.1.2. MANDATS EMIS

Le montant des mandats émis par la poste de la région s'établissent à 1 730,8 millions de FCFA en 2016. La répartition par département laisse apparaitre une prédominance de Sédhiou avec 47,2% contre 28,5% pour Bounkiling et 24,3% pour Goudomp.

Tableau XX-2 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Circonscriptions administratives								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Poste-One	693,8	286,6	123,1	148,6	135,9	149,8	952,9	585,0	-38,6
Versement CCP	326,2	349,6	143,3	219,2	208,3	195,2	677,8	764,0	12,7
CNE	20,5	19,5	20,4	22,8	25,2	28,6	66,1	71,0	7,4
WESTERN UNION	101,7	160,7	60,7	102,8	12,6	46,2	174,9	309,7	77,1
MONEY EXPRESS	0	0,4	0	0	0	0,4	0	0,85	nd
TFP1	0	0	0	0	0	0,2	0	0	nd
TMS	0	0	0	0	0,3	0	0	0	nd
Total	**1142,1**	**816,9**	**347,5**	**493,5**	**382,4**	**420,4**	**1872,0**	**1730,8**	**-7,5**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

Comparés à 2015, les montants des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent ont connu un repli. Ce montant est passé de 1 872,8 millions FCFA en 2015 à 1 730,8 millions FCFA en 2016, soit une baisse de 7,5%.

Toutes les structures de transfert d'argent ont connu cette tendance à la hausse à l'exception de Poste-one qui a vu les montants émis passer de 952,9 millions en 2015 à 585,0 millions en 2016, soit une baisse de 38,6%.

XX.1.3. MANDATS PAYES

Les mandats payés en 2016 se chiffrent à 3 179,8 millions de FCFA dont 1 945,9 millions pour Sédhiou, 616,1 millions pour Bounkiling et 617,8 pour Goudomp.

Tableau XX-3 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Circonscriptions administratives								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Poste-One	524,5	266,3	249,4	130,1	229,7	177,0	1003,6	573,4	-42,9
CCP Payé	126,3	158	51,9	49,5	55,6	34,6	233,9	242,1	3,5
Remboursement CNE	23	23,0	19,8	25,8	23,3	22,9	66,2	71,8	8,5
WESTERN UNION	725,0	702,1	183,1	196,6	161,0	152,3	1069,2	1051,0	-1,7
MONEY EXPRESS	314,7	133,0	63,4	29,4	60,7	31,7	438,8	194,2	-55,7
CMT	185,4	180,8	49,9	42,7	30,5	36	265,9	259,5	-2,4
BRED	0	0	0	0	1,1	1,6	1,1	1,6	45,5
IFS/IMO	1,6	2,5	0,9	0,9	0	0,1	1,7	2,7	58,8
TFP1	69,3	480,1	20,3	141,9	11,9	161,4	101,6	783,4	671,1
Total	**1970**	**1945,9**	**637,9**	**616,1**	**573,9**	**617,8**	**3181,9**	**3179,8**	**-0,1**

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

L'évolution du montant des mandats payés par la poste montre une baisse globale de 0,1% entre 2015 et 2016. Cette diminution est imputable à la baisse enregistrée dans certaines structures telles que Poste One (-42,9%), de WESTERN UNION (-1,7%) et Money Express (-55,7%). On note cependant une forte hausse (+671,1%) des mandats payés via TFP1, IFS/IMO (+58,8%) et BRED (+45,5%).

XX.1.4. ORIGINE ET DESTINATION DES MANDATS

Le tableau qui suit met en exergue la provenance et la destination des mandats payés et émis par la Poste régionale. Il en ressort que l'essentiel des flux financiers payés par la Poste de la région provient du reste du monde (62,1% des mandats payés). Les mandats en provenance du Sénégal représentent 27,9% en 2016.

Concernant les mandats émis à partir de la Poste de la région, 82,0% restent au pays contre 18,0% pour le reste du monde.

Tableau XX-4 : Evolution du montant (en million de FCFA) des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Circonscriptions administratives								
		Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
		Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Provenance	Sénégal	673,9	447,4	321,1	205,4	308,6	234,6	1303,7	887,4	-31,9
	Reste du monde	1296,1	1498,5	316,9	410,7	265,4	383,2	1878,3	1947,4	3,7
	Total	1970,0	1945,9	637,9	616,1	573,9	617,8	3181,9	3179,8	-0,1
Destination	Sénégal	1040,4	655,8	286,8	390,7	369,5	373,6	1696,8	1420,1	-16,3
	Reste du monde	101,7	161,1	60,7	102,9	12,9	46,8	175,3	218,2	24,5
	Total	1142,1	816,9	347,5	493,5	382,4	420,4	1872,0	1730,8	-7,5

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

L'analyse de l'évolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination montre une faible diminution entre 2015 et 2016.

En effet, le repli de 0,1% des mandats payés s'explique par la forte baisse du flux en provenance du Sénégal (-31,9%) en dépit de la progression des fonds émis par le reste du monde (+3,7%).

Dans la même veine, les mandats émis à partir de la région ont fléchi (-7,5%). Cette baisse pourrait être expliquée par les replis des montants à destination du Sénégal (-16,3%), puisque ceux destinés au reste du monde ont forte augmentés (+24,5%).

XX.1.5. TRAFIC POSTAL

Le tableau qui suit donne la situation du trafic de la Poste de la région entre 2015 et 2016. Le trafic postal a été dominé par les lettres recommandées expédiées (2 423) et recommandées reçues (1 534). Les dépêches reçues (1 088) et expédiées (1 088) ainsi que le Paquet Recommandé Reçu (1 061) sont aussi importants dans le trafic.

Tableau XX-5 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Circonscriptions administratives								
	Sédhiou		Bounkiling		Goudomp		Région		
	Année 205	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Variation en %
Dépêches Expédiées	468	468	152	152	468	468	1088	1088	0,0
Dépêches Reçues	468	468	152	152	468	468	1088	1088	0,0
Lettres Recommandées Expédiées	920	836	231	176	540	522	1691	1534	-9,3
Lettres Recommandées Reçues	1340	1220	421	398	836	805	2597	2423	-6,7
Paquets Recommandés Expédiés	426	348	78	69	213	197	717	614	-14,4
Paquets Recommandés Reçus	652	598	87	91	380	372	1119	1061	-5,2
VD Expédiées	2	2	0	1	1	1	3	4	33,3
VD Reçues	8	6	1	1	3	2	12	9	-25,0
Colis Expédiés	221	189	46	54	49	54	316	297	-6,0
Colis Reçus	378	412	51	62	168	187	597	661	10,7
EMS Expédiés	8	10	2	3	2	4	12	17	41,7
EMS Reçus	69	86	21	19	28	39	118	144	22,0

Source : Direction Régionale de la Poste de Ziguinchor, 2016

L'analyse du trafic postal par nature montre que la plupart des rubriques ont connu des baisses entre 2015 et 2016. Toutefois, les EMS expédiés (+41,7%) et reçus (+22,0%), les colis reçus (+10,7%) et les VD expédiés (+33,3%) se sont accrus durant la même période.

XX.2. SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

Les SFD se caractérisent par une proximité géographique, financière et sociale et s'activent dans la micro finance. Cette dernière regroupe une large palette de services financiers allant de la fourniture de micro prêts, de l'appui d'une activité productive, à

la mobilisation de l'épargne des acteurs économiques qui n'ont généralement pas accès à des services financiers classiques.

XX.2.1 COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

Le tableau ci-après donne la situation du secteur dans la région en 2015. Aucune nouvelle structure faitière n'a été enregistrée entre 2014 et 2015. Toutefois, 5 affiliations sont obtenues en 2015 contre 14 Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) isolées.

Tableau XX-6 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature, par circonscription administrative

Nature SFD	Nombre SFD inscrits				
				Variation %	
	2016	2017	2018	2016/2017	2017/2018
Faitière	0	0	0	Nd	Nd
SFD affiliés	5	5	5	0,0%	0,0%
IMCEC isolées	14	14	0	0,0%	-100,0%
SFD inscrits	19	19	5	0,0%	-73,7%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2017-2018

L'essentiel des indicateurs sur les SFD inscrits n'ont pas connu de changement entre 2016 et 2017. Toutefois, en 2018, les nombres d'IMCEC isolées et de SFD inscrits ont baissé respectivement de 100% et 73,7%.

Concernant les sociétaires, ils s'établissent à 35 972 dont 17 487 hommes (48,6%) contre 13 954 femmes et 3 531 pour les personnes morales.

Suivant les départements, Sédhiou prédomine avec 47,6% des sociétaires ; il est suivi par Goudomp (28,7%) et Bounkiling (23,7%).

Tableau XX-7 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2016				2017				2018				Variation en %							
													2016/2018				2017/2018			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total
Sédhiou	7958	7031	2140	17128	8841	7726	2503	19071					11,1	9,9	17	11,3				
Bounkiling	3677	3441	1083	8201	4049	3686	1269	9004					10,1	7,1	17,2	9,8				
Goudomp	5854	3331	1075	10260	6674	3721	1277	11672					14,0	11,7	18,8	13,8				
Région	17489	13803	4298	35589	19564	15133	5049	39747	21 340	16 362	5 074	42 775	11,9	9,6	17,5	11,7	9,1	8,1	0,5	7,6

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2017-2018

Le nombre de sociétaires est passé de 39747 en 2017 à 42 775 en 2018, soit une hausse de 7,6%. Cette hausse globale cache certaines disparités selon le type de sociétaire. L'effectif des adhérents hommes a connu une augmentation de 9,1% contre 8,1% chez les femmes.

Comparé à 2016, les sociétaires ont progressé de 11,7% dont 11,9% pour les hommes, 9,6% pour les femmes et 17,5% pour les personnes morales.

En l'espace de quatre années (2011-2015), le nombre de sociétaires a plus que doublé dans la région (15 015 sociétaires en 2011 contre 42 775 en 2018, soit un taux d'accroissement annuel de 16,1%).

XX.2.1. EPARGNE ET CREDITS

L'ensemble des structures du SFD de la région se sont implantées dans les zones urbaines. Au total, 20 239 épargnants ont été recensés en 2015 pour 8 186 crédits en cours et 5 948 crédits accordés.

Tableau XX-8 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation	
					2016/2017	2017/2018
Nombre d'épargnants	**Nombre total d'épargnants**	**19 324**	**19 364**	**18 555**	**0,2%**	**-4,2%**
	Hommes	9 506	9 635	9 412	1,4%	-2,3%
	Femmes	7 793	7 741	7 407	-0,7%	-4,3%
	Personnes morales	2 025	1 988	1 736	-1,8%	-12,7%
Nombre de crédits en cours	**Nombre total de crédits en cours**	**7 960**	**10 110**	**9 616**	**27,0%**	**-4,9%**
	Hommes	4 607	5 848	5 317	26,9%	-9,1%
	Femmes	2 494	3 641	3 008	46,0%	-17,4%
	Personnes morales	858	622	1 291	-27,5%	107,7%
Nombre de crédits accordés	**Nombre total de crédits accorés**	**5 645**	**5 752**	**15 289**	**1,9%**	**165,8%**
	Hommes	3 600	3 733	9 633	3,7%	158,1%
	Femmes	1 837	1 819	4 242	-1,0%	133,3%
	Personnes morales	207	200	1 414	-3,4%	607,2%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2017-2018

Après avoir atteint 19 364 en 2017, soit une légère hausse de 0,2% par rapport à 2016, le nombre d'épargnants a chuté de 4,2% en 2018.

En 2017, seule la progression de l'effectif des épargnants de sexe masculin (+1,4%) explique la hausse globale. En effet, aussi bien pour les femmes que les personnes morales, les statistiques de 2017 ont baissé (0,7% et 1,8% respectivement). Cette tendance baissière s'est accentuée en 2018 pour ces sociétaires (respectivement 4,3%

et 12,7%). Contrairement à 2017, il y a eu moins d'épargnants hommes en 2018 (-2,3%).

En revanche, le nombre de crédits accordés n'a cessé d'augmenter depuis 2016. En effet, 5 645 crédits ont été accordés en 2016 contre 5 752 en 2017 et 15 289 en 2018 du fait de l'accroissement spectaculaire des crédits accordés aux personnes morales (+607,2%), aux hommes (+158,1%) et aux femmes (+153,3%).

En outre, 9 616 crédits sont toujours en cours en 2018 contre 10 110 en 2017, soit une hausse de 27,0%, et 7 960 en 2016, une baisse de 4,9%. Ces fluctuations dans le temps sont dues aux mouvements observés au niveau des encours détenus par les hommes (+26,9% en 2017 contre -9,1% en 2018) et les femmes (+46,0% en 2017 contre -17,4% en 2018).

Le tableau qui suit donne la situation de l'épargne totale collectée, du crédit encours et crédit accordé. Il y ressort qu'un montant de 4 064 810 513 FCFA a été collecté en 2018 soit une progression de 6,9% par rapport à 2017 où le chiffre s'établissait à 3 800 876 729 soit une hausse de 2,7%. Cette situation est expliquée par la hausse de l'épargne des femmes (+3,5%) et des personnes morales (+12,8%). C'est la baisse de l'épargne des hommes (-1,6%) qui a eu un effet négatif sur la hausse globale en 2017. Par contre en 2018, tous les sociétaires ont fait des efforts dans l'épargne nonobstant la baisse des épargnants (-4,2%).

Tableau XX-9 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation	
					2016/2017	2017/2018
Epargne collectée	**Epargne collectée**	**3 702 696 248**	**3 800 876 729**	**4 064 810 513**	**2,7%**	**6,9%**
	Hommes	1 146 337 708	1 128 195 511	1 192 663 038	-1,6%	5,7%
	Femmes	2 258 882 199	2 337 206 207	2 529 809 651	3,5%	8,2%
	Personnes morales	297 476 341	335 475 011	342 337 824	12,8%	2,0%
Encours de crédit	**encours de crédit**	**5 382 340 534**	**5 447 870 455**	**5 743 403 359**	**1,2%**	**5,4%**
	Hommes	2 405 602 072	2 439 458 204	2 104 344 604	1,4%	-13,7%
	Femmes	2 165 418 605	2 169 209 502	2 413 938 988	0,2%	11,3%
	Personnes morales	811 319 858	839 202 748	1 225 119 768	3,4%	46,0%
Crédits accordés	**montant des crédits accordés**	**3 096 660 282**	**3 458 317 924**	**3 812 229 083**	**11,7%**	**10,2%**
	Hommes	2 041 629 746	2 349 841 689	2 568 000 928	15,1%	9,3%
	Femmes	593 265 531	600 786 377	745 127 329	1,3%	24,0%
	Personnes morales	461 765 005	507 689 859	499 100 827	9,9%	-1,7%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2017-2018

Quant à l'encours de crédit, il est ressorti à 5 743 403 359 FCFA dont 2 104 344 604 détenus par les hommes 2 413 938 988 FCFA par les femmes et 1 225 119 768 FCFA par les personnes morales. Ce montant a connu un accroissement de 5,4% par rapport à 2017 et 1,2% comparé à 2016. A l'exception de l'encourt de crédit en faveur des hommes, qui a connu un repli de 13,7% en 2018, toutes les valeurs se sont accrues durant la période 2016-2018.

En dépit de la hausse de l'encourt de crédit, les crédits accordés par les SFD ont fortement augmenté entre 2016 et 2018. Ils se hissent à 3 812 229 083 FCFA en 2018 soit une progression de 10,2% par rapport à 2017 où ils atteignaient la barre de 3 458 317 924 FCFA. Durant cette année, l'accroissement du crédit accordé est plus significatif chez les femmes (+24,0%). Alors que les hommes ont plus bénéficiés de crédit en 2017 (+15,1%).

Tableau XX-10 : Evolution du montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par circonscription administrative

Désignation	Sédhiou			Bounkiling			Goudomp			Région			Variation en %	
	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	Variation %	2016	2017	2018	2016/2017	2017/2018
Encours d'épargne (en million de FCFA)	**1775**	**1853**	**4,4**	**882**	**929**	**5,3**	**1046**	**1019**	**-2,6**	**3 703**	**3 801**	**4065**	**2,6**	**6,9**
Dépôts à vue	478	530	10,9	135	157	16,3	238	258	8,4	851	945	1028	11,0	8,8
Dépôts à terme	355	349	-1,7	330	214	-35,2	268	237	-11,6	953	800	799	-16,1	-0,1
Autres dépôts	942	973	3,3	418	557	33,3	539	525	-2,6	1 899	2 055	2238	8,2	8,9
Encours de crédits (en million de FCFA)	**3245**	**3588**	**10,6**	**795**	**815**	**2,5**	**1342**	**1345**	**0,2**	**5 382**	**5 748**	**5743**	**6,8**	**-0,1**
Court terme	918	782	-14,8	258	213	-17,4	370	364	-1,6	1 546	1 359	1345	-12,1	-1,0
Moyen terme	539	615	14,1	115	144	25,2	106	107	0,9	760	866	898	13,9	3,7
Long terme	1742	1830	5,1	395	419	6,1	856	865	1,1	2 993	3 114	3345	4,0	7,4
Crédits en souffrance	46	60	30,4	27	60	122,2	9	9	0,0	82	129	156	57,3	20,9

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2017-2018

Les autres formes de dépôts est la manière d'épargner la plus fréquente dans la région en 2018. En effet, ils représentent 55,0% de l'encourt d'épargne contre 25,3% pour les dépôts à vue et 19,7% pour les dépôts à terme. Cette prédominance se renforce d'année en année vue le dynamisme de cette forme d'épargne (hausse de 8,2% en

2017 contre 8,9% en 2018). Dans le même ordre d'idée, les dépôts à vue se sont accrus de 11,0% et 8,8% respectivement en 2017 et 2018. Contrairement aux dépôts à termes qui restent la forme la moins utilisée par les épargnants de la région (baisse de 16,1% et 0,1% en 2017 et 2018 respectivement).

En ce qui concerne l'encours de crédit, les SFD de la région ont une certaine préférence des crédits à long terme. En effet, ils atteignent une proportion de 58,2% de l'encourt de crédit contre pour les crédits à court terme et 15,5% pour crédits à moyen terme. Ces derniers affichent un certain dynamisme depuis 2016 (+13,9% en 2017 contre 3,7% en 2018.

Dans le même sillage, on note une forte progression des crédits en souffrance (+20,9%) sous l'effet de la situation des départements de Bounkiling (+122,2%) et Sédhiou (+30,4%).

XX.2.2. OBJET ET SECTEURS D'ACTIVITES BENEFICIAIRES DES CREDITS ACCORDES

Le tableau ci-dessous fait la situation des crédits accordés selon l'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires.

La répartition des crédits selon leur objet en 2018 révèle que le crédit de trésorerie est l'activité la plus financée par les SFD de la région avec 87,0%. Par rapport à 2017, les montants des crédits de trésorerie sont passés de 3 034 056 586 FCFA à 3318 058 465 FCFA soit une hausse de 9,4% contre 8,1% en 2017. Avec 11,7% du financement accordés par les SFD en 2018, l'équipement constitue le domaine bénéficiaire. Les montants accordés ont augmentés respectivement de 76,0% et 18,1% en 2017 et 2018. Concernant les crédits à la consommation, ils se sont accrus de 14,3% en 2018. Ils représentent par ailleurs 0,8% des crédits accordés durant cette année.

Tableau XX-11 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2016	2017	2018	Variation	
				2016/2017	2017/2018
Objet des crédits accordés					
Montant total des crédits accordés	**3 096 660 283**	**3 458 317 924**	**3 812 229 083**	**11,7%**	**10,2%**
Crédits immobiliers	13 768 617	15 427 727	15 356 245	12,0%	-0,5%
Crédits d'équipement	214 347 636	377 155 855	445 545 681	76,0%	18,1%
Crédits à la consommation	24 316 250	25 698 674	29 378 877	5,7%	14,3%
Crédits de trésorerie	2 807 784 245	3 034 056 586	3 318 058 465	8,1%	9,4%
Autres	36 443 535	5 979 082	3 889 815	-83,6%	-34,9%
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés					

Agriculture, sylviculture et pêche	186 580 058	188 673 602	270 201 650	1,1%	43,2%
Industries extractives	86 815	655 687	289 927	655,3%	-55,8%
Industries manufacturées	96 753 537	279 472 649	117 987 678	188,9%	-57,8%
BTP	49 815 353	66 890 393	49 227 562	34,3%	-26,4%
Commerce, restaurants, hôtels	2 361 843 007	2 741 478 695	2 982 854 248	16,1%	8,8%
Électricité, gaz, eau	54 668	206 273	240 484	277,3%	16,6%
Transport, entrepôts et communication	71 549 935	80 554 779	80 744 411	12,6%	0,2%
Assurances, services aux entreprises	192 734 110	977 840	3 501 235	-99,5%	258,1%
Immobilier	35 476 197	35 444 524	34 333 360	-0,1%	-3,1%
Services divers	101 766 598	63 963 483	272 848 528	-37,1%	326,6%

Source : Direction de la Règlementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, 2017-2018

Quant aux secteurs d'activité, le « Commerce, restaurants et hôtels» concentre 78,2% des crédits octroyés par les SFD de la région en 2018. Ces montants ont substantiellement augmentés sur toute la période (+16,1% en contre 8,8% en 2018). Dans le même sillage, le secteur de l'agriculture, avec 7,1% des crédits accordés, est très dynamique dans le marché financier (+43,2%).

A l'instar des secteurs susmentionnés, « l'électricité, gaz, eau » (+16,6%), « l'assurance, services aux entreprises » (+258,1%) font partie par ailleurs des secteurs en mouvement dans la région.

XX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Forte demande en services financiers surtout en zone rurale ;
- Existence d'un réel besoin de financement.

XX.3.2. CONTRAINTES

- Insuffisance de l'offre de services financiers ;
- Taux d'intérêt élevé des crédits.

Conclusion

Le système financier décentralisé (SFD) est incontournable dans le fonctionnement de l'économie de la région. En effet, il joue un rôle important dans l'intermédiation financière. Si ajoute, le système bancaire traditionnel y est faible et les SFD constituent une alternative pour booster l'économie de la région.

CHAPITRE XXI : SAISIES DOUANIERES

Introduction

La Douane Sénégalaise a un double rôle : alimentation du trésor public et protection de l'économie. En effet, à travers, la perception des droits et taxes à l'importation des marchandises, l'application des mesures de contrôle du Commerce Extérieur, la lutte contre la fraude, entre autres, la Douane est l'une des principales sources de recettes pour le Budget de l'Etat du Sénégal. En 2018, les recettes de l'administration douanière ont atteint 681 milliards contre 649 milliards en 2017 soit une hausse de 4,9%.

Quant à la fiscalité douanière, c'est un instrument de protection de l'économie nationale pour le développement des activités de production. De ce fait, les marchandises qui rentrent dans le territoire national sont assujetties à des taxes de manière à rendre les produits locaux compétitifs.

A l'instar du niveau national, la Douane de Sédhiou est un organe de supervision, de coordination et de contrôle de l'activité des unités de surveillance relevant de sa compétence.

XXI.1. SITUATION DE LA FRAUDE

Dans le cadre de sa mission de surveillance des échanges extérieurs, la Douane a procédé à des saisies de produits qui rentrent irrégulièrement à l'intérieur du territoire national via la région de Sédhiou.

XXI.1.1. TENDANCES DES SAISIES DOUANIERES

Durant les années 2017 et 2018, une importante quantité de produits d'une valeur totale respective de 5 898 500 et 48 458 000 FCFA a été saisie par la Brigade. Entre autres produits saisis, il y a l'huile, le sucre, la tomate, le chanvre indien, des motos jakarta et divers autres produits.

Graphique XXI.1 : Répartition de la valeur marchande selon le type de produit

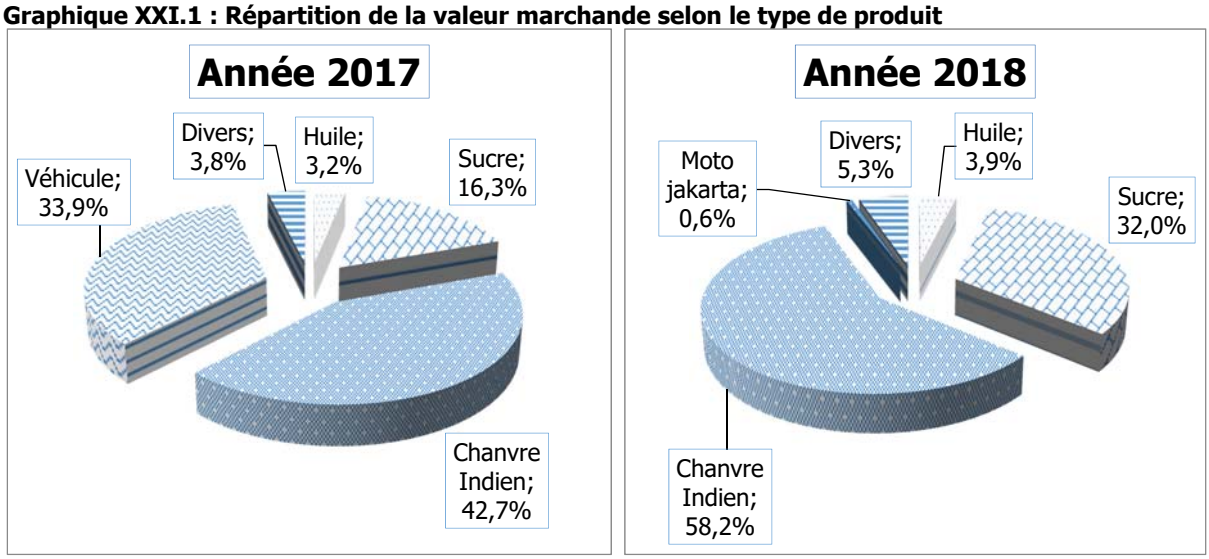

Source : Brigade des Douanes de Sédhiou, 2017-2018

En termes de valeur marchande, le chanvre indien constitue la plus forte saisie des agents de la Douane de Sédhiou. En effet, elle représente 42,7% des saisies en 2017 contre 58,2% en 2018. Quant au sucre, la valeur des saisies est estimée à 963 500 FCFA en 2017 et 15 510 000 FCFA en 2018, soit respectivement 16,3% et 32,0% du global le plaçant à la troisième place en 2017 derrière les véhicules (33,9%) et deuxième en 2018 juste après le chanvre Indien.

Avec 3,2% en 2017 et 3,9% en 2018, l'huile, continue d'attirer l'attention des agents de la Douane de la région. A l'instar des produits cités ci-haut, le commerce illicite concerne aussi divers autres produits (motos jakarta, allumettes et cuisses de poulet, etc.).

XXI.1.2. EVOLUTION DES SAISIES DOUANIERES

L'analyse des saisies de la Douane de Sédhiou durant la période 2016-2018, révèle une évolution en dents de scie.

Comparée à l'année 2016, la valeur marchande des produits saisis a enregistré un repli de 57,3% en 2017 sous l'effet de la baisse de toutes les saisies exceptés les produits divers (+29,1%). Par contre entre 2017 et 2018, les saisies ont substantiellement augmenté passant de 5 898 500 FCFA à48 458 000 FCFA soit une hausse de 722%.

La valeur saisie du Chanvre Indien a été multipliée par 12 entre 2017 et 2018 (2 520 000 FCFA contre 28 200 000 FCFA) sous l'effet de la hausse des quantités (42 kg en 2017 contre 470 kg en 2018). Dans le même sillage, 41 sacs de sucre d'une valeur marchande de 963 500 FCFA ont été saisis en 2017 contre 660 sacs évalués 15 510 000 FCFA en 2018.

Tableau XXI-1 : Evolution des saisies douanières selon le type de produit

Saisies	Quantité saisie			Valeur marchande FCFA			Var 16/17	Var 17/18
	2016	2017	2018	2016	2017	2018		
Huile (bidon)	33	14	141	462 000	189 000	1 903 500	-59,1%	907%
Sucre (sac)	127	41	660	2 984 500	963 500	15 510 000	-67,7%	1510%
Chanvre Indien (kg)	167	42	470	10 020 000	2 520 000	28 200 000	-74,9%	1019%
Tomate (carton)	02			30 000			-100,0%	nd
Moto jakarta	1		1	150 000		300 000	-100,0%	nd
Véhicule		1			2 000 000		nd	-100%
Divers	07 CARTONS THE+07 CARTONS DE CUISSES DE POULET	13	452	175 000	226 000	2 544 500	29,1%	1026%
Total		**111**	**1724**	**13 821 500**	**5 898 500**	**48 458 000**	**-57,3%**	**722%**

Source : Brigade des Douanes de Sédhiou, 2017-2018

La même tendance à la hausse est notée pour la valeur marchande de l'huile estimée à 189 000 FCFA en 2017 contre 1 903 500 en 2018, soit un accroissement de 907%. Ceci est dû à l'augmentation des quantités saisies qui passent de 14 bidons en 2017 à 141 bidons en 2018.

De même, les saisies de divers produits frauduleux, passent de 226 000 FCFA en 2017 à 2 544 500 FCFA en 2018.

XXI.1.3. AFFAIRES CONTENTIEUSES

Le tableau qui suit fait la situation des affaires contentieuses et les recettes qui en découlent.

Tableau XXI-2 : Evolution des affaires et recettes contentieuses de la Brigade Mobile de Sédhiou

Année	Nombre d'Affaires Contentieuses	Recettes contentieuses (FCFA)
2016	8	150 000
2017	1	400 000
2018	7	6 850 000
Var 16/17	-87,5%	166,7%
Var 17/18	600,0%	1612,5%

Source : Brigade des Douanes de Sédhiou, 2017-2018

Au cours de l'année 2016, 8 affaires contentieuses ont été constatées par la Brigade Mobile de Sédhiou. Les recettes contentieuses issues de ces affaires s'établissent à 150 000 FCFA contre 400 000 FCFA en 2017 et 6 850 000 FCFA en 2018.

XXI.1.4. PERSONNEL DES DOUANES DE SEDHIOU

L'effectif de la Brigade Mobile s'établit à 5 agents durant la période 2016-2018.

Tableau XXI-3 : Répartition du personnel des douanes de la région selon la Hiérarchie

Année	Hiérarchie		
	C	D	Total
2016	4	1	5
2017	4	1	5
2018	4	1	5

Source : Brigade des Douanes de Sédhiou, 2017-2018

Sur les 5 agents de la région de Sédhiou, 4 sont de la hiérarchie C et 1 de la hiérarchie D.

XXI.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XXI.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Position géographique de la région ;
- Développement des échanges commerciaux avec certains pays limitrophes.

XXI.2.2. CONTRAINTES

- Déficit de personnel ;
- Vétusté des locaux de certaines unités.

Conclusion

La Douane joue un rôle important dans la protection de nos entreprises et le financement de l'économie sénégalaise. A l'instar du niveau national, la Douane de la région assure un contrôle permanent et rigoureux des marchandises qui franchissent les frontières du Sénégal via la région. Toutefois, vu l'ampleur des tâches qui l'attendent et la position stratégique de la région de Sédhiou, il serait important d'augmenter ses effectifs et de mettre plus de moyens à sa disposition.

ANNEXE

Annexe 1 : Répartition de la Population par localité en 2018

Nom Localité	2018		
	Homme	Femme	Ensemble
Région Sédhiou	270591	264064	534655
Zone Urbaine	60612	59150	119762
Zone Rurale	209979	204913	414892
Département de Sédhiou	**90854**	**87758**	**178611**
Com. Sedhiou	14714	13865	28579
Com.Marsassoum	4394	3904	8296
Com. Dianah Malary	1874	1744	3619
Arrondissement de Diendé	**30021**	**30530**	**60551**
CR. Diendé	7320	7409	14729
CR. Sakar	5187	5469	10655
CR. Diannah Ba	4054	4451	8505
CR. Koussy	5071	4823	9894
CR. Oudoucar	6067	6155	12221
CR. Sama Kanta Peulh	2323	2223	4545
Arrondissement Djibabouya	**18432**	**17420**	**35852**
CR. Benet-Bijini	6571	6232	12802
CR. Sansamba	8309	7964	16272
CR. Djibabouya	3554	3224	6777
Arrondissement Djiredji	**21418**	**20296**	**41714**
CR. Bambali	10307	10147	20454
CR. Djiredji	11111	10149	21259
Département de Bounkiling	**87516**	**84294**	**171809**
Com. Bounkiling	3967	3606	7573
Com. Madina Wandifa	7434	6972	14405
Com. N'Diamacounta	4287	4186	8473
Arrondissement Boghal	**30907**	**29998**	**60904**
CR. N'Diamalathiel	8720	8616	17336
CR. Boghal	7487	7327	14814
CR. Tankon	12448	11985	24432
CR. Djinany	2252	2071	4323
Arrondissement Bona	**16035**	**15249**	**31284**
CR Bona	5340	5086	10425
CR. Diacounda	4485	4255	8740
CR. Inor	5210	4980	10189
CR. Kandion Mangana	1001	928	1930
Arrondissement Diaroume	**24887**	**24283**	**49170**
CR. Diaroume	10845	10313	21158
CR. Diambaty	5886	6240	12126
CR. Faoune	8157	7730	15886
Département de Goudomp	**92463**	**91771**	**184234**
Com. Goudomp	7822	7367	15189
Com. Diatacounda	2743	2398	5141
Com. Samine	2989	2733	5722
Com. Tanaf	3051	2650	5702
Arrondissement Djibanar	**36790**	**35955**	**72745**
CR. Djibanar	6203	6246	12449
CR. Kaour	2888	2759	5648
CR. Mangaroungou	7428	7307	14736
CR. Simbadi Balante	12852	12538	25390
CR. Yarang Balante	7420	7104	14523
Arrondissement Karantaba	**13843**	**14274**	**28118**

CR. Karantaba	8337	8484	16820
CR. Kolibantang	5507	5791	11298
Arrondissement Simbadi Brass	**25225**	**26393**	**51618**
CR. Niagha	7033	7512	14546
CR. Simbandi Brassou	8844	8985	17829
CR. Baghere	6197	6547	12743
CR. Diouboudou	3151	3349	6500

Annexe 2 : Fiche Synoptique du chapitre Démographie

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	Année 2018
FECONDITE	
Indice Synthétique de Fécondité	6,3
MORTALITE DES ENFANTS (nombre de décès pour 1000 naissance vivantes)	
Infantile	52
Juvénile	28
Infanto-Juvénile	78
POPULATION	
0-4	18%
5-9	15,2%
10-14	13,3%
15-19	11,1%
20-24	9,1%
25-29	7,0%
30-34	5,6%
35-39	4,3%
40-44	3,6%
45-49	3,0%
50-54	2,5%
55-59	2,1%
60-64	1,6%
65-69	1,2%
70-74	0,8%
75-79	0,5%
80 et+	0,5%
Rapport de Masculinité	100,0%
Rpport de dépendance	49,70%

Annexe 3 : Fiche synoptique du chapitre Education

INDICATEURS DE l'EDUCATION	Année 2018
STRUCTURES D'ACCUEIL	
Préscolaire	212
Elémentaire	500
Moyen	65
Secondaire	37
EFFECTIFS DES ELEVES	
Préscolaire	14272
Elémentaire	98899
Moyen	27741
Secondaire	11203
PERSONNEL ENSEIGNANT	
Préscolaire	458
Elémentaire	2677
Moyen	902
Secondaire	687

INDICATEURS D'ACCES ET DE PERFORMANCE	
TBPS	27,0%
TBA du primaire	120,3%
TBS du primaire	104,1%
TAP du primaire	72,7%
Taux de réussite au CFEE	49,8%
TBS du Moyen	52,1%
Nb d'admis au BFEM	4032
TBS du Secondaire	31,8%
Nb d'admis au Bac	1066

Annexe 4 : Carte préscolaire en 2017/2018

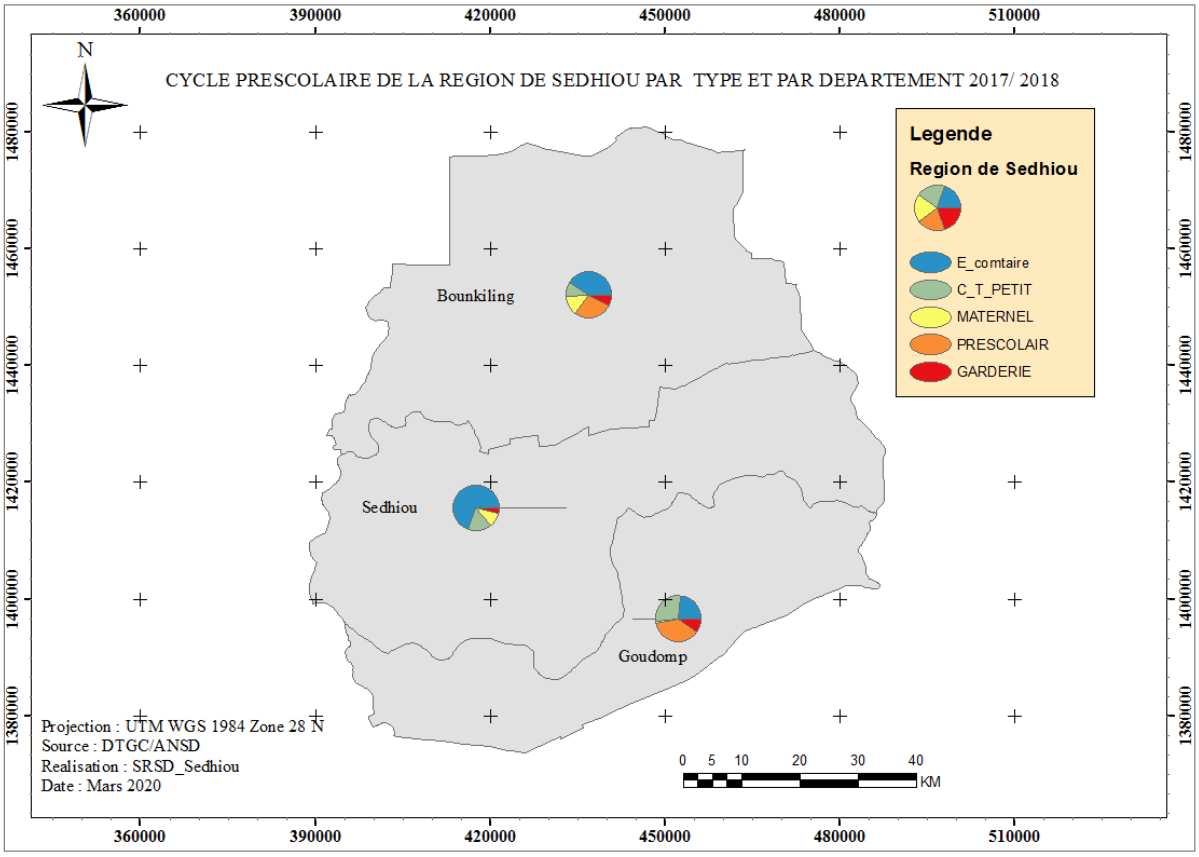

Source : A partir des données de l'Inspection d'Académie de Sédhiou

Annexe 5 : Carte élémentaire en 2017/2018

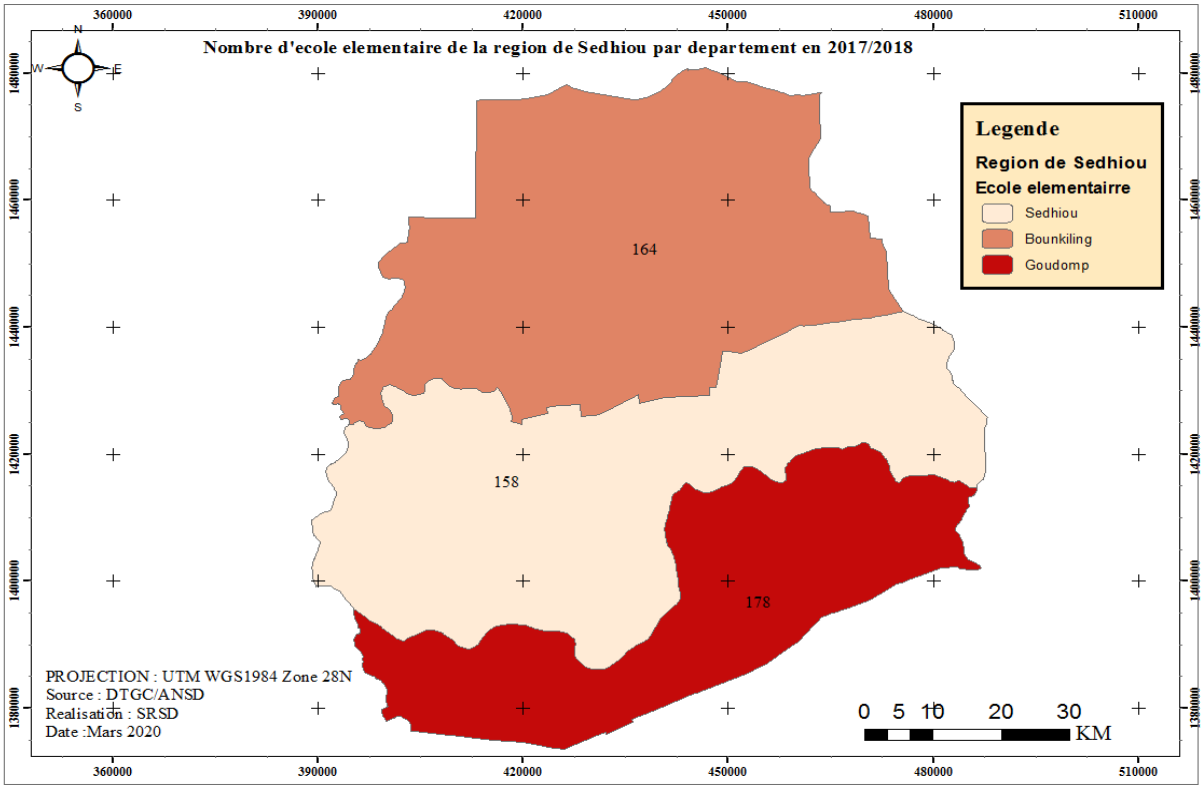

Source : A partir des données de l'Inspection d'Académie de Sédhiou

Annexe 6 : carte du moyen en 2017/2018

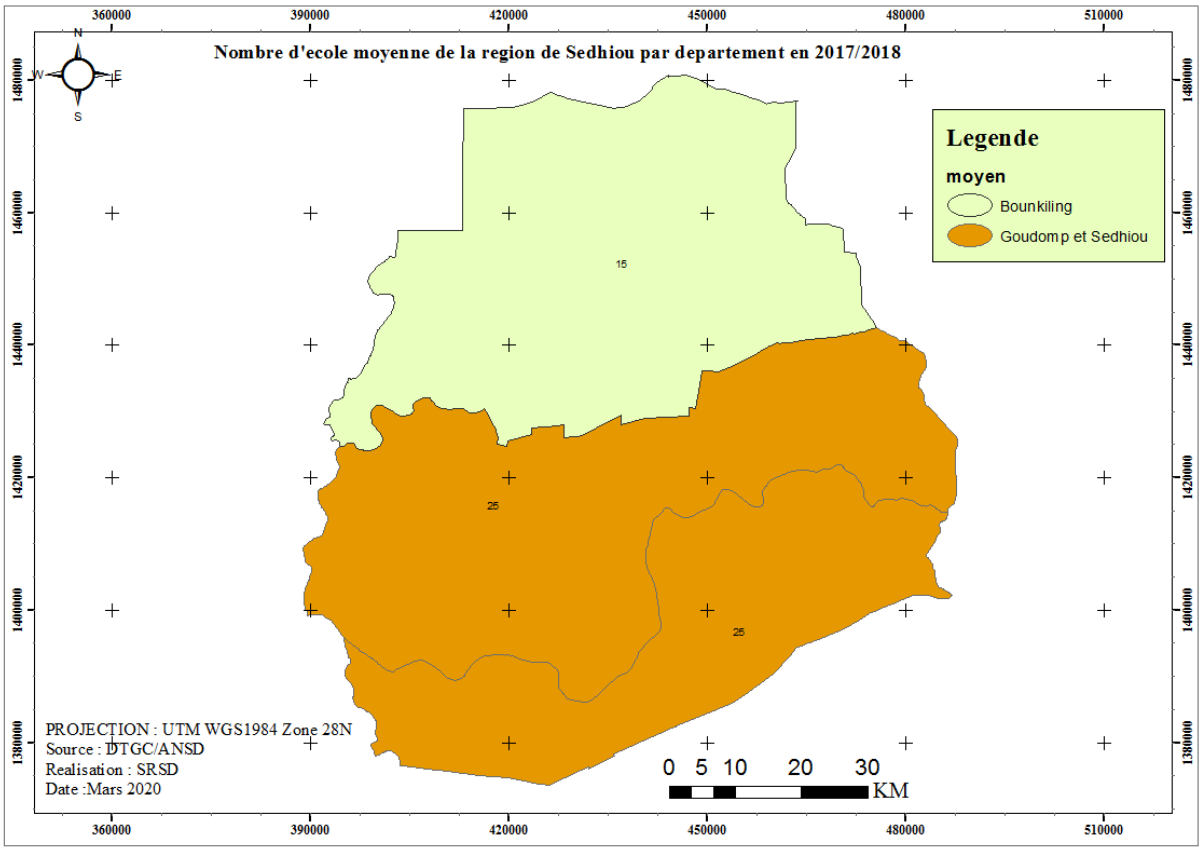

Source : A partir des données de l'Inspection d'Académie de Sédhiou

Annexe 7 : Carte du secondaire en 2017/2018

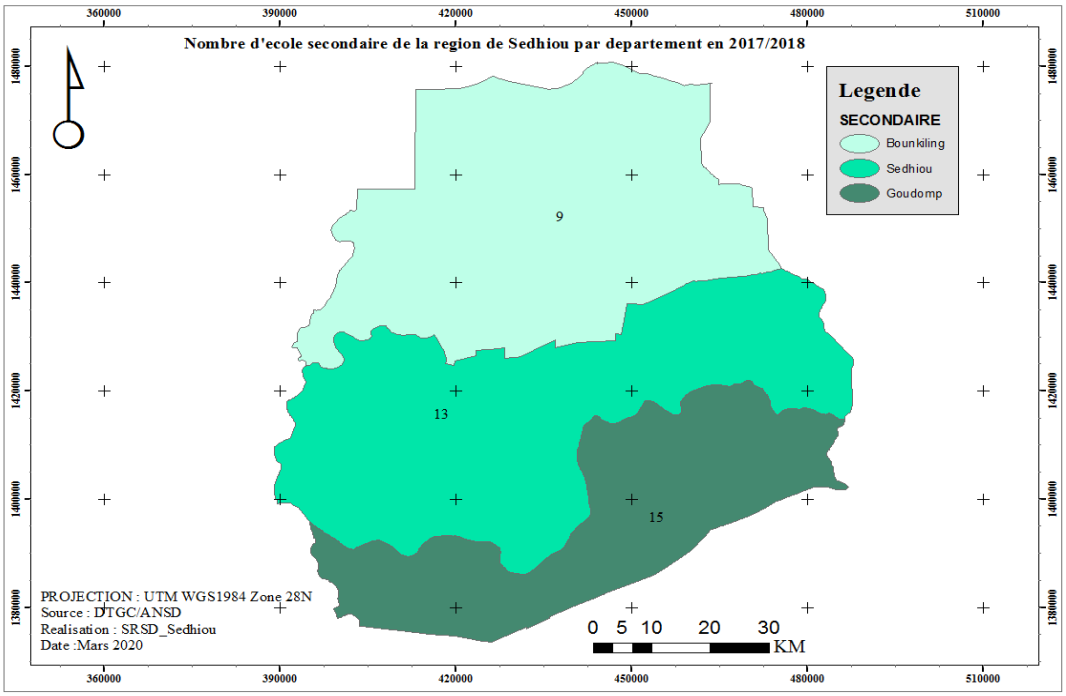

Source : A partir des données de l'Inspection d'Académie de Sédhiou

Annexe 4 : Fiche synoptique du chapitre Santé

INDICATEURS DE SANTE	ANNEE 2018
STRUCTURES SANITAIRES	
Hôpital	1
Centre de santé	3
Poste de santé	58
Case de santé	93
Infirmeries militaires	8
COUVERTURE EN STRUCTURES DE SANTE	
Poste de santé	1/8 765 hbts
Centre de santé	1/178 215 hbts
Hôpital	1/534 646 hbts
PERSONNEL SOIGNANT	
Médecins	12
Gynécologues	1
Sages-femmes	79
Infirmiers d'Etat	39
Technicien Supérieur de la santé	15
COUVERTURE EN PERSONNEL MEDICAL	
Nombre d'habitants par médecin	1/10 000 hbts
Nombre d'habitants par infirmier	1/3 000 hbts
Nombre de Sages-femmes par FAR (Femmes en âge de reproduction)	15/6 000 FAR

Annexe 5 : Fiche Synoptique du chapitre Travail et l'Emploi

INDICATEURS DU MARCHE DE TRAVAIL	Année 2018
EMPLOI ET CHOMAGE	
Population en âge de travailler	283533 (1)
Taux d'activité	42,8% 52 (2)
Population salariée	11,1% (2)
Taux de chômage	24,3% (2)